This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Frederick Edward Morrice

DC
146
.R7
A42

Elizabeth Ellison's book the gift
of her brother Cuthbert Ellison
1802

2/6

APPEL

A L'IMPARTIALE POSTÉRITÉ,

PAR LA

CITOYENNE ROLAND,

Femme du Miniſtre de l'Intérieur;

OU

Recueil des Ecrits qu'elle a rédigés, pendant ſa détention aux priſons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie;

Imprimé au profit de ſa FILLE UNIQUE, privée de la fortune de ſes père et mère, dont les biens ſont toujours ſéqueſtrés.

EN QUATRE PARTIES.

TOME PRÉMIER;
Qui contient les Première et Seconde Parties.

Que ma dernière lettre à ma Fille fixe ſon attention ſur l'objet qui paroît être ſon devoir eſſentiel, et que le ſouvenir de ſa mère l'attache à jamais aux vertus qui conſolent de tout.

Page 131 de la Seconde Partie.

A PARIS,

Chez LOUVET, Libraire, maiſon Egalité, galerie neuve, derrière le Théâtre de la République, No. 24.

Et ſe trouve à LONDRES,
Chez J. JOHNSON, St. Paul's Church-yard; J. DE BOFFE, Gerrard-ſtreet; et J. REMNANT, Holborn.

M DCC XCV.

APPEL

A L'IMPARTIALE POSTÉRITÉ,

PAR LA

CITOYENNE ROLAND,

Femme du Miniſtre de l'Intérieur;

OU

Recueil des Ecrits qu'elle a rédigés, pendant ſa détention aux priſons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie;

Imprimé au profit de ſa FILLE UNIQUE, privée de la fortune de ſes père et mère, dont les biens ſont toujours ſéqueſtrés.

PREMIÈRE PARTIE.

Que ma dernière lettre à ma Fille fixe ſon attention ſur l'objet qui paroît être ſon devoir eſſentiel, et que le ſouvenir de ſa mère l'attache à jamais aux vertus qui conſolent de tout.

Page 131 de la Seconde Partie.

A PARIS,

Chez LOUVET, Libraire, maiſon Egalité, galerie neuve, derrière le Théâtre de la République, No. 24.

Et ſe trouve à LONDRES,

Chez J. JOHNSON, St. Paul's Church-yard; J. DE BOFFE, Gerrard-ſtreet; et J. REMNANT, Holborn.

M DCC XCV.

L...
T...
19-5-26
13398
GV

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

LA Citoyenne Roland, épouſe d'un ſavant, étoit convaincue que toute la célébrité d'une femme doit ſe borner à l'eſtime que lui attire l'exercice des vertus domeſtiques. Auſſi s'eſt-elle toujours refuſée aux publications qui auroient pu lui donner une réputation littéraire. Il falloit même ſe trouver dans l'intimité de ſa confiance, pour pouvoir apprécier ſon mérite naturel, ſes dons acquis, et la force de ſon caractère.

La Citoyenne Roland, épouſe d'un miniſtre, a conſervé les mêmes principes. Elle a concouru aux travaux politiques de ſon mari, comme elle concouroit auparavant à ſes travaux ſcientifiques, ſans vouloir y attacher ſon nom; mais ſa poſition étoit changée: autrefois circonſcrite dans un petit cercle d'amis, alors devenue le centre d'un nombreux entourage, l'enthouſiaſme de ſes amis et la malveillance de ſes ennemis, ſe ſont bientôt réunis pour lui donner une célébrité qu'elle ne cherchoit point encore.

Incarcérée, calomniée de toutes manières, ayant l'échafaud pour unique perſpective, la Citoyenne Roland a dû chercher, dans l'eſtime de la poſtérité, les moyens de ſe conſoler des injuſtices de ſes contemporains, et dans ſa gloire future un dédommagement de ſa mort anticipée.

Alors ſeulement elle a paru ſéparer ſa réputation de celle de ſon mari; alors ſeulement elle a pris la

plume pour ſe faire connoître individuellement, pour fournir en ſon propre nom des matériaux à l'hiſtoire. Au reſte, on verra que le ſeul déſir de ſa réputation, de ſa rénommée, ne l'a pas déterminée ; chaque page pourra prouver qu'elle étoit ſur-tout animée du devoir de repouſſer les calomnieuſes imputations accumulées contre ſon mari, et de venger la mémoire de Roland, dans le cas où celui-ci ne pourroit écrire ou faire publier ſa dernière juſtification.

Le public, déjà ſi favorablement prévenu en ſa faveur, jugera, par la lecture de ſes écrits, ſi elle étoit réellement digne des éloges de ſes amis, et ſi elle ne méritoit pas la haine des ſcélérats, qui l'ont enfin envoyée à la mort.

La malveillance, ſous le maſque de la critique, eſſayera, ſans doute, de déprécier ce monument élevé par une femme à la gloire de ſon ſexe ; mais les lecteurs impartiaux ſauront la reconnoître. Je dirai ſeulement, pour excuſer quelques détails ſuperflus, quelques négligences de rédaction, que la Citoyenne Roland a compoſé la partie intitulée *Notices Hiſtoriques*, et dont les deux tiers les plus intéreſſans ſont perdus dans l'eſpace d'un mois, et que tout le reſte l'a été en vingt-deux jours, au milieu des chagrins, des inquiétudes de toutes eſpèces, et que le manuſcrit renferme à peine quelques ratures.

Pluſieurs individus, que la Citoyenne Roland a caractériſé, auront à ſe plaindre d'elle. C'eſt à

la

la poſtérité à décider ſi elle les a mal ou bien jugés. J'ai dû me renfermer ſtrictement dans le rôle d'éditeur, ne me permettre aucune altération dans le texte, lors même qu'il étoit évident qu'elle ſe trompoit. Il eſt, par exemple, un paſſage où elle ſemble jeter ſur le Citoyen Dulaure des ſoupçons que je crois qu'il eſt bien loin de mériter, et que tous les vrais républicains s'empreſſeront de repouſſer; il eſt bon de détailler ici la cauſe de ſon erreur.

Dulaure, journaliſte patriote, écrivain courageux, fréquentoit Roland, dont les principes étoient analogues aux ſiens, dont la conduite lui paroiſſoit eſtimable. Dulaure, député à la Convention, a cru devoir, par délicateſſe, ceſſer d'aller chez le miniſtre, des actions duquel il étoit devenu le juge. La Citoyenne Roland a attribué cette réſerve à un changement d'opinion politique, à des inſtigations montagnardes: de là l'humeur qui ſemble avoir préſidé à l'article qui le concerne; mais où cependant elle rend à ſon caractère la juſtice qu'il mérite. Le courage avec lequel le Citoyen Dulaure a, depuis le 31 Mai, imprimé toutes les réclamations de la Citoyenne Roland; l'honorable proſcription qu'il a éprouvée; enfin, ſon dernier écrit, intitulé, *Supplément aux Crimes des anciens Comités du Gouvernement*,* le diſpenſent d'une plus longue juſtification.

J'aurois voulu donner au public, en même tems, la totalité de l'ouvrage; mais les lenteurs de la topo-

* Il ſe trouve chez le libraire Louvet.

graphie

graphie dans le moment actuel, et les obſervations de quelques bons citoyens, me déterminent à le faire paroître par parties. Il y en aura quatre, qui ſe ſuccéderont auſſi rapidement que les circonſtances le permettront. La ſeconde ſera remplie par pluſieurs pièces détachées relatives aux évènemens de la révolution, et par les écrits qui ont rapport à ſa mort, ceux qui l'ont précédé immédiatement. La troiſième et la quatrième contiendra ſa vie privée, écrite poſitivement dans le genre et les intentions des confeſſions de J. J. Rouſſeau. On y joindra quelques lettres familières que j'ai retrouvées parmi mes papiers. Je regrette beaucoup de n'avoir pas une ſuite plus complette de ſa correſpondance à publier*; c'eſt dans les épanchemens de l'amitié que l'âme ſe développe toute entière, que les opinions, les goûts, les connoiſſances, ſe montrent à nu. Auſſi je regarde ces lettres, quoiqu'elles ſemblent n'intéreſſer, au premier coup-d'œil, que notre amitié, nos goûts, et nos études, comme un ſupplément néceſſaire à ſes mémoires particuliers. On y verra, dès la première, combien elle étoit

* Cette correſpondance a été extrêmement active pendant pluſieurs années, ſouvent journalière pendant ſon ſéjour à Amiens; ma mémoire ſe rétrace confuſément quelques lettres d'un très-grand intérêt. Je ne les retrouve pas; il eſt poſſible que pluſieurs ſoient reſtées entre les mains de Lanthenas, avec qui cette correſpondance étoit fréquemment commune. Il y mettoit alors, et avec raiſon, une fort grande importance, mais aujourd'hui.....!

ardente

ardente républicaine ; et certainement, le 28 Août, 1792, elle ne pouvoit pas prévoir que la France deviendroit une république, et encore moins qu'elle fût deſtinée à y jouer un rôle.

La Citoyenne Roland aimoit beaucoup s'exercer dans le genre épiſtolaire ; elle promenoit ſa plume ſur tous les ſujets avec une incroyable facilité et beaucoup d'agrémens. Elle étoit, à cet égard, ſupérieure, à mon gré, aux Sevigné et aux Maintenon, parcequ'elle étoit beaucoup plus inſtruite que ces deux femmes célèbres, qu'elle nourriſſoit ſes lettres de choſes et non de mots.

Je réunirai les correſpondances qui auront pu être conſervées, qu'ici je prie les poſſeſſeurs de me tranſmettre en original, exemptes de frais autant que poſſible, et je me propoſe de les publier à la ſuite de pluſieurs productions littéraires de la Citoyenne Roland, qui me ſont connues, et que je crois dignes de voir le jour.

Roland, pendant ſa retraite, avoit auſſi compoſé des mémoires hiſtoriques ; mais ils ont été dévorés par les flammes au moment de l'arreſtation de la courageuſe amie qui le cachoit. Il avoit publié à la ſuite de ſon premier miniſtère un recueil de pièces propres à faire connoître ſes opérations à la poſtérité, et mon intention eſt de le continuer, en raſſemblant ce qui regarde ſon ſecond miniſtère.

Mais pour que je puiſſe remplir cet objet, ainſi que le précédent, il faut que la Convention Nationale, ſoit

ſoit par des lois générales, ſollicitées par tous les amis de la juſtice, ſoit par un décret particulier, déſiré de tous les vrais amis de la liberté, remette à la fille de Roland les biens qui lui doivent revenir. Il faut que je puiſſe fouiller dans les papiers encore ſous les ſcellés à Villefranche, et dans ceux enlevés de la maiſon de Paris, après la vente des meubles par l'agence des domaines nationaux. C'eſt aux républicains ſincères, victimes de la tyrannie, perſécutés pour leurs talens ou leurs vertus, comme Roland et ſa femme, à favoriſer mes déſirs de leur influence, à faire rentrer promptement mon intéreſſante pupille dans tous ſes droits.

On me permettra de finir par une obſervation peut-être néceſſaire. Cet ouvrage eſt, quant à préſent, l'unique domaine d'Eudora, la fille unique, la fille chérie, de Roland. Malheur au brigand qui ne rougiroit pas de le contrefaire! Car, il n'en vendroit pas ſans doute un exemplaire; et néanmoins j'appellerois ſur lui toute la ſévérité de la loi.

Le portrait de la Citoyenne Roland, gravé par l'eſtimable Paſquier, le compatriote du mari et l'ancien ami de tous deux, doit être placé à la tête de la première partie; mais il ne pourra être livré qu'avec la dernière.

Paris, 20 Germinal, an 3 de la République.

BOSC.

NOTICES

NOTICES HISTORIQUES.

A la prison de l'Abbaye,
Juin, 1793.

AUJOURD'HUI SUR LE TRÔNE, ET DEMAIN DANS LES FERS.

C'EST le sort de la vertu dans les tems de révolutions. Après les premiers mouvemens d'un peuple lassé des abus dont il étoit vexé, les hommes sages, qui l'ont éclairé sur ses droits, ou qui l'ont aidé à les reconquérir, sont appellés dans les places; mais ils ne peuvent les occuper longtems, car les ambitieux, ardens à profiter des circonstances, parviennent bientôt, en flattant le peuple, à l'égarer et l'indisposer contre ses véritables défenseurs, afin de se rendre eux-mêmes puissans et considérés. Telle a dû être la marche des choses, notamment depuis le 10 Août. Peut-être, un jour, les reprendrai-je de plus loin, pour tracer ce que ma situation m'a donné la faculté de connoître; je n'ai pour objet, en ce moment, que de consigner sur le papier les circonstances de mon arrestation;

c'eſt l'eſpèce d'amuſement du ſolitaire qui dépeint ce qui lui eſt propre et exprime ce qu'il ſent.

La retraite de Roland n'avoit point appaiſé ſes ennemis. Il avoit quitté le miniſtère malgré ſes réſolutions d'y conjurer l'orage et braver tous les dangers, parceque l'état du conſeil bien développé, parceque ſa foibleſſe, toujours croiſſante et ſingulièrement caractériſée vers le milieu de Janvier, ne lui préſentoient plus la perſpective que de fautes et de ſottiſes, dont il faudroit partager la honte; il ne pouvoit même obtenir de faire conſigner ſur le regiſtre des délibérations ſon opinion ou ſes motifs lorſqu'ils étoient contraires aux déciſions de la majorité.

Auſſi, à dater du jour de ce pitoyable arrêté, rélatif à la pièce de l'*Ami des Loix*, qu'il ne voulut point ſigner, parceque la ſeconde partie en étoit au moins ridicule, il ne ſigna plus aucune délibération du conſeil. C'étoit le 15 Janvier. La Convention ne lui offroit rien d'encourageant; ſon nom ſeul y étoit devenu un ſujet de trouble et de diviſion; il n'étoit plus permis de l'y prononcer ſans rumeur; lorſqu'un membre vouloit répondre aux inculpations odieuſes, gratuitement faites au miniſtre, il étoit traité de factieux et condamné au ſilence. Cependant *Pache* accumuloit dans le département de la guerre toutes les fautes que ſa foibleſſe et ſon dévouement aux Jacobins laiſſoient commettre à l'ineptie ou à la perfidie et à l'audace de ſes agens;

et

et la Convention ne pouvoit congédier *Pache*; car, dès qu'il s'élevoit une voix contre lui, les aboyeurs rétorquoient de Roland. Ainſi, la prolongation de ſa lutte courageuſe dans le miniſtère ne pouvoit plus arrêter les fautes du conſeil, et elle ajoutoit aux motifs de déſordre dans la Convention. Il donna donc ſa démiſſion. La preuve qu'elle étoit néceſſaire, c'eſt que la ſaine partie du corps légiſlatif, toute pénétrée qu'elle fût des vertus et des talens du miniſtre calomnié, n'oſa pas faire la moindre obſervation à cet égard. Ce fut, ſans contredit, une foibleſſe; elle avoit beſoin d'un homme juſte et ferme au miniſtère de l'intérieur; c'étoit le meilleur appui qu'elle pût ſe conſerver; et il falloit, en le perdant, qu'elle ſubît le joug des exagérés, qui cherchoient à élever et ſoutenir une autorité rivale de la repréſentation nationale.

Roland maintenoit une commune uſurpatrice; Roland imprimoit à tous les corps adminiſtratifs un mouvement uniforme, harmonique, et régulier; il veilloit à l'approviſionnement de la grande famille; il avoit ſu rétablir la paix dans tous les départemens; il y inſpiroit cet ordre qui naît de la juſtice, cette confiance qu'entretiennent une adminiſtration active, une correſpondance affectueuſe, et la communication des lumières. Il auroit donc fallu ſoutenir Roland; mais puiſque la foibleſſe en ôtoit la faculté, lui qui connoiſſoit bien cette foibleſſe n'avoit plus qu'à ſe retirer.

Le timide Garat, aimable homme de ſociété, homme de lettres, médiocre et déteſtable adminiſtrateur ; Garat, dont le choix pour le miniſtère de la juſtice prouvoit la diſette de ſujets capables, diſette dont on ne ſe fait pas un idée, et que connoîtront ſeuls ceux, qui, occupant de grandes places, ont à chercher des coopérateurs ; Garat n'eut même pas l'eſprit de reſter dans le département, où il y a le moins à faire, où ſa pauvre ſanté, ſa pareſſe naturelle, et ſes difficultés pour le travail, devoient être moins ſenſibles ; il paſſe à l'*intérieur*, ſans aucune des connoiſſances qu'exige ce département, non ſeulement dans la partie politique, mais relativement au commerce, aux arts, et à une foule de détails adminiſtratifs ; il va remplacer, avec ſon ignorance et ſon allure pareſſeuſe, l'homme le plus actif de la république et le mieux verſé dans les connoiſſances de ce genre. Bientôt le relâchement de la machine produiſit la diſlocation de ſes parties, et prouva la foibleſſe du régulateur ; les départemens s'agitèrent, la diſette ſe fit ſentir, la guerre civile s'alluma dans la Vendée ; les autorités de Paris anticipèrent ; les Jacobins prirent les rênes du gouvernement ; le manequin Pache, renvoyé du miniſtère qu'il avoit déſorganiſé, fut porté par la cabale à la mairie, où ſa complaiſance étoit néceſſaire, et remplacé au conſeil par l'idiot Bouchotte, auſſi complaiſant et plus ſot que lui.

Roland

Roland avoit porté un coup terrible à ſes adverſaires, en publiant, lors de ſa retraite, des comptes tels qu'aucun miniſtre n'en avoit encore fourni. Les examiner et les ſanctionner par un rapport étoit une juſtice qu'il devoit ſolliciter vainement; car, c'eût été reconnoître la fauſſeté des calomnies répandues contre lui, l'infamie de ſes détracteurs, et la foibleſſe de la Convention, qui n'avoit oſé le défendre.

Il falloit continuer de l'injurier, ſans en venir à la preuve, obſcurcir, égarer l'opinion publique à ſon ſujet au point de pouvoir le perdre impunément, et ſe défaire ainſi d'un incommode témoin de tant d'horreurs qu'il faut enſévelir ou juſtifier pour conſerver à leurs auteurs l'argent et l'autorité qu'elles leur ont acquiſes. Roland eut beau prier, publier, écrire, ſept fois en quatre mois à la Convention, pour demander l'examen et le rapport de ſa conduite adminiſtrative; les Jacobins continuèrent de faire crier par leurs affidés qu'il étoit un traître; Marat prouva à ſon peuple qu'il falloit ſa tête pour la tranquillité de la république. Les conſpirations échouées, repriſes, avortées, toujours ſuivies, aboutirent enfin à l'inſurrection du 31 Mai, où le bon peuple de Paris, très décidé à ne maſſacrer perſonne, fit d'ailleurs tout ce que voulurent bien lui dicter ſes audacieux directeurs, ſon inſolente commune, et le comité révolutionnaire de meſſeigneurs les Jacobins, devenus foux,

enragés, ou ſtipendés par les ennemis. Roland avoit écrit pour la huitième fois à la Convention, qui n'avoit pas faire lire ſa lettre. Je me préparois à faire viſer à la municipalité des paſſeports, au moyen deſquels je devois me rendre avec ma fille à la campagne, où m'appelloient mes affaires domeſtiques, ma ſanté, et beaucoup d'autres bonnes raiſons; je calculois entr'autres, combien il ſeroit plus facile à Roland ſeul de ſe ſouſtraire à la pourſuite de ſes ennemis, s'ils en venoient aux derniers excès, qu'il ne le ſeroit à ſa petite famille réunie; la ſageſſe vouloit diminuer le nombre des points, par leſquels il pouvoit être acceſſible.* Mes paſſeports avoient été retardés à la ſection par les chicanes des zélés Maratiſtes, aux yeux deſquels j'étois ſuſpecte; ils ne faiſoient que de m'être délivrés, lorſqu'une attaque de coliques nerveuſes, accompagnée d'horribles convulſions, ſeule indiſpoſition que je connoiſſe, et à laquelle m'expoſent les vives affections d'une âme forte commandant à un corps robuſte, m'obligea de garder le lit. Six jours s'écoulèrent; j'arrêtai de ſortir le Vendredi, pour me rendre à la municipalité; le bruit du tocſin m'avertit que le moment n'étoit

* Ce n'étoit pas ma plus forte raiſon; car, ennuyée du train des choſes, je ne craignois rien pour moi; innocente et courageuſe, l'injuſtice pouvoit m'atteindre ſans me flétrir; la ſubir étoit une épreuve que j'avois quelque plaiſir à défier; mais une autre raiſon, que j'écrirai peut-être un jour, et qui eſt toute perſonnelle, me décidoit au départ.

pas

pas favorable. Tout annonçoit depuis long-tems une criſe néceſſaire ; il eſt vrai que l'aſcendant des Jacobins ne la promettoit pas heureuſe aux vrais amis de la liberté. Mais les caractères énergiques haïſſent l'incertitude ; l'aviliſſement de la Convention, ſes actes journaliers de foibleſſe et d'eſclavage, me paroiſſoient ſi affligéans que je trouvois les derniers excès preſque préférables, parcequ'ils devoient ſervir à éclairer et décider les départemens. Le canon d'alarme et les agitations du jour excitoient chez moi cet intérêt qu'inſpirent de grands évènemens, ſans aucune émotion pénible. Deux ou trois perſonnes vinrent nous entretenir, et l'une, plus particulièrement, invita Roland à ſe montrer à ſa ſection, où il étoit bien vu, et dont les ſages diſpoſitions étoient pour lui le meilleur gage de ſûreté ; il fut convenu cependant qu'il ne coucheroit pas chez lui la nuit ſuivante. On ne parloit d'ailleurs que des bonnes intentions des citoyens, qui ſe rangeoient ſous les armes avec le deſſein de s'oppoſer à tout acte de violence ; mais on n'ajoutoit pas qu'ils laiſſeroient tout préparer.

Le ſang me bout dans les veines lorſque j'entends vanter la bonté des Pariſiens, qui ne veulent plus de 2 Septembre. Eh ! juſtes dieux ! on n'a pas beſoin de vous pour en exécuter un ſecond, vous n'aurez qu'à le laiſſer faire comme le premier ; mais vous étiez néceſſaire pour recueillir les victimes, et vous vous prêtez complaiſamment à les arrêter ; vous

étiez néceſſaire pour donner à l'action des *tribuns* qui vous gouvernent l'air d'une inſurrection légitime, et vous approuvez leurs entrepriſes; vous obéiſſez à leurs ordres, vous prêtez ſerment aux monſtrueuſes autorités qu'ils créent; vous environnez le corps légiſlatif de vos bayonettes, et vous lui laiſſez dicter les décrets qu'on veut lui faire rendre. Ne venez donc plus vous glorifier de le défendre; c'eſt vous qui l'enchaînez, c'eſt vous qui livrez à l'oppreſſion, ſes membres, les plus diſtingués par leurs vertus et leurs talens; c'eſt vous qui les verriez avec une égale lâcheté conduire à l'échafaud par une procédure ſemblable à celle qui fit périr Sydney; c'eſt vous qui répondrez de tant de forfaits à la France indignée; c'eſt vous qui ſervez les ennemis; c'eſt vous qui préparez le fédéraliſme. Croyez-vous que la fière Marſeille et la ſage Gironde ſupportent l'outrage fait à leurs repréſentans, et fraterniſent jamais avec votre cité ſouillée de crimes? C'eſt vous qui la perdez, et qui bientôt gémirez inutilement au milieu de ſes ruines, ſur votre infâme puſillanimité!

Il étoit cinq heures et demie du ſoir lorſque ſix hommes armés ſe préſentèrent chez moi; l'un d'eux fit lecture à Roland d'un ordre du *comité révolutionnaire*, en vertu duquel ils venoient le mettre en arreſtation. " Je ne connois point," dit Roland, " de loi qui conſtitue l'autorité que vous " me citez, et je n'obtempérerai point aux ordres " qui

" qui émanent d'elle ; ſi vous employez la violence, " je ne pourrai que vous oppoſer la réſiſtance d'un " homme de mon âge ; mais je proteſterai contre " elle juſqu'au dernier inſtant," — " Je n'ai pas " ordre d'employer la violence," répliqua le perſonnage, " et je vais faire part de votre réponſe " au conſeil de la commune ; je laiſſe ici mes " collègues." — L'idée me vint auſſitôt qu'il ſeroit bon de dénoncer ce fait à la Convention avec quelqu'éclat, afin de prévenir l'arreſtation de Roland, ou de le faire promptement relâcher ſi elle s'effectuoit ; en communiquer le projet à mon mari, faire une lettre au préſident, et partir, fut l'affaire de quelques minutes. Mon domeſtique étoit abſent ; je laiſſe un ami, qui étoit à la maiſon, près de Roland ; je monte ſeule dans un fiacre, à qui je recommande la plus grande vîteſſe, et j'arrive au Carrouzel. La cour des Thuilleries étoit remplie d'hommes armés ; je traverſe et franchis l'eſpace au milieu d'eux en ſautant comme un oiſeau ; vêtue d'une robe du matin, j'avois pris un châle noir, et je m'étois voilée : parvenue aux portes des premières ſalles toutes fermées, je trouve des ſentinelles qui ne permettent pas d'entrer, ou qui ſe renvoient alternativement d'une porte à l'autre : j'inſiſte inutilement : enfin je m'aviſe de prendre le langage qu'auroit pu tenir quelque dévote de Robeſpierre : — " Eh mais, citoyens ! dans ce jour " de ſalut pour la patrie, au milieu des traîtres

" que

" que nous avons à craindre, vous ne ſavez donc " pas de quelle importance peuvent être des notes " que j'ai à faire paſſer au préſident? Faites-moi " venir un huiſſier pour que je les lui confie." La porte s'ouvre, et j'entre dans la ſalle des pétitionnaires; je demande un huiſſier: Attendez qu'il en ſorte un, me répondent les ſentinelles de l'intérieur: un quart d'heure s'écoule; j'apperçois Rôze, le même qui étoit venu m'apporter le décret de la Convention qui m'invitoit à me rendre à ſa barre, lors de la ridicule dénonciation de *Viard*, que je couvris de confuſion; je ſollicitois d'y paroître en ce moment, et j'annonçois les dangers de Roland liés à la choſe publique: mais les données n'étoient plus les mêmes, quoique mes droits fuſſent égaux; autrefois *invitée*, aujourd'hui *ſuppliante*, comment obtenir de ſemblables ſuccès? Rôze ſe charge de ma lettre, comprend le ſujet et mon impatience; il part pour la remettre au bureau et en preſſer la lecture. Une heure ſe paſſe. Je me promenois à grands pas; je portois mes regards dans la ſalle chaque fois qu'on en ouvroit la porte; mais elle étoit auſſitôt refermée par la garde: un bruit affreux ſe faiſoit entendre par intervalles; Rôze reparoit: — Eh bien! — rien encore: il règne dans l'aſſemblée un tumulte impoſſible à peindre; des pétitionnaires, actuellement à la barre, demandent l'arreſtation des *vingt-deux*; je viens d'aider *Rabaud* à ſortir ſans être vu; on ne veut pas qu'il faſſe le

rapport

rapport de la commiſſion des *douze* : il a été menacé ; pluſieurs autres s'échappent ; on ne ſait qu'attendre. — Qui donc préſide en ce moment ? Héraut-Séchelles. — Ah ! ma lettre ne ſera pas lue ; faites-moi venir un député que je puiſſe entretenir. — Qui ? — Eh ! je ne connois beaucoup, ou n'eſtime que les proſcrits ; dites à *Vergniaux* que je le demande. — Rôze va le chercher et le prévenir : il paroît après un fort long-tems ; nous cauſons durant un demi-quart-d'heure ; il retourne au bureau, revient, et me dit : Dans l'état où eſt l'aſſemblée, je ne puis vous flatter, et vous ne devez guère eſpérer ; ſi vous êtes admiſe à la barre, vous pourrez, comme femme, obtenir un peu plus de faveur ; mais la Convention ne peut plus rien de bien. Elle pourroit tout, m'écriai-je ; car la majorité de Paris ne demande qu'à ſavoir ce qu'elle doit faire ; ſi je ſuis admiſe, j'oſerai dire ce que vous-même ne pouvez exprimer ſans qu'on vous accuſe ; je ne crains rien au monde, et ſi je ne ſauve pas Roland, j'exprimerai avec force des vérités qui ne ſeront pas inutiles à la république ; prévenez vos dignes collègues, un élan de courage peut faire un grand effet et ſera du moins d'un grand exemple. — J'étois effectivement dans cette diſpoſition d'âme qui rend éloquent ; pénétrée d'indignation, au-deſſus de toute crainte, enflammée pour mon pays dont je voyois la ruine, tout ce que j'aime au monde expoſé aux derniers dangers,

ſentant

ſentant fortement, m'exprimant avec facilité, trop fière pour ne pas le faire avec nobleſſe, j'avois les plus grands intérêts à traiter, quelques moyens pour les défendre, et j'étois dans une ſituation unique pour le faire avec avantage. — Mais, dans tous les cas, votre lettre ne peut être lue d'une heure et demie d'ici; on va diſcuter un projet de décret en ſix articles: des pétitionnaires, députés par des ſections, attendent à la barre; voyez quelle attente! — Je vais donc chez moi ſavoir ce qui s'y eſt paſſé; je reviens enſuite; avertiſſez nos amis. — Ils ſont abſens pour la plûpart; ils ſe montrent courageuſement quand ils ſont ici, mais ils manquent d'aſſiduité. — C'eſt malheureuſement trop vrai! — Je quitte Vergniaux, je vole chez Louvet; j'écris un billet deſtiné à l'inſtruire de ce qui eſt et de ce que je prévois; je me jette dans un fiacre que je fais tourner vers mon logis; ſes maudits chevaux n'avançoient point à mon gré: bientôt nous rencontrons des bataillons dont la marche nous arrête; je m'élance hors de la voiture, je paie le cocher, je fends les rangs, je m'échappe; c'étoit vers le Louvre; j'accours dans ma maiſon, rue de la Harpe, vis-à-vis St.-Côme. Le portier me dit tout bas que Roland eſt monté chez le propriétaire, au fond de la cour; je m'y rends, j'étois en nage; on m'apporte un verre de vin, et l'on m'apprend que le porteur du *mandat* d'arrêt étant revenu ſans avoir pu ſe faire entendre au conſeil, Roland avoit

continué

continué de proteſter contre ſes ordres; que ces bonnes gens avoient démandé ſa proteſtation écrite, et s'étoient rétirés; d'après quoi Roland étoit venu traverſer leur apartement et ſortir de la maiſon par les derrières. J'en fais autant pour aller le trouver, l'inſtruire de ce que j'ai tenté et de ce que je me propoſe de ſuivre; je me rends dans une maiſon où il n'étoit pas; je vais dans une autre où je le trouve; à la ſolitude des rues, d'ailleurs illuminées, je préſume qu'il eſt tard, et je ne me diſpoſe pas moins à retourner à la Convention: j'aurois ignoré la retraite de Roland, et parlé comme dans le premier cas; j'allois répartir à pied ſans m'appercevoir qu'il eſt plus de dix heures, que je ſuis ſortie ce jour-là pour la première fois depuis mon indiſpoſition qui vouloit le repos et les bains; on m'amène un fiacre. En approchant du Carrouzel, je ne vois plus de force armée; deux canons et quelques hommes étoient encore à la porte du palais national; j'avance, la ſéance eſt levée!

Le jour d'une inſurrection, lorſque le ſon du tocſin ceſſe à peine de frapper les airs, lorſque deux heures avant quarante mille hommes en armes environnoient la Convention, et que des pétitionnaires menaçoient ſes membres à la barre, l'aſſemblée n'eſt pas permanente! — Elle eſt donc entièrement ſubjuguée? Elle a donc fait tout ce qu'on lui a ordonné? Le *pouvoir révolutionnaire* eſt donc ſi puiſ-

ſant

ſant qu'elle n'oſe le balancer, et qu'il n'a plus beſoin d'elle ? — Citoyens, dis-je à quelques *ſans-culottes* grouppés près d'un canon, cela s'eſt-il bien paſſé ? — Oh, à merveilles ! ils ſe ſont embraſſés, et l'on a chanté l'Hymne des Marſeillois, là, à l'arbre de la liberté. — Eſt-ce que le côté droit s'eſt appaiſé ? — Parbleu ! il falloit bien qu'il ſe rendit à la raiſon. — Et la commiſſion des douze ? — Elle eſt, f——, dans le foſſé. — Et ces *vingt-deux ?* Ah ! la municipalité les fera arrêter. — Bon ! eſt-ce qu'elle le peut ? — Jarnigué, eſt-ce qu'elle n'eſt pas ſouveraine ? il faut bien qu'elle le ſoit pour redreſſer les b—— de traîtres et ſoutenir la république. — Mais les départemens, ſeront-ils bien aiſes de voir leurs repréſentans . . . qu'appelez-vous ? les Pariſiens ne ſont rien que d'accord avec les départemens, ils l'ont dit à la Convention. — Cela n'eſt pas trop ſûr, car, pour ſavoir leur vœu, il auroit fallu des aſſemblées primaires. — Eſt-ce qu'il en a fallu au 10 Août ? et les départemens n'ont-ils pas approuvé Paris ? ils feront de même ; c'eſt Paris qui les ſauve. — Ce pourroit bien être Paris qui ſe perd. — J'avois traverſé la cour, et je gagnois mon fiacre en finiſſant ce dialogue avec un vieux *ſans-culotte*, aſſurément bien payé pour endoctriner les dupes. Un joli chien ſe preſſoit dans mes jambes ; — Eſt-ce à vous ce pauvre animal ? me dit mon cocher avec un accent de ſenſibilité fort rare dans ſes pareils, et qui me frappa ſingulièrement.

ment. Non, je ne le connois pas. Il répliqua gravement, comme s'il s'agissoit d'une personne, et songeant déjà à notre autre chasse : vous irez aux Galeries du Louvre. Je voulois y voir un ami avec lequel je me proposois d'arrêter un moyen de faire sortir Roland de Paris. Nous n'avions fait que vingt pas, la voiture s'arrête. Qu'est-ce donc? dis-je au cocher. Eh! il m'a quitté comme un sot, tandis que je voulois le garder pour mon petit garçon, qui s'en amuseroit bien : petit! petit! viens donc! — Je me souvins du chien ; je trouvai doux et aimable d'avoir pour cocher, à cette heure, un bon homme, père et sensible. Tâchez de l'attrapper, lui criai-je, vous le mettrez dans la voiture, et je vous le garderai. — Le bon homme, tout joyeux, prend le chien, ouvre la portière, et me donne compagnie. Cette pauvre bête paroissoit sentir qu'elle trouvoit protection et asyle ; je fus bien caressée ; et je me rappellai ce conte de *Sandi*, qui nous peint un vieillard, las des hommes, rebuté de leurs passions, retiré dans une forêt où il s'étoit fait une habitation dont il animoit le séjour par quelques animaux qui payoient ses soins des témoignages affectueux, d'une reconnoissance à laquelle il s'étoit borné, faute d'en trouver autant chez ses semblables. — *Palafox venoit* de se coucher ; il se lève ; je lui propose mes moyens : nous convenons qu'il se rendra chez moi le lendemain après sept heures, et que je lui indique-

ra

rai où prendre ſon ami. Je rentre dans ma voiture, elle eſt arrêtée par la ſentinelle du poſte de la Samaritaine : — Un peu de patience, me dit tout bas le bon cocher, en ſe retournant ſur ſon ſiège, c'eſt l'uſage à cette heure. — Le ſergent arrive, ouvre la portière : Qui eſt là ? — Une citoyenne. — D'où venez-vous ? — De la Convention. — Ah ! c'eſt bien vrai, gliſſe le cocher, comme s'il eût eu peur que l'on ne me crût pas. — Où allez-vous ? — Chez moi. — N'avez-vous pas de paquets ? — Je n'ai rien, voyez. — Mais la ſéance eſt levée. — Oui, dont bien me fâche, car j'avois à faire une pétition. — Une femme ! à cette heure, c'eſt inconcevable ; c'eſt bien imprudent ! — Sans doute cela n'eſt pas ordinaire et n'a rien pour moi d'agréable ; il falloit bien que j'euſſe de grands motifs. — Mais, madame, toute ſeule ? — Comment, monſieur, ſeule ! ne voyez-vous pas avec moi *l'innocence* et la *vérité* ; que faut-il de plus ? — Allons, je me rends à vos raiſons. — Et vous faites bien, répliquai-je d'un ton plus doux, car elles ſont bonnes.

Les chevaux étoient ſi fatigués, qu'il fallut que le cocher les tirât par la bride, pour leur faire monter ma rue ; j'arrive, je le paie. J'avois déjà monté huit ou dix marches, un homme qui s'étoit fourré, je ne ſais comment, ſous la porte-cochère, ſans que le portier l'apperçut, eſt ſur mes talons, et me prie de le conduire au citoyen Roland. Chez lui,

j'y

j'y conſens, ſi vous avez quelque choſe d'utile à communiquer; mais à lui c'eſt impoſſible. — C'eſt qu'on veut abſolument le mettre ce ſoir en arreſtation. — Ils ſeront bien habiles, s'ils en viennent à bout! — Vous me faites plaiſir, car c'eſt un bon citoyen qui vous parle. — A la bonne-heure! Et je monte, ſans trop ſavoir qu'en penſer.

Pourquoi, dans ces circonſtances, rentrâtes-vous dans votre maiſon? pourroit-on me demander.

Cette queſtion n'eſt point déplacée; car la calomnie m'avoit auſſi attaquée, et la malveillance pouvoit s'exercer ſur moi; mais, pour y bien répondre, il faudroit, en développant entièrement l'état de mon âme, entrer dans des détails que je réſerve pour un autre inſtant; je n'indiquerai donc que les réſultats. J'ai naturellement de l'averſion pour tout ce qui n'eſt point conforme à la marche évidente, grande, et hardie, convenable à l'innocence! Le ſoin de me ſouſtraire à l'injuſtice me coûte plus que de la ſubir. Dans les deux derniers mois du miniſtère de Roland, nos amis nous preſsèrent ſouvent de quitter l'hôtel, et parvinrent trois fois à nous faire coucher dehors. Ce fut toujours malgré moi; c'étoit un aſſaſſinat que l'on craignoit alors; je trouvois qu'il étoit difficile de ſe porter à violer l'aſyle d'un fonctionnaire public, et que, ſi des ſcélérats pouvoient tenter ce crime, il n'étoit pas inutile qu'il ſe conſommât; que, dans tous les cas, le miniſtre devoit être à ſon poſte, parceque là, ſa

perte crieroit vengeance et inſtruiroit la république, tandis qu'il étoit poſſible de l'atteindre, dans ſes allées et venues, avec autant de profit pour les auteurs de l'entrepriſe, moins d'effet pour la choſe publique et de gloire pour la victime. Je ſais que ce raiſonnement eſt ridicule pour quiconque met ſa vie avant tout ; mais celui-là, qui la compte pour quelque choſe en révolution, ne comptera jamais pour rien vertu, honneur, et patrie. Auſſi, je ne voulus plus quitter l'hôtel en Janvier ; le lit de Roland étoit dans ma chambre pour que nous couruſſions le même ſort, et j'avois un piſtolet ſous mon chevet, non pour tuer ceux qui viendroient nous aſſaſſiner, mais pour me ſouſtraire à leurs indignités s'ils vouloient mettre la main ſur moi.

Sorti de place, l'obligation n'étoit plus la même, et je trouvois fort bon que Roland évitât la fureur populaire, ou les ſerres de ſes ennemis. Quant à moi, leur intérêt de nuire ne pouvoit être auſſi grand ; me faire tuer ſeroit un odieux dont ils ne voudroient point ſe couvrir ; m'arrêter ne leur ſerviroit guère et ne ſeroit pas pour moi un ſi grand malheur. S'ils avoient quelque honte et vouloient revêtir des formes, m'interroger, commencer cette affaire, je ne ſerois pas embarraſſée de les confondre ; cela même pourroit ſervir à éclairer plutôt ſur le compte de Roland ceux qui ne ſont véritablement qu'abuſés. S'ils en venoient à recommencer un deux Septembre, c'eſt que les députés honnêtes ſeroient

roient auſſi en leur puiſſance, et que tout ſeroit perdu à Paris ; dans ce cas, j'aime mieux mourir que d'être temoin de la ruine de mon pays ; je m'honorerai d'être compriſe parmi les glorieuſes victimes immolées à la rage du crime. La fureur aſſouvie ſur moi ſeroit moins violente contre Roland, qui, une fois ſauvé de cette criſe, pourroit encore rendre de grands ſervices dans quelques parties de la France: Ainſi, de deux choſes l'une, ou je ne riſque que la priſon et une procédure, que je rendrai utile à mon pays, à mon mari ; ou, ſi je dois périr, ce ne ſera que dans une extrémité où la vie me ſeroit odieuſe.

J'ai une jeune fille aimable ; je l'ai nourrie, je l'ai élevée avec l'enthouſiaſme et la ſollicitude de la maternité ; je lui ai donné des exemples qu'on n'oublie plus à ſon âge, et elle ſera une bonne femme avec quelques talens. Son éducation peut s'achever ſans moi ; ſon exiſtence offrira à ſon père des conſolations ; mais elle ne connoîtra ni mes vives affections, ni mes peines, ni mes plaiſirs ; et cependant, ſi j'avois à renaître avec le choix des diſpoſitions, je ne voudrois pas changer d'étoffe, je demanderois aux dieux de me rendre celle dont ils m'ont formée. Depuis la ſortie du miniſtère, je m'étois tellement retirée du monde, que je ne voyois preſque plus perſonne ; les maîtres d'une des maiſons où j'aurois pu me celer étoient à la campagne ; dans une autre, il y avoit un malade

qui rendoit difficile l'admiſſion d'un nouvel hôte ; celle où Roland s'étoit caché ne pouvoit me recevoir ſans une gêne extrême ; et il eût été trop marquant, peut-être impolitique, de ſe trouver dans le même lieu ; enfin, j'aurois ſouffert de laiſſer mes gens à l'abandon : je rentrai donc chez moi, je calmai leurs inquiétudes, déjà très-vives ; j'embraſſai mon enfant ; et je pris la plume pour faire un billet, que je deſtinois à être porté de grand matin à mon mari.

J'étois aſſiſe à peine que j'entends frapper chez moi ; il étoit environ minuit : une nombreuſe députation de la commune ſe préſente, et me demande Roland. — Il n'eſt pas chez lui. — Mais, me dit le perſonnage qui portoit le hauſſe-col d'officier, où peut-il être ? quand reviendra-t-il ? vous devez connoître ſes habitudes et pouvoir juger de ſon retour ? — J'ignore, lui répliquai-je, ſi vos ordres vous autoriſent à me faire de ſemblables queſtions, mais je ſais que rien ne peut m'obliger à y répondre. Roland a quitté ſa maiſon tandis que j'étois à la Convention ; il n'a pu me faire ſes confidences, et je n'ai rien de plus à dire. — La bande ſe retira fort mécontente ; je m'apperçus qu'elle laiſſoit ſentinelle à ma porte, et garde à celle de la maiſon ; je préſumai qu'il n'y avoit plus qu'à prendre des forces pour ſoutenir ce qui pourroit arriver ; j'étois accablée de fatigues : je me fis donner à ſouper ; je finis mon billet, le confiai à ma

fidelle

fidelle bonne, et me couchai. Je dormois profondément depuis une heure, lorſque mon domeſtique entre dans ma chambre, pour m'annoncer que des meſſieurs de la ſection me prioient de paſſer au cabinet : — J'entends ce que cela veut dire, répliquai-je ; allez, mon enfant, je ne les ferai pas attendre. Je ſaute en bas du lit, je m'habille : ma bonne arrive et s'étonne de ce que je prends la peine de mettre autre choſe qu'un peignoir : — C'eſt qu'il faut être décemment pour ſortir, obſervai-je. — La pauvre fille me fixe avec des yeux qui ſe rempliſſoient de pleurs : je paſſe dans l'appartement. — Nous venons, citoyenne, vous mettre en arreſtation et appoſer les ſcellés. — Où ſont vos pouvoirs ? — Les voici, dit un homme, en tirant de ſa poche un *mandat* du comité révolutionnaire *, ſans motif d'arreſtation, pour me conduire à l'Abbaye. — Je puis, comme Roland, vous dire que je ne connois pas ces comités, que je n'obtempère pas à ſes ordres, et que vous ne me ſortirez d'ici que par la violence. — Voilà un autre ordre, ſe hâta d'exprimer, d'un ton advantageux, un petit homme à face ingrate, et il m'en lut un de la commune qui portoit également, ſans déduction de motif, l'arreſtation de Roland et de ſon épouſe. Je délibérai, durant ſa lecture, ſi je pouſſerois la réſiſ-

* Elle a voulu dire du comité d'inſurrection de la commune du 31 Mai.

tance auſſi loin qu'il étoit poſſible, ou ſi je prendrois le parti de la réſignation ; je pouvois me prévaloir de la loi qui défend les arreſtations nocturnes, et, ſi l'on inſiſtoit ſur la loi qui autoriſe la municipalité à ſaiſir les perſonnes ſuſpectes, rétorquer par l'illégalité de la municipalité même, caſſée, récrée par un pouvoir arbitraire. Mais ce pouvoir les citoyens de Paris le ſanctionnent en quelque ſorte ; mais la loi n'eſt plus qu'un nom dont on ſe ſert pour mieux inſulter aux droits les plus reconnus ; mais la force règne, et, ſi j'oblige à la déployer, ces brutaux ne connoîtront point de meſure : la réſiſtance eſt inutile et pourroit m'expoſer. — Comment comptez-vous procéder, meſſieurs ? — Nous avons envoyé chercher le juge de paix de la ſection, et vous voyez un détachement de ſa force armée. — Le juge de paix arrive ; on paſſe dans mon ſalon, on appoſe les ſcellés par-tout, ſur les fenêtres, ſur les armoires au linge ; un homme vouloit qu'on les mît ſur un *forte-piano* ; on lui obſerve que c'eſt un inſtrument : il tire un pied de ſa poche, il en meſure les dimenſions, comme s'il lui donnoit quelque deſtination. Je demande à ſortir les objets compoſant la garde-robe de ma fille, et je fais pour moi-même un petit paquet de nuit. Cependant cinquante, cent perſonnes entrent et ſortent continuellement, rempliſſent deux pièces, environnent tout, et peuvent cacher les malveillans qui ſe propoſeroient de dérober ou de dépoſer quelque choſe ;

choſe : l'air ſe charge d'émanations infectes, je ſuis obligée de paſſer près de la fenêtre de l'anti-chambre pour y reſpirer. L'officier n'oſe point commander à cette foule de ſe retirer ; il lui adreſſe par fois une petite prière, qui n'en produit que le renouvellement. Aſſiſe à mon bureau, j'écris à un ami ſur ma ſituation, et pour lui recommander ma fille : comme je pliois la lettre, — Il faut, madame, s'écrie M. Nicaud (c'étoit le porteur d'ordre de la commune), lire votre lettre, et nommer la perſonne à qui vous l'adreſſez. — Je conſens à la lire, voyez ſi cela vous ſuffit. — Il vaudroit mieux dire à qui vous l'écrivez. — Je n'en ferai rien : le titre de mon ami n'eſt point tel en ce moment que je veuille vous nommer ceux à qui je le confie, et je déchirai ma lettre. — Comme je tournois le dos, ils en ramaſsèrent les morceaux pour les fermer ſous les ſcellés : j'eus envie de rire de ce ſot acharnement ; il n'y avoit point d'adreſſe.

Enfin, à ſept heures du matin, je laiſſai ma fille et mes gens, après les avoir exhortés au calme et à la patience ; je ſentois leurs pleurs m'honorer plus que l'oppreſſion ne pouvoit me conſterner. — Vous avez là des perſonnes qui vous aiment ! dit un de ces commiſſaires. — Je n'en ai jamais eu d'autres près de moi ! répliquai-je ; et je deſcendis. Je trouvai deux haies d'hommes armés, depuis le bas de l'eſcalier juſqu'au fiacre arrêté de l'autre côté de la rue, et une foule de curieux : j'avançai gravement

à petits pas, conſidérant cette troupe lâche ou abuſée. La force armée ſuivit la voiture ſur deux files : ce malheureux peuple, qu'on trompe et qu'on égorge dans la perſonne de ſes vrais amis, attiré par le ſpectacle, s'arrêtoit ſur mon paſſage, et quelques femmes crioient *à la guillotine !* — Voulez-vous qu'on lève les portières ? me diſent obligeamment les commiſſaires. — Non, meſſieurs, l'innocence, toute opprimée qu'elle ſoit, ne prend jamais l'attitude des coupables ; je ne crains les regards de perſonne, et je ne veux me ſouſtraire à ceux de qui que ce ſoit ! — Vous avez plus de caractère que beaucoup d'hommes, vous attendez paiſiblement juſtice. — Juſtice ! ſi elle ſe faiſoit, je ne ſerois pas actuellement en votre pouvoir ; mais une procédure inique me conduiroit à l'échafaud, que j'y monterois ferme et tranquille, comme je me rends à la priſon. Je gémis pour mon pays, je regrette les erreurs d'après leſquelles je l'ai cru propre à la liberté, au bonheur ; mais j'apprécie la vie, je n'ai jamais craint que le crime, je mépriſe l'injuſtice et la mort. — Ces pauvres commiſſaires ne comprirent pas grand'choſe à ce langage, et le trouvèrent probablement fort ariſtocratique.

Nous arrivons à l'Abbaye, ce théâtre de ſcènes ſanglantes, dont les Jacobins, depuis quelque tems, prêchent le renouvellement avec tant de ferveur ; cinq à ſix lits de camps, occupés par autant d'hommes dans une chambre obſcure, furent les premiers

premiers objets qui s'offrirent à ma vue : après avoir paſſé le guichet, on ſe lève, on s'agite, et mes guides me font monter un eſcalier étroit et ſale. Nous parvenons chez le concierge, dans une eſpèce de petit ſalon aſſez propre, où il m'offre une bergère. — Où eſt ma chambre ? demandai-je à ſa femme, groſſe perſonne d'une bonne figure. — Madame, je ne vous attendois pas, je n'ai rien de préparé ; mais vous reſterez ici en attendant. — Les commiſſaires paſſent dans la pièce voiſine, font inſcrire leur mandat, et donnent leurs ordres verbaux ; j'appris dans la ſuite qu'ils étoient très-ſévères, et qu'ils les firent renouveller pluſieurs fois depuis, mais ſans oſer les donner par écrit. Le concierge ſavoit trop bien ſon métier pour ſuivre à la lettre ce qui n'eſt point obligatoire ; c'eſt un homme honnête, actif, obligeant, qui met dans l'exercice de ſes fonctions tout ce que la juſtice et l'humanité peuvent faire déſirer. Que voulez-vous pour votre déjeûner ? — Une bavaroiſe à l'eau. — Les commiſſaires ſe retirent, en me diſant, que, ſi Roland n'eſt point coupable, il n'auroit pas dû s'abſenter. — Il eſt trop étrange qu'on puiſſe ſoupçonner tel homme qui a rendu de ſi grands ſervices à la liberté ; il eſt trop odieux de voir calomnier et perſécuter avec acharnement le miniſtre dont la conduite eſt ſi franche, dont les comptes ſont ſi clairs, pour qu'il n'ait pas dû ſe ſouſtraire aux derniers excès de l'envie. Juſte comme Ariſtide, ſévère comme Caton, ce ſont ſes vertus qui

lui

lui ont donné des ennemis : la rage de ceux-ci ne connoît pas de meſure ; qu'elle s'exerce ſur moi, je la brave et me dévoue ; lui doit ſe conſerver pour ſon pays, auquel il peut encore rendre de grands ſervices. — Un ſalut de confuſion fut la réponſe de ces meſſieurs. Ils ſont partis ; je déjeûne, tandis que l'on range à la hâte la chambre à coucher où l'on me fait paſſer. — Vous pourrez, madame, demeurer ici tout le jour, et ſi je ne pouvois vous faire préparer un local ce ſoir, parceque j'ai beaucoup de monde, on dreſſeroit un lit dans le ſalon. — La femme du concierge, qui me parloit ainſi, ajoute quelques réflections obligeantes ſur les regrets qu'elle éprouve toutes les fois qu'elle voit arriver des perſonnes de ſon ſexe ; car, ajouta-t-elle, toutes n'ont pas l'air ſerein comme madame. Je la remercie en ſouriant. Elle m'enferme. Me voilà donc en priſon ! me dis-je. Ici je m'aſſieds et me recueille profondément. Je ne donnerois pas les momens qui ſuivirent pour ceux que d'autres eſtimeroient les plus doux de ma vie ; je ne perdrai jamais leur ſouvenir. Ils m'ont fait goûter, dans une ſituation critique, avec un avenir orageux, incertain, tout le prix de la force et de l'honnêteté dans la ſincérité d'une bonne conſcience et d'un grand courage. Juſques-là, pouſſée par les évènemens, mes actions, dans cette criſe, avoient été le réſultat d'un vif ſentiment qui entraîne : quelle douceur que d'en juſtifier tous les effets par

la raiſon ! Je rappellai le paſſé, je calculai les évènemens futurs ; et ſi je trouvai, en écoutant ce cœur ſenſible, quelqu'affection trop puiſſante, je n'en découvris pas une qui dût me faire rougir, pas une qui ne ſervît d'aliment à mon courage, et qu'il ne fût encore dominer. Je me conſacrai, pour ainſi dire, volontairement à ma deſtinée, quelle qu'elle pût être ; je défiai ſes rigueurs, et m'établis dans cette diſpoſition où l'on ne cherche plus que le bon emploi du préſent, ſans inquiétude ultérieure. Mais cette tranquillité, pour ce qui m'étoit perſonnel, je ne tentai même pas de l'étendre au ſort de mon pays et de mes amis ; j'attendois le Journal du Soir, et j'écoutois les cris des rues avec une avidité inexprimable. Cependant je pris des renſeignemens ſur ma nouvelle manière d'être et les facultés qui m'étoient laiſſées. Puis-je écrire, puis-je voir quelqu'un ? quelle eſt la dépenſe à faire ici ? ce furent mes premières queſtions. Lavacquerie (le concierge) me fit connoître les recommandations qui lui avoient été faites, et la liberté que lui laiſſoient des ordres de cette nature. J'écrivis à ma fidelle bonne de venir me voir ; il fut convenu qu'elle ne feroit part à perſonne de cette facilité.

La première viſite que je reçus à l'Abbaye, le jour même de mon arrivée, fut celle de Grandpré. Il faut, me dit-il, écrire à l'Aſſemblée : n'y avez-vous pas déjà ſongé ? — Non ; et maintenant que vous m'y faites penſer, je ne vois pas comment j'y ferai

ferai lire ma lettre. — Je m'y employerai de mon mieux. — Eh bien! je vais écrire. — Faites; je ferai de retour dans deux heures. — Il part, et j'écris.

La Citoyenne Roland à la Convention Nationale.

De la prison de l'Abbaye, le premier Juin, 93.

" Législateurs! je viens d'être arrachée de mon " domicile, des bras de ma fille, âgée de douze " ans, et je suis détenue à l'Abbaye en vertu d'or- " dres qui ne portent aucun motif de mon arresta- " tion. Ils émanent d'un comité révolutionnaire; " et des commissaires de la commune, qui accom- " pagnoient ceux du comité, m'en ont exhibé du " conseil général, qui n'en contiennent également " aucun *." Ainsi, je suis présumée coupable aux yeux du public; j'ai été traduite dans les prisons avec éclat, au milieu d'une force armée imposante, d'un peuple abusé, dont quelques individus m'envoyoient hautement à l'échafaud, sans que l'on ait pu indiquer à personne, ni m'annoncer à moi-même, d'après quoi j'étois présumée telle, et traitée en conséquence. Ce n'est pas tout; le porteur des ordres de la commune ne s'en est prévalu qu'auprès de moi, et pour me faire signer

* Cet article guillemetté a été substitué.

son

ſon procès-verbal : en quittant mon appartement, j'ai été remiſe aux commiſſaires du comité révolutionnaire ; ce ſont eux qui m'ont amenée à l'Abbaye ; ce n'eſt que ſur leur *mandat* que j'y ſuis entrée. Je joints ici copie certifiée de ce *mandat*, ſigné d'un ſeul individu ſans caractère. Les ſcellés ont été appoſés *par-tout* chez moi. Durant leur appoſition, qui a duré de trois à ſept heures du matin, la foule des citoyens rempliſſoit mon appartement ; et, s'il s'étoit trouvé dans leur nombre quelque malveillant avec le deſſein de placer furtivement de coupables indices dans une bibliothèque ouverte de toutes parts, il en auroit eu la facilité.

Déjà, hier, le même comité avoit voulu faire mettre en arreſtation l'ex-miniſtre que les loix ne rendent comptable qu'à vous des faits de ſon adminiſtration, et qui ne ceſſe d'en ſolliciter de vous le jugement.

Roland avoit proteſté contre l'ordre, et ceux qui l'avoient apporté s'étoient retirés : il eſt ſorti lui-même de ſa maiſon, pour éviter un crime à l'erreur, dans le tems où je m'étois rendue à la Convention pour l'inſtruire de ces tentatives ; mais je fis inutilement remettre à ſon préſident une lettre qui n'a pas été lue. J'allois réclamer *juſtice* et *proteƈtion* ; je viens les réclamer encore avec de nouveaux droits, puiſque je ſuis opprimée. Je demande que la Convention ſe faſſe rendre compte des motifs et du mode de mon arreſtation ; je demande qu'elle

ſtatue

ſtatue ſur elle ; et, ſi elle la confirme, j'invoque la loi, qui ordonne l'énoncé du délit, de même que l'interrogatoire dans les premières 24 heures de la détention. Je demande enfin le rapport ſur les comptes de l'homme irréprochable, qui offre l'exemple d'une perſécution inouie, et qu'on ſemble deſtiner à donner la leçon terrible pour les nations, de la vertu proſcrite par l'aveugle prévention.

Si mon crime eſt d'avoir partagé la ſévérité de ſes principes, l'énergie de ſon courage, et ſon ardent amour pour la liberté, je me confeſſe coupable ; j'attends mon châtiment. Prononcez, légiſlateurs ; la France, la liberté, le ſort de la république et le vôtre, tiennent néceſſairement aujourd'hui à la répartition de cette juſtice dont vous êtes les diſpenſateurs !

L'agitation dans laquelle j'avois paſſé la nuit précédente me faiſoit reſſentir une fatigue extrême ; je déſirois avoir ce ſoir même une chambre, je l'obtins, et j'en pris poſſeſſion à dix heures. Lorſque j'entrai, entre quatre murs aſſez ſales, au milieu deſquels étoit un grabat ſans rideaux, que j'apperçus une fenêtre à double grille, et que je fus frappée de cette odeur qu'une perſonne accoutumée à un appartement très-propre trouve toujours dans ceux qui ne le ſont pas, je jugeai que c'étoit bien une priſon qu'il s'agiſſoit d'habiter, et que ce n'étoit pas du local qu'il me falloit attendre quelqu'agrément.

grément. Cependant l'eſpace étoit aſſez grand, il y avoit une cheminée ; la couverture du lit étoit paſſable ; on me donnoit un oreiller ; et en appréciant les choſes, ſans faire de comparaiſon, j'eſtimai que je n'étois point mal. Je me couchai, bien réſolue de demeurer au lit tant que je m'y trouverois bien. J'y étois encore à dix heures du lendemain, lorſque Grandpré arriva : il avoit l'air non moins touché, mais plus inquiet que la veille ; il promenoit ſes regards dans cette vilaine chambre qui me paroiſſoit déjà paſſable, car j'y avois dormi. — Comment avez-vous paſſé la nuit ? me demanda-t-il, avec des yeux humides. — J'ai été fréquemment réveillée par le bruit ; je me rendormois chaque fois qu'il s'appaiſoit, même en dépit du tocſin, que j'ai cru entendre ce matin : eh ! ne le ſonne-t-on pas encore ? — Mais je l'ai cru auſſi : ce n'eſt rien. — Ce ſera ce qu'il plaît aux dieux ; ſi l'on me tue, ce ſera dans ce lit ; je ſuis ſi laſſe que j'y attendrai tout : n'y a-t-il rien de nouveau contre les députés ? — Non. Je vous rapporte votre lettre ; nous avons penſé avec Champagneux qu'il falloit en adoucir le commencement ; voilà ce qu'on vous propoſe d'y ſubſtituer : et puis il faudroit faire un mot au miniſtre de l'intérieur, pour qu'il adreſſât officiellement votre lettre : cela me donneroit un nouveau droit d'en ſolliciter la lecture. — Je prends la minute, je réfléchis, et je lui dis : — Si je croyois que ma lettre fût lue telle qu'elle

qu'elle eſt, je la laiſſerois, dût-elle n'être ſuivie pour moi d'aucun ſuccès, car on ne peut guère ſe flatter d'obtenir juſtice de l'Aſſemblée ; les vérités qu'on lui adreſſe ne ſont pas pour elle, qui ne ſauroit les mettre en pratique aujourd'hui ; mais il faut les dire pour que les départemens les entendent.

Je conçois que mon début puiſſe empêcher la lecture de la lettre ; dès-lors c'eſt folie que de le laiſſer : je ſubſtituai donc aux trois premiers *alinea* ce qui m'étoit propoſé. Quant à l'intervention du miniſtre, je ſens qu'elle rend la marche plus régulière ; et, quoique Garat ne mérite guère que je lui faſſe l'honneur de lui écrire, je ſaurai le faire ſans m'avilir : je tracai ces lignes :

Au Miniſtre de l'Intérieur.

" Le miniſtère dont vous êtes chargé, citoyen, vous donne la ſurveillance pour l'exécution des loix et la dénonciation de leur violation par les autorités qui les méconnoiſſent. Je crois que votre juſtice s'honorera de faire paſſer à la Convention les réclamations que j'ai beſoin de faire entendre contre l'oppreſſion dont je ſuis la victime."

Levée à midi, j'examinai comment je m'établirois dans mon nouveau logis ; je couvris d'un linge blanc une petite vilaine table que je plaçai près de ma

ma fenêtre, et que je deſtinai à me ſervir de bureau, réſolue de manger plutôt ſur le coin de la cheminée pour me conſerver propre et rangée la table de travail. Deux groſſes épingles de tête, fichées dans les planches, me ſervirent de porte-manteau. J'avois à ma poche le Poëme de Thomſon, ouvrage que je chéris à plus d'un titre ; je fis une note de ce que j'aurois à me procurer : d'abord les Vies des Hommes illuſtres de Plutarque, qu'à l'âge de huit ans je portois à l'égliſe au lieu d'une Semaine Sainte, que je n'avois pas relûes à fond depuis cette époque ; l'Hiſtoire Angloiſe de David Hume, avec le Dictionnaire de Shéridan, pour me fortifier dans cette langue : j'aurois préféré ſuivre *Macaulay* ; mais celui qui m'avoit prêté les premiers volumes de cet auteur n'étoit ſûrement pas dans ſa maiſon, et je n'aurois ſu où demander cet ouvrage, que déjà je n'avois pu trouver chez les libraires. Je ſouriois moi-même à mes préparatifs, car il y avoit une grande agitation ; le rappel battoit à chaque inſtant, et j'ignorois ce que ce pouvoit être. Ils ne m'empêcheront pas de vivre juſqu'au dernier inſtant, me diſois-je ; plus heureuſe de ma conſcience qu'ils ne ſeront animés de leur fureur, s'ils viennent, je vais à eux, et je ſors de la vie comme on entre dans le repos. — La femme du concierge vint m'inviter à paſſer chez elle, où elle avoit fait mettre mon couvert pour que je dînaſſe en meilleur air. Je m'y rendis, j'y vis ma fidelle bonne ; lorſqu'elle

qu'elle ſe jeta dans mes bras, baignée de pleurs, oppreſſée de ſanglots : l'attendriſſement et la triſteſſe me ſaiſirent ; je me reprochai preſque d'être paiſible, en ſongeant à l'inquiétude de ceux qui m'étoient attachés, et me repréſentant les angoiſes de tel et tel, je ſentis une ſerrement de cœur inexprimable. Pauvre fille ! que de pleurs je lui ai fait verſer, et que ne rachette point un attachement ſemblable au ſien ! Elle me bruſque quelquefois dans la vie ordinaire, mais c'eſt lorſqu'elle me croit trop négligente de ce qui peut ſervir à mon bonheur, à ma ſanté ; lorſque je ſouffre, c'eſt elle qui gémit et moi qui la conſole. Il falloit bien ſuivre cette habitude. Je lui prouvai qu'en s'abandonnant à ſa douleur, elle ſe rendoit moins capable de m'être utile ; qu'elle m'étoit plus néceſſaire au dehors que dans la priſon, où elle me prioit de permettre qu'elle reſtât ; qu'à tout prendre, je n'étois pas ſi malheureuſe qu'elle l'imaginoit, et cela eſt vrai. J'ai expérimenté, toutes les fois que j'ai été malade, une ſorte de calme tout particulier, et qui tient ſans doute à une façon de voir, ainſi qu'à la loi que je me ſuis faite d'adoucir toujours la néceſſité, loin de me révolter contre elle. Du moment où je me mets au lit, il me ſemble que tout devoir ceſſe, et qu'aucune ſollicitude n'a de priſe ſur moi ; je ne ſuis plus tenue qu'à être là, et à y demeurer avec réſignation : ce que je fais de fort bonne grâce. Je donne carrière a

mon

mon imagination, j'appelle les impreſſions douces, les ſouvenirs agréables, les ſentimens heureux ; plus d'efforts, plus de calculs, plus de raiſon ; toute à la nature et paiſible comme elle, je ſouffre ſans impatience, ou me repoſe et m'égaie. Je trouve que la priſon produit ſur moi à-peu-près le même effet que la maladie ; je ne ſuis tenue auſſi qu'à être là, et qu'eſt ce que cela me coûte ? ma compagnie n'eſt pas ſi mauvaiſe ! J'appris bientôt qu'il me falloit déloger ; les victimes abondoient ; la chambre où l'on m'avoit placée pouvoit contenir plus d'un lit ; et, pour me laiſſer ſeule, on étoit obligé de me reſſerrer dès ce ſoir dans un petit cabinet ; déménagement en conſéquence. La fenêtre de ce nouvel appartement donne, je crois, au-deſſus de la ſentinelle qui garde la porte de la priſon ; toute la nuit j'entendis crier d'une voix tonnante, *Qui vive ? — Tue ! — Brigadier ! — Patrouille !* Les maiſons étoient illuminées ; et au nombre, à la fréquence des patrouilles, il étoit aiſé de juger que l'on craignoit des mouvemens, ou qu'il y en avoit eu. Je me levai de bon matin, je m'occupai de mon ménage, c'eſt-à-dire, de faire mon lit, de nettoyer mon réduit, et d'établir la propreté chez moi comme ſur ma perſonne. Je voyois bien qu'en réclamant ces ſoins ils ne me ſeroient pas refuſés, mais je jugeois parfaitement qu'en les payant beaucoup il faudroit néanmoins beaucoup auſſi les attendre, et qu'ils ſeroient tou-

jours fort ſuperficiels; il y avoit donc tout à gagner en les prenant ſoi-même; je ſerois mieux et plutôt ſervie, et les petits cadeaux que je ferois ſeroient gratuits. J'attendois avec impatience d'entendre tirer les gros verroux de ma porte pour demander le Journal. Je l'ai lu; le décret d'*arreſtation* eſt rendu contre les vingt-deux; le papier me tombe des mains, et je m'écrie, dans un tranſport de douleur, Mon pays eſt perdu! . . .

Tant que je m'étois cru ſeule, ou à-peu-près, ſous le joug de l'oppreſſion, fière et tranquille, je formois des vœux et conſervois quelqu'eſpoir pour les défenſeurs de la liberté. L'erreur et le crime l'ont emporté; la repréſentation nationale eſt violée, ſon unité eſt rompue; tout ce qu'il y avoit dans ſon ſein remarquable par la probité, unie au caractère et aux talens, eſt proſcrit; la commune de Paris commande au corps légiſlatif; Paris eſt perdu; les brandons de la guerre civile ſont allumés; l'ennemi va profiter de nos diviſions; il n'y aura plus de liberté pour le nord de la France, et la république entière eſt livrée à d'affreux déchiremens. Sublimes illuſions, ſacrifices généreux; eſpoir, bonheur, patrie, adieu! Dans les premiers élans de mon jeune cœur, je pleurois à douze ans de n'être pas née Spartiate ou Romaine; j'ai cru voir dans la révolution Françoiſe l'application ineſpérée des principes dont je m'étois nourrie: la liberté, me diſois-je, a deux ſources; les bonnes

mœurs

mœurs qui ſont les ſages loix, et les lumières qui nous ramènent aux uns et aux autres par la connoiſſance de nos droits; mon âme ne ſera plus navrée du ſpectacle de l'humanité avilie, l'eſpèce va s'améliorer, et la félicité de tous ſera la baſe et le gage de celle de chacun. Brillantes chimères, ſéductions qui m'aviez charmé, l'effrayante corruption d'une immenſe cité vous fait évanouir! je dédaignois la vie, votre perte me la fait haïr, et je ſouhaite les derniers excès des forcenés. Qu'attendez-vous, anarchiſtes, brigands? vous proſcrivez la vertu, verſez le ſang de ceux qui la profeſſent; répandu ſur cette terre, il la rendra dévorante et la fera s'ouvrir ſous vos pas.

Le cours des choſes avoit dû me faire preſſentir l'évènement; mais j'avois peine encore à croire que le calcul des dangers n'arrêtât pas la maſſe de la Convention, et je n'ai pu éviter d'être frappée de cet acte déciſif qui ſonne l'heure de ſa diſſolution.

Une froide indignation couvre actuellement, pour ainſi dire, tous mes ſentimens; indifférente autant que jamais ſur ce qui me concerne, j'eſpère foiblement pour les autres, et j'attends les évènemens avec plus de curioſité que de déſir; je ne vis plus pour ſentir, mais pour connoître. Je ne tardai pas d'apprendre que le mouvement, commandé pour faire rendre le décret d'arreſtation, avoit donné des inquiétudes ſur les priſons; c'étoit la cauſe de la

garde ſévère et bruyante de la nuit : auſſi les citoyens de la ſection de l'Unité n'avoient pas voulu ſe rendre au rappel qui les envoyoit autour de la Convention ; tous reſtèrent chez eux pour veiller ſur leurs propriétés et ſur la priſon ſituée dans leur enceinte : je vis le motif de l'air inquiet et alarmé de Grandpré, qui me confeſſa ſes craintes le lendemain. Il s'étoit rendu à l'Aſſemblée pour y faire lire ma lettre ; et, durant huit heures conſécutives, il avoit, ainſi que pluſieurs députés, inutilement réitéré ſes inſtances auprès du bureau : il étoit évident que je n'obtiendrois pas cette lecture. Je remarquai ſur le Moniteur que ma ſection, celle de Beaurepaire, s'étoit prononcée en ma faveur, même depuis ma détention ; j'imaginai de lui écrire, et je le fis en ces termes :

CITOYENS,

J'apprends par les papiers publics, que vous aviez mis ſous la ſauve-garde de votre ſection Roland et ſon épouſe ; je l'ignorois lorſque j'ai été enlevée de chez moi ; et le porteur des ordres de la commune m'a préſenté, au contraire, la force armée dont il étoit accompagné, comme celle de la ſection qu'il avoit requiſe ; c'eſt ainſi qu'il l'a exprimé dans ſon procès-verbal. Du moment où j'ai été fermée à l'Abbaye, j'ai écrit à la Convention, et je me ſuis adreſſée au miniſtre de l'intérieur pour qu'il lui fît paſſer mes réclamations : je ſais qu'il

qu'il a obtempéré à ma demande, et que ma lettre a été remiſe ; mais elle n'a point été lûe. J'ai l'honneur de vous en adreſſer une copie certifiée. Si la ſection croit digne d'elle de ſervir d'interprète à l'innocence opprimée, elle pourroit députer à la barre de la Convention, pour y faire entendre mes juſtes plaintes et ma demande. Je ſoumets cette queſtion à ſa *ſageſſe* ; je n'y joints aucune *prière* ; la *vérité* n'a qu'un langage, c'eſt l'expoſé des *faits* ; les citoyens qui veulent la *juſtice* n'aiment pas qu'on leur adreſſe des *ſupplications*, et l'*innocence* n'en ſait point faire.

P. S. Voici le quatrième jour de ma détention, et je n'ai pas été interrogée. J'obſerve que l'ordre d'arreſtation ne portoit aucun motif, mais qu'il exprimoit que je ſerois interrogée le lendemain.

Quelques jours ſe paſsèrent ſans que j'entendiſſe parler de rien ; je n'étois toujours point interrogée. J'avois pourtant reçu beaucoup de viſites d'adminiſtrateurs à plats viſages et ſales cordons, ſe diſant appartenir les uns à la police, les autres à je ne ſais quoi ; grands ſans-culottes, à cheveux puants, zélés obſervateurs de l'ordre du jour, venant ſavoir ſi les priſonniers étoient ſatisfaits de leur traitement. Je m'étois exprimée vis-à-vis de tous avec l'énergie et la dignité convenable à l'innocence opprimée ; j'avois apperçu deux ou trois

hommes de bons ſens, qui me comprenoient ſans oſer m'appuyer, et j'étois à dîner lorſqu'on vint m'en annoncer cinq à ſix autres d'une ſeule fournée. La moitié s'avance ; celui qui portoit la parole me parut, avant d'avoir ouvert la bouche, un de ces bavards à tête vuide, qui jugent de leur mérite par la volubilité de leur langue : — Bon jour, citoyenne. — Bon jour, monſieur. — Etes-vous contente de cette maiſon ? n'avez-vous pas de plaintes à faire ſur votre traitement, ou de demandes à former ſur quelque choſe ? — Je me plains d'être ici, je demande à en ſortir. — Eſt-ce que votre ſanté eſt altérée ? vous vous ennuyez un peu ? — Je me porte bien, et je ne m'ennuie pas. L'ennui eſt la maladie de ceux qui ont l'âme vuide et l'eſprit ſans reſſources ; mais j'ai un vif ſentiment de l'injuſtice ; je réclame contre celle qui m'a fait arrêter ſans motif, et détenir ſans être interrogée. — Ah ! dans un tems de révolution, il y a tant à faire, qu'on ne peut ſuffire à tout. — Une femme à qui le Roi Philippe faiſoit à-peu-près cette réponſe, lui répliqua : " Si tu n'as pas le tems de " me faire juſtice, tu n'as donc pas le tems d'être roi !" Prenez garde de forcer les citoyens opprimés à dire la même choſe au peuple, ou plutôt aux autorités arbitraires qui l'égarent. — Adieu, citoyenne ! — Adieu ! — Et mon bavard de s'en aller, faute de ſavoir répondre à des raiſons. Ces gens m'ont eu l'air d'être venus pour voir la figure que j'avois

j'avois en cage ; mais ils feroient bien du chemin avant d'y trouver auſſi ſots qu'eux.

J'ai dit que je m'étois informée de la manière de vivre dans ces lieux, non que je mette un grand prix à ce qu'on appelle les commodités de la vie ; je ſais uſer d'elles ſans ſcrupules quand il n'y a pas d'inconvénient à le faire, mais toujours avec modération, et je me paſſe de tout ſans difficultés. C'eſt par un eſprit d'ordre naturel que j'ai beſoin de ſavoir ce qui conſtitue ma dépenſe, et de la régler ſuivant ma ſituation.

On m'apprit que Roland au miniſtère avoit trouvé exceſſive la quotité de 5 livres allouées par tête de priſonniers pour la dépenſe de chaque jour, et qu'il l'avoit réduite à deux livres ; mais l'extrême augmentation des denrées, triplées de valeur depuis quelques mois, rend ce traitement aſſez médiocre ; car la nation ne donnant que les quatre murs et de la paille, on prélève d'abord 20 ſols pour indemnité au concierge de ces frais de chambres, c'eſt-à-dire, du lit et des meubles quelconques. Il faut, ſur les 20 ſols qui reſtent, s'éclairer, payer ſon feu, s'il eſt beſoin d'en faire faire, et ſe nourrir ; c'eſt inſuffiſant ; mais on eſt libre, comme de raiſon, d'ajouter tout ce qu'on veut à ſa dépenſe. Je n'aime point à en faire une grande pour ma perſonne, et j'ai quelque plaiſir à exercer mes forces dans les privations. L'envie m'a pris de faire une expérience et de voir juſqu'où la volonté humaine

peut

peut réduire les beſoins ; mais il faut procéder par gradations, c'eſt la ſeule manière d'aller loin. J'ai commencé, au bout de quatre jours, par retrancher les déjeûners, et ſubſtituer au café, au chocolat, du pain et de l'eau ; j'ai établi qu'on ne me ſerviroit qu'un plat de viande commune avec quelqu'herbage à mon dîner ; le ſoir, un peu de légumes, point de deſſert : j'ai bu de la bière pour me déſhabituer du vin, puis je l'ai quittée elle-même. Cependant, comme ce régime a un but moral, et que j'aurois autant d'averſion que de mépris pour une économie inutile, j'ai commencé par donner une ſomme pour les malheureux à la paille, afin d'avoir le plaiſir, en mangeant le matin mon pain ſec, de ſonger que de pauvres diables me devront de joindre quelque choſe avec le leur pour leur dîner. Si je reſte ici ſix mois, je veux en ſortir graſſe et fraîche, n'ayant plus beſoin que de ſoupe et de pain, et ayant mérité quelques bénédictions *incognito*. J'ai fait auſſi, mais dans un autre eſprit, quelques préſens aux gens de ſervice de la priſon. Quand on eſt, ou paroît, ſévèrement économe dans ſa dépenſe, il faut être généreux à l'égard d'autrui pour ſe le faire pardonner, ſur-tout dans une ſituation où ceux qui vous entourent comptent leur gain ſur cette dépenſe. Je ne demande ni ſoins, ni marchandiſes ; je ne fais rien venir ; je n'emploie perſonne : il eſt clair que je ſerai la plus mauſſade priſonnière pour les domeſ-

tiques,

tiques, qui établiſſent leurs petits profits ſur les commiſſions et les fournitures dont on les charge ; il convient donc que j'achète l'indépendance où je me mets d'eux ; c'eſt la rendre plus parfaite et me faire aimer en ſus.

J'ai reçu quelques viſites de l'excellent Champagneux et de l'eſtimable Boſc. Le premier, père d'une nombreuſe famille, attaché à la liberté par principes, en avoit profeſſé la ſaine doctrine dès le commencement de la révolution, dans un journal deſtiné à l'inſtruction de ſes concitoyens ; un eſprit judicieux, des mœurs douces, un grand amour du travail, le caractériſent. Roland, au miniſtère, l'appella pour le mettre à la tête de la première diviſion du département de l'intérieur ; c'eſt l'un des meilleurs choix qu'il ait fait. Au reſte, il n'a pas moins bien réuſſi dans celui de pluſieurs autres chefs, tels que l'actif et franc Le Camus, l'habile Fépoul, etc. Jamais bureaux ne furent mieux montés ; c'eſt à leur parfaite organiſation que Garat doit la faculté de ſupporter un fardeau qui paſſe ſes forces ; c'eſt à l'honnêteté, à la capacité, de tels agens qu'il eſt redevable de la tranquillité dont on le laiſſe jouir : il l'a ſenti, et il diſoit avec raiſon qu'il abandonneroit la partie s'il étoit obligé de faire des changemens dans ſes bureaux. Il ſera forcé de l'abandonner malgré cela, car tous les talens des ſeconds ne ſuppléent pas au manque de caractère d'un miniſtre ; la foibleſſe eſt le pire de tous les

fauts

défauts dans ceux qui gouvernent, particulièrement au milieu des factions. Garat et Barrère, ſimples particuliers, ne ſeroient jugés manquer ni d'eſprit ni d'honnêteté ; mais l'un chargé du pouvoir exécutif, et l'autre légiſlateur, perdroient tous les états du monde par leurs demi-meſures : leur manie prétendue conciliatoire leur fait toujours prendre la ligne oblique qui mène droit au précipice et à la confuſion. La conciliation des hommes d'état doit être toute dans le mode, je veux dire dans la manière de traiter avec ceux qu'ils emploient ; ils doivent ſe ſervir des paſſions même et des défauts de ceux qu'ils dirigent ou avec qui ils traitent ; mais rigoureux dans les principes, fermes et rapides dans l'action, jamais obſtacles ni conſidérations ne doivent les faire plier au premier égard, ni dévier au ſecond.

Si Roland pouvoit joindre, à l'étendue de ſes vues, à la force de ſon âme, à ſa prodigieuſe activité, un peu plus d'art dans la manière, il gouverneroit aiſément un empire ; mais ſes défauts ne nuiſent qu'à lui-même, et ſes qualités ſont infiniment précieuſes en adminiſtration.

Boſc, notre ancien ami, d'un caractère vrai, d'un eſprit éclairé, allant chez moi le premier jour de ma détention, s'empreſſa de conduire ma fille chez Madame Creuzé-la-Touche, qui l'accueillit, la compta au nombre de ſes enfans, avec leſquels il

fut

fut établi qu'elle reſteroit ſous ſes yeux. Il faut connoître les perſonnes pour ſentir tout ce que vaut ce trait. Il faut ſe repréſenter Boſc ſenſible et franc, accourant chez ſes amis, ſe ſaiſiſſant de leur enfant, le confiant, de ſon propre mouvement, à la famille la plus reſpectable, comme un dépôt qu'il s'honore de leur faire, et qu'il ſait devoir être reçu avec la reconnoiſſance qu'éprouvent les âmes délicates à qui on offre l'occaſion de bien faire ; il faut avoir connu les mœurs patriarchales, les vertus domeſtiques, de Creuzé et de ſa femme, la douceur et la bonté qui les diſtinguent, pour juger de leur accueil et en ſentir le prix.

Qui donc eſt à plaindre dans tout ceci ? Roland ſeul ; Roland perſécuté, proſcrit ; Roland à qui l'on refuſe l'examen de ſes comptes ; Roland, obligé, pour ſe ſouſtraire à l'aveugle fureur d'hommes abuſés par ſes ennemis, de ſe cacher comme un coupable ; de trembler même pour la ſûreté de ceux qui le reçoivent ; de dévorer en ſilence la détention de ſon épouſe, l'appoſition des ſcellés ſur tout ce qui lui appartient . . . et d'attendre, dans l'incertitude, le règne d'une juſtice qui ne l'indemniſera jamais de ce que la perverſité lui aura fait ſouffrir.

Ma ſection, pénétrée des meilleurs principes, avoit pris, le 3, un arrêté qui les reſpire, et qui établit les droits des citoyens à réclamer contre les détentions arbitraires, à s'oppoſer même à celles qui

qui pourroient être tentées. Ma lettre y fut lue, écoutée avec intérêt ; la diſcuſſion qui s'établit ſur elle ayant été prolongée au lendemain, les Montagnards s'entendirent, l'éveil fut donné dans leur parti ; il arriva force députations d'enragés d'autres ſections pour entraver la marche, les delibérations, et corrompre, s'il étoit poſſible, l'eſprit de celle-ci, ou l'effrayer par des menaces, et porter la majorité des ſections à la déſarmer. Sur ces entrefaites, preſſée par Grandpré de ne négliger aucun moyen d'abréger ma captivité, j'écrivis encore à Garat, et je m'adreſſai auſſi à Gohier : ce dernier, que j'ai peu vu, d'une foibleſſe égale à celle de Garat, m'a paru d'une médiocrité plus grande encore à tout autre égard. Je ne pouvois guère écrire à de tels hommes qu'en leur donnant des leçons ; elles étoient ſévères. — Grandpré les trouva mortifiantes, quoique juſtes ; j'adoucis quelques expreſſions et me tins aux ſuivantes.

La Citoyenne Roland au Miniſtre de la Juſtice.

De la priſon de l'Abbaye, le 8 Juin, 93.

Je ſuis opprimée ; j'ai donc ſujet de vous rappeller mes droits et vos devoirs.

Un ordre arbitraire, ſans motif d'arreſtation, m'a plongée dans ces lieux préparés pour les coupables ;

coupables ; je les habite depuis huit jours ſans avoir été interrogée.

Les décrets vous ſont connus ; l'on vous charge de viſiter les priſons, d'en faire ſortir ceux qui s'y trouvent détenus ſans cauſe ; dernièrement encore il en a été rendu un autre qui vous preſcrit de vous faire repréſenter les mandats d'arrêt, d'examiner s'ils ſont motivés, et de faire interroger les détenus.

Je vous fais paſſer copie certifiée de celui en vertu duquel j'ai été enlevée de mon domicile et amenée ici.

Je réclame l'exécution de la loi pour moi et pour vous-même. Innocente et courageuſe, l'injuſtice m'atteint ſans me flétrir, et je puis la ſubir avec fierté dans un tems où l'on proſcrit la vertu*. Quant à vous, placé entre la loi et le déſhonneur, votre volonté ne peut être douteuſe, et il faudroit vous plaindre ſi vous n'aviez pas le courage d'agir en conſéquence.

Au Miniſtre de l'Intérieur.

8 Juin, etc.

Je ſais que vous avez fait l'envoi de mes réclamations au corps légiſlatif ; ma lettre n'a pas été

* Il y avoit : " *Mais* vous, *placé entre la loi et le* déſhonneur, " *il faut quitter votre place ou la remplir, ou avouer l'infamie* " *dont la poſtérité couvrira la foibleſſe de vos pareils.*"

lûe :

lûe : vos devoirs ſont-ils remplis pour l'avoir adreſſée à ma prière ? — J'ai été arrêtée ſans déduction de motif, je ſuis détenue depuis huit jours, je n'ai pas été interrogée ; c'eſt à vous, homme public, lorſque vous n'avez pu préſerver l'innocence de l'oppreſſion, à vous efforcer de l'en délivrer.

Vous êtes plus intéreſſé que moi, peut-être, au ſoin que je vous invite à prendre ; je ne ſuis pas la ſeule victime de la prévention ou de l'envie, et leur pourſuites actuelles contre tout ce qui préſente la réunion du caractère au talent, à la vertu, rend honorable la perſécution dont je ſuis l'objet ; je la dois à mes liens avec l'homme vénérable que la poſtérité vengera. Mais vous, maintenant au gouvernail, vous n'échapperiez point au reproche de l'abandonner aux flots, ſi vous ne ſaviez le diriger d'une main ferme, et à la honte d'y être demeuré ſans pouvoir le maintenir.

Les factions paſſent, la juſtice ſeule demeure ; et de tous les défauts de l'homme en place, la foibleſſe eſt celui qu'on lui pardonne le moins, parcequ'elle eſt la ſource des plus grands déſordres, ſur-tout dans les tems d'orage.

Je n'ai pas beſoin de rien ajouter à ces réflexions, ſi elles vous parviennent à tems pour vous et pour moi-même, ni d'en preſſer l'application à ce qui me concerne, car rien ne peut ſuppléer la volonté et le courage.

Aſſurément

Assurément des ministres qui ont négligé, méprisé, les décrets qui leur ordonnoient la recherche des auteurs du massacre de Septembre, et des conspirateurs du 10 Mars ; des hommes qui, par la molesse et l'indignité de leur conduite dans ces circonstances, ont enhardi le crime, favorisé ses attentats, et assuré cette nouvelle insurrection, où l'aveuglement et l'audace, prescrivant des loix à la représentation nationale, appellent tous les malheurs de la guerre civile, de tels hommes ne se feront pas les dénonciateurs de l'oppression : je n'attends rien d'eux ; et les vérités que je leur adresse sont bien plutôt destinées à marquer ce qu'ils doivent et à quoi ils manquent, qu'à me valoir une justice qu'ils sont incapables de me rendre, à moins qu'un peu de honte ne produise quelque miracle.

Esope nous représente tous les animaux tremblans ordinairement à l'aspect du lion, venant l'insulter chacun à son tour lorsqu'il est malade ; ainsi, la cohue des hommes médiocres, trompés ou jaloux, assaille avec fureur ceux que l'oppression retient captifs, ou dont elle diminue les facultés en altérant l'opinion sur leur compte. Le numéro 526 du *Thermomètre du Jour*, du 9 Juin, en fournit un exemple ; on y trouve, sous le titre d'Interrogatoire de L. P. d'*Orléans*, une série de questions, parmi lesquelles il faut distinguer l'inculpation suivante : " D'avoir assisté à des conciliabules secrets, qui se " tenoient la nuit chez la femme de Buzot, dans le

« faubourg Saint-Germain, où s'eſt rendu Du-
« mouriez, Roland et ſa femme, Vergniaud,
« Briſſot, Genſonné, Gorſas, Louvet, Pétion,
« Guadet, etc. »

Quelle profonde ſcélérateſſe et quel excès d'impudence ! tous les députés ici dénommés ſont préciſément ceux qui ont voté pour l'exil des Bourbons ; jamais ces fiers défenſeurs de la liberté n'ont regardé d'Orléans comme un chef capable, mais il leur a toujours paru un mannequin dangereux ; ils ont été les premiers à redouter ſes vices, ſon argent, ſes relations, ſa popularité, ſa faction, à dénoncer cette dernière et à pourſuivre ceux qui leur en ont paru les agens. *Louvet* les a ſignalés dans ſa Catilinaire contre Robeſpierre ; morceau précieux, comme tous ceux qui ſont ſortis de ſa plume, et que l'hiſtoire recueillera ſoigneuſement, dans lequel il ſuit leur marche au corps électoral, d'où Philippe ſortit député. *Buzot*, dont la conſtante énergie s'eſt attirée la haine des factieux, ſaiſit le premier inſtant qui lui parut favorable pour demander le banniſſement des Bourbons, meſure qu'il regarda comme indiſpenſable du moment où la Convention voulut ſe charger du jugement de Louis. Roland ni moi n'avons jamais vu d'Orléans ; j'ai même évité de recevoir chez moi *Sillery*, qu'on me diſoit être un homme bon et aimable, parceque ſes relations avec d'Orléans me le rendoient ſuſpect. Je me ſouviens, à ce ſujet, de deux lettres fort piquantes,

l'une

l'une de Madame de *Sillery* à *Louvet*, après qu'il eut appuyé la motion de Buzot. Voici, me dit Louvet, en me la communiquant, une preuve que nous ne sommes pas dans l'erreur, et que le parti d'Orléans n'est point une chimère. Madame Sillery ne m'écriroit point en de pareils termes, si ce n'étoit une chose convenue avec les intéressés ; et, s'ils craignent si fort le bannissement, il faut bien qu'ils y voient le renversement de quelques projets. Effectivement, la lettre de Madame Sillery, fort étudiée, avoit pour but de dissuader Louvet de son opinion, de le persuader que les principes républicains, dans lesquels les enfans d'Orléans avoient été élevés, les en rendoient les partisans les plus zélés, et qu'il étoit impolitique et cruel de sacrifier des sujets, certainement utiles, à d'absurdes préjugés. L'autre lettre étoit la réponse de Louvet ; spirituelle et digne, elle exprimoit avec force et politesse les motifs de son opinion ; il y disoit, entr'autres, que les principes monarchiques, les préjugés nobiliaires, et autres exposés par Madame Sillery elle-même dans ses ouvrages, étoient loin de le rassurer sur ceux de ses élèves, et il persistoit, avec la fierté d'un homme libre, dans une opinion qui lui étoit inspirée par l'amour de son pays.

Quant aux prétendus conciliabules chez la femme de Buzot, rien au monde n'est si ridicule. Buzot, que j'avois beaucoup vu lors de l'Assemblée Constituante, avec lequel j'étois demeurée en corres-

pondance d'amitié ; Buzot, dont les principes purs, le courage, la ſenſibilité, les mœurs douces, m'inſpiroient infiniment d'eſtime et d'attachement, venoit fréquemment à l'hôtel de l'intérieur ; je ne ſuis allée qu'une ſeule fois chez ſa femme depuis leur arrivée à Paris pour la Convention, et ils n'avoient aucune eſpèce de relation avec Dumouriez. Indignée de ces ſottiſes, je pris la plume, et j'écrivis à *Dulaure*, rédacteur du Thermomètre du Jour, homme eſtimable, que j'ai vu juſqu'au moment où la Montagne le ſéduiſit.*

La Citoyenne Roland au Député Dulaure, Auteur du Thermomètre du Jour.

De la Priſon de l'Abbaye, le 9 Juin, 1793.

Si quelque choſe pouvoit étonner encore l'innocence, lorſqu'elle ſe trouve déjà ſous le joug de l'oppreſſion, je vous dirois, citoyen, que je viens de lire avec la plus grande ſurpriſe les abſurdités conſignées dans votre No. de ce jour, ſous le titre d'*Interrogatoire de Philippe d'Orléans*, que le haſard m'a fait tomber entre les mains. Il ſeroit fort étrange, ſi l'expérience n'avoit prouvé que c'eſt ſeulement fort audacieux, que les perſonnes qui, les

* J'ai appris depuis que les derniers excès de la Montagne l'avoient éclairé et ramené.

premières,

premières, ont craint, dénoncé, poursuivi une faction d'Orléans, fussent présentées comme l'ayant formée elles-mêmes !

Le tems éclairera sans doute ce mystère d'iniquité ; mais, en attendant sa justice, qui peut être lente au milieu d'une si effroyable corruption, la vôtre me paroît obligée à publier en même tems que les questions d'un interrogatoire propre à fermer des soupçons, les réponses qui doivent y avoir été faites, et qui peuvent servir à les apprécier.

Cette justice est d'autant plus rigoureuse, que la calomnie et la persécution s'attachent aux pas des personnes nommées dans ces questions, qu'elles sont, pour la plûpart, dans les liens d'un décret arraché, par l'audace et la prévention, à la foiblesse et à l'erreur. Je suis moi-même détenue depuis huit jours, en vertu d'un mandat qui ne porte aucun motif d'arrestation ; je n'ai pas été interrogée ; je n'ai pu faire entendre mes plaintes à la Convention ; et, lorsqu'on est parvenu à lui annoncer qu'elles avoient été soustraites, on l'a fait passer à l'ordre du jour, sous le prétexte que cela ne la regardoit pas. Quoi donc ! des autorités nouvelles agissent arbitrairement, les autorités constituées se taisent devant elles, et les injustices qu'elles commettent ne doivent pas être représentées à la Convention ? Ce n'est point au corps législatif qu'il faut adresser ses réclamations, lorsqu'il ne reste plus que lui à qui les faire ? Et l'on s'intéresse aux détenus par ordre du tribunal de

 Marseille ;

Marſeille ; et moi, détenue ici par un comité révolutionnaire, je n'ai plus de droits ! — Et la commune fait répéter dans les journaux que les priſons de Paris ne renferment que des aſſaſſins, des voleurs, et des contre-révolutionnaires ! — Citoyen ! je vous ai connu ; je vous crois honnête ; combien vous gémirez un jour ! . . . Je vous fais paſſer quelques minutes dont je vous prie de prendre lecture : je vous invite à donner place dans votre journal à la lettre que je n'ai pu faire lire à la Convention ; vous me devez cette juſtice, toutes les circonſtances le démontrent aſſez ; et, ſi vous pouviez ne le pas ſentir, il ſeroit inutile d'inſiſter.

P. S. Ni Roland ni moi n'avons jamais vu Philippe d'Orléans ; je dois ajouter, que j'ai toujours entendu les députés, nommés dans l'interrogatoire, (cité au Thermomètre de ce Jour,) profeſſer pour ce perſonnage un mépris ſemblable à celui qu'il m'inſpire ; et qu'enfin, ſi nous nous ſommes entretenus à ſon ſujet, ç'a été en raiſonnant ſur les craintes qu'il pouvoit inſpirer aux vrais amis de la liberté, et ſur la néceſſité de le faire bannir par cette raiſon.

Puiſque les circonſtances m'ont amenée à citer Dumouriez, je dirai ce que je ſais de lui, ce que j'en penſe ; mais cela me reporte au premier miniſtère de Roland, et m'engage à tracer ici comment cet homme auſtère fut nommé dans une place, où les rois appellent rarement ſes pareils. Je reprendrai

drai donc les choſes d'un peu loin, et je devrai au loiſir de ma captivité de conſigner des faits, ou de me rappeller des détails que, peut-être, je n'euſſe jamais écrit ſans elle.

Roland exerçoit les fonctions d'inſpecteur du commerce et des manufactures dans la généralité de Lyon, avec ces connoiſſances et ces vues adminiſtratives qui auroient dû diſtinguer le corps des inſpecteurs, ſi le gouvernement eût ſu maintenir l'eſprit de leur inſtitution, mais dont Roland donnoit preſque ſeul l'exemple. Au-deſſus de ſa place à tous les égards, paſſionné pour le travail et ſenſible à la gloire, il aſſembloit dans le ſilence du cabinet les matériaux que ſon expérience et ſon activité lui avoient fait recueillir, et il continuoit le Dictionnaire des Manufactures pour la nouvelle Encyclopédie. Quelques ouvrages de *Briſſot* lui furent adreſſés de la part de l'auteur, comme un témoignage de l'eſtime que lui avoient inſpiré les principes de juſtice et de liberté qu'il avoit remarqués dans les écrits de Roland. Ce témoignage fut reçu avec la ſenſibilité naturelle aux auteurs, et celle d'un homme de bien qui ſe trouve loué par ſes pareils; il donna lieu à une correſpondance, d'abord fort rare, puis ſoutenue par celle d'un de nos amis qui fit à Paris la connoiſſance de *Briſſot*, et nous entretint de ſon perſonnel d'une manière avantageuſe, comme offrant en pratique l'application de la théorie philoſophique et morale renfermée dans ſes écrits: enfin, elle s'ali-

menta par la révolution de 1789 ; car, les évènemens, chaque jour multipliés, exerçoient vivement l'esprit et l'âme des philosophes préparés pour la liberté ; ils donnoient lieu à des communications intéressantes entre ceux qu'avoient enflammé l'amour de leurs semblables, et l'espoir de voir arriver pour tous le règne de la justice et de la félicité. Brissot ayant commencé à cette époque une feuille périodique, que l'excellence du raisonnement fera souvent consulter, nous lui faisions passer tout ce dont les circonstances nous présentoient la publicité comme utile : bientôt la connoissance fut perfectionnée ; nous devînmes confians et intimes, sans nous être encore vus.

Au milieu des crises inévitables dans ces tems de révolution, où les principes, les préjugés, les passions, élèvent des barrières insurmontables entre les personnes, qui, jusque-là, avoient paru se convenir, Roland fut porté à la municipalité de Lyon. Son existence, sa famille, et ses relations, paroissoient devoir l'attacher à l'aristocratie ; son caractère, sa réputation, le rendoient intéressant pour le parti populaire, auquel devoient le consacrer sa philosophie et son austérité. Dès qu'il fut prononcé, il eut des ennemis d'autant plus ardens que son imperturbable équité dénonça, sans ménagement, tous les abus qui s'étoient multipliés dans l'administration des finances de la ville. Elle offroit l'abrégé des dilapidations de celles de l'état, et Lyon se trouvoit endetté

detté de quarante millions. Il falloit ſolliciter des ſecours; car les fabriques avoient ſouffert dans la première année de la révolution; vingt mille ouvriers avoient été ſans pain durant l'hiver. Il fut réſolu de députer extraordinairement auprès de l'Aſſemblée Conſtituante, pour lui faire part de cette ſituation, et Roland fut envoyé. Nous arrivâmes à Paris le 20 de Février, 91. Je n'avois pas revu mon pays depuis cinq ans; j'avois ſuivi la marche de la révolution, les travaux de l'Aſſemblée, étudié le caractère et les talens de ſes membres les plus conſidérables, avec un intérêt difficile à imaginer, et qu'on ne peut guère apprécier qu'avec la connoiſſance de ma trempe et de mon activité. Je courus aux ſéances; je vis le puiſſant Mirabeau,* l'étonnant Cazalès, l'audacieux Maury, les aſtucieux Lameth, le froid Barnave: je remarquai avec dépit, du côté des noirs, ce genre de ſupériorité que donne dans les aſſemblées l'habitude de la repréſentation, la pureté de langage, les manières diſtingués: mais

* Le ſeul homme dans la révolution dont le génie put diriger des hommes et en impoſer à une aſſemblée: grand par ſes facultés, petit par ſes vices, mais toujours ſupérieur au vulgaire, et immanquablement ſon maître dès qu'il vouloit prendre la peine de le commander. Il mourut bientôt après. Je crus que c'étoit à-propos pour ſa gloire et pour la liberté; mais les événemens m'ont appris à le regretter davantage. Il falloit le contre-poids d'un homme de cette force, pour s'oppoſer à l'action d'une foule de roquets, et nous préſerver de la domination des bandits.

la

la force de la raiſon, le courage de la probité, les lumières de la philoſophie, le ſavoir du cabinet, et la facilité du barreau, devoient aſſurer le triomphe aux patriotes du côté gauche, s'ils étoient tous purs, et pouvoient reſter unis.

Briſſot nous vint viſiter ; je ne connois rien de ſi plaiſant que la première entrevue de perſonnes qui ſe ſont liées par correſpondance ſans connoître réciproquement leurs maſques : on ſe regarde avec curioſité pour voir ſi les traits du viſage répondent à la phyſionomie de l'âme, et ſi l'extérieur de la perſonne confirme l'opinion qu'on s'eſt formée d'elle. Les manières ſimples de Briſſot, ſa franchiſe, ſa négligence naturelle, me parurent en parfaite harmonie avec l'auſtérité de ſes principes ; mais je lui trouvois une ſorte de légèreté d'eſprit et de caractère qui ne convenoit pas également bien à la gravité de la philoſophie ; elle m'a toujours fait peine, et ſes ennemis en ont toujours tiré parti. A meſure que je l'ai connu davantage, je l'ai plus eſtimé ; il eſt impoſſible d'unir un plus entier déſintéreſſement à un plus grand zèle pour la choſe publique, et de s'adonner au bien avec plus d'oubli de ſoi-même ; mais ſes écrits ſont plus propres que ſa perſonne à l'opérer, parcequ'ils ont toute l'autorité que donnent à des ouvrages la raiſon, la juſtice, et les lumières, tandis que ſa perſonne n'en peut prendre aucune, faute de dignité. C'eſt le meilleur des humains ; bon époux, tendre père, fidelle ami, vertueux

tueux citoyen, ſa ſociété eſt auſſi douce que ſon caractère eſt facile, confiant juſqu'à l'imprudence, gai, naïf, ingénu comme on l'eſt à quinze ans ; il étoit fait pour vivre avec des ſages et pour être la dupe des méchans. Savant publiciſte, livré dès ſa jeuneſſe à l'étude des rapports ſociaux et des moyens de bonheur pour l'eſpèce humaine, il juge bien l'homme et ne connoît pas du tout les hommes. Il ſait qu'il exiſte des vices, mais il ne peut croire vicieux celui qui lui parle avec un bon viſage ; et quand il a reconnu des gens pour tels, il les traite comme des foux qu'on plaint, ſans ſe défier d'eux. Il ne peut pas haïr ; on diroit que ſon âme, toute ſenſible qu'elle ſoit, n'a point aſſez de conſiſtance pour un ſentiment auſſi vigoureux. Avec beaucoup de connoiſſances, il a le travail extrêmement facile, et il compoſe un traité comme un autre copie une chanſon ; auſſi, l'œil exercé, diſcerne-t-il dans ſes ouvrages, avec un fond excellent, la touche hâtive d'un eſprit rapide et ſouvent léger. Son activité, ſa bonhomie, ne ſe refuſant à rien de ce qu'il croit être utile, lui ont donné l'air de ſe mêler de tout, et l'on fait accuſer d'intrigue par ceux qui avoient beſoin de l'accuſer de quelque choſe. Le plaiſant intriguant que l'homme qui ne ſonge jamais à lui ni aux ſiens, qui a autant d'incapacité que de répugnance pour s'occuper de ſes intérêts, et qui n'a pas plus de honte de la pauvreté que de crainte de la mort, regardant l'une et l'autre comme le ſalaire accoutumé des vertus publiques.

publiques. Je l'ai vu conſacrant tout ſon tems à la révolution, ſans autre but que de faire triompher la vérité et de concourir au bien général, rédigeant aſſidûment ſon journal dont il auroit pu faire aiſément un objet de ſpéculation, ſe contenter de la modeſte rétribution que lui donnoit ſon aſſocié. Sa femme, modeſte comme lui, avec un très bon ſens et quelque force d'âme, jugeoit plus ſévérement les choſes. Elle avoit, depuis leur mariage, toujours tourné les yeux vers les Etats-Unis d'Amérique, comme le lieu dont le ſéjour convenoit à leurs goûts, à leurs mœurs, et dans lequel il étoit aiſé de s'établir avec de très-foibles moyens de fortune. Briſſot avoit fait un voyage en conſéquence, et ils étoient ſur le point d'y paſſer lorſque la révolution l'enchaîna. Né à Chartres, et camarade de Pétion, qui eſt de la même ville, Briſſot ſe lia encore plus étroitement avec lui dans l'Aſſemblée Conſtituante, où ſes lumières et ſon travail aidèrent pluſieurs fois ſon ami. Il nous le fit connoître, ainſi que pluſieurs députés que d'anciennes relations ou la ſeule conformité des principes et le zèle de la choſe publique réuniſſoient fréquemment pour conférer ſur elle. Il fut même arrangé que l'on viendroit chez moi quatre fois la ſemaine dans la ſoirée, parceque j'étois ſédentaire, bien logée, et que mon appartement ſe trouvoit placé de manière à n'être fort éloigné d'aucun de ceux qui compoſoient ces petits comités.

Cette

Cette diſpoſition me convenoit parfaitement ; elle me tenoit au courant des choſes auxquelles je prenois un vif intérêt ; elle favoriſoit mon goût pour ſuivre les raiſonnemens politiques et étudier les hommes. Je ſavois quel rôle convenoit à mon ſexe, et je ne le quittai jamais. Les conférences ſe tenoient en ma préſence ſans que j'y priſſe aucune part ; placée hors du cercle et près d'une table, je travaillois des mains, ou faiſois des lettres, tandis que l'on délibéroit ; mais euſſé-je expédié dix miſſives, ce qui avoit lieu quelquefois, je ne perdois pas un mot de ce qui ſe débitoit, et il m'arrivoit de me mordre les lèvres pour ne pas dire le mien.

Ce qui me frappa davantage et me fit une peine ſingulière, c'eſt cette eſpèce de parlage et de légèreté au moyen deſquels des hommes de bon ſens paſſent trois ou quatre heures ſans rien réſumer. Prenez les choſes en détail, vous avez entendu ſoutenir d'excellens principes, donner de bonnes idées, ouvrir quelques vues ; mais en maſſe il n'y a point de marche tracée, de réſultat fixe, et de point déterminé, vers lequel il ſoit convenu que chacun parviendra de telle manière.

J'aurois quelquefois ſoufflette d'impatience ces ſages que j'apprenois chaque jour à eſtimer pour l'honnêteté de leur âme, la pureté de leurs intentions ; excellens raiſonneurs, tous, philoſophes, ſavans politiques en diſcuſſion, mais n'entendant rien à mener les hommes, et par conſéquent à influer dans

une

une assemblée, ils faisoient ordinairement en pure perte de la science et de l'esprit.

Cependant j'ai vu projeter ainsi quelques bons décrets qui ont passé ; bientôt la coalition de la minorité de la noblesse acheva d'affoiblir le côté gauche, et opéra les maux de la révision ; il n'y avoit plus qu'un petit nombre d'hommes inébranlables qui osoient combattre pour les principes ; et, sur la fin, il se réduisit presque à Buzot, Pétion, et Robespierre. Celui-ci me paroissoit alors un honnête homme ; je lui pardonnois, en faveur des principes, son mauvais langage et son ennuyeux débit. J'avois cependant remarqué qu'il étoit toujours concentré dans ces comités ; il écoutoit tous les avis, donnoit rarement le sien, ou ne prenoit pas la peine de le motiver ; et j'ai ouï dire que le lendemain, le premier à la tribune, il faisoit valoir les raisons qu'il avoit entendu exposer la veille par ses amis. Cette conduite lui fut quelquefois reprochée avec douceur ; il se tiroit d'affaire par des gambades, et on lui passoit sa ruse comme celle d'un amour-propre dévorant, dont il étoit vraiment tourmenté. Cependant cela nuisoit un peu à la confiance ; car s'il s'agissoit de proposer quelque chose et de convenir des faits, ou de se distribuer les rôles en conséquence, on n'étoit jamais sûr que Robespierre ne viendroit pas, comme par boutade, se jeter à la traverse ou prévenir inconsidérément les tentatives par l'envie de s'en attribuer l'honneur, et faire ainsi tout manquer. Persuadée

alors

alors que Robespierre aimoit passionnément la liberté, j'étois disposée à attribuer ses torts à l'excès d'un zèle emporté ; cette sorte de réserve, qui semble annoncer ou la crainte de se laisser pénétrer parce-qu'on n'est pas bon à connoître, ou la défiance d'un homme qui ne trouve pas en soi-même de quoi ajouter foi à la vertu d'autrui, et qui caractérise Robespierre, me faisoit de la peine, mais je la prenois pour de la timidité. C'est ainsi qu'avec un heureux préjugé en faveur de quelqu'un, on transforme les plus fâcheux indices en signes des meilleures qualités. Jamais le sourire de la confiance ne s'est reposé sur les lèvres de Robespierre, tandis qu'elles sont presque toujours contractées par le rire amer de l'envie qui veut paroître dédaigner. Son talent, comme orateur, étoit au-dessous du médiocre ; sa voix triviale, ses mauvaises expressions, sa manière vicieuse de prononcer, rendoient son débit fort ennuyeux. Mais il défendoit les principes avec chaleur et opiniâtreté ; il y avoit du courage à continuer de le faire au tems où le nombre des défenseurs du peuple s'étoit prodigieusement réduit. La cour les haïssoit et les faisoit calomnier, les patriotes devoient donc les soutenir et les encourager. J'estimois Robespierre sous ce rapport, je le lui témoignois, et lors même qu'il étoit peu assidu au petit comité, il venoit de tems en tems me demander à dîner. J'avois été frappée de la terreur dont il parut le jour de la fuite du roi à Varennes.

l'après-midi chez Pétion, où il disoit avec inquiétude que la famille royale n'avoit pas pris ce parti sans avoir dans Paris une coalition qui ordonneroit la St. Barthélemy des patriotes, et qu'il s'attendoit à ne pas vivre dans les vingt-quatre heures. Pétion et Brissot disoient au contraire que cette fuite du roi étoit sa perte, et qu'il falloit en profiter; que les dispositions du peuple étoient excellentes, qu'il seroit mieux éclairé sur la perfidie de la cour par cette démarche, que n'auroient pu faire les plus sages écrits; qu'il étoit évident pour chacun, par ce seul fait, que le roi ne vouloit pas de la constitution qu'il avoit jurée; que c'étoit le moment de s'en assurer une plus homogène, et qu'il falloit préparer les esprits à la république. Robespierre, ricanant à son ordinaire et se mangeant les ongles, demandoit ce que c'étoit qu'une république! Le projet du journal intitulé le *Républicain* (et dont il n'y a eu que deux numéros) fut alors imaginé. Dumont le Genevois, homme d'esprit, y travailloit, Du Châtelet, militaire, y prêtoit son nom, et Condorcet, Brissot, &c. se préparoient à y concourir. L'arrestation de Louis XVI. fit grand plaisir à Robespierre; il voyoit par-là tous les malheurs prévenus, et cessoit de craindre pour lui; les autres s'en affligèrent; ils trouvoient que c'étoit la rentrée de la peste dans le gouvernement; que les intrigues alloient recommencer, et que l'effervescence du peuple, appaisée par le plaisir de voir retenir le coupable, ne serviroit

plus

plus à ſeconder les efforts des amis de la liberté. Ils jugeoient bien, et d'autant plus ſûrement que la réconciliation de Lafayette avec les Lameth leur démontroit une coalition nouvelle, qui ne pouvoit avoir pour baſe l'intérêt public. Il n'étoit poſſible de la contre-balancer que par la force de l'opinion, manifeſtée d'une manière impoſante; les patriotes n'ont jamais eu pour cela que leur plume et leur voix; mais lorſque quelque mouvement populaire venoit les aider, ils l'accueilloient avec plaiſir, ſans regarder ni s'inquiéter aſſez comment il étoit produit. Il y avoit, derrière la toile, un intéreſſé que les ariſtocrates accuſoient trop vivement pour que les patriotes ne fuſſent pas tentés de lui pardonner, tant qu'ils n'appercevroient que des choſes qu'on pouvoit tourner au profit commun; d'ailleurs ils ne pouvoient ſe perſuader que ſa perſonne fût redoutable.

Il eſt fort difficile de ne point ſe paſſionner en révolution; il eſt même ſans exemple d'en faire aucune ſans cela; on a de grands obſtacles à vaincre: on ne peut y parvenir qu'avec une activité, un dévouement, qui tiennent de l'exaltation, ou qui la produiſent. Dès-lors on ſaiſit avidement ce qui peut ſervir, et l'on perd la faculté de prévoir ce qui pourra nuire. De-là cette confiance, cet empreſſement, à profiter d'un mouvement ſubit, ſans remonter à ſon origine pour bien ſavoir comment on doit le diriger; de-là cette indélicateſſe, ſi je peux ainſi

parler, dans la concurrence d'agens qu'on n'eſtime pas, mais qu'on laiſſe faire parcequ'ils ſemblent aller au même but. D'Orléans n'étoit ſûrement pas à craindre iſolément; mais ſon nom, ſes alliances, ſa richeſſe, et ſon conſeil, lui prêtoient de grands moyens; il avoit certainement une part ſecrète à toutes les agitations populaires; les hommes purs le ſoupçonnoient, mais cela leur paroiſſoit un ferment néceſſaire pour ſoulever une maſſe inerte; il leur ſuffiſoit de n'y pas avoir part, et ils ſe flattoient de rendre tout utile au public; d'ailleurs ils croyoient plus au déſir qu'avoit d'Orléans de ſe venger d'une cour qui l'avoit dédaigné, et qu'il étoit bien aiſe d'humilier, qu'à des deſſeins d'élévation pour lui-même.

Les Jacobins proposèrent une pétition à l'Aſſemblée pour lui demander le jugement du traître qui avoit fui, ou l'inviter à recueillir le vœu du peuple ſur le traitement qu'il pouvoit mériter, et déclarer, en attendant, qu'il avoit perdu la confiance de celui de Paris. *Laclos*, cet homme plein d'eſprit, que la nature avoit fait pour de grandes combinaiſons, et dont les vices ont conſacré toutes les facultés à l'intrigue; Laclos, dévoué à d'Orléans, et puiſſant dans ſon conſeil, fit cette propoſition aux Jacobins, qui l'accueillirent, et près de qui elle fut appuyée par un détachement de quelques centaines de motionnaires et de coureuſes, tombés du Palais-Royal, dans le lieu de leur ſéance, à dix heures du ſoir. Je les y vis arriver. La ſociété délibéra avec cette foule,

foule, qui donna auſſi ſon ſuffrage ; elle arrêta les baſes de la pétition, et nomma, pour la rédiger, des commiſſaires, au nombre deſquels étoient Laclos et Briſſot : ils travaillèrent dans la nuit même, car il avoit été arrêté qu'une députation de la ſociété porteroit, dès le lendemain, cette pétition au Champ de Mars, pour y être communiquée à ceux qui déſireroient en prendre connoiſſance et voudroient y appoſer leur ſignature. Laclos prétexte un mal de tête, réſultat du défaut de ſommeil, qui ne lui permettoit pas de tenir la plume ; il pria Briſſot de la prendre ; et, en raiſonnant avec lui de la rédaction, il propoſoit, comme dernier article, je ne ſais plus quelle clauſe, qui rappelloit la royauté, et ménageoit une porte à d'Orléans. Briſſot, étonné, la repouſſa vivement ; et l'autre, fort habile, l'abandonna avec l'air de n'en avoir pas peſé toute la conſéquence ; il ſentoit bien qu'il pourroit toujours l'y faire gliſſer, et véritablement elle s'eſt trouvée dans l'imprimé qu'on a répandu comme projet arrêté par les Jacobins. Mais, lorſque la ſociété, aſſemblée le lendemain matin pour examiner la rédaction et faire l'envoi de la pétition, apprit que l'Aſſemblée Nationale avoit fixé le ſort du roi, elle expédia ſes commiſſaires au Champ de Mars, pour annoncer au peuple que le décret étant porté ſur l'affaire du roi, il n'y avoit plus lieu à la pétition propoſée. J'étois au Champ de la Fédération, où la curioſité m'avoit conduite ; il n'y avoit pas plus

de deux ou trois cents perſonnes éparſes aux environs de l'autel de la patrie, ſur lequelle des députés des Cordeliers, des ſociétés fraternelles, portant des piques avec des écriteaux déclamatoires, haranguoient les aſſiſtans et alimentoient l'indignation contre Louis XVI. On annonça que, les Jacobins retirant leur pétition, il falloit, que les citoyens zélés en fiſſent une autre, et ſe raſſemblaſſent le lendemain à cet effet. Ce fut alors que les partiſans de la cour, ſentant la néceſſité d'en impoſer par la terreur, combinèrent les moyens de frapper un grand coup; les menées furent préparées en conſéquence, la proclamation inopinée et la bruſque exécution de la loi martiale opérèrent ce qu'on a juſtement appellé le *maſſacre du Champ de Mars*. Le peuple effrayé n'oſa plus remuer; partie de la garde nationale ſéduite ou trompée, ſecondant Lafayette par dévouement à la cour, ou par une aveugle confiance dans ſon prétendu patriotiſme, ſervoit elle-même de rempart contre ſes concitoyens; le drapeau de la mort fut appendu à l'hôtel commun, et toute la réviſion ſe fit ſous ſon influence. L'érection des *Feuillans* avoit été arrangée preſqu'en même tems pour affoiblir les Jacobins, et, certes, toute la marche de la coalition à cette époque prouva combien la cour et ſes partiſans étoient ſupérieurs à leurs adverſaires en combinaiſons d'intrigues.

Je ne connois pas d'effroi comparable à celui de Robeſpierre dans ces circonſtances; on parloit effectivement

fectivement de lui faire ſon procès, probablement pour l'intimider; on diſoit qu'il s'ourdiſſoit une trame aux Feuillans contre lui et les commiſſaires à la rédaction de la pétition des Jacobins. Nous nous inquiétâmes véritablement ſur ſon compte, Roland et moi; nous nous fîmes conduire chez lui au fond du marais, à onze heures du ſoir, pour lui offrir un aſyle; mais il avoit déjà quitté ſon domicile: nous nous rendîmes chez Buzot pour lui dire que, ſans abandonner les Jacobins, il ſeroit peut-être bien d'entrer aux Feuillans pour juger de ce qui s'y paſſoit, et s'y trouver prêt à défendre ceux qu'on vouloit perſécuter. Buzot héſite quelque tems: Je ferois tout, dit-il, pour ſauver ce malheureux jeune homme (en parlant de Robeſpierre), quoique je ſois loin de partager l'opinion de certaines perſonnes ſur ſon compte; il ſonge trop à lui pour tant aimer la liberté; mais il la ſert, et cela me ſuffit. Néanmoins le public doit paſſer avant lui; je ſerois inconſéquent à mes principes, et j'en donnerois une fauſſe idée, ſi je me rendois aux Feuillans; j'ai de la répugnance à un rôle qui me donneroit deux viſages. Grégoire y eſt allé, il nous inſtruira de ce qui s'y paſſe; et enfin on ne peut rien contre Robeſpierre ſans faire agir l'Aſſemblée: là, je ſerai toujours pour le défendre. Quant à moi, qui ne vais guère aux Jacobins, parceque l'eſpèce m'afflige et me paroît plus hideuſe dans ces bruyantes Aſſemblées, je vais m'y rendre aſſidûment tant que

aurera la perſécution qui s'élève contre une ſociété que je crois utile à la liberté. Buzot ſe peignoit dans ces paroles, et il agit comme il parle, avec rectitude et vérité; c'eſt le caractère de la probité même, revêtue des formes douces de la ſenſibilité. Je l'avois diſtingué, dans ce petit comité, par le grand ſens de ſes avis et cette manière bien prononcée, qui appartient à l'homme juſte. Il ne logeoit pas fort loin de nous; il avoit une femme qui ne paroiſſoit point à ſon niveau, mais qui étoit honnête, et nous nous vîmes fréquemment. Lorſque les ſuccès de la miſſion de Roland, relative aux dettes de la commune de Lyon, nous permirent de retourner en Beaujolois, nous reſtâmes en correſpondance avec Buzot et Robeſpierre; elle fut plus ſuivie avec le premier; il regnoit entre nous plus d'analogie, une plus grande baſe à l'amitié, et un fond autrement riche pour entretenir. Elle eſt devenue intime, inaltérable; je dirai ailleurs comment cette liaiſon s'eſt reſſerrée.

La miſſion de Roland le retint ſept mois à Paris; nous quittâmes cette cité à la mi-Septembre, après que Roland eut obtenu pour Lyon tout ce que cette ville pouvoit déſirer, et nous paſsâmes l'automne à la campagne, occupés des vendanges.

L'un des derniers actes de l'Aſſemblée Conſtituante fut la ſuppreſſion des inſpecteurs. Nous examinâmes ſi nous prendrions le parti de reſter à la campagne, ou s'il ne ſeroit pas mieux d'aller paſſer l'hiver

l'hiver à Paris, pour y faire valoir les droits de Roland à une retraite, après quarante années d'emploi, et y ſuivre en même tems ſon travail encyclopédique, toujours plus facile à rédiger au foyer des lumières, parmi les ſavans et les artiſtes, qu'au fond d'un déſert.

Nous revînmes à Paris dans le courant de Décembre. Les conſtituans étoient retournés chez eux; Pétion avoit paſſé à la mairie, et les ſollicitudes de cette place l'occupoient tout entier; il n'y avoit plus de point de ralliement, et nous vîmes beaucoup moins Briſſot lui-même. Toute notre attention ſe concentroit dans l'intérieur; l'activité de Roland lui faiſoit projeter un journal des arts utiles, et nous cherchions, dans les douceurs de l'étude, une diſtraction aux affaires publiques, dont l'état nous paroiſſoit affligeant. Cependant pluſieurs députés de l'Aſſemblée Légiſlative ſe raſſembloient quelquefois chez l'un d'eux, Place Vendôme; et Roland, dont on eſtimoit le patriotiſme et les lumières, fut invité à s'y rendre: l'éloignement l'en dégoûtoit; il y alla très peu. L'un de nos amis, qui s'y trouvoit fréquemment, nous apprit, vers la mi-Mars, que la cour intimidée cherchoit, dans ſon embarras, à faire quelque choſe qui lui rendît de la popularité: qu'elle ne s'éloigneroit pas de prendre des miniſtres Jacobins, et que les patriotes s'occupoient à faire tomber ſon choix ſur des hommes graves et capables; ce qui importoit d'autant plus,

que cela même pourroit être un piège de la part de la cour, qui ne seroit pas fâchée qu'on lui pousât de mauvaises têtes dont elle eût droit de se plaindre ou de se moquer. Il ajouta que quelques personnes avoient songé à Roland, dont l'existence dans le monde savant, les connoissances administratives, et le caractère connu de justice et de fermeté, offroient de la consistance. Roland alloit alors assez souvent à la société des Jacobins, et se trouvoit employé dans leur comité de correspondance. Cette idée me parut creuse, et ne fit guère d'impression sur mon esprit.

Le 21 du même mois, Brissot vint me trouver un soir, me répéta les mêmes choses d'une manière plus positive, demandant si Roland consentiroit à se charger de ce fardeau. Je lui répliquai que m'en étant entretenue avec lui, par conversation, lors de la première ouverture qui en avoit été faite, il m'avoit paru qu'en appréciant les difficultés, même les dangers, son zèle et son activité ne répugnoient point à cet aliment; que cependant il falloit y regarder de plus près. Le courage de Roland ne s'effraya pas; le sentiment de ses forces lui inspiroit la confiance d'être utile à la liberté, à son pays, et cette réponse fut rendue à Brissot le lendemain.

Le Vendredi 23, à onze heures du soir, je le vis entrer chez moi avec Dumouriez, qui, sortant du conseil, venoit apprendre à Roland sa nomination au ministère de l'intérieur et le saluer son collègue.

Ils

Ils reſtèrent un quart-d'heure ; on donna le rendez-vous pour prêter ſerment le lendemain. Voilà un homme, dis-je à mon mari après leur départ, en parlant de Dumouriez que je venois de voir pour la première fois, qui a l'eſprit délié, le regard faux, et dont peut-être il faudra plus ſe défier que de perſonne au monde ; il a exprimé une grande ſatisfaction du choix patriotique dont il étoit chargé de faire l'annonce ; mais je ne ſerois pas étonnée qu'il te fît renvoyer un jour. — Effectivement, ce ſeul apperçu de Dumouriez me faiſoit trouver une ſi grande diſſonnance avec Roland, qu'il ne me ſembloit pas qu'ils puſſent long-tems aller enſemble. Je voyois, d'un côté, la droiture et la franchiſe en perſonne, la ſévère équité ſans aucuns des moyens des courtiſans, ni des ménagemens de l'homme du monde ; de l'autre, je croyois reconnoître un roué très-ſpirituel, un hardi chevalier qui devoit ſe moquer de tout, hormis de ſes intérêts et de ſa gloire. Il n'étoit pas difficile de conclure que de tels élémens devoient ſe repouſſer.

Roland, miniſtre, eut bientôt, avec ſon incroyable activité, ſa facilité pour le travail, et ſon grand eſprit d'ordre, claſſé dans ſa tête toutes les parties de ſon département. Mais les principes et les habitudes des chefs de bureau rendoient le travail infiniment pénible ; il falloit être ſur ſes gardes et dans une extrême contention pour qu'il n'échappât rien de contradictoire ; il falloit lutter perpétuellement avec

avec ſes agens. Il ſentoit bien la néceſſité de les changer ; mais il étoit trop ſage pour le faire avant de s'être familiariſé avec les choſes, et aſſuré des perſonnes qu'il pourroit ſubſtituer. Quant au conſeil, ſes ſéances reſſembloient davantage à des cauſeries de compagnies qu'à des délibérations d'hommes d'état. Chaque miniſtre y portoit les ordonnances et proclamations à la ſignature, et celui de la juſtice préſentoit les décrets à la ſanction. Le roi liſoit la gazette, faiſoit à chacun des queſtions ſur ce qui lui étoit perſonnel, témoignoit ainſi avec aſſez d'adreſſe ce genre d'intérêt, dont les grands ſavoient ſe faire un mérite ; raiſonnoit en bon-homme ſur les affaires en général, et proteſtoit à tous propos, avec l'accent de la franchiſe, de ſon déſir de faire marcher la conſtitution. J'ai vu Roland et Clavière preſqu'enchantés, durant trois ſemaines, des diſpoſitions du roi, le croire ſur ſa parole, et ſe réjouir en braves gens de la tournure que devoient prendre les choſes. Bon Dieu ! leur diſois-je, lorſque je vous vois partir pour le conſeil dans cette diſpoſition confiante, il me ſemble toujours que vous êtes prêts à faire une ſottiſe. — Je n'ai jamais pu croire à la vocation conſtitutionnelle d'un roi né ſous le deſpotiſme, élevé pour lui, et habitué à l'exercer ; il auroit fallu que Louis XVI. fût un homme fort au-deſſus du vulgaire par ſon eſprit, pour vouloir ſincèrement la conſtitution qui reſtreignoit ſon pouvoir ; et, s'il avoit été cet homme,

il

il n'auroit pas laiſſé ſurvenir les évènemens qui ont amené la conſtitution.

La première fois que Roland parut à la cour, la ſimplicité de ſon coſtume, ſon chapeau rond, et les rubans qui nouoient ſes ſouliers, firent l'étonnement et le ſcandale de tous les valets, de ces êtres qui, n'ayant d'exiſtence que par l'étiquette, croyoient le ſalut de l'empire attaché à ſa conſervation. Le maître des cérémonies s'approchant de Dumouriez d'un air inquiet, le ſourcil froncé, la voix baſſe et contrainte, montrant Roland du coin de l'œil: — Eh! Monſieur, point de boucles à ſes ſouliers! — Ah! Monſieur, tout eſt perdu! répliqua Dumouriez avec un ſans-froid à faire éclater de rire.

Il y avoit conſeil quatre fois la ſemaine; les miniſtres convinrent de manger enſemble chez l'un d'eux le jour de ſes ſéances: je les recevois tous les Vendredis. *De Grave* étoit alors à la guerre; c'étoit un petit homme à tous égards: la nature l'avoit fait doux et timide; ſes préjugés lui commandoient la fierté, ſon cœur lui inſpiroit d'être aimable; et, dans l'embarras de tout concilier, il n'étoit véritablement rien. Il me ſemble le voir marcher en courtiſan ſur les talons, la tête haute ſur ſon foible corps, montrant le blanc de ſes yeux bleus, qu'il ne pouvoit tenir ouverts après le repas qu'à l'aide de deux ou trois taſſes de café, parlant peu, comme par réſerve, mais parcequ'il manquoit d'idées; définitivement perdant ſi bien la tête au

milieu

milieu des affaires de son département, qu'il demanda à se retirer. *Lacoste*, vrai commis de bureau de l'ancien régime, dont il avoit l'encolure infighiflante et gauche, l'air froid, et le ton dogmatique, ne manquoit point de ces moyens que donnent la triture des affaires; mais son extérieur concentré cachoit une violence de caractère dont les emportemens dans la contradiction alloient jusqu'au ridicule; il n'avoit d'ailleurs ni l'étendue de vues ni l'activité nécessaires à un administrateur. *Duranthon*, qu'on avoit fait venir de Bordeaux pour la justice, étoit honnête, dit-on, mais très-paresseux; il avoit l'air vain, et ne m'a jamais paru qu'une vieille femme par son caractère peureux et son important radotage. *Clavière*, précédé au ministère par une réputation d'habileté dans la finance, a, je crois, dans ce genre, des connoissances dont je ne suis pas juge. Actif et travailleur, irascible par tempérament, opiniâtre, comme le sont ordinairement les hommes qui vivent beaucoup dans la solitude du cabinet, pointilleux et difficile dans la discussion, il devoit se heurter avec Roland, sec et tranchant dans la dispute, et non moins attaché à ses opinions: ces deux hommes sont faits pour s'estimer, sans s'aimer jamais, et ils n'ont pas manqué leur destination. Dumouriez avoit plus qu'eux tous ce qu'on appelle de l'esprit, et moins qu'aucun de *moralité*. Diligent et brave, bon général, habile courtisan, écrivant bien, s'énonçant avec facilité,

capable

capable de grandes entrepriſes; il ne lui a manqué que plus de caractère pour ſon eſprit, ou une tête plus froide pour ſuivre le plan qu'il avoit conçu. Plaiſant avec ſes amis, et prêt à les tromper tous; galant auprès des femmes, mais nullement propre à réuſſir auprès de celles qu'un commerce tendre pourroit ſéduire, il étoit fait pour les intrigues miniſtérielles d'une cour corrompue. Ses qualités brillantes et l'intérêt de ſa gloire ont perſuadé qu'il pouvoit être utilement employé dans les armées de la république; et peut-être eût-il marché droit, ſi la Convention eût été ſage; car il eſt trop habile pour ne pas agir comme un homme de bien, lorſque ſa réputation et ſon interêt l'y engagent.

De Grave étoit remplacé par *Servan*, honnête homme dans toute l'étendue du terme, d'une trempe ardente, de mœurs pures, avec toute l'auſtérité d'un philoſophe, et la bonté d'une âme ſenſible; patriote éclairé, militaire courageux, miniſtre vigilant, il ne lui auroit fallu que plus de froideur dans l'eſprit et plus de force dans le caractère.

Les troubles religieux, les diſpoſitions des ennemis, ayant néceſſité des décrets déciſifs, le refus de leur ſanction acheva de dévoiler Louis XVI. dont la bonne foi étoit déjà devenue bien ſuſpecte à ceux de ſes miniſtres, qui avoient été portés à la ſuppoſer réelle. D'abord le refus ne fut pas formel: le roi vouloit réfléchir; il remettoit la ſanction au conſeil ſuivant, et trouvoit toujours des raiſons pour la remettre

remettre encore. Ces lenteurs donnèrent lieu aux miniſtres de ſe prononcer avec vigueur. Roland et Servan particulièrement inſiſtèrent ſans relâche, et dirent les vérités les plus frappantes avec une grande énergie.

Leur ſituation devenoit critique; la choſe publique étoit en péril; il falloit que des miniſtres vraiment patriotes obtinſſent ce qui devoit la ſauver, ou ſe retiraſſent, pour ne pas concourir à ſa ruine. Roland propoſa à tous ſes collègues une lettre au roi dans cet eſprit. *Clavière* chicana ſur les expreſſions. *Duranthon*, qui aimoit ſa place, ne ſe ſoucioit pas de riſquer de la perdre, s'il y avoit encore moyen de la conſerver ſans être un traître avéré. *Lacoſte* ne goûtoit pas les grandes meſures, et la volonté du roi lui paroiſſoit, au fond, la meilleure de toutes les règles. *Dumouriez* laiſſoit diſcuter et ſongeoit à ſon jeu; il avoit à ſe venger de ce qu'il regardoit comme une tracaſſerie. Voici le fait.

Certaine rumeur qui n'eſt point encore l'opinion publique, mais qui la précède et l'annonce, s'élevoit contre Bonnecarrère, que Dumouriez avoit fait directeur général du département des affaires étrangères. Il avoit la réputation, les talens, le caractère, et les mœurs, d'un intrigant; du moins c'eſt ainſi que j'ai entendu parler de lui des hommes probes, qui citoient quelques détails de ſa vie, et gémiſſoient du choix que Dumouriez avoit fait de ſa perſonne.

Le

Le bruit ſe répandit de je ne ſais quelle place accordée ou quelque affaire arrangée par Bonnecarrère, au prix de cent mille livres, dont partie devoit être remiſe à Madame de Beauvert. C'étoit la maîtreſſe de Dumouriez, vivant chez lui, où elle faiſoit les honneurs de ſa table, au grand ſcandale des hommes ſenſés, des amis des mœurs et de la liberté. Car cette licence de la part d'un homme public, chargé d'affaires d'état, marque trop bien le mépris des bienſéances; et Madame de Beauvert, ſœur de *Rivarol*, très connu ſous un mauvais jour, étoit environnée des ſuppôts de l'ariſtocratie, fort peu recommandables à tous égards. La conduite de Dumouriez, n'eût-elle pas été déjà blâmable en principes, étoit encore impolitique et propre à le rendre ſuſpect.

Je voyois ſouvent, avec Briſſot, pluſieurs autres membres de l'Aſſemblée Légiſlative; ils ſe trouvoient quelquefois chez moi avec les miniſtres, et entretenoient avec eux ce genre de liaiſon néceſſaire parmi les hommes qui, tous voués à la choſe publique, ont beſoin de s'entendre et de s'éclairer pour la mieux ſervir. L'hiſtoire de Bonnecarrère fut dénoncée à l'un d'eux; on citoit les perſonnes, l'objet, le notaire chez qui le dépôt avoit été fait, ou qui étoit indiqué pour le recevoir. Ces détails me ſont échappés; je me rappelle ſeulement que deux hommes eſtimables vinrent les atteſter chez moi, devant trois ou quatre députés, dont l'un, ami de Du-

mouriez, avoit déſiré les entendre de leur bouche. Il fut arrêté de réitérer à Dumouriez, avec une ſorte de ſolemnité, les repréſentations qui lui avoient déjà été faites dans le particulier ſur la néceſſité, pour la choſe publique et pour lui-même, de mieux accorder ſa conduite et le choix de ſes agens avec les principes politiques qu'il diſoit profeſſer. L'entretien en conſéquence eut lieu en préſence de ſes collègues et des trois ou quatre députés. Roland, uſant des droits que lui donnoient ſon âge et ſon caractère, fit ſentir à Dumouriez combien il importoit qu'il ſe conduisît avec plus de meſure et d'auſtérité ; chacun convenoit que le dernier trait de Bonnecarrère devoit achever de l'éclairer ſur ſon compte et le déterminer à le remplacer. Dumouriez, qui s'accommodoit fort de ſon talent et s'inquiétoit peu de la moralité, reçut fort légèrement les obſervations de ſes amis, et finit par les repouſſer avec humeur. De ce moment, il ceſſa de voir les députés, fut plus froid avec ſes collègues, et ne ſongea plus, ſans doute, qu'à faire ſauter ceux dont la gravité lui déplaiſoit davantage. Je preſſentis l'effet de cette conférence, et je dis à Roland : Si vous étiez un intrigant capable de vous conduire d'après les erreurs de l'ancienne cour et de ſon régime, je dirois que le moment eſt venu de perdre Dumouriez, pour éviter qu'il vous joue quelques mauvais tours. Mais les honnêtes gens n'entendent rien à cette petite guerre, et Roland étoit

auſſi

auſſi incapable d'y avoir recours, qu'il eût été peu propre à la faire.

Le retard de la ſanction devenoit un refus; on touchoit au terme du délai. Nous ſentîmes que le conſeil, n'ayant pas aſſez de nerf et d'enſemble pour ſe prononcer en maſſe, il convenoit à l'intégrité, au courage, de Roland de s'avancer ſeul, et nous arrêtâmes entre nous deux ſa fameuſe lettre au roi; il l'avoit portée avec lui au conſeil pour la lire hautement le jour, où le roi, preſſé de nouveau ſur la ſanction, ſe réſuma à demander que chacun de ſes miniſtres lui donnât ſon opinion écrite et ſignée, et paſſa rapidement à traiter d'autres affaires. Roland revint chez lui, joignit à ſa lettre quelques lignes d'envoi, et fit remettre le tout aux mains du roi le 11 Juin, au matin. Le lendemain 12, à huit heures du ſoir, je vois arriver *Servan* d'un air joyeux: Félicitez-moi, me dit-il, j'ai l'honneur d'être chaſſé.— Mon mari, lui répliquai-je, doit donc le partager ſous peu, et je ſuis piquée que vous ſoyez le premier. — Il me raconta que, s'étant rendu le matin chez le roi pour quelques objets particuliers, il l'avoit entretenu avec chaleur de la néceſſité du camp des vingt mille hommes, s'il vouloit véritablement s'oppoſer aux projets des ennemis, que le roi lui avoit tourné le dos de fort mauvaiſe humeur, et que Dumouriez ſortoit à l'inſtant de l'hôtel de la guerre, où il étoit venu lui prendre le porte-feuille en conſéquence d'un ordre dont il étoit porteur.—Dumou-

 riez?

riez? Il joue-là un vilain rôle, mais qui ne me ſurprend pas. — Les trois jours précédens il avoit été ſouvent aux Thuilleries en longue conférence avec la reine, près de laquelle il n'eſt pas inutile de remarquer que Bonnecarrère avoit quelque appui par les femmes. Roland, averti que Servan étoit chez moi, quitte les perſonnes auxquelles il donnoit audience, apprend la nouvelle, et fait inviter ſes collègues (Dumouriez excepté) à le venir trouver.

Il lui paroiſſoit qu'il ne falloit pas attendre le renvoi, et que celui de Servan étant prononcé, il convenoit à ceux qui profeſſoient les mêmes principes d'offrir leur démiſſion, à moins que le roi ne rappellât Servan, et renvoyât Dumouriez, avec lequel ils ne devoient plus s'aſſeoir au conſeil. Je ne doute pas que ſi les quatre miniſtres ſe fuſſent ainſi comportés, la cour n'eût été un peu embarraſſée pour les remplacer, que *Lacoſte* et *Duranthon* ne ſe fuſſent honorés, et que la choſe eût été d'autant plus frappante pour le public; mais elle le devint d'une autre manière.

Les miniſtres arrivèrent; on délibéra ſans rien conclure, ſinon que l'on ſe raſſembleroit le lendemain à huit heures du matin, et que Roland leur prépareroit une lettre. Je n'aurois jamais cru, ſi les circonſtances ne m'avoient miſe à portée d'en faire l'expérience, combien ſont rares la juſteſſe d'eſprit et la fermeté de caractère; combien peu d'hommes, par conſéquent, ſont propres aux affaires, et moins encore

encore à gouverner. Voulez-vous la réunion de ces qualités à un désintéressement parfait ? voilà le phénix presqu'impossible à trouver. Je ne m'étonne plus que les hommes supérieurs au vulgaire, et placés à la tête des empires, aient ordinairement un assez grand mépris pour l'espèce ; c'est le résultat presque nécessaire d'une grande connoissance du monde ; et pour éviter les fautes où il peut entraîner ceux qui sont chargés du bonheur des nations, il faut un fond de philosophie et de magnanimité bien extraordinaire.

Les ministres vinrent au rendez-vous ; ils hésitèrent sur la lettre, et finirent par arrêter qu'il valoit mieux se rendre en personne chez le roi et lui parler. Cet expédient me parut une manière d'éluder : on ne parle jamais avec autant de force que l'on peut écrire à un individu auquel son rang et l'habitude font accorder de grands égards ; il fut convenu d'aller prendre Lacoste qui n'avoit pas paru, ou du moins de lui proposer de s'unir aux autres ; à peine ces messieurs étoient-ils réunis à l'Hôtel de la Marine, qu'un message du roi vint porter à Duranthon l'ordre de se rendre seul au château, et à l'instant. Clavière et Roland lui dirent qu'ils alloient attendre son retour à la chancellerie. Ils n'y furent pas longtems sans voir arriver Duranthon, la face allongée, silencieux, avec un air de douleur hypocrite, tirant lentement de chacune de ses poches un ordre du roi pour chacun des deux autres. — Donnez donc, lui

dit Roland en riant ; je vois ſeulement que nos lenteurs nous ont fait perdre l'initiative. — C'étoit effectivement leur congé. — Me voilà auſſi chaſſé ! m'annonça mon mari en revenant. J'eſpère, lui répliquai-je, que c'eſt encore mieux mérité de votre part que de celle de perſonne ; mais c'eſt bien le cas de ne pas attendre que le roi l'annonce à l'Aſſemblée ; et puiſqu'il n'a pas profité des leçons de votre lettre, il faut rendre ces leçons utiles au public en les lui faiſant connoître ; je ne vois rien de plus conſéquent au courage de la lui avoir écrite, que la hardieſſe d'en envoyer copie à l'Aſſemblée ; en apprenant votre renvoi, elle en verra la cauſe.

Cette idée devoit plaire beaucoup à mon mari ; elle fut ſaiſie, et l'on ſait comment l'Aſſemblée honora le renvoi des trois miniſtres en déclarant qu'ils emportoient les regrets de la nation, comme elle applaudit à la lettre, en ordonnant qu'elle fût imprimée et envoyée aux départemens. Je ſuis convaincue, et je crois que l'évènement a démontré que cette lettre a beaucoup ſervi à éclairer la France ; elle offroit au roi avec tant de force et de ſageſſe ce que ſon propre intérêt devoit le déterminer à faire, qu'on a pu juger qu'il ne refuſoit à s'y prêter que par une oppoſition déterminée au maintien de la conſtitution.

Lorſque je me rappelle que *Pache* étoit dans le cabinet de Roland lorſque nous lûmes la minute de cette

cette lettre, qu'il trouvoit cette démarche bien hardie ; lorſque je ſonge combien de fois cet homme a été témoin de notre enthouſiaſme pour la liberté, de notre zèle à la ſervir, et que je le vois aujourd'hui à la tête de l'autorité arbitraire qui nous opprime et nous pourſuit comme des ennemis de la république, je me demande ſi je veille, et ſi le rêve ne doit pas finir par le ſupplice de cet infâme hypocrite ?

Nous voilà donc rentrés dans la vie privée : on me demandera peut-être, ſi je n'ai jamais eu plus de détails ſur la manière dont Roland avoit été appellé au miniſtère ? je puis affirmer que non, et que même je n'ai pas eu la penſée de m'en informer ; cela m'a paru ſe faire comme tant de choſes en ce monde ; l'idée en vient à quelqu'un, pluſieurs la goûtent, et elle ſe préſente, ainſi appuyée, à quiconque peut agir en conſéquence. J'ai vu que celle-là avoit frappé des députés ; j'ignore celui qui l'a propoſée le premier, et par qui elle a été tranſmiſe à la cour. Roland n'en a pas ſu davantage, et ne s'en eſt pas plus inquiété que moi. Quand il fut queſtion de remplacer De Grave à la guerre, les miniſtres et les députés patriotes n'imaginoient point ſur qui faire tomber le choix ; les militaires connus paſſoient preſque tous pour les ennemis de la conſtitution. Roland ſongea à *Servan*, qui étoit au ſervice, et y avoit mérité la croix de St. Louis, dont les principes n'étoient pas douteux, puiſqu'il les avoit

avant la révolution, dans un ouvrage eſtimé (le Soldat Citoyen); nous le connoiſſions perſonnellement pour l'avoir vu à Lyon, où il avoit la réputation méritée d'un homme ſage et actif: enfin, il avoit perdu en 1790 une charge à la cour, où Monſieur Guynard-St.-Prieſt n'aimoit pas ſon civiſme: les membres du conſeil ſe réunirent, d'après ces conſidérations, pour le propoſer au roi, qui l'accepta.

Lorſque mon mari fut au miniſtère, je m'impoſai la loi de ne faire ni recevoir de viſites et de n'inviter à manger aucune femme: je n'avois pas de grands ſacrifices à faire à cet égard; car n'étant pas de réſidence habituelle à Paris, mon cercle n'y étoit pas fort étendu; d'ailleurs je ne m'étois livrée nulle part à la grande ſociété, parceque j'aime l'étude autant que je hais le jeu, et que je m'ennuie des ſots. Habituée à paſſer mes jours dans l'intérieur de mon domeſtique, je partageois les travaux de Roland, et je cultivois mes goûts particuliers. C'étoit donc à la fois conſerver ma manière d'être, et prévenir les inconvéniens dont une foule intéreſſée environne les perſonnes qui tiennent aux grandes places, que d'établir cette ſévérité dans mon hôtel. Je n'y ai jamais eu proprement de cercle de ſociété; je recevois à dîner, deux fois la ſemaine, des miniſtres, des députés, celles des perſonnes avec leſquelles mon mari avoit beſoin de s'entretenir ou de conſerver des relations. On cauſoit d'affaires devant moi, parce-

que

que je n'avois ni la manie de m'en mêler, ni d'entourage qui inſpirât la défiance. De toutes les pièces d'un vaſte appartement, j'avois choiſi pour l'habiter journellement le plus petit ſalon formant cabinet, où j'avois mes livres et un bureau. Il arrivoit ſouvent que des amis ou des collègues, ayant beſoin de parler confidentiellement au miniſtre, au lieu d'aller chez lui, où ſes commis et le public l'environnoient, ſe rendoient chez moi, et me prioient de l'y faire appeller. Je me ſuis ainſi trouvée dans le courant des choſes ſans intrigue ni vaine curioſité : Roland y avoit l'agrément de m'en entretenir enſuite dans le particulier avec cette confiance qui a toujours régné entre nous, et qui y a mis en communauté nos connoiſſances et nos opinions ; il arrivoit auſſi que les amis qui n'avoient qu'un avis à communiquer, un mot à dire, toujours certains de me trouver, s'adreſſoient à moi pour me charger de le lui rendre au premier inſtant.

On avoit ſenti le beſoin de balancer l'influence de la cour, de l'ariſtocratie, de la liſte civile et de leurs papiers, par des inſtructions populaires d'une grande publicité. Un journal placardé en affiches parut propre à cette fin ; il falloit trouver un homme ſage et éclairé, capable de ſuivre les évènemens et de les préſenter ſous leur vrai jour, pour en être le rédacteur. *Louvet*, déjà connu comme écrivain, homme de lettres et politique, fut indiqué, choiſi, et accepta ce ſoin : il falloit auſſi des fonds ; c'étoit une autre

affaire. Pétion lui-même n'en avoit point pour la police; et cependant, dans une ville comme Paris, et dans un tel état des choſes où il importoit d'avoir du monde pour être informé à tems de ce qui arrive ou de ce qui ſe prépare, c'étoit abſolument néceſſaire. Il eût été difficile de l'obtenir de l'Aſſemblée; la demande n'eût pas manqué de donner l'éveil aux partiſans de la cour et de rencontrer des obſtacles. On imagina que Dumouriez, qui avoit, aux affaires étrangères, des fonds pour dépenſes ſecrètes, pourroit remettre une ſomme par mois au maire de Paris pour la police, et que ſur cette ſomme ſeroient prélevés les frais du journal en affiche que ſurveilleroit le miniſtre de l'intérieur. L'expédient étoit ſimple, il fut arrêté. Telle a été l'origine de la *Sentinelle*.

C'eſt dans le courant de Juillet, que, voyant les affaires empirer par la perfidie de la cour, la marche des troupes étrangères, et la foibleſſe de l'Aſſemblée, nous cherchions où pourroit ſe réfugier la liberté menacée. Nous cauſions ſouvent avec Barbaroux et Servan de l'excellent eſprit du midi, de l'énergie des départemens dans cette partie de la France, et des facilités que préſenteroit ce local pour y fonder une république, ſi la cour triomphante venoit à ſubjuguer le nord et Paris. Nous prenions des cartes géographiques; nous tracions la ligne de démarcation: Servan étudioit les poſitions militaires; on calculoit les forces, on examinoit la nature et les moyens de reverſement des productions; chacun rappelloit

rappelloit les lieux ou les perſonnes dont on pouvoit eſpérer de l'appui, et répétoit, qu'après une révolution qui avoit donné de ſi grandes eſpérances, il ne falloit pas retomber dans l'eſclavage, mais tout tenter pour établir quelque part un gouvernement libre. Ce ſera notre reſſource, diſoit Barbaroux, ſi les Marſeillois que j'ai accompagnés ici ne ſont pas aſſez bien ſecondés par les Pariſiens pour réduire la cour; j'eſpère cependant qu'ils en viendront à bout, et que nous aurons une Convention qui donnera la république pour toute la France.

Nous jugeâmes bien, ſans qu'il s'expliquât davantage, qu'il ſe préparoit une inſurrection; elle paroiſſoit inévitable, puiſque la cour faiſoit des préparatifs qui annonçoient le deſſein de ſubjuguer. On dira que c'étoit pour ſe défendre; mais l'idée de l'attaque, ou ne ſeroit venue à perſonne, ou n'auroit pas pris parmi le peuple, ſi elle eût fait ſincèrement exécuter la conſtitution; car en lui voyant tous ſes défauts, les plus fermes républicains ne vouloient qu'elle pour l'inſtant, et auroient attendu des améliorations de l'expérience et du tems.

Il eſt vrai qu'à l'époque des révolutions, il ſe trouve toujours, particulièrement chez les peuples corrompus et dans les grandes villes, une claſſe d'hommes privés des avantages de la fortune, avides de ſes faveurs, et cherchant à les extorquer à tous prix, ou habitués à les ſuppléer par des moyens peu licites.

licites. Si la hardieſſe de l'eſprit, l'audace du caractère, quelques talens naturels diſtinguent l'un d'entr'eux, il devient chef ou directeur d'une bande turbulente qui ſe recrute bientôt de tous les ſujets qui, n'ayant rien à perdre, ſont prêts à tout oſer; de toutes les dupes qu'ils ont l'art de faire, et enfin des individus que ſement parmi eux les politiques ou les puiſſances intéreſſés à fomenter les diviſions pour affoiblir ceux qu'elles agitent, et pour les tourner enſuite à leur profit.

Les ſociétés patriotiques, ces raſſemblemens d'hommes réunis pour délibérer ſur leurs droits et leurs intérêts, nous ont préſenté, au racourci, le tableau de ce qui ſe paſſe dans la grande ſociété de l'état.

Ce ſont d'abord quelques hommes ardens, vivement pénétrés des dangers publics, et cherchant de bonne foi à les prévénir; les philoſophes ſe joignent à eux, parceque cette aſſociation leur paroît néceſſaire pour le renverſement de la tyrannie et la propagation des principes utiles à leurs ſemblables. Effectivement de grandes vérités ſe développent et deviennent communes, des ſentimens généreux s'animent et ſe répandent; l'impulſion eſt donnée aux cœurs et aux eſprits. Alors s'avancent des individus qui, revêtant les principes et adoptant le langage propre à les faire accueillir, cherchent à capter la bienveillance publique pour acquérir des places ou du crédit. Ils enchériſſent ſur la vérité pour ſe faire

remarquer

remarquer davantage ; ils frappent les imaginations par des peintures exagérées ; ils flattent les paſſions de la multitude, toujours prompte à admirer le giganteſque ; ils la portent à des meſures dans leſquelles ils ſe rendent utiles, afin de ſe faire croire toujours néceſſaires, et ils finiſſent par travailler à rendre ſuſpects les hommes ſages ou éclairés dont le mérite les effraie et dont ils ne pourroient ſoutenir la concurrence. La calomnie, d'abord groſſièrement employée par eux, apprend, dans les humiliations qu'elle reçoit, à s'ériger en ſyſtême ; elle devient un art profond, dans lequel eux ſeuls et leurs pareils peuvent réuſſir.

Sans doute beaucoup de gens de cette trempe s'étoient jetés dans le parti populaire contre la cour, prêts à ſervir celle-ci pour ſon argent, puis à la trahir ſi elle devenoit plus foible. La cour affectoit de croire tels tous ceux qui s'oppoſoient à ſes vues, et ſe plaiſoit à les confondre ſous le titre de factieux. Les vrais patriotes laiſſoient aller cette meute bruyante comme des chiens d'arrêt, et peut-être n'étoient pas fâchés de s'en ſervir comme d'enfans perdus qui ſe livrent à l'ennemi. Ils ne calculoient pas, dans leur haîne du deſpotiſme, que s'il eſt permis en politique de laiſſer faire de bonnes choſes par de méchantes gens, ou de profiter de leurs excès pour une fin utile, il eſt infiniment dangereux de leur attribuer l'honneur des unes, ou de ne pas les punir des autres.

Tout

Tout le monde connoît la révolution du 10 Août ; je n'en ſais pas plus que le public à cet égard ; car inſtruite de la grande marche des affaires tant que Roland a été homme public, et la ſuivant avec intérêt, même lorſqu'il n'étoit plus en place, je n'ai jamais été confidente de ce qu'on peut appeller les petites manœuvres, de même qu'il n'a jamais été agent de cette eſpèce.

Rappellé au miniſtère à cette époque, il y rentra avec de nouvelles eſpérances pour la liberté ; il eſt grand dommage, diſions-nous, que le conſeil ſoit gâté par ce *Danton*, qui a une réputation ſi mauvaiſe ! — Quelques amis, à qui je le répétois à l'oreille, me répondirent : Que voulez-vous ? Il a été utile dans la révolution, et le peuple l'aime ; on n'a pas beſoin de faire des mécontens, il faut tirer parti de ce qu'il eſt. — C'étoit fort bien dit ; mais il eſt plus aiſé de ne point accorder à un homme des moyens d'influence que de l'empêcher d'en abuſer. Là commencèrent les fautes des patriotes ; dès que la cour étoit abattue, il falloit former un excellent conſeil, dont tous les membres, irréprochables dans leur conduite, diſtingués par leurs lumières, imprimaſſent au gouvernment une marche reſpectable, et aux puiſſances étrangères de la conſidération. Placer Danton, c'étoit inonder dans le gouvernement ces hommes que j'ai peints plus haut, qui le tourmentent quand ils ne ſont pas employés par lui, qui le détériorent et l'aviliſſent dès qu'ils participent

à ſon

à ſon action. Mais qui donc auroit fait ces réflexions ? qui eût oſé les communiquer et les appuyer hautement ? C'étoit l'Aſſemblée, ou ſa commiſſion des vingt-un, qui déterminoit les choix ; il y avoit là beaucoup d'hommes de mérite, et pas un chef ; pas un de ces êtres à la Mirabeau, propre à commander au vulgaire, à rallier en un faiſceau les volontés des ſages, et à les préſenter avec l'aſcendant du génie qui ſe fait obéir dès qu'il ſe manifeſte.

On ne ſavoit qui mettre à la marine ; Condorcet parla de *Monge*, parcequ'il l'avoit vu réſoudre des problêmes de géométrie à l'académie des ſciences, et *Monge* fut élu. C'eſt une eſpèce d'original qui feroit bien des ſingeries à la manière des ours que j'ai vus jouer dans les foſſés de la ville de Berne : on n'eſt pas plus lourdement Paſquin et moins fait pour être plaiſant. Autrefois tailleur de pierre à Mézières, où l'Abbé Boſſut l'encouragea et lui fit commencer l'étude des mathématiques, il s'eſt avancé à force de travail, et avoit ceſſé de voir ſon bienfaiteur dès qu'il avoit eſpéré de devenir ſon égal. Bonhomme au demeurant, ou ſachant en acquérir la réputation dans un petit cercle, dont les plus malins perſonnages ne ſe feroient pas amuſés à faire voir qu'il n'étoit qu'épais et borné. Mais enfin il paſſoit pour être honnête homme, ami de la révolution, et l'on étoit ſi las des traîtres, ſi embarraſſé de trouver des gens capables, que l'on commençoit par s'accommoder de ceux qui étoient ſûrs. Je

n'ai

n'ai pas beſoin de parler de ſon miniſtère, le triſte état de notre marine ne prouve que trop aujourd'hui ſon ineptie et ſa nullité.

Le premier ſoin de Roland fut d'opérer dans ſes bureaux le renouvellement dont il avoit ſenti le beſoin ; il s'environna d'hommes laborieux, éclairés, attachés aux principes ; et n'eût-il fait que cela ſeul, il auroit produit un grand bien dans cette partie du miniſtère. Il ſe hâta d'écrire à tous les départemens avec cette force que donne la raiſon, cet empire qui appartient à la vérité, cette onction qui réſulte du ſentiment ; il leur montroit, dans la révolution du 10 Août les nouvelles deſtinées de la France, la néceſſité pour tous les partis de ſe réunir à la juſtice qui prévient tous les excès, à la liberté qui fait le bonheur de tous, au bon ordre qui ſeul peut l'aſſurer, et au corps légiſlatif comme chargé d'exprimer la volonté générale. Les corps adminiſtratifs qui parurent héſiter furent ſuſpendus ou caſſés. Une grande expédition dans les affaires, la correſpondance la plus active et la plus étendue, répandirent de toutes parts un même eſprit, ranimèrent la confiance, et vivifièrent l'intérieur.

Danton ne laiſſoit guère paſſer de jours ſans venir chez moi : tantôt c'étoit pour le conſeil ; il arrivoit un peu avant l'heure, et paſſoit dans mon appartement, ou s'y arrêtoit un peu après, ordinairement avec Fabre-d'Eglantine ; tantôt il venoit me demander la ſoupe, d'autres jours que ceux où j'avois coutume

coutume de recevoir pour s'entretenir de quelqu'affaire avec Roland.

On ne ſauroit faire montre de plus de zèle, d'un plus grand amour de la liberté, d'un plus vif déſir de s'entendre avec ſes collègues pour la ſervir efficacement. Je regardois cette figure repouſſante et atroce; et quoique je me diſſe bien qu'il ne falloit juger perſonne ſur parole, que je n'étois aſſurée de rien contre lui, que l'homme le plus honnête devoit avoir deux réputations dans un tems de partis, qu'enfin il falloit ſe défier des apparences, je ne pouvois appliquer l'idée d'un homme de bien ſur ce viſage. Je n'ai jamais rien vu qui caractériſât ſi parfaitement l'emportement des paſſions brutales, et l'audace la plus étonnante, demi-voilée par l'air d'une grande jovialité, l'affectation de la franchiſe, et d'une ſorte de bonhomie. Mon imagination, aſſez vive, ſe repréſente toutes les perſonnes qui me frappent dans l'action que je crois convenir à leur caractère; je ne vois pas durant demi-heure une phyſionomie un peu hors du vulgaire, ſans la revêtir du coſtume d'une profeſſion, ou lui donner un rôle, dont elle m'inſpire ou me rappelle l'idée. Cette imagination m'a ſouvent figuré Danton, un poignard à la main, excitant de la voix et du geſte une troupe d'aſſaſſins plus timides ou moins féroces que lui; ou bien, content de ſes forfaits, indiquant par le geſte, qui caractériſe Sardanapale, ſes habitudes et ſes penchans. Aſſurément je défie un peintre

peintre exercé de ne pas trouver dans la perſonne de Danton toutes les convenances déſirables pour cette compoſition.

Si j'avois pu m'aſtreindre à une marche ſuivie, au lieu d'abandonner ma plume à l'allure vagabonde d'un eſprit qui ſe promène ſur les événemens, j'aurois pris Danton au commencement de 1789, miſérable avocat, chargé de dettes plus que de cauſes, et dont la femme diſoit que, ſans le ſecours d'un louis par ſemaine qu'elle recevoit de ſon père, elle ne pourroit ſoutenir ſon ménage; je l'aurois montré naiſſant à la *ſection*, qu'on appelloit alors un *diſtrict*, et s'y faiſant remarquer par la force de ſes poumons; grand ſectateur des d'Orléans, acquérant une ſorte d'aiſance dans le cours de cette année, ſans qu'on vît de travail qui dût la procurer, et une petite célébrité par des excès que Lafayette vouloit punir, mais dont il ſut ſe prévaloir avec art en ſe faiſant protéger par la ſection qu'il avoit rendu turbulente. Je l'obſerverois, déclamant avec ſuccès aux ſociétés populaires, ſe faiſant le défenſeur des droits de tous, et annonçant qu'il ne prendroit de places appointées qu'après la révolution; paſſant néanmoins à celle de ſubſtitut du procureur de la commune, préparant ſon influence aux Jacobins ſur les débris de celle des Lameth; paroiſſant au dix Août avec ceux qui revenoient du château, et arrivant au miniſtère comme un tribun agréable au peuple, à qui il falloit donner la ſatisfaction de le mettre dans

le

le gouvernement. De cette époque, ſa marche fut auſſi rapide que hardie ; il s'attache par des libéralités, ou protège de ſon crédit, ces hommes avides et miſérables que ſtimulent le beſoin et les vices ; il déſigne les gens redoutables, dont il faudra opérer la perte ; il gage les écrivains ou inſpire les énergumènes qu'il deſtine à les pourſuivre ; il enchérit ſur les inventions *révolutionnaires* des patriotes aveugles ou des adroits frippons ; il combine, arrête, et fait exécuter, des plans capables de frapper de terreur, d'anéantir beaucoup d'obſtacles, de recueillir beaucoup d'argent, et d'égarer l'opinion ſur toutes ces choſes. Il forme le corps électoral par ſes intrigues, le domine ouvertement par ſes agens, et nomme la députation de Paris à la Convention, dans laquelle il paſſe. Il va dans la Belgique augmenter ſes richeſſes ; il oſe avouer une fortune de quatorze cents mille livres, afficher le luxe en prêchant le *ſans-culotiſme*, et dormir ſur des monceaux de cadavres.

Quant à Fabre-d'Eglantine, affublé d'un froc, armé d'un ſtilet, occupé d'ourdir une trame pour décrier l'innocence ou perdre le riche, dont il convoite la fortune, il eſt ſi parfaitement dans ſon rôle, que quiconque voudroit peindre le plus ſcélérat tartuffe n'auroit qu'à faire ſon portrait ainſi coſtumé.

Ces deux hommes cherchoient beaucoup à me faire cauſer en me parlant patriotiſme ; je n'avois

rien à taire ou à diſſimuler à cet égard ; je profeſſe également mes principes devant ceux que je crois les partager, ou que je ſoupçonne n'en pas avoir d'auſſi purs ; c'eſt confiance à l'égard des uns, fierté vis-à-vis des autres ; je dédaigne de me cacher, même ſous le prétexte ou l'eſpérance de mieux pénétrer autrui. Je preſſens les hommes par le tact, je les juge par leur conduite comparée dans ſes différens tems avec leur langage : mais moi, je me montre toute entière, et ne laiſſe jamais douter qui je ſuis.

Dès que l'Aſſemblée eut rendu, de ſon propre mouvement, un décret qui attribuoit cent mille livres au miniſtre de l'intérieur pour impreſſion d'écrits utiles, Danton et Fabre ſur-tout me demandèrent, par forme de converſation, ſi Roland étoit en meſure à cet égard, s'il avoit des écrivains prêts à employer, etc. Je répondis qu'il n'étoit point étranger à ceux qui s'étoient déjà fait connoître ; que les ouvrages périodiques, redigés dans un bon eſprit, indiquoient d'abord ceux qu'il convenoit d'encourager ; qu'il s'agiſſoit de voir leurs auteurs, de les réunir quelquefois pour qu'ils s'inſtruiſiſſent des faits dont il importeroit de répandre la connoiſſance, et ſe conciliaſſent ſur la manière d'amener plus efficacement les eſprits à un même but.

Que ſi, lui Fabre, lui Danton, en connoiſſoient particulièrement quelques-uns, il falloit qu'ils les indiquaſſent, et qu'ils vinſſent avec eux chez le miniſtre

miniſtre de l'intérieur, où l'on pourroit, une fois la ſemaine, par exemple, s'entretenir de ce qui devoit, dans les circonſtances, occuper eſſentiellement les écrivains. — Nous avons le projet, me répliqua Fabre, d'un journal en affiche, que l'on intitulera *Compte rendu au Peuple ſouverain*, et qui préſentera le tableau de la dernière révolution : Camille-Deſmoulins, Robert, etc. y travailleront. — Eh bien ! il faut les amener à Roland. — Il s'en garda bien, et ne parla plus du journal, qui commença cependant dès que l'Aſſemblée eut donné au conſeil deux millions pour *dépenſes ſecrètes*. Danton dit à ſes collègues qu'il falloit que chaque miniſtre pût en uſer dans ſon département ; mais que celui des affaires étrangères et de la guerre ayant déjà des fonds pareils, il convenoit que ceux-ci reſtaſſent à la diſpoſition des quatre autres, qui auroient ainſi chacun tant de cent mille livres. Roland s'éleva fortement contre cette propoſition ; il prouva que l'intention de l'Aſſemblée avoit été de donner au pouvoir exécutif, dans ces momens de criſe, tous les moyens dont il pouvoit avoir beſoin pour agir avec célérité ; que c'étoit le conſeil collectivement qui devoit déterminer l'emploi de ces fonds d'après la demande et pour les objets préſentés par chacun ; que pour lui particulièrement il déclaroit ne vouloir en faire aucun uſage ſans en juſtifier au conſeil à qui il appartenoit d'en connoître, et à qui ils étoient

confiés.* Danton répliqua, jura, comme il avoit coutume de faire, parla de révolution, de grandes meſures, de ſecret, de liberté ; les autres, ſéduits peut-être par le plaiſir de *tripoter* chacun à ſa fantaiſie, ſe rangèrent à ſon avis, contre toute juſtice, politique, et délicateſſe, malgré les réclamations de Roland et ſa vigoureuſe inſiſtance, dont l'auſtérité déplut. Danton ſe preſſa de toucher cent mille écus au tréſor public, dont il fit ce que bon lui ſembla ; ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir de *Servan* ſoixante mille livres, de *Lebrun* davantage, ſur les fonds ſecrets de leurs départemens, ſous différens prétextes. Jamais il n'a fourni de compte à l'Aſſemblée ; il s'eſt contenté de lui atteſter qu'il l'avoit rendu au conſeil ; et à ce conſeil, il s'eſt borné à dire, dans une ſéance où Roland n'étoit pas pour cauſe d'indiſpoſition, qu'il avoit donné vingt mille francs à tel, dix à tel autre, et ainſi du reſte, pour la révolution, à cauſe de leur patriotiſme, etc.

C'eſt ainſi que *Servan* me l'a répété. Le conſeil, interrogé par l'Aſſemblée ſur la queſtion de ſavoir ſi Danton avoit rendu des comptes, répondit ſimplement que *oui*. Mais Danton avoit acquis tant de puiſſance, que ces hommes timides craignoient de

* Il n'a jamais dépenſé ſur ces fonds que 1200 liv. dans une ordonnance au profit de Hell, ex-conſtituant, pour frais d'inſtruction populaire en Allemand, dans les départemens du Rhin.

l'offenſer.

l'offenſer. Auſſitôt après la retraite du brave Servan, Danton ne trouvant plus d'oppoſition dans les bureaux de la guerre, empoiſonna l'armée de Cordeliers, auſſi lâches qu'avides, qui favorisèrent les pillages et les dilapidations, qui rendirent les ſoldats auſſi féroces aux Français qu'aux ennemis, qui firent déteſter la révolution aux peuples voiſins par les excès de tout genre auxquels ils ſe livrèrent au nom de la République, et qui, prêchant par-tout l'inſubordination, préparèrent les revers éprouvés depuis.

D'après cela, on ne ſera point étonné que Danton voulant envoyer en Brétagne un homme à lui, ſous prétexte de viſiter les ports et d'examiner les inſpecteurs, détermina le miniſtre de la marine à lui donner une commiſſion ; mais comme ces ſortes de commiſſions doivent être ſignées de tous les membres du conſeil, Roland s'y refuſa. De deux choſes l'une, dit-il à Monge, ou vos employés à la marine font leur devoir, ou ils ne le font pas, et c'eſt ce que vous pouvez parfaitement juger. Dans ce dernier cas, il faut les renvoyer ſans miſéricorde ; dans le premier, pourquoi les décourager et les inſulter, en leur envoyant un étranger qui ne tient point à cette partie et qui leur prouveroit votre défiance ! — Cette opération n'a rien qui convienne au caractère d'adminiſtrateur ; je ne ſigne pas cette commiſſion. — La ſéance du conſeil ſe prolongea ; les papiers pour les ſignatures ſe preſſoient ſur la fin ; Roland s'apperçoit qu'il vient d'appoſer la ſienne à

la ſuite de celles de tous ſes collègues, ſur cette commiſſion rejetée qu'on venoit de lui gliſſer : il la biffe, et ſe récrie contre *Monge*, qui, d'un air effaré, lui réplique tout bas : C'eſt Danton qui le veut ; ſi je le refuſe, il me dénoncera à la commune, aux Cordeliers, et me fera pendre. — Eh bien ! moi, miniſtre, je périrai avant que de céder à de ſemblables conſidérations.

Le porteur de cette commiſſion fut arrêté en Brétagne, par ordre d'une adminiſtration que ſa conduite indiſpoſa, et à qui la ſignature biffée de Roland avoit paru un juſte motif d'examiner de près le porteur : il y avoit contre lui des plaintes graves ; mais c'étoit à la fin de l'année, lorſque la Montagne prenoit ouvertement la défenſe de tous les anarchiſtes, et elle fit décréter que *Guermeur* ſeroit mis en liberté.

Je me ſuis laiſſé entraîner par les circonſtances ; je reprends la liaiſon des faits.

Danton et Fabre ceſsèrent de venir me voir dans les derniers jours d'Août ; ils ne vouloient pas ſans doute s'expoſer à des yeux attentifs lorſqu'ils chantoient les matines de Septembre, et ils avoient aſſez jugé ce qu'étoient Roland et ſes entours. Un caractère ferme, élevé, et franc, des principes ſévères manifeſtés ſans oſtentation, mais ſans gêne, une conduite égale et ſoutenue, ſe deſſinent d'abord à tous les yeux. Ils conclurent que Roland étoit un honnête homme, avec lequel il n'y avoit rien à faire

faire en entrepriſes de leur genre ; que ſa femme n'offroit aucune priſe par laquelle on pût influer ſur lui ; que toute auſſi ferme dans ſes principes, elle avoit peut-être de cette ſorte de pénétration propre à ſon ſexe dont les gens faux ont à ſe défier davantage ; peut-être auſſi augurèrent-ils qu'elle pouvoit quelquefois tenir la plume, et qu'en ſomme un tel couple, fort de raiſon, de caractère, avec quelques talens, pouvoit nuire à leurs deſſeins et n'étoit bon qu'à perdre. La ſuite des évènemens, éclairés d'ailleurs par une foule de détails qu'il me ſeroit difficile d'expoſer aujourd'hui, mais dont il me reſte un vif ſentiment, donne à ces conjectures toute l'évidence de la démonſtration.

On avoit imaginé, comme l'une des premières meſures à prendre par le conſeil, l'envoi dans les départemens de commiſſaires chargés d'éclairer ſur les évènemens du 10 Août, et ſur-tout d'exciter les eſprits aux préparatifs de défenſe, à la levée rapide de recrues néceſſaires à nos armées contre les ennemis ſur les frontières, etc. Dès qu'il fut queſtion de leur choix, en même tems que de la propoſition de leur envoi, Roland demanda juſqu'au lendemain pour réfléchir aux ſujets qu'il pouvoit indiquer. Je me charge de tout, s'écria Danton ; la commune de Paris nous fournira d'excellens patriotes ; la majorité pareſſeuſe du conſeil lui confia le ſoin de les indiquer, et le lendemain il arriva au conſeil avec les commiſſions toutes dreſſées ; il ne s'agit

plus que de les remplir des noms qu'il préſente, et de ſigner. On examine peu, on ne diſcute point, et on ſigne. Voilà donc un eſſaim d'hommes peu connus, intrigans de ſections ou braillards de clubs, patriotes par exaltation et plus encore par intérêt, ſans autre exiſtence, pour la plûpart, que celle qu'ils prenoient ou eſpéroient acquérir dans les agitations publiques, mais très-dévoués à Danton, leur protecteur, et facilement épris de ſes mœurs et de ſa doctrine licencieuſe; les voilà repréſentans du conſeil exécutif dans les départemens de la France.

Cette opération m'a toujours ſemblée l'un des plus grands coups de parti pour Danton, et la plus humiliante école pour le conſeil.

Il faut ſe repréſenter la préoccupation de chaque miniſtre au milieu des affaires de ſon département, dans ces tems d'orages, pour concevoir que des hommes honnêtes et capables ſe ſoient conduits avec cette légèreté. Le fait eſt, qu'un travail exceſſif ſurchargeoit les miniſtres de l'intérieur, de la guerre, et même de la marine, et que les détails abſorboient trop les facultés pour laiſſer à chacun le tems de réfléchir ſur la grande politique. Il faudroit que le conſeil fût compoſé d'hommes qui n'euſſent qu'à délibérer et non pas à adminiſtrer. Danton ſe trouvoit au département qui donne le moins à faire; d'ailleurs il s'embarraſſoit fort peu de remplir les devoirs de ſa place, et ne s'en occupoit guère; les commis tournoient la roue, il confioit ſa griffe,

et

et la manœuvre ſe ſuivoit, telle quelle, ſans qu'il s'en inquiétât. Tout ſon tems, toute ſon attention, étoient conſacrés aux combinaiſons, aux intrigues utiles à ſes vues d'agrandiſſement de pouvoir et de fortune. Continuellement, dans les bureaux de la guerre, il faiſoit placer aux armées les gens de ſon bord; il trouvoit moyen de les intéreſſer dans les fournitures et les marchés; il ne négligeoit aucune partie dans laquelle il pût avancer ces hommes, lie d'une nation corrompue, dont ils deviennent l'écume dans les bouleverſemens politiques, et ſur laquelle ils dominent durant quelques inſtans; il en augmentoit ſon crédit et ſe formoit une faction, bientôt devenue puiſſante, car elle règne aujourd'hui.

Les ennemis s'avançoient ſur notre territoire, leurs progrès devenoient alarmans; les hommes qui veulent conduire le peuple, et qui ont étudié les moyens de l'influencer, ſavent fort bien que la terreur eſt un des plus puiſſans. Cette affection ſoumet abſolument les individus qui l'éprouvent à ceux qui ne ſe laiſſent pas dominer par elle; combien plus grand eſt l'avantage de ceux qui l'inſpirent à deſſein, par des prétextes ou des faux bruits! Aſſurément cette combinaiſon avoit été faite par les inſtigateurs des journées de Septembre; ils devoient avoir le double but de produire un mouvement à la faveur duquel la violation des priſons, le maſſacre des détenus, leur fourniſſoient l'occaſion de ſatisfaire des haines particulières, d'exécuter un pillage dont le produit flattoit

toit leur cupidité, et de répandre cette ſorte de ſtupeur, durant laquelle le petit nombre des hardis ambitieux jettent les fondemens de leur puiſſance. Les agens inférieurs n'étoient pas difficiles à gagner par l'appât du profit, le prétexte d'immoler de prétendus traîtres, dont on auroit les conſpirations à redouter, devoit ſéduire quelques mauvaiſes têtes, tromper le peuple, et ſervir à juſtifier l'action dont il réſulteroit pour les directeurs le dévouement de leurs ſatellites bien payés, l'attachement de tous ceux qui auroient part au gain avec les chefs, la ſoumiſſion du peuple intimidé, ſurpris, ou perſuadé, de la force et de la juſtice d'une opération à laquelle on ſauroit l'enchaîner en la préſentant comme ſon ouvrage. Auſſi quiconque oſa, par la ſuite, s'élever contre ces attentats fut proclamé *calomniateur* de Paris, déſigné comme tel à la fureur de certaine claſſe de ſes habitans, appellé *fédéraliſte* et *conſpirateur*. Voilà le crime des *vingt-deux*, joint au tort irrémiſſible de leur ſupériorité.

Le bruit de la priſe de Verdun ſe répandit le premier de Septembre avec éclat, avec effroi; les habitués des grouppes diſoient les ennemis en marche vers Châlons; il ne falloit plus, à les entendre, que trois journées pour arriver à Paris; et le peuple, qui ne s'informe que de la diſtance, ſans calculer tout ce qui eſt néceſſaire à la marche d'une armée pour ſes vivres, ſon bagage, ſon artillerie, tout ce qui rend enfin ſon allure ſi différente de celle d'un particulier,

particulier, voyoit déjà les troupes étrangères dans la capitale fumante et ravagée.

Rien ne fut négligé de tout ce qui étoit propre à enflammer l'imagination, groſſir les objets, accroître les dangers ; il ne fut pas difficile d'obtenir de l'Aſſemblée quelques meſures propres à ſeconder de telles vues. Les viſites domiciliaires, ſous le prétexte de rechercher les armes cachées, de découvrir les gens ſuſpects, ces viſites, ſi fréquentes depuis le 10 Août, furent arrêtées comme diſpoſitions générales, et faites au milieu de la nuit. Elles donnèrent lieu à des arreſtations nouvelles et nombreuſes, à des vexations inouies. La commune du 10, compoſée en grande partie de ces hommes qui, n'ayant rien a perdre, ont tout à gagner dans les révolutions ; cette commune, déjà coupable de mille excès, avoit beſoin d'en commettre de nouveaux ; car c'eſt par l'accumulation des crimes que s'aſſure l'impunité. Les malheurs de la patrie ſont ſolemnellement annoncés ; le drapeau noir, ſigne de détreſſe, eſt élevé ſur les tours de l'égliſe métropolitaine ; le canon d'alarme eſt tiré ; la commune fait proclamer, à ſon de trompe, le rendez-vous général des citoyens pour le Dimanche 2, au Champ de Mars, afin de réunir autour de l'autel de la patrie les zélés défenſeurs qui voudroient partir ſur-le-champ pour ſa défenſe. Cependant elle fait ordonner la clôture des barrières, et perſonne n'eſt frappé de ces diſpoſitions contradictoires : on parle de conſpiration tramée

tramée dans les prisons par les aristocrates (ou riches) qui y étoient renfermés en grand nombre, de l'inquiétude du peuple, et de sa répugnance à abandonner ses foyers, en laissant derrière lui ces loups dévorans, qui, bientôt déchaînés, se jetteroient sur ce qu'ils auroient laissé de plus cher.

Aux premiers signes d'agitation, le ministre de l'intérieur, qui a la surveillance générale de l'ordre, mais non l'exercice immediat du pouvoir, ni l'emploi de la force, écrivit d'une manière pressante à la commune, dans la personne du maire, pour lui représenter tout ce qu'elle devoit déployer de vigilance; il ne s'en tint pas à cette mesure; il s'addressa au commandant-général pour lui recommander de fortifier les postes et de veiller sur les prisons; il fit plus encore, en apprenant qu'elles étoient menacées, il le requit formellement de les faire soigneusement garder, appellant sur sa tête la responsabilité des évènemens; et, pour donner plus d'effet à une réquisition à laquelle étoit bornée son autorité, il la fit imprimer et afficher à tous les coins de rue: c'étoit avertir les citoyens de veiller eux-mêmes, si le commandant oublioit son devoir.

Sur les cinq heures du soir du Dimanche 2, moment à-peu-près où les prisons furent investies, ainsi que je l'ai appris depuis, environ deux cents hommes arrivent à l'hôtel de l'intérieur; ils demandent à grands cris le ministre et des armes.

Du

Du fond de mon appartement je crois entendre quelques clameurs: je ſors; et, des pièces qui donnent ſur la grande cour, j'apperçois le raſſemblement; je vais à l'anti-chambre, je m'informe du ſujet. Roland étoit ſorti; mais ceux qui le demandoient ne ſe payoient pas de cette raiſon, et vouloient abſolument lui parler; les domeſtiques s'oppoſoient à ce que ces gens montaſſent, en leur répétant la vérité. J'ordonnai qu'on allât, de ma part, inviter dix d'entr'eux à monter: ils entrent; je leur demandai paiſiblement ce qu'ils vouloient; ils me dirent qu'ils étoient de braves citoyens, prêts à partir pour Verdun, mais qu'ils manquoient d'armes; qu'ils venoient en demander au miniſtre, et qu'ils vouloient le voir. Je leur obſervai que jamais le miniſtre de l'intérieur n'avoit eu d'armes à ſa diſpoſition; que c'étoit du département de la guerre, et chez le miniſtre de ce département qu'il falloit en demander: ils répliquèrent qu'ils y avoient été; qu'on leur avoit dit qu'il n'y en avoit pas; que tous ces miniſtres étoient de f.... traîtres, et qu'ils demandoient Roland. — Je ſuis fâchée qu'il ſoit ſorti, car il vous convaincroit par ſes bonnes raiſons: venez viſiter l'hôtel avec moi; vous vous aſſurerez qu'il n'eſt pas chez lui; qu'il n'y a d'armes nulle part, et vous réfléchirez qu'il ne doit pas non plus y en avoir: retournez à l'hôtel de la guerre, ou faites à la commune vos juſtes plaintes; et ſi vous voulez que Roland vous parle, rendez-vous à l'Hô-

tel

tel de la Marine ; tout le conſeil y eſt aſſemblé. — Ils ſe retirèrent. Je me plaçai au balcon ſur la cour ; je vis un furieux en chemiſe, les manches retrouſſées au-deſſus du coude, le ſâbre à la main, déclamant contre les trahiſons des miniſtres : mes dix députés ſe répandent parmi la foule, et déterminent enfin la retraite au ſon du tambour ; mais emmenant avec eux le valet-de-chambre comme un ôtage, ils le firent courir dans les rues durant une heure, puis le laiſsèrent aller.

Je montai ſur-le-champ en voiture pour me rendre à la Marine, et prévenir mon mari de ce qui venoit de ſe paſſer. Le conſeil n'étoit pas encore formé ; je trouvai un cercle nombreux, pluſieurs députés : le miniſtre de la guerre, celui de la juſtice, n'étant point arrivés, les autres êtoient au ſalon comme ſociété. Je racontai l'anecdote ; chacun la commenta diverſement ; elle fut priſe, par la plûpart, comme le réſultat fortuit des circonſtances et de l'effervescence des eſprits.

Que faiſoit alors Danton ? Je ne l'ai ſu que pluſieurs jours après ; mais c'eſt bon à dire ici, pour rapprocher les faits. Il étoit à la Mairie, dans le comité dit de Surveillance, d'où ſortoit l'ordre des arreſtations ſi multipliées depuis quelques jours : il venoit d'y embraſſer *Marat*, après la parade d'une feinte brouillerie de vingt-quatre heures. Il monte chez Pétion, le prend en particulier, lui dit, dans ſon langage toujours relevé d'expreſſions énergiques,

— Savez-

— Savez-vous de quoi ils ſe ſont aviſés? Eſt-ce qu'ils n'ont pas lancé un mandat d'arrêt contre Roland? — Qui cela? demande Pétion. — Eh! cet enragé de comité. J'ai pris le mandat; tenez, le voilà; nous ne pouvons laiſſer agir ainſi. Diable! contre un membre du conſeil! — Pétion prend le mandat, le lit, le lui rend en ſouriant, et dit: — Laiſſez faire; ce ſera d'un bon effet. — D'un bon effet! répliqua Danton, qui examinoit curieuſement le maire; oh! je ne ſouffrirai pas cela; je vais les mettre à la raiſon; — et le mandat ne fut pas mis à exécution. Mais qui eſt-ce qui ne ſe dit pas que les deux cens hommes devoient avoir été envoyés chez le miniſtre de l'intérieur par les auteurs du mandat? — Qui eſt-ce qui ne ſoupçonne point que l'inutilité de leur tentative, apportant du retard à l'exécution du projet, pût faire balancer ceux qui l'avoient conçu? Qui eſt-ce qui ne voit pas dans la démarche de Danton auprès du maire, celle d'un conjuré qui veut preſſentir l'effet du coup, ou ſe faire honneur de l'avoir paré, lorſqu'il ſe trouve manqué d'ailleurs, ou rendu douteux par d'involontaires délais?

Les miniſtres ſortirent du conſeil après onze heures; nous n'apprîmes que le lendemain matin les horreurs dont la nuit avoit été le témoin, et qui continuoient de ſe commettre dans les priſons. Le cœur navré de ces abominables forfaits, de l'impuiſſance de les arrêter, de l'évidente complicité de la commune et du commandant général,

ral,* nous convînmes qu'il ne reſtoit à un miniſtre honnête homme que de les dénoncer avec le

* Grandpré, qui, par ſa place, eſt tenu de rendre compte au miniſtre de l'intérieur de l'état des priſons, avoit trouvé leurs triſtes habitans dans le plus grand effroi dans la matinée du 2 Septembre; il avoit fait beaucoup de démarches pour faciliter la ſortie de pluſieurs de ceux-ci, et avoit réuſſi pour un aſſez bon nombre; mais les bruits qui s'étoient répandus tenoient ceux qui reſtoient dans la plus grande perplexité. Ce citoyen eſtimable, de retour à hôtel, attend les miniſtres à l'iſſue du conſeil: Danton paroît le premier; il l'approche, lui parle de ce qu'il a vu, retrace les démarches, les réquiſitions faites à la force armée par le miniſtre de l'intérieur, le peu d'égard qu'on ſemble y avoir, les alarmes des détenus et les ſoins que lui, miniſtre de la juſtice, devoit prendre pour eux. Danton, importuné de la repréſentation malencontreuſe, s'écrie avec ſa voix beuglante et un geſte approprié à l'expreſſion, — Je me f.... bien des priſonniers! qu'ils deviennent ce qu'ils pourront! — et il paſſe ſon chemin avec humeur. C'étoit dans la ſeconde anti-chambre, en préſence de vingt perſonnes, qui frémirent d'entendre un ſi rude miniſtre de la juſtice. Danton jouit de ſes crimes, après avoir ſucceſſivement atteint les divers degrés d'influence, et perſécuté, fait proſcrire la probité qui lui déclaroit la guerre, le mérite dont il redoutoit l'aſcendant; il règne. Sa voix donne à l'Aſſemblée l'impulſion; ſon intrigue entretient le peuple en mouvement, et ſon génie gouverne le comité dit de Salut Public, dans lequel réſide toute la puiſſance du gouvernement. Auſſi la déſorganiſation eſt par-tout; les hommes ſanguinaires dominent, la plus cruelle tyrannie accable les Pariſiens, et la France, déchirée, avilie ſous un tel maître, ne peut plus changer que d'oppreſſeurs. Je ſens ſa main river les fers qui m'enchaînent, comme j'ai reconnu ſon inſpiration dans la première ſortie de Marat contre moi. Il a beſoin de perdre ceux qui le connoiſſent et ne lui reſſemblent pas.

plus

plus grand éclat, d'intéreſſer l'Aſſemblée à les arrêter, de ſoulever contre eux l'indignation des hommes honnêtes, de ſe laver ainſi du déſhonneur, d'y participer par le ſilence, et de s'expoſer, s'il le falloit, aux poignards des aſſaſſins, pour éviter le crime et la honte d'être, en aucune façon, leur complice. — Il n'eſt pas moins vrai, dis-je à mon mari, que les réſolutions du courage ſont auſſi convenables à la ſûreté qu'à la juſtice ; on ne réprime l'audace qu'avec la fermeté ; ſi la dénonciation de ces excès n'étoit pas un devoir, elle ſeroit un acte de prudence : les gens qui les commettent doivent vous haïr, car vous avez fait vos efforts pour les entraver ; il ne vous reſte qu'à vous faire craindre et à leur en impoſer. — Roland écrivit à l'Aſſemblée cette lettre du 3 Septembre, qui devint auſſi fameuſe que celle qu'il avoit adreſſée au roi. L'Aſſemblée l'accueillit avec tranſport ; elle en ordonna l'impreſſion, l'envoi, l'affiche ; elle y applaudit comme louent et applaudiſſent les gens foibles aux ſignes d'un courage qu'ils ne ſauroient imiter, mais qui les touche, et réveille en eux quelqu'eſpoir.

Je me ſouviens d'avoir lu un petit ouvrage fort ariſtocratique, fait à Londres depuis cette époque, par *Pelletier*, je crois : l'auteur s'étonnoit beaucoup de ce que le même homme, qui avoit *manqué* ſi audacieuſement à *ſon roi*, eût montré, par la ſuite, tant de juſtice et d'humanité. Il faut que l'eſprit de parti rende bien inconſéquent, ou que la vertu ſoit

ſi rare que l'on ne veuille plus y croire. L'ami de ſes ſemblables et de la liberté hait auſſi puiſſamment, et dénonce avec une égale vigueur, la tyrannie royale ou populaire, le deſpotiſme du trône et l'aſtuce des cours, les déſordres de l'anarchie et la férocité des brigands.

Ce même jour, le 3 Septembre, un homme, autrefois confrère de Roland, et auquel j'avois cru devoir l'honnêteté de l'inviter à dîner, s'aviſa de m'amener l'*orateur du genre humain*, ſans m'avoir prévenue, ni demandé ſi je le trouverois bon: je vis dans ſon procédé le manque d'uſage d'un bon-homme que le *bruit* de l'orateur avoit ſéduit. Je fis honnêteté à *Clootz*, dont je ne connoiſſois que les déclamations ampoulées, et ſur lequel je n'avois d'ailleurs aucune note défavorable; mais un de mes amis, le voyant, me dit à l'oreille: — On introduit chez vous un inſupportable paraſite que je ſuis fâché d'y voir. — Les évènemens du jour faiſoient le ſujet de la converſation; Clootz prétendit prouver que c'étoit une meſure indiſpenſable et ſalutaire; il débita beaucoup de lieux communs ſur les droits des peuples, la juſtice de leur vengeance, et l'utilité dont elle étoit pour le bonheur de l'eſpèce; il parla long-tems et très-haut, mangea davantage, et ennuya plus d'un auditeur. Bientôt nommé député, il revint quelquefois de lui-même, cherchant, ſans gêne, la première place et le meilleur morceau; une politeſſe extrême et froide, que j'accompagnai du

ſoin

ſoin de ſervir toujours pluſieurs perſonnes avant lui, dut promptement lui apprendre qu'il étoit jugé ; il le ſentit, ne revint plus, et ſe vengea par des calomnies. Je n'aurois pas parlé de ce vil perſonnage ſans le rôle diſtingué qu'il a joué parmi les détracteurs des gens de bien, et l'art avec lequel il a concouru à faire du *fédéraliſme* un épouvantail pour les ſots, ou un titre de proſcription contre les bons eſprits qui n'adoptoient pas ſa chimère de république univerſelle.

La dernière fois qu'il vint chez moi, il mit en jeu ſa marotte, rebattit toutes ſes extravaganees ſur la poſſibilité d'une convention formée des députés de tous les coins du monde. Les uns répliquèrent par des plaiſanteries : Roland, ennuyé du pédantiſme et du bruit avec lequel Clootz ſoutenoit ſon opinion, et prétendoit la faire adopter, eut la bonté de lui pouſſer trois ou quatre ſyllogiſmes, après leſquels il lui tourna le dos : la converſation ſe tempéroit et ſe diviſa ; Buzot, dont l'eſprit judicieux ne s'amuſe pas long-tems à combattre des moulins-à-vents, s'étonnoit de ce qu'on traitoit le fédéraliſme comme une héréſie politique ; il obſervoit que la Grèce, ſi célèbre, ſi féconde en grands hommes et en hauts faits, étoit compoſée de petites républiques fédérées ; que les Etats-Unis, qui, de nos jours, offroient le tableau le plus intéreſſant d'une bonne organiſation ſociale, formoient un compoſé du même genre, et qu'il en étoit ainſi de la Suiſſe. Qu'à la vérité, dans

le

ſe moment actuel et la ſituation de la France, l'unité étoit importante à conſerver pour elle, parcequ'elle offroit ainſi une maſſe plus impoſante aux ennemis du dehors, et un enſemble d'action précieux à conſerver pour la confection des loix qui devoient lui aſſurer une conſtitution ; mais qu'on ne pouvoit ſe diſſimuler qu'il y auroit toujours du relâchement dans les liens politiques, qui uniroient un Provençal avec un Flamand ; qu'il étoit difficile de faire régner ſur une ſi grande ſurface cet attachement qui fait la force des républiques, parcequ'enfin l'amour de la patrie n'eſt pas préciſément celui de la terre qu'on habite, mais des citoyens avec lequels on vit et des loix qui les régiſſent, ſans quoi les Athéniens n'euſſent pas tranſporté leur exiſtence ſur des vaiſſeaux en abandonnant leur ville ; qu'on ne peut bien aimer que ceux qu'on connoît, et que jamais l'enthouſiaſme d'hommes ſéparés par deux cents lieues ne peut être commun, uniforme, et vif, comme celui des habitans d'un petit territoire.

Ce ſont ces réflexions ſages, trouvées telles par la plûpart de ceux qui les écoutoient, qui furent traduites et dénoncées par Clootz, comme une conjuration de fédérer la France et de détacher les départemens de Paris ; il préſenta Buzot comme le plus dangereux des conſpirateurs, Roland comme leur chef, et les députés qui venoient le plus ſouvent chez moi, comme les fauteurs de ce *projet liberticide*. Je ne ſais ſi un fol tel que Clootz peut avoir été de

de bonne foi dans ſes craintes ; je ne ſaurois me le perſuader, et je crois ſeulement qu'il a trouvé, dans la fabrication de ſon menſonge, une occaſion de venger ſon amour-propre, irrité de n'avoir pas été admiré ; un ſujet de déclamations dans ſon genre, très-convenable à la bouffiſſure de ſon ſtyle et au déſordre de ſon imagination ; un moyen de nuire à des hommes dont la raiſon doit lui déplaire, et de faire cauſe commune avec ceux dont les vices lui ſont agréables ; en ſuppoſant même qu'il n'ait pas la miſſion ſecrète de brouiller la France, à l'aide des enragés, pour faire plus beau jeu aux Pruſſiens ſes compatriotes.

Cependant les maſſacres continuèrent ; à l'*Abbaye*, du Dimanche au ſoir au Mardi matin ; à la *Force*, davantage ; à *Bicêtre*, quatre jours, etc. Je dois à mon ſéjour actuel, dans la première de ces priſons, d'avoir appris des détails qui font frémir, et que je n'ai pas le courage de tracer. Mais une anecdote que je ne paſſerai point ſous ſilence, parce-qu'elle concourt à démontrer que c'étoit un projet bien lié : c'eſt qu'y ayant dans le faubourg St. Germain une maiſon de dépôt où l'on met les détenus que l'Abbaye ne peut recevoir quand elle renferme trop de monde, la police choiſit, pour les tranſférer, le Dimanche au ſoir, l'inſtant d'avant le maſſacre général : les aſſaſſins étoient prêts ; ils ſe jettèrent ſur les voitures ; il y avoit cinq ou ſix fiacres ; et, à coups de ſabres et de piques, ils per-

 cèrent,

tèrent, ils tuèrent, ceux qui les rempliſſoient, au milieu de la rue, au bruit terrible de leurs cris douloureux. Tout Paris fut témoin de ces horribles ſcènes, exécutées par un petit nombre de bourreaux (ils n'étoient pas quinze à l'Abbaye, à la porte de laquelle étoient, pour toute défenſe, malgré les réquiſitions faites à la commune et au commandant, deux gardes nationaux). Tout Paris laiſſa faire — tout Paris fut maudit à mes yeux, et je n'eſpérai plus que la liberté s'établît parmi des lâches, inſenſibles aux derniers outrages qu'on puiſſe faire à la nature, à l'humanité; froids ſpectateurs d'attentats que le courage de cinquante hommes armés auroit facilement empêchés.

La force publique étoit mal organiſée, comme elle l'eſt encore: car les brigands ont bien ſoin, quand ils veulent régner, de s'oppoſer à tout ordre qui pût les entraver: mais faut-il connoître ſon capitaine et marcher en compagnie réglée, quand il s'agit de voler au ſecours de victimes qu'on égorge? Le fait eſt que le bruit d'une prétendue conſpiration dans les priſons, toute invraiſemblable qu'il fût, l'annonce affectée de l'inquiétude et de la colère du peuple, retenoit chacun dans la ſtupeur, et lui perſuadoit au fond de ſa maiſon que c'étoit le peuple qui agiſſoit, lorſque, de compte fait, il n'y avoit pas deux cens brigands pour la totalité de cette infâme expédition. Auſſi ce n'eſt pas la première nuit qui m'étonne; mais quatre jours! — et des curieux

curieux alloient voir ce ſpectacle ! — Non, je ne connois rien, dans les annales des peuples les plus barbares, de comparable à ces atrocités. La ſanté de Roland en fut altérée ; la contention du genre nerveux étoit telle que ſon eſtomac ne pouvoit rien recevoir, et la bile arrêtée ſe répandit à la ſurface de la peau ; il étoit jaune et foible avec une égale activité, ne pouvant dormir ni manger, et ne ceſſant de travailler. Il ignoroit encore avoir été l'objet d'un mandat d'arrêt ; je l'avois appris, et me ſerois bien gardée de le lui faire connoître ; c'eût été fournir un aliment à une affection aſſez profonde : je ne ſais qui s'aviſa de lui en parler la ſemaine ſuivante ; il faut convenir qu'il lui eſt arrivé, par la ſuite, de citer quelquefois ce fait particulier de manière que ſes ennemis affectèrent de répandre qu'il ne s'étoit ſoulevé contre ces exécutions que par la crainte qu'il avoit eu d'être compris parmi ceux qui en avoient été les victimes, tandis qu'il ne faiſoit que joindre, à la juſte horreur qu'elles lui avoient inſpiré, l'indignation d'avoir été compté au nombre de ceux qui devoient les ſubir.

Danton fut celui qui s'efforça le plus de préſenter l'oppoſition de Roland à ces évènemens comme le fruit d'une imagination ardente, et de la terreur dont il étoit gratuitement frappé. Ce trait m'a toujours paru fort ſignificatif.

L'hiſtoire conſervera ſans doute l'infâme circulaire du Comité de Surveillance de la commune,

renfermant l'apologie des journées de Septembre, et l'invitation d'en célébrer de ſemblables par toute la France ; circulaire expédiée avec profuſion dans les bureaux et ſous le contre-ſeing du miniſtre de la juſtice.

Les circonſtances faiſant juger l'inconvénient d'amener à Paris les priſonniers d'Orléans, dont la tranſlation avoit été ordonnée, et qui déjà étoient en chemin, le miniſtre de l'intérieur donna des ordres, d'après l'avis du conſeil, pour les conduire à Verſailles ; on envoya une nombreuſe eſcorte : des hommes qui jouoient l'horreur pour les aſſaſſinats de Paris obtinrent, ſous ce manteau, d'en faire partie, et dirigèrent la boucherie qui s'exécuta dans les charrettes, à l'arrivée des priſonniers à Verſailles.

L'or, l'argent, les porte-feuilles, les bijoux, et autres effets précieux, en grande quantité dans les priſons à cette époque, par la condition et la richeſſe de ceux qui les peuploient, furent pillés comme on peut le croire.

Des dilapidations bien plus conſidérables avoient été faites, par les membres de la commune, après le 10 Août, ſoit au château des Tuilleries, ſoit dans les maiſons royales des environs où elle envoya des commiſſaires, ſoit chez les particuliers, dits ſuſpects, où elle avoit fait appoſer les ſcellés.

Elle avoit reçu de grands dépôts ; elle avoit fait enlever des tréſors ; nul compte ne paroiſſoit, et le miniſtre

miniſtre de l'intérieur ne pouvoit obtenir les renſeignemens qu'il avoit droit d'exiger ſur ces objets. Il ſe plaignit à l'Aſſemblée ; il le fit auſſi de la négligence du commandant-général, dont il réclamoit inutilement de plus nombreux factionnaires pour le poſte du *Garde-meuble :* cependant des brigands ſe permettoient tout ; on avoit, en plein jour, ſur les boulevards et dans les marchés, arraché des montres, des boucles de ſouliers, des pendans d'oreilles, L'Aſſemblée, comme de coutume, trouva fort bon le zèle du miniſtre, le chargea de lui faire un rapport ſur l'état de Paris, et ne prit point de meſures.

Le vol du Garde-meuble s'effectua ; des millions paſsèrent aux mains de gens qui devoient s'en ſervir pour perpétuer l'anarchie, ſource de leur domination.

Le jour qui s'ouvrit après ce vol important, d'Eglantine vint chez moi à onze heures du matin ; d'Eglantine, qui avoit ceſſé d'y paroître lors des matines de Septembre ; d'Eglantine qui, la dernière fois qu'il y étoit venu, m'avoit dit, comme par un ſentiment profond de l'état critique de la France, Jamais les choſes n'iront bien ſi l'on ne concentre les pouvoirs ; il faut que le conſeil exécutif ait la dictature, et que ce ſoit ſon préſident qui l'exerce.— D'Eglantine ne me trouva pas ; je venois de ſortir avec Madame Pétion : il m'attend deux heures ; je le trouve dans la cour à mon arrivée ; il monte avec moi

moi ſans que je l'engage à le faire ; il reſte une heure et demie ſans que je l'invite à s'aſſeoir ; il ſe lamente, d'un ton bien hypocrite, ſur le vol de cette nuit, qui prive la nation de véritables richeſſes : il demande ſi l'on n'a point quelques renſeignemens ſur les auteurs ; il s'étonne de ce qu'on n'ait rien preſſenti à cet égard ; il parle enſuite de Robeſpierre, de Marat, qui avoient commencé de déchirer Roland et moi, comme de têtes chaudes qu'il falloit laiſſer aller, comme d'hommes bien intentionnés, très-zélés, qui s'effarouchoient de tout, mais deſquels il ne falloit pas s'inquiéter. Je le laiſſai dire, parlai fort peu, et ne m'ouvrit ſur rien : il ſe retira ; je ne l'ai plus jamais revu. Je n'ai encore pu bien ſavoir quel étoit le but de cette ſingulière viſite. C'eſt au tems à l'apprendre.

J'ai dit que *Marat* commençoit à nous déchirer. Il faut ſavoir que du moment où l'Aſſemblée avoit mis des fonds à la diſpoſition du miniſtre de l'intérieur pour impreſſion d'écrits utiles, Marat, qui, le lendemain du dix, avoit fait enlever, par *ſon* peuple, quatre preſſes à l'imprimerie royale pour s'indemniſer de celles que la juſtice lui avoit précédemment fait retirer ; *Marat* écrivit à Roland pour lui demander quinze mille livres, afin de le mettre en état de publier d'excellentes choſes. Roland répondit, que la ſomme étoit trop conſidérable pour la délivrer ſans connoître l'objet auquel elle devoit ſervir ; que ſi *Marat* vouloit lui envoyer ſes manuſcrits, il ne

s'attribueroit

s'attribueroit pas le droit de les juger, mais les soumettroit au conseil pour savoir s'il convenoit de les publier aux frais de la nation. *Marat* réplique assez mal, comme il sait faire, et envoya un fatras de manuscrits, dont la seule vue faisoit peur; il y avoit un traité des *chaînes de l'esclavage*; je ne sais quoi encore, marqué à son coin; c'est suffisant pour l'apprécier.

J'avois quelquefois douté que *Marat* fût un être subsistant; je fus persuadé alors qu'il n'étoit pas imaginaire: j'en parlai à Danton, je lui témoignai l'envie de le voir, et lui dis de me l'amener; car il faut connoître les monstres, et j'étois curieuse de savoir si c'étoit une tête désorganisée ou un mannequin bien soufflé. Danton s'en défendit comme d'une chose bien inutile, même désagréable, puisqu'elle ne m'offriroit qu'un original qui ne répondroit à rien: au ton de l'excuse, je jugeai qu'il n'auroit point égard à cette fantaisie, lors même que j'aurois insisté; je n'eus pas l'air d'y avoir sérieusement songé.

Le conseil trouva que les manuscrits de *Marat* devoient être remis à Danton, qui sauroit bien s'arranger avec lui; c'étoit couper le nœud Gordien au lieu de le dénouer. Le ministre de l'intérieur ne devoit point employer les fonds publics à solder un extravagant; la prudence exigeoit qu'il ne s'en fît pas un ennemi; le refus pur et simple du conseil auroit tout concilié.

Commettre

Commettre ce ſoin à Danton, c'étoit lui donner un nouveau moyen de s'attacher ce chien enragé, de le faire courir et mordre ceux contre leſquels il lui plairoit de l'exciter. Trois ſemaines et plus s'étoient écoulées, les journées de Septembre étoient paſſées ; *Marat* avoit eu l'impudence d'afficher la demande des quinze mille livres à d'Orléans, en ſe plaignant du miniſtre qui avoit eu l'inciviſme de ne pas les lui donner, lorſqu'il fit un placard contre moi nommément. Je n'y fus pas trompée. — Voilà, dis-je à mon mari, du Danton tout pur ; il veut vous attaquer, il commence par rôder autour de vous ; puis, avec ſon eſprit, il a la bêtiſe d'imaginer que je ſerai ſenſible à ces ſottiſes, que je prendrai la plume pour y répondre ; qu'il aura le plaiſir de traduire une femme ſur la ſcène, et de jeter ainſi du ridicule ſur l'homme public à qui je ſuis attachée. Ces gens-là peuvent avoir quelqu'opinion de mes facultés, mais ils ne ſauroient juger mon âme ; ils n'ont qu'à me calomnier tant qu'il leur plaira, ils ne me feront pas bouger, ni me plaindre, ni m'en ſoucier.

Roland fit ſon rapport ſur l'état de Paris, le 22 Septembre : il fut exact et vigoureux ; c'eſt dire qu'il peignoit les déſordres qui y avoient été commis et les inconvéniens de laiſſer plus long-tems les autorités conſtituées dans l'inſubordination la plus grande, dans l'exercice de l'arbitraire le plus dangereux.

Il

Il rendit juſtice au zèle de la commune du 10, à l'utilité dont elle avoit été pour la révolution de ce jour ; mais il fit voir que l'uſage prolongé des moyens révolutionnaires produiſoient exactement le contraire de ce qu'on eſpéroit obtenir par eux, puiſqu'on ne détruiſoit la tyrannie que pour faire régner la juſtice et l'ordre également incompatibles avec l'anarchie ; et il démontroit la juſtice et la difficulté d'obtenir des comptes de cette commune à laquelle il en avoit inutilement demandé. L'Aſſemblée, ſaine par l'eſprit, mais incapable et foible par caractère, applaudit, fit imprimer, ordonna, peu de choſes, et ne rectifia rien. Il n'eſt guère poſſible d'imaginer une ſituation plus pénible que celle d'un homme équitable et ferme, à la tête d'une grande adminiſtration dans laquelle il paroît avoir une puiſſance conſidérable, et ſe charge effectivement d'une grande reſponſabilité ; témoin journalier d'abus révoltans dont il n'a pourtant que la dénonciation, et ſur leſquels l'autorité légiſlative qu'il éclaire ne ſait ou n'oſe prendre un parti. Caſſer la commune, ordonner l'élection dans les règles d'une nouvelle municipalité, organiſer la force publique, et lui faire nommer un commandant par les ſections, étoient véritablement les ſeules meſures propres à rétablir dans Paris l'ordre, ſans lequel on y citeroit vainement les loix, et faute duquel une convention y ſeroit néceſſairement ſoumiſe à l'autorité municipale, qui ne connoiſſoit aucun frein. Dans cet état de choſes,

choſes, j'aurois mieux aimé que Roland conſacrât ſes talens à ſa patrie comme député, qu'en qualité de membre d'un conſeil ſans énergie et de miniſtre d'un gouvernement ſans action. Je ne diſſimulai pas cette façon de penſer à quelques perſonnes faites pour l'apprécier; car le vulgaire n'auroit rien compris à la préférence d'une exiſtence modeſte ſur le traitement et l'entourage d'une place miniſtérielle; et, faute d'y voir clair, il auroit fait de ſottes ſuppoſitions.

Le département de la Somme, que Roland avoit long-tems habité, le nomma ſon repréſentant: cette nomination excita des regrets preſqu'univerſels; on trouvoit abſurde et fâcheux de voir ôter du gouvernail un homme intègre, éclairé, courageux, difficile à remplacer, pour le faire paſſer dans une aſſemblée où tant d'autres pouvoient voter utilement ſans une égale capacité. Roland n'avoit point à héſiter; il écrivit à l'Aſſemblée en conſéquence, en la priant de nommer à ſa place, et lui indiquant la perſonne qu'il croyoit pouvoir lui ſuccéder. L'agitation fut extrême à cette nouvelle; on ſe récria de toute parts, et l'on opina pour qu'il fût invité à reſter au miniſtère: la Convention s'étoit déjà formée du grand nombre de députés à l'Aſſemblée Légiſlative qui s'y trouvoient nommés, et de ceux des députés les premiers arrivés, ou ceux-ci prenoient place dans l'Aſſemblée Légiſlative; c'eſt ce que je ne me rappelle pas parfaitement à ce moment ou je n'ai

n'ai près de moi aucune eſpèce de renſeignemens : mais Danton étoit préſent ;* il s'éleva avec beaucoup de chaleur contre cette invitation ; ſon impétuoſité trahit ſa haine, lui fit dire beaucoup de choſes ridicules, et entr'autres, qu'il faudroit donc auſſi m'adreſſer l'invitation, parceque je n'étois pas inutile au miniſtère de Roland. Les murmures de la déſapprobation repouſsèrent ſes propos envieux ; mais le décret ne fut pas rendu, quoique le déſir général fût bien marqué ; la démiſſion ne fut pas non plus acceptée, et le miniſtre demeura dans la poſſibilité de choiſir encore. La foule des députés ſe porta chez lui pour l'engager à ne pas quitter le miniſtère ; on le preſſa vivement comme pour un ſacrifice qu'il devoit à ſon pays ; on lui repréſenta que la Convention une fois complette feroit prendre aux affaires une marche grande et déciſive, dans laquelle ſon caractère et ſon activité ſeroient néceſſaires, et par laquelle il ſeroit ſoutenu. Deux jours s'étoient paſſés dans ces ſollicitations, lorſqu'on vint lui apprendre que ſa nomination étoit mauvaiſe, parcequ'elle avoit été faite en remplacement d'une autre que l'on croyoit nulle et qui ne l'étoit point ;

* Je me ſouviens que, pendant plus d'un mois, il continuoit d'agir au conſeil, en allant voter à l'Aſſemblée ; cette cumulation de pouvoirs paroiſſoit très-condamnable à Roland, qui, durant la dernière quinzaine de cette allure de Danton, s'abſtint d'aller au conſeil, influencé par un homme qui ne devoit plus s'y trouver.

qu'ainſi,

qu'ainſi, il n'avoit point de raiſon de quitter le miniſtère.

Il ſe détermina donc à reſter ; il l'écrivit à l'Aſſemblée avec l'accent d'un courage et d'une fierté qui fut couvert des applaudiſſemens de la majorité, et fit pâlir ſes ennemis. Son élection ſe trouva nulle en effet ; mais le parti Danton s'efforçoit de le cacher juſqu'à ce qu'il eût quitté le miniſtère, afin qu'il ne ſe trouvât nulle part. Il n'y eut plus de relâche dans ce parti contre lui, chaque jour c'étoient de nouvelles attaques ; le journal de *Marat*, des pamphlets *ad hoc*, des dénonciations aux Jacobins, répétèrent ſans ceſſe des accuſations, des calomnies, plus bêtes ou plus atroces les unes que les autres. Mais la perſévérance et l'effronterie dans ce genre ont toujours des ſuccès auprès du peuple naturellement défiant et léger. On alla même juſqu'à lui faire un crime de ce qui auroit dû lui mériter des éloges, et l'on eut l'art d'inſpirer des craintes à d'honnêtes gens timides, par celle de ſes ſollicitudes qui concouroit davantage au ſalut de la république ; je veux parler du ſoin d'éclairer l'opinion. Il ne faut pas être profond politique pour ſavoir que l'opinion fait la force des gouvernemens ; auſſi toute la différence qui exiſte à cet égard entre une adminiſtration tyrannique et celle qui prend la juſtice pour baſe, c'eſt que la première n'eſt occupée que de reſſerrer les lumières, de contraindre la vérité, tandis que l'autre s'impoſe pour loi de les répandre.

L'Aſſemblée

L'Assemblée avoit bien jugé que les évènemens du dix Août produiroient des impressions diverses, suivant les préjugés ou les intérêts des individus, et la manière dont ils seroient présentés ; elle fit dresser un récit des faits, décréta son impression, l'appuya par la publication de toutes les pièces qui justifioient de leur exactitude, chargea le ministre de l'intérieur de les expédier par toute la France, et lui enjoignit en outre de faire publier des écrits propres à remplir le même but. Roland sentit que, dans cette circonstance, l'art de répandre avoit besoin d'être perfectionné, et qu'il s'agissoit de former un courant de lumières qui suppléât, en quelque sorte, à l'instruction publique toujours négligée. Il s'assura dans les départemens, par les informations et les récherches, d'un petit nombre d'hommes sages et zélés qu'on pût regarder comme les fidelles distributeurs des écrits qui leur seroient envoyés ; il se fit une règle de répondre à tout, d'entretenir correspondance avec les sociétés populaires, les curés, et les particuliers qui s'adresseroient à lui ; il envoya aux sociétés une circulaire, où il les rappelloit à l'esprit de leur institution, au soin fraternel d'instruire et de s'éclairer, dont elles tendoient trop à s'écarter pour délibérer et gouverner ; il choisit dans ses bureaux trois ou quatre personnes d'un bon esprit, qu'il fit diriger par celle d'entr'elles qui avoit le plus de sensibilité dans l'âme, d'austérité dans les principes, de douceur dans le style, pour suivre

cette *correſpondance patriotique*, et faire l'envoi des imprimés ; il nourrit ſouvent cette correſpondance de ſes propres circulaires dictées par les circonſtances, et reſpirant toujours cette moralité, ce charme d'affection, qui gagne les cœurs. On ne peut ſe figurer l'excellent effet qui en eſt réſulté ; auſſi les troubles de toute eſpèce s'appaisèrent ; les corps adminiſtratifs opérèrent avec régularité ; cinq à ſix cens ſociétés, des curés en aſſez grand nombre, ſe vouèrent avec un zèle touchant à répandre l'inſtruction, à intéreſſer et lier à la choſe publique des hommes juſque-là livrés à leurs travaux, mais abandonnés à leur ignorance, et prêts à recevoir des fers, plus qu'à maintenir une liberté dont ils ne connoiſſoient ni l'étendue, ni les limites, ni les droits, ni les devoirs.

Cette *correſpondance patriotique* eſt un monument précieux qui atteſte également la pureté des principes, la vigilance éclairée du miniſtre, la bonne volonté d'un grand nombre de ſages citoyens, et les fruits admirables de la ſageſſe, du civiſme, et de la raiſon.

Les hommes ſoupçonneux et jaloux virent beaucoup moins, dans la choſe et dans ſes effets, le triomphe de la liberté, le maintien de la paix, l'affermiſſement de la République, que la gloire et le crédit qui pouvoient en réſulter pour le premier coopérateur. Dès-lors Roland fut repréſenté comme un homme dangereux, qui avoit des bu-

reaux

reaux d'eſprit publie; bientôt comme un corrupteur de l'opinion, un ambitieux de la ſuprême puiſſance; enfin, comme un conſpirateur.

Il ne falloit que lire ſes écrits, viſiter ſa correſpondance: les départemens qui les recevoient lui répondoient par des actions de graces; mais les brigands de Paris, calomniant toujours et ne prouvant jamais, élevèrent, à l'aide de mille mouvemens, une ſorte de défiance et d'opinion populaire que les Jacobins ſoutenoient de tout leur pouvoir; car ils n'étoient plus régis que par Danton, Robeſpierre, et Marat.

NOTE.

A Sainte-Pélagie, le 8 Août, 1793.

Il y a plus de deux mois que je ſuis incarcérée parceque j'appartiens à un homme de bien, qui s'eſt aviſé de ſe conſerver vertueux dans une révolution, et de rendre des comptes rigoureux étant miniſtre. Il a vainement ſollicité, durant cinq mois, qu'on apurât ſes comptes et jugeât ſon adminiſtration: l'examen en a été fait; mais comme il n'y avoit pas de quoi médire, on n'a point voulu faire de rapport, et l'on a calomnié. L'activité de Roland, ſes travaux multipliés, ſes écrits ſages, lui avoient acquis une conſidération qu'on a cru redoutable;

doutable ; ou du moins les envieux l'ont fait croire telle, pour renverſer un homme dont ils haïſſoient l'intégrité. On vouloit le perdre ; on a tenté de l'arrêter lors de cette inſurrection du 31 Mai ; époque de l'aviliſſement complet de la repréſentation nationale, de ſa violation, et des ſuccès du décemvirat : il s'eſt échappé ; on m'a ſaiſie de rage ; mais l'on m'auroit toujours arrêtée, car ceux qui nous perſécutent, s'ils ſavent que mon nom n'a pas l'influence du ſien, ſont perſuadés que mon caractère n'a pas moins de force, et ils ont preſqu'autant d'envie de me perdre.

J'ai employé les premiers tems de ma captivité à écrire ; je l'ai fait avec tant de rapidité, et dans une diſpoſition ſi heureuſe, qu'avant un mois j'avois des manuſcrits de quoi faire un volume *in 12mo* ; c'étoit ſous le titre de *Notices Hiſtoriques*, des détails ſur tous les faits et ſur toutes les perſonnes tenant à la choſe publique, que ma poſition m'avoit mis dans le cas de connoître ; je les donnois avec la liberté, l'énergie de mon caractère, avec l'abandon de la franchiſe, l'aiſance d'un eſprit au-deſſus de toutes les conſidérations particulières, avec le plaiſir de peindre ce que j'avois ſenti, ou ce que j'éprouvois ; enfin, avec la confiance que, dans tous les cas, ce recueil ſeroit mon teſtament moral et politique. — Je venois de compléter le tout, en conduiſant les choſes juſqu'à ces derniers momens, et je l'avois confié à un ami qui y mettoit le plus

grand

grand prix; l'orage eſt venu fondre ſur lui tout-à-coup; à l'inſtant de ſe voir en arreſtation, il n'a ſongé qu'aux dangers; il n'a ſenti que le beſoin de les conjurer; et, ſans rêver aux expédiens, il a jeté au feu mes manuſcrits. Cette perte m'a plus agitée que n'ont jamais fait les plus rudes épreuves; cela peut ſe concevoir, ſi l'on ſe repréſente que la criſe approche, que je puis être maſſacrée au premier jour, ou traînée, je ne ſais comment, au tribunal que les dominateurs emploient pour ſe débarraſſer des importans; que ces écrits étoient un oreiller ſur lequel je me repoſois de la juſtification de ma mémoire et de celle de beaucoup de perſonnages intéreſſans.

Cependant, comme il ne faut ſuccomber à aucun évènement, je vais employer mes loiſirs à jeter ça et là, négligemment, ce qui ſe préſentera à mon eſprit. Cela ne ſauroit remplacer ce que j'ai perdu; mais ce ſera des lambeaux qui ſerviront à me le rappeller, et à m'aider un jour à y ſuppléer, ſi la faculté m'en eſt laiſſée.

PORTRAITS ET ANECDOTES.

BUZOT.

D'UN caractère élevé, d'un esprit fier, et d'un bouillant courage, sensible, ardent, mélancolique; et paresseux, doit quelquefois se porter aux extrêmes. Passionné contemplateur de la nature, nourrissant son imagination de tous les charmes qu'elle peut offrir, son âme des principes de la plus touchante philosophie, il paroît fait pour goûter et procurer le bonheur domestique; il oublieroit l'univers dans la douceur des vertus privées avec un cœur digne du sien. Mais jeté dans la vie publique, il ne connoît que les règles de l'austère équité; il les défend à tout prix. Facile à s'indigner contre l'injustice, il la poursuit avec chaleur, et ne sait jamais composer avec le crime. Ami de l'humanité, susceptible des plus tendres affections, capable d'élans sublimes et des résolutions les plus généreuses, il chérit son espèce, et sait se dévouer en républicain; mais juge sévère des individus, difficile dans les objets de son estime, il ne l'accorde

qu'à fort peu de gens. Cette réſerve, jointe à l'énergique liberté avec laquelle il s'exprime, l'a fait accuſer de hauteur, et lui a donné des ennemis. La médiocrité ne pardonne guère au mérite ; mais le vice hait et pourſuit la vertu courageuſe qui lui déclare la guerre. Buzot eſt l'homme le plus doux de la terre pour ſes amis, et le plus rude adverſaire des frippons. Jeune encore, la maturité de ſon jugement et l'honnêteté de ſes mœurs lui valurent l'eſtime et la confiance de ſes concitoyens. Il juſtifia l'une et l'autre par ſon dévouement à la vérité, par ſa fermeté, ſa perſévérance à la dire. Le commun des hommes, qui déprécie ce qu'il ne peut atteindre, traite ſa pénétration de réverie ; ſa chaleur, de paſſion ; ſes penſées fortes, de diatribes ; ſon oppoſition à tous les genres d'excès, de révolte contre la majorité : on l'accuſa de *royaliſme*, parcequ'il prétendoit que les mœurs étoient néceſſaires dans une République, et qu'il ne faut rien négliger pour les ſoutenir ou les rectifier ; de *calomnier Paris*, parcequ'il abhorroit les maſſacres de Septembre, et ne les attribuoit qu'à une poignée de bourreaux gagés par des brigands ; d'*ariſtocratie*, parcequ'il vouloit appeller le peuple à l'exercice de ſa ſouveraineté dans le jugement de Louis XVI ; de *fédéraliſme*, parcequ'il réclamoit le maintien de l'égalité entre tous les départemens, et s'élevoit contre la tyrannie municipale d'une commune uſurpatrice. Voilà ſes crimes. Il eût auſſi des travers.

Avec

Avec une figure noble et une taille élégante, il faiſoit régner dans ſon coſtume ce ſoin, cette propreté, cette décence, qui annoncent l'eſprit d'*ordre*, le goût et le ſentiment des convenances, le reſpect de l'homme honnête pour le public et pour ſoi-même.

Ainſi, lorſque la lie de la nation portoit au timon des affaires des hommes qui faiſoient conſiſter le patriotiſme à flatter le peuple pour le conduire, à tout renverſer et envahir pour s'accréditer et s'enrichir, à médire des loix pour gouverner, à protéger la licence pour s'aſſurer l'impunité, à égorger pour affermir leur pouvoir, à jurer, boire, et ſe vêtir en porte-faix, pour fraterniſer avec leurs pareils; Buzot profeſſoit la morale de Socrate et conſervoit la politeſſe de Scipion: le ſcélérat! Auſſi l'*intègre Lacroix*, le *ſage Chabot*, le *doux Lindet*, le *réſervé Thuriot*, le *ſavant Duroi*, l'*humain Danton*, et leurs fidelles imitateurs, l'ont déclaré traître à la patrie; ils ont fait raſer ſa maiſon et confiſquer ſes biens, comme autrefois on bannit Ariſtides et condamna Phocion. Je m'étonne qu'ils n'aient point décrété qu'on oublieroit ſon nom. C'eût été plus conſéquent à leurs vues que de prétendre le conſerver avec des épithètes que déſavoue l'évidence.

On ne peut point effacer de l'hiſtoire la conduite de Buzot dans l'Aſſemblée Conſtituante, ni ſupprimer ſes ſages motions, ſes vigoureuſes ſorties, dans la Convention. Quelque ſoit l'altération des opinions dans

dans des journaux peu fidelles, les principes qui les appuient se retrouvent toujours. Buzot improvisoit fréquemment, travailloit peu d'ailleurs, mais ne manquoit jamais de s'élever contre tout syſtême pervers ou nuiſible à la liberté. Son rapport ſur la garde départementale, dont on a ſi fort décrié le projet, contient des raiſons auxquelles on n'a pas répondu ; celui ſur la loi, propoſée contre les provocateurs au meurtre, renferme la plus ſaine politique, et cette philoſophie, vraie comme la nature, forte comme la raiſon ſur leſquelles elle s'appuie ; ſa propoſition du banniſſement des Bourbons développée avec préciſion, motivée avec juſteſſe, eſt écrite avec grace et chaleur ; ſon opinion ſur le jugement du roi nourrie de choſes et de raiſons, n'a rien du pathos et des divagations auxquels ce ſujet a donné lieu à tant de harangueurs ; enfin, ſes lettres à ſes commettans, des 6 et 22 Janvier, peignent ſon âme avec une vérité qui les fera rechercher. Quelques lutteurs de ſa force auroient pu donner à la Convention l'impulſion qui lui étoit néceſſaire ; mais les autres hommes à talens, paroiſſant ſe ménager comme *orateurs* pour les grandes occaſions, négligeoient trop le combat journalier, et ne ſe méfièrent point aſſez de la tactique de leurs médiocres adverſaires.

PÉTION.

PÉTION.

Véritable homme de bien et homme bon, il eſt incapable de faire la moindre choſe qui bleſſe la probité, comme le plus léger tort ou le plus petit chagrin à perſonne ; il peut négliger beaucoup de choſes pour lui, et ne ſauroit exprimer un refus d'obliger qui que ce ſoit au monde. La ſérénité d'une bonne conſcience, la douceur d'un caractère facile, la franchiſe, et la gaieté, diſtinguent ſa phyſionomie. Il fut maire prudent, repréſentant fidelle ; mais il eſt trop confiant et trop paiſible pour prévoir les orages et les conjurer. Un jugement ſain, des intentions pures, ce qu'on appelle la juſteſſe de l'eſprit, caractériſent ſes opinions et ſes écrits, marqués au coin du bon ſens plus qu'à ceux du talent. Il eſt froid orateur, et lâche dans ſon ſtyle, comme écrivain ; adminiſtrateur équitable et bon citoyen, il étoit fait pour pratiquer les vertus dans une République, et non pour fonder un tel gouvernement chez un peuple corrompu qui le regarda, durant quelques tems, comme ſon idole, et ſe réjouit de ſa proſcription comme de celle d'un ennemi.

Lors de l'Aſſemblée Conſtituante, au tems de la réviſion, j'étois un jour chez la femme de Buzot lorſque ſon mari revint de l'Aſſemblée fort tard, amenant Pétion pour dîner. C'étoit l'époque où la cour les faiſoit traiter de factieux, et peindre

comme

comme des intrigans tous occupés de ſoulever et d'agiter. Après le repas, Pétion, aſſis ſur une large ottomane, ſe mit à jouer avec un jeune chien de chaſſe avec l'abandon d'un enfant; ils ſe laſsèrent tous deux, et s'endormirent enſemble, couchés l'un ſur l'autre: la converſation de quatre perſonnes n'empêcha pas Pétion de ronfler. Voyez donc ce factieux, diſoit Buzot en riant; nous avons été regardés de travers en quittant la ſalle, et ceux qui nous accuſent, très agités pour leur parti, s'imaginent que nous ſommes à manœuvrer!

Cette ſcène et ce diſcours ſe ſont fréquemment retracés à ma mémoire depuis ces tems malheureux où l'on accuſe et proſcrit Pétion et Buzot comme royaliſtes, avec autant de raiſon que la cour les accuſoit alors d'intrigues. Toujours ſeuls, avec leurs principes, ne communiquant avec les hommes qui en profeſſoient de ſemblables, que pour s'entretenir des opinions relatives, ils ont cru qu'il devoit ſuffire de réclamer opiniâtrément la juſtice, de dire conſtamment la vérité, de s'immoler ou s'expoſer à tout plutôt que de les trahir; et ils ſont déclarés *traîtres à la patrie!*

Je veux conſigner ici un fait aſſez marquant. On a vu ailleurs que, durant le premier miniſtère patriote, il avoit été arrangé que le miniſtre des affaires étrangères prendroit ſur les fonds attribués à ſon département, pour dépenſes ſecrètes, quelques ſommes qu'il remettroit au maire de Paris,

tant

tant pour la police, qui ſe réduiſoit à zéro, faute de moyens, que pour des écrits deſtinés à contre-balancer ceux de la cour. Dumouriez ayant quitté ce département, il fut queſtion du même objet avec d'Abancourt, c'eſt-à-dire, des fonds néceſſaires à la *police* ſeulement. D'Abancourt ne voulut rien faire de lui-même; mais il prétendit que c'étoit une choſe à faire goûter au roi, et dont il ne pouvoit manquer de ſentir la juſtice. Le roi ne goûta pas la propoſition, et répondit, en propres termes, qu'il ne donneroit pas des verges pour ſe fouetter; c'étoit de bon ſens, puiſqu'il n'étoit pas conſtitutionnel de bonne-foi, et l'on pouvoit s'attendre à cette réponſe. Mais peu de jours après, Lacroix, ce collègue actuel de Danton, avec lui déprédateur de la Belgique, perſécuteur des honnêtes gens, et dominateur du jour; Lacroix, qui ſiégeoit alors à l'Aſſemblée Légiſlative, et qu'on ſavoit aller au château, ſe rendit chez Pétion pour lui aſſurer la libre diſpoſition de trois millions, s'il vouloit en uſer de manière à ſoutenir ſa majeſté: propoſition que le maire, dans ſon caractère, devoit trouver plus offenſante que le roi n'avoit pu trouver l'autre déplacée; auſſi fut-elle rejetée malgré l'accueil très-particulier qu'il reçut du roi dans le même tems; ayant été appellé au château, au lieu d'y trouver le roi environné comme à l'ordinaire, ne l'ayant juſques-là jamais vu ſeul, il fut introduit dans ſon cabinet où perſonne autre ne paroiſſoit être, et Louis XVI. lui prodigua

prodigua les témoignages d'affabilité, d'intérêt, même ces petites cajoleries aimables qu'il ſavoit fort bien diſtribuer à volonté. Le léger bruit d'un froiſſement d'étoffe de ſoie derrière la tenture perſuada à Pétion que la reine étoit préſente ſans être viſible, et les careſſes du roi le convainquirent de ſa fauſſeté : il reſta ferme et honnête, ſans céder au prince, qui tentoit de le corrompre ; de même que, ſans flatter le peuple, il voulut enſuite appeller à lui pour le jugement de ce même roi, tandis que Lacroix, qui l'avoit ſervi, et s'en étoit probablement fait payer, ne trouvoit pas qu'on pût l'envoyer trop tôt à la mort.

Pache.

On a dit avec raiſon que le talent de connoître les hommes devoit être le premier chez ceux qui gouvernent ; leurs erreurs dans ce genre ſont toujours les plus funeſtes. Mais l'exercice de ce talent ſi difficile le devient bien plus encore dans les tems de révolution ; et enfin il eſt tel degré d'hypocriſie dont il n'y a plus de honte à être dupe, car il faudroit être pervers pour le ſoupçonner.

J'avois rencontré, dans ma jeuneſſe, chez une de mes parentes, Gibert, employé dans les poſtes, qui avoit ce degré d'aménité, compagne ordinaire du goût des beaux arts. Gibert, homme honnête et tendre père, s'amuſoit à la peinture, cultivoit la muſique,

muſique, et ſe faiſoit eſtimer des perſonnes de ſa connoiſſance par ſa probité. Il étoit extrêmement attaché à un homme, ſon ami par excellence, dont il vantoit le rare mérite avec l'enthouſiaſme du dévouement et la modeſtie d'un individu qui s'eſtime fort inférieur. Je vis quelquefois cet ami, dans lequel on ne pouvoit remarquer, au premier coup-d'œil, qu'une ſimplicité extrême ; mais je ne fus pas à portée de l'apprécier, car je le rencontrai peu, et je ne voyois pas ſouvent Gibert lui-même ; j'appris ſeulement par lui que ſon ami, c'étoit *Pache*, amoureux de la vie champêtre, ſeule convenable à ſes mœurs patriarchales, de la liberté dont ſes connoiſſances lui faiſoient meſurer tous les avantages, abandonnoit en France une place honnête dans l'adminiſtration, pour s'établir en Suiſſe avec ſa famille. Je ſus par la ſuite qu'ayant perdu ſa femme, voyant ſes enfans ſoupirer pour Paris, et la révolution préparer l'affranchiſſement national, il prenoit le parti de revenir ; enfin que, ſatisfait de l'aiſance que lui procuroit l'échange de ſes propriétés et l'acquiſition heureuſe d'un domaine national, il avoit renvoyé à un ci-devant miniſtre les contrats d'une penſion qu'il tenoit de lui.

Il ne falloit pas ſe trouver fréquemment avec Gibert et connoître ſa liaiſon avec Pache, pour être informé de tout ce qui pouvoit être avantageux ſur celui-ci. Dans le mois de Janvier, 1792, il nous l'amena, et je le vis de loin en loin.

loin. Pache, ainſi que je l'ai déjà obſervé, porte le maſque de la plus grande modeſtie; elle eſt même telle, qu'on eſt tenté d'adopter l'opinion qu'il paroît avoir de lui, et de ne pas le prendre pour une grande valeur. Mais on lui tient compte de cette modeſtie, quand on découvre qu'il raiſonne avec juſteſſe et qu'il n'eſt pas dénué de connoiſſances. Comme il a infiniment de réſerve et ne ſe découvre jamais à nu, on ne tarde pas de ſoupçonner qu'il en ſait plus qu'il n'en dit, et l'on finit par lui croire d'autant plus de mérite qu'on avoit été prêt de commettre l'injuſtice de ne point lui en accorder. Un homme qui parle peu, qui écoute avec intelligence tout ce dont on peut traiter, et ſe permet quelques obſervations bien placées, paſſe aiſément pour habile. *Pache* s'étoit lié avec *Meuniers* et *Monge*, tous deux de l'Académie des Sciences; ils avoient fondé une ſociété populaire dans la ſection du Luxembourg, dont l'objet, diſoient-ils, étoit l'inſtruction et le civiſme. *Pache* étoit fort aſſidu dans cette ſociété; il ſembloit conſacrer à la patrie, comme citoyen, tout le tems qu'il ne donnoit point à ſes enfans, et qui ſéparoit les leçons de cours public auxquelles il les conduiſoit.

J'ai dit ailleurs comment Roland fut appellé au miniſtère à la fin de Mars de cette année-là; les bureaux étoient remplis d'agens de l'ancien régime, très peu diſpoſés à favoriſer le nouveau; mais ils avoient la marche des affaires, et il ne falloit pas

riſquer

riſquer de déſorganiſer toute une grande machine, dans ces tems de troubles, pour renouveller des agens ; on devoit donc ſe borner à les ſurveiller, et ſe préparer de loin à les remplacer. Mais dans la multiplicité des affaires dont le courant journalier entraîne l'homme en place avec une inconcevable rapidité, on ne peut ſe diſſimuler qu'il eſt facile de le compromettre, s'il n'apporte à tout une attention ſcrupuleuſe, qui devient infiniment pénible quand elle eſt inſpirée par la défiance. Dans cette ſituation, Roland déſiroit trouver un homme ſûr, qu'il pût garder toujours près de lui dans ſon cabinet, à qui il feroit relire une lettre, un rapport, ſur quelqu'objet preſſant, qu'un autre plus preſſant encore ne permettoit pas de revoir aſſez vîte, non pour la rédaction, mais pour s'aſſurer que les principes adverſaires des commis n'auroient point influé ſur la manière de poſer les faits ou de déduire les motifs ; un homme qu'on pût charger d'aller choiſir telle pièce dans tel bureau, ou porter tel ordre verbal ſur quelque matière importante. L'idée de *Pache* ſe préſenta. Pache avoit été dans les bureaux de la marine ; il connoiſſoit la triture des affaires ; Pache avoit un ſens droit, du patriotiſme, des mœurs qui font honorer le choix de l'homme public, et cette ſimplicité qui n'indiſpoſe jamais contre lui. L'idée parut excellente. On fait parler à Pache, qui manifeſte auſſitôt le plus grand empreſſement de ſervir Roland, en étant utile à la choſe publique, mais ſous la condition qu'il

conſervera ſon indépendance, ſans prendre aucune eſpèce de titre ni d'appointemens. C'étoit un noble début. On imagina que lors d'une nouvelle organiſation des bureaux, il ſeroit aiſé de voir à quoi il conviendroit plus particulièrement; et Pache ſe rendit chez Roland, dans le cabinet duquel il arrivoit tous les matins à ſept heures, avec ſon morceau de pain à la poche, et demeuroit juſqu'à trois, ſans qu'il fût poſſible de lui faire jamais rien accepter; attentif, prudent, zélé, rempliſſant bien ſa deſtination, faiſant une obſervation, plaçant un mot qui ramenoit la queſtion à ſon but, adouciſſant Roland, quelquefois irrité des contradictions ariſtocratiques de ſes commis.

Roland exceſſivement ardent, fort ſenſible, mettoit un prix infini à la douceur, à la complaiſance, de Pache, le traitoit en ami précieux; et moi, touchée de l'utilité dont je le croyois être à mon mari, je lui prodiguois les témoignages d'eſtime et les démonſtrations d'attachement. Pache n'avoit point de ſtyle; il ne falloit pas lui donner une lettre à faire, c'étoit ſec et plat; mais on n'avoit pas beſoin de lui ſous ce rapport, et il étoit utile ſous celui pour lequel la ſurveillance d'un homme fidelle avoit été imaginée. *Servan*, notre ami, appellé à la guerre, effrayé de la complication et du bouleverſement de certaines parties, nous envia *Pache*. Laiſſez venir près de moi cet honnête homme, diſoit-il à Roland, vous n'avez plus beſoin de lui, vous êtes cent fois au-

au-dessus de votre travail, et le chaos des premiers instans une fois débrouillé, cette surveillance d'autrui ne vous est pas nécessaire, tandis que je me trouve avec une surcharge d'affaires, dans la plus grande pénurie de sujets à qui je puisse me confier. — Ces ministres-là croyoient encore qu'il falloit de la capacité pour occuper des places, et qu'on ne pouvoit en revêtir personne sans quelque motif raisonné de lui supposer des moyens de la remplir. Roland consentit; Pache, consulté, se prêta d'aussi bonne grace aux mêmes conditions qu'il avoit faites à Roland. Jeté de ce côté, nous ne le vîmes plus guère; mais Servan s'en louoit beaucoup. Le ministère fut changé; Roland se tint dans sa retraite, et Pache retourna à sa section. Le dix Août survint, et l'Assemblée Législative rappella les ministres patriotes; Roland organisa ses bureaux; Pache avoit confirmé qu'il ne vouloit pas s'engager, et Roland plaça Fépoul que Pache lui avoit donné; homme intelligent, laborieux, exact, qui remplit fort bien la partie de la comptabilité; homme adroit, qui ne se met en opposition avec personne, et trouve fort bon le parti du plus fort.

Nommé à la Convention, dégoûté par les horreurs de Septembre, Roland voulut donner sa démission du ministère; et comme il savoit l'extrême embarras dans lequel alloient se trouver les hommes sages pour lui donner un successeur, il crut servir la chose publique en indiquant Pache: il le fit avec la

franchiſe de ſon caractère et l'abandon d'une âme ſenſible, qui s'honore de reconnoître le mérite où elle croit le voir réſider.

Pache, qu'il n'avoit pas prévenu de ſon intention, et qui avoit refuſé peu avant l'intendance du Garde-meuble, pour laquelle il offrit *Reſtout*, que Roland nomma ſur ſon témoignage; Pache parut fort content de reſter libre; et cependant il accepta de Monge une miſſion pour Toulon, où il ſe rendit, et fit des ſottiſes, à ce que j'ai ſu depuis.

La ſanté de Servan l'obligeant à quitter la guerre, l'homme qui avoit été préſenté par Roland fut porté à ce département, comme celui dont on pouvoit être le plus ſûr pour les principes, et qui ne devoit pas être ſans moyens, quant aux talens. Nous écrivîmes à Pache ſa nomination, en le preſſant d'accepter; mais cela n'étoit probablement pas néceſſaire; car cet homme, ſi jaloux de ſon indépendance, ne parut pas avoir la plus légère inquiétude ſur le fardeau dont on le chargeoit, et il le prit ſans héſiter. De retour à Paris, il vint nous voir; nous l'entretînmes avec confiance de la diſpoſition des eſprits du parti que formoit la députation Pariſienne; des excès de la commune, des dangers que ſembloit courir la liberté de la Convention, et ſur-tout de ceux que pouvoit faire courir la domination d'hommes vicieux et coupables, qui ne cherchoient à l'acquérir que pour éviter le châtiment ou ſatisfaire leurs paſſions; de l'ordre à établir dans

ſon

ſon département, et de la joie de le voir au conſeil, où ſa préſence entretiendroit l'unité de volonté, comme d'action. Pache reçut les épanchemens de la confiance avec le ſilence d'un homme qui ſe déguiſe, s'oppoſa au conſeil à tous les avis de Roland, et ne vint plus le revoir.

Nous imaginâmes d'abord qu'un mouvement de l'amour-propre, une ſorte de crainte de paroître la créature de Roland, étoient la cauſe de cette conduite. Mais j'appris que cet homme, qui n'acceptoit jamais les invitations de ſon collègue ſous le prétexte de la retraite dans laquelle l'obligeoit de vivre la multiplicité de ſes travaux, recevoit à ſa table Fabre, Chabot, et autres Montagnards, s'environnoit de leurs amis, plaçoit leurs créatures, tous valets de comédie ou des ignorans, des intrigans leurs pareils, et que les honnêtes gens commençoient à murmurer et à gémir. Je crus qu'il falloit tenter un dernier moyen pour l'éclairer s'il n'étoit que ſéduit, et avérer ſes torts s'il étoit de mauvaiſe foi. Je lui écrivis, le 11 de Novembre, avec le ton de l'amitié, pour lui faire part des murmures qui s'élevoient contre lui, des raiſons qui les faiſoient naître, et de ce que ſon intérêt ſembloit dicter. Je lui rappellois ce dont la confiance l'avoit prévenu à ſon arrivée au miniſtère; je diſois un mot des ſentimens non équivoques que nous lui avions témoignés, de l'enſemble qu'ils don-

noient lieu d'eſpérer, de l'état de choſe ſi contraire à ce qu'ils auroient fait préſumer.

Pache ne me fit pas la moindre réponſe ; et nous ſûmes bientôt que ſes premiers commis, *Haſſenfratz*, *Vincent*, *&c.* (petits êtres que je ne nommerois point ſi leurs excès n'avoient déjà conſigné leurs noms dans l'hiſtoire des agitations populaires de ces derniers tems,) déclamoient aux Jacobins et ailleurs contre Roland, et l'annonçoient comme un ennemi du peuple. Il n'y eut donc plus lieu de douter que Pache cherchoit à le renverſer. La baſſeſſe, l'atrocité, de cette conduite me pénétrèrent d'indignation et de mépris ; je précédai, dans ces ſentimens, pluſieurs perſonnes qui avoient connu Pache d'après nous, qui furent alors portées à m'accuſer de légèreté, et qui m'ont bien paſſé depuis dans l'averſion qu'il leur a inſpirée. Ses malverſations, ou du moins les dilapidations dans l'adminiſtration de la guerre, furent horribles ſous ſon miniſtère ; la déſorganiſation s'effectua par-tout, à raiſon du mauvais choix des ſujets ; il fut prouvé qu'on payoit comme au complet des régimens réduits à un petit nombre d'hommes ; la comptabilité fut impoſſible, non ſeulement à établir, mais à figurer, pour plus de cent trente millions : dans les 24 heures qui ſuivirent ſa démiſſion, forcée par tant de maux, il nomma, à ſoixante places, tout ce qui reſtoit à ſa connoiſſance de ſujets aſſez vils pour lui faire la cour, depuis ſon gendre, de vicaire devenu ordonnateur à

19 mille livres d'appointemens, jusqu'à son perruquier, poliſſon de 19 ans, fait commiſſaire des guerres. Voilà les exploits que le peuple de Paris a récompenſé en l'appellant à la mairie, où, ſoutenu par les Chaumet, Hébert, et autres gredins, il a favoriſé l'oppreſſion du corps légiſlatif, la violation de la repréſentation nationale, la proſcription de tout ce qu'il y a d'hommes vertueux, et aſſuré la perte de ſon pays.

Et c'eſt-là l'homme qui cherchoit un pays libre, qui remettoit des penſions et refuſoit des places! — Mais Pache alloit en Suiſſe, d'où il étoit originaire, en vertu de quoi ſon père gardoit à Paris la porte d'un grand ſeigneur, et où il eſpéroit une exiſtence plus agréable que celle des lieux qui lui rappelloient ſa naiſſance; Pache reçut de *Caſtries* une penſion qui atteſtoit la dépendance dans laquelle il avoit été chez lui, et qui pouvoit être un ſujet de ſuſpicion, lorſque les nobles et les miniſtres de l'ancien régime étoient pourſuivis: voilà le côté que je ne connoiſſois pas, et qui n'eſt plus en oppoſition avec Pache, revenant en France après la priſe de la Baſtille, captant les ſuffrages dans une petite ſociété populaire, habilement organiſée, pour acquérir de l'influence, refuſant avec obſtination des places ſecondaires, et n'héſitant pas une minute pour entrer au conſeil, en ſe chargeant du département du miniſtère le plus important dans les circonſtances. C'eſt en politique le tartuffe de Molière.

A l'inſtant où j'écris, Biron eſt détenu dans la priſon que j'habite. Biron, venu dans les derniers tems du miniſtère de Pache pour le dénoncer à l'Aſſemblée, muni en conſéquence de pièces capables de prouver ſes malverſations ; Biron le voit, eſt ſéduit par ſa bonhomie, ſe perſuade qu'il y a plus d'impéritie que de mauvaiſe foi ; il ſent qu'il ſeroit cruel de faire conduire à l'échafaud un homme qui a pu être trompé ; il abandonne ſon projet, et alors il le dit à Pache lui-même. Celui-ci s'explique, parvient à tirer les reſeignemens et les pièces concernant les plaintes dont il eſt l'objet, et fait envoyer Biron à l'armée d'Italie, où on le laiſſe manquer de tout ; il remporte quelques avantages, on les fait ; il fait des réclamations, on n'y a pas d'égard ; le tems s'écoule, le mal s'accroît ; il inſiſte, on lui donne l'ordre de ſe rendre à Paris ; il y arrive, on le ſaiſit, et l'enferme à Sainte-Pélagie. Lui-même reconnoît à ce coup la main de Pache et le tyran qui l'opprime.

GIRONDE.

GUADET ET GENSONNE'

S'aiment, peut-être, parcequ'ils ne ſe reſſemblent pas : le ſecond eſt auſſi froid que le premier eſt impétueux ; mais les éclats de ſa bouillante vivacité ne ſont jamais ſuivis d'aigreur, et l'intention d'offenſer

d'offenſer n'approche pas de ſon âme. La nature a fait Guadet orateur; Genſonné s'eſt fait logicien; celui-ci perd ſouvent à délibérer le tems qu'il faudroit employer à agir; l'autre diſſipe en mouvemens heureux, mais paſſagers et courts, une chaleur qui devroit être quelquefois concentrée, et toujours plus ſoutenue, pour produire un effet durable.

Guadet a eu des inſtans brillans dans les deux Aſſemblées Légiſlative et Conventionnelle; ils étoient dûs à l'empire de honnêteté ſecondée par le talent; mais trop ſenſible pour lutter long-tems ſans fatigue, il a mérité la haine des méchans ſans être pour eux fort à craindre, et jamais il n'a eu le degré d'influence, que ſes ennemis ne ſe plaiſoient à ſuppoſer que pour exciter contre lui la défiance. Genſonné, utile dans la diſcuſſion qu'il a pourtant le défaut de trop étendre, a travaillé dans les comités et a rédigé une partie du plan de conſtitution propoſé. Son diſcours, dans l'affaire du roi, eſt relevé par des traits de ce ſarcaſme qu'aiguiſe une apparente froideur, et que les enfans de la Montagne ne lui pardonneront jamais.

Tous deux tendres époux, bons pères, excellens citoyens, hommes vertueux, ſincères républicains, ils n'ont ſuccombé ſous l'accuſation de conſpirateurs que pour n'avoir pas ſu même ſe *coaliſer* en faveur de la bonne cauſe, la ſeule pour laquelle ils ont combattu et méritoient d'exiſter.

Vergniaux.

Il fut, peut-être, l'orateur le plus éloquent de l'Assemblée ; il n'improvise pas comme Guadet ; mais ses discours préparés, forts de logique, brûlans de chaleur, pleins de choses, étincelans de beautés, soutenus par un très-noble débit, se faisoient lire encore avec un grand plaisir.

Cependant je n'aime point Vergniaux ; je lui trouve l'égoïsme de la philosophie ; dédaignant les hommes, assurément parcequ'il les connoît bien ; il ne se gêne pas pour eux : mais alors il faut rester particulier oisif, autrement la paresse est un crime, et Vergniaux est grandement coupable à cet égard. Quel dommage qu'un talent tel que le sien n'ait pas été employé avec l'ardeur d'une âme dévorée de l'amour du bien public et la ténacité d'un esprit laborieux !

Grangeneuve.

Grangeneuve est bien le meilleur humain qu'on puisse trouver sous une figure de la moindre apparence ; il a l'esprit ordinaire, mais l'âme vraiment grande ; et il fait de belles choses avec simplicité, sans soupçonner tout ce qu'elles coûteroient à d'autres que lui.

Dans

Dans le courant de Juillet 1792, la conduite et les diſpoſitions de la cour annonçant des vues hoſtiles, chacun raiſonnoit ſur les moyens de les prévenir ou de les déjouer. Chabot diſoit à ce ſujet, avec l'ardeur qui vient de l'exaltation et non de la force, qu'il ſeroit à ſouhaiter que la cour fît attenter aux jours de quelques députés patriotes; que ce ſeroit la cauſe infaillible d'une inſurrection du peuple, le ſeul moyen de le mettre en mouvement et de produire une criſe ſalutaire. Il s'échauffe ſur ce texte, et le commente aſſez long tems. Grangeneuve, qui l'avoit écouté ſans mot dire, dans la petite ſociété ou s'étoit tenu ce diſcours, ſaiſit le premier inſtant de parler à Chabot en ſecret: " J'ai été," lui dit-il, " frappé de vos raiſons, elles ſont excel-" lentes; mais la cour eſt trop habile pour nous " fournir jamais un tel expédient; il faut y ſuppléer: " trouvez des hommes qui puiſſent faire le coup, je " me dévoue pour la victime." — Quoi! vous voulez? — Sans doute: qu'y a-t-il à cela de ſi difficile? ma vie n'eſt pas fort utile, mon individu n'a rien d'important; je ſerai trop heureux d'en faire le ſacrifice à mon pays. — Ah! mon ami, vous ne ſerez pas ſeul, s'écrie Chabot d'un air inſpiré; je veux partager cette gloire avec vous! — Comme vous voudrez! *un* eſt aſſez, *deux* peuvent mieux faire encore; mais il n'y a pas de gloire à cela; il faut que perſonne n'en ſache rien. Aviſons donc aux moyens.

Chabot

Chabot ſe charge de les ménager. Peu de jours après, il annonce à Grangeneuve qu'il a ſon monde et que tout eſt prêt. — Eh bien ! fixons l'inſtant ; nous nous rendrons au comité demain au ſoir ; j'en ſortirai à dix heures et demie ; il faudra paſſer dans telle rue, peu fréquentée, où il faut apoſter les gens ; mais qu'ils ſachent s'y prendre ; il s'agit de bien nous tirer, et non pas de nous eſtropier. On arrête les heures ; on convient des faits : Grangeneuve va faire ſon teſtament, ordonne quelques affaires domeſtiques ſans affectation, et ne manqua pas au rendez-vous donné. Chabot n'y paroiſſoit point encore ; l'heure arrivée, il n'étoit pas venu. Grangeneuve en conclut qu'il a abandonné l'idée du partage ; mais croyant à l'exécution pour lui, il part ; il prend le chemin convenu, le parcourt à petits pas, ne rencontre perſonne au monde ; repaſſe une ſeconde fois crainte d'erreur ſur l'inſtant, et il eſt obligé de rentrer chez lui ſain et ſauf, mécontent de l'inutilité de ſa préparation. Chabot ſe ſauva des reproches par de miſérables défaites, et ne démentit point la poltronnerie d'un prêtre, ni l'hypocriſie d'un capucin.

Barbaroux.

Barbaroux, dont les peintres ne dédaigneroient pas de prendre les traits pour une tête d'Antinous, actif, laborieux, franc, et brave, avec toute la vivacité

cité d'un jeune Marſeillois, étoit deſtiné à devenir un homme de mérite et un citoyen auſſi utile qu'éclairé. Amoureux de l'indépendance, fier de la révolution, déjà nourri de connoiſſances, capable d'une longue attention avec l'habitude de s'appliquer, ſenſible à la gloire; c'eſt un de ces ſujets qu'un grand politique voudroit s'attacher, et qui devoit fleurir avec éclat dans une république heureuſe. Mais qui oſeroit prévoir juſqu'à quel point l'injuſtice prématurée, la proſcription, le malheur, peuvent comprimer une telle âme et flétrir ſes belles qualités! Les ſuccès modérés auroient ſoutenu Barbaroux dans la carrière, parcequ'il aime la réputation, et qu'il a toutes les facultés néceſſaires pour s'en faire une très-honorable; mais l'amour du plaiſir eſt à côté; s'il prend une fois la place de la gloire, à la ſuite du dépit des obſtacles ou du dégoût des revers, il affaiſſera une trempe excellente et lui fera trahir ſa noble deſtination.

Lors du premier miniſtère de Roland, j'eus occaſion de voir pluſieurs lettres de Barbaroux, adreſſées plutôt à l'homme qu'au miniſtre, et qui avoient pour objet de lui faire juger la méthode qu'il convenoit d'employer pour conſerver dans la bonne voie des eſprits ardens et faciles à s'irriter comme ceux des Bouches-du-Rhône. Roland, ſtricte obſervateur de la loi, et ſévère comme elle, ne ſavoit parler qu'un langage lorſqu'il étoit chargé de ſon exécution. Les adminiſtrateurs s'étoient un

patriotes, le ministre les avoit traités avec vigueur; ils s'étoient aigris: ce fut alors que Barbaroux écrivit à Roland pour rendre hommage à la pureté d'intention de ses compatriotes, excuser leurs erreurs, et faire sentir à Roland qu'un mode plus doux les ramèneroit plutôt et plus sûrement à la subordination nécessaire. Ces lettres étoient dictées par le meilleur esprit et avec une prudence consommée; lorsque je vis leur auteur, je fus étonnée de sa jeunesse. Elles eurent l'effet qui étoit immanquable sur un homme juste qui vouloit le bien: Roland rebâcha de son austérité, prit un ton plus fraternel qu'administratif, ramena les Marseillois, et estima Barbaroux. Nous le vîmes davantage après la sortie du ministère; son caractère ouvert, son ardent patriotisme, nous inspirèrent de la confiance: ce fut alors que, raisonnant du mauvais état des choses et de la crainte du despotisme pour le nord, nous formions le projet conditionnel d'une république dans le midi. "Ce sera notre pis-aller," disoit en souriant Barbaroux; "mais les Marseillois qui sont ici nous dispenseront d'y recourir." Nous jugions, par ce discours et quelques autres semblables, qu'il se préparoit une insurrection; mais la confidence ne s'étendant pas plus loin, nous n'en demandions pas davantage. Dans les derniers jours de Juillet, Barbaroux cessa presque ses visites, et nous dit, à la dernière, qu'il ne falloit pas juger de ses sentimens à notre égard par le premier apperçu de son absence,

ſence, qu'elle avoit pour objet de ne pas nous compromettre. Il repartit pour Marſeille après le dix; et revint député à la Convention. Il y a fait ſon devoir en homme de courage : pluſieurs de ſes diſcours écrits montrent une excellente logique et des connoiſſances dans la partie adminiſtrative du commerce ; celui ſur les ſubſiſtances eſt, après l'ouvrage de *Creuzé-la-Touche*, ce qu'il y a de meilleur en ce genre. Mais il auroit à travailler pour devenir orateur.

Barbaroux, affectueux et vif, s'eſt attaché à Buzot, ſenſible et délicat ; je les appellois *Nyſus* et *Euryale* : puiſſent-ils avoir un meilleur ſort que ces deux amis ! Louvet, plus fin que le premier, plus gai que le ſecond, auſſi bon que l'un et l'autre, s'eſt lié avec tous deux, mais plus particulièrement avec Buzot, qui lui ſert de nœud avec l'autre, dont ſa gravité naturelle le rend un peu le Mentor.

LOUVET.

Louvet, que j'ai connu durant le premier miniſtère de Roland, et dont je rechercherois toujours l'agréable ſociété, pouroit bien quelquefois, comme *Philopœmène*, payer l'intérêt de ſa mauvaiſe mine ; petit, fluet, la vue baſſe, et l'habit négligé, il ne paroît rien au vulgaire, qui ne remarque pas la nobleſſe de ſon front, et le feu dont s'animent ſes yeux et ſon viſage à l'expreſſion d'une grande vérité, d'un

d'un beau ſentiment, d'une ſaillie ingénieuſe, ou d'une fine plaiſanterie. Les gens de lettres et les perſonnes de goût connoiſſent ſes jolis romans, où les graces de l'imagination s'allient à la légèreté du ſtyle, au ton de la philoſophie, au ſel de la critique. La politique lui doit des ouvrages plus graves, dont les principes et la manière dépoſent également en faveur de ſon âme et de ſes talens. Il a prouvé que ſa main habile pouvoit alternativement ſecouer les grelots de la folie, tenir le burin de l'hiſtoire, et lancer les foudres de l'éloquence. Il eſt impoſſible de réunir plus d'eſprit à moins de prétentions et plus de bonhomie; courageux comme un lion, ſimple comme un enfant, homme ſenſible, bon citoyen, écrivain vigoureux, il peut faire trembler Catilina à la tribune, diner chez les Graces, et ſouper avec Bachaumont.

Sa Catilinaire ou *Robeſpierride* méritoit d'être prononcée dans un ſénat qui eût la force de faire juſtice; ſa *Conſpiration du* 10 *Mars* eſt un ſecond morceau précieux pour l'hiſtoire du tems; ſa *Sentinelle* eſt un modèle de ce genre d'affiches et d'inſtructions quotidiennes, deſtinées à un peuple qu'on veut éclairer ſur les faits, ſans jamais l'influencer que par la raiſon, ni l'émouvoir que pour le bien de tous, et le pénétrer par des affections heureuſes qui honorent l'humanité. C'eſt une belle oppoſition à faire avec ces feuilles atroces et dégoûtantes, dont le ſtyle groſſier, les ſales expreſſions, répondent à la doctrine

trine ſanguinaire, aux menſonges impurs dont elles ſont l'égoût ; œuvres audacieuſes de la calomnie, payées par l'intrigue à la mauvaiſe foi, pour achever de ruiner la morale publique, et à l'aide deſquelles le peuple le plus doux de l'Europe a vu pervertir ſon inſtinct au point que les tranquilles Pariſiens, dont on citoit la bonté, ſont devenus comparables à ces féroces gardes prétoriennes, qui vendoient leur voix, leur vie, et l'empire, au plus offrant et dernier enchériſſeur. Ecartons ces triſtes images, et rappellons les eſprits *aux obſervations* ſur le rapport de Saint-Juſt contre les députés détenus, *par une ſociété de Girondins*, imprimées à Caen le 13 Juillet. J'y ai reconnu le ſtyle, la fineſſe, et la gaieté de Louvet : c'eſt la raiſon en déſhabillé, ſe jouant avec le ridicule, ſans perdre de ſa force ni de ſa dignité.

LAZOWSKI.

Lazowſki, Polonois d'origine, venu en France on ne ſait comment, ſans fortune, mais protégé par le Duc de Liancourt, ſoit qu'il fût parent de quelque perſonne à ſon ſervice, ou qu'il lui appartînt de quelqu'autre manière ; Lazowſki avoit été fait inſpecteur des manufactures.

C'étoit une de ces places d'adminiſtration très-ſecondaires, qui ne donnoient point d'autorité, dont les appointemens étoient modeſtes, pour les devoirs deſquelles il ſuffiſoit d'avoir de l'honnêteté, du

 mérite,

mérite, et qui dès-lors parurent convenir à tout le monde, ou pour leſquelles du moins chacun ſe croyoit propre. Elles étoient à la nomination du conſeil du roi, ſur la préſentation du miniſtre des finances, et ſubordonnées aux intendans du commerce, petits magiſtrats à grandes prétentions, qui ſe faiſoient paſſablement valoir, et qu'on avoit la bonté de croire, comme tant d'autres, ſur leur parole ; mais qui véritablement, par le nombre des affaires qu'ils étoient dans le cas de traiter, avoient beaucoup de relations, et donnoient des audiences où de grands ſeigneurs prenoient quelquefois la peine d'aller.

Lazowſki, vif, entreprenant, qui s'offroit lui-même comme un homme d'eſprit, avoit perſuadé à ſon protecteur qu'il ne devoit pas reſter ſimple inſpecteur des manufactures. Il eſt vrai que, pour l'employer, on avoit créé une inſpection à Soiſſons, où il n'y avoit guère que des manufactures de prêtres, et d'objets à inſpecter que des religieuſes ; c'étoit une ville de couvens ſans induſtrie, ſans autre commerce que celui des objets de première néceſſité. M. de Liancourt, qui mettoit à l'avancement de ſon protégé la vanité ordinaire chez les gens de la cour, y joignoit de plus la loyauté de ſa bonhomie ; il preſſoit le miniſtre, et ſur-tout les intendans du commerce ; car, les ſeconds agens ſont toujours les vrais faiſeurs. Calonne étoit contrôleur-général : il avoit l'eſprit inventif et facile à ſaiſir les idées ingénieuſes.

génieuſes. On imagina de créer une inſpection ambulante ; ce n'étoit pas un effort de génie : ce genre de place avoit déjà exiſté ; l'inutilité en avoit été reconnue ; mais on conviendra que ſa ſeconde création n'étoit pas ſans motif ; elle fourniſſoit le moyen d'obliger un homme en crédit, et le nombre des places, porté à quatre, donnoit à l'opération un air miniſtériel, ſans compter l'avantage de trois places reſtantes pour la faveur et l'intrigue. Elles furent bientôt remplies. On leur attribua 8000 livres d'appointement ; la réſidence de Paris durant quatre mois de l'année ; des voyages dans les provinces durant l'autre partie du tems ; le droit de remplacer les inſpecteurs-généraux à leur décès, et la permiſſion de ſolliciter des gratifications en raiſon de la nature des déplacemens et de l'importance des ſervices. Il eſt bien vrai qu'on ſappoit ainſi par la baſe une inſtitution dont l'eſprit étoit excellent ; on ôtoit aux inſpecteurs des généralités l'eſpoir de parvenir à l'inſpection générale par rang d'ancienneté et de mérite ; on les décourageoit encore en envoyant, dans leurs départemens reſpectifs, des hommes étrangers à la choſe pour la plûpart, et l'on s'ôtoit la faculté d'être bien informé ſur l'état des arts, des manufactures, du commerce, enfin, de tous les objets d'induſtrie, deſquels devoient pouvoir mieux rendre compte des hommes fixés dans chaque généralité à cet effet, que des oiſeaux de paſſage chargés de les parcourir toutes. Mais l'ancien ré-

gime ne portoit pas ſi loin ſes vues, et l'on ſait ſi, dans le nouveau, les individus en ont de plus étendues, et ſur-tout de plus déſintéreſſées.

Ceci ſe paſſoit au printemps de 1784. Je me trouvois à Paris pour des affaires de famille : j'entendis parler de changemens dans les inſpections ; j'appris que celle de Lyon, abandonnée par l'ambitieux Briſſon pour l'ambulance, étoit donnée à un très-jeune homme. Je réfléchis que Roland rêvoit toujours ſa retraite, et ſe propoſoit de la demander, après avoir terminé ſon enterpriſe encyclopédique, pour aller dans ſon pays oublier Paris et les baſſeſſes qu'il falloit y faire pour un avancement refuſé au mérite ; je trouvai qu'il ſeroit meilleur d'aller chez ſoi avec une place qu'autrement : j'imaginai de demander l'échange de celle d'Amiens, où nous étions, contre celle de Lyon, qui le mettroit chez lui, et qu'il ne devoit pas être difficile d'accorder ce léger plaiſir à un vieux ſerviteur, dont les intendans de commerce redoutoient aſſez le ſavoir et ſur-tout le caractère, pour goûter ſon éloignement. Les commiſſions étoient déjà expédiées ; je fis valoir mes raiſons avec l'avantage qu'une femme avoit encore dans ce tems-là près de gens qui ſe piquoient de politeſſe ; on me fit valoir les difficultés, que j'appréciai librement ce qu'elles valoient, et j'obtins le changement preſqu'en même tems que l'annonce faite à mon mari de la demande que j'avois imaginé d'en faire.

Je

Je rencontrai dans les bureaux *Lazowſki*, alors élégant, bien coëffé, mis avec ſoin, arrondiſſant un peu les épaules, marchant ſur le talon, faiſant jabot, ſe donnant enfin ce petit air d'importance que les ſots d'alors prenoient pour des titres de conſidération, et dont ſe moquoient les gens de bon ſens.

L'Aſſemblée Conſtituante ayant renverſé les nobles, ſupprimé les inſpecteurs, ravit à Lazowſki ſa place et ſon patron, n'oſant eſpérer une penſion, qui devoit ſe réduire à zéro, eu égard au peu de tems qu'il avoit été employé, il ſe trouvoit ſans le ſol, devint patriote, prit des cheveux gras, brailla dans une ſection, et ſe fit *ſans-culotte*, puiſqu'auſſi bien il étoit menacé d'en manquer.

Vigoureux, jeune encore, criant bien, et intrigant de même, il fut bientôt diſtingué, et devint capitaine de quartier dans la garde nationale ; il ſervit en cette qualité au 10 Août, et ſe prévalut beaucoup des dangers de cette journée, à l'inſtar de tant de gens qui ſe mêloient du mouvement pour y trouver quelque profit, et qui venoient fièrement enſuite ſe préſenter comme les ſauveurs de la patrie. Mais ſes exploits datent du 2 Septembre, et de l'activité qu'il ſut entretenir dans le maſſacre des prêtres à Saint-Firmin, ſur la ſection du Finiſtère, qui étoit la ſienne : il fut également utile dans l'expédition des priſonniers d'Orléans.

Il eut ſujet de venir, comme député de ſa ſection, chez le miniſtre de l'intérieur, où je l'apperçus, et

pus juger de ſon étonnante transformation. Le joli monſieur, à petites grimaces, avoit pris la tournure brutale d'un patriote enragé, la face enluminée d'un buveur et l'œil hagard d'un aſſaſſin.

Cher aux Jacobins, qui ſavoient apprécier ſon mérite et lui préparoient de hautes deſtinées, directeur déſigné pour la conſpiration du dix Mars, il mourut tout-à-coup, à Vaugirard, d'une fièvre inflammatoire; fruit des débauches, des veilles, et de l'eau-de-vie.

On connoît la douleur de toute la horde à cette perte inopinée; l'oraiſon funèbre prononcée par le grand-prêtre Robeſpierre, ſes touchantes jérémiades et ſon pompeux éloge du *grand homme ignoré*; les funérailles éclatantes célébrées par la vénérable commune et les ſaintes ſociétés; l'adoption de ſon enfant embraſſé dans l'hôtel commun par Papa Pache; enfin, l'inhumation de Lazowſki près de l'arbre de la liberté, Place du Carrouzel, où l'on voit encore ſa modeſte tombe ornée de gazon.

Que ceux, qui s'étonneroient de ſon importance poſthume, ſe rappellent qu'elle prit naiſſance au foyer des Jacobins, lorſqu'ils étoient devenus auſſi redoutables qu'atroces pour les timides Pariſiens; lorſque *Marat* étoit dans toute ſa gloire, et *Danton* dans ſa puiſſance.

Aſſurément le peuple, qui prenoit l'un pour ſon prophête et l'autre pour ſon ſeigneur, pouvoit bien honorer Lazowſki comme un *ſaint* ou un

un *hëros*, ce qui eſt tout un dans la religion des Septembriſtes.

ROBERT.

Qu'avez vous donc fait à Robert? me demandoit quelqu'un dernièrement: ſa femme et lui ſe déchaînent contre vous plus ardemment qu'aucun de vos ennemis. — Je les ai peu vus; je leur ai rendu ſervice; mais je n'ai pas concouru à flatter leur ambition; voici comment.

Lorſque je partis de Lyon pour Paris en 1791, Champagneux me demanda ſi je connoiſſois Madame *Robert*, femme d'eſprit, auteur, et patriote. — Nullement: je ſais que Mademoiſelle *Keralio*, dont le père a écrit, s'eſt mariée depuis peu à M. Robert, et qu'ils font enſemble le *Mercure National*, dont j'ai vu quelques numéros: je n'en ſais pas davantage. — Voulez-vous la voir? je vous donnerai une lettre pour elle; car nous ſommes en relation en qualité de journaliſtes. — Mais vraiment! une femme d'eſprit, auteur et républicaine, c'eſt aſſez piquant! Donnez-moi une lettre.

Je vins à Paris; j'y étois depuis ſix ſemaines, lorſqu'un de nos amis, me parlant de Madame Robert qu'il avoit eu occaſion de voir, me fit ſouvenir que j'avois une lettre pour elle: je le dis; il me propoſa de m'accompagner chez elle; nous nous y rendîmes.

Je vis une petite femme ſpirituelle, adroite et fière, qui m'accueillit fort agréablement; je trouvai ſon gros mari, à face de chanoine, large, brillante de ſanté et de contentement de ſoi-même, avec cette fraîcheur que n'altèrent jamais de profondes combinaiſons. Ils me rendirent ma viſite, et je ne pouſſai pas plus loin la connoiſſance. Le 17 Juillet, ſortant des Jacobins, où j'avois été témoin des agitations que causèrent les triſtes évènemens du Champ de Mars, je trouvai, en rentrant chez moi, à onze heures du ſoir, Monſieur et Madame Robert. — Nous venons, me dit la femme, avec l'air de confiance d'une ancienne amie, vous demander un aſyle; il ne faut pas vous avoir beaucoup vue pour croire à la franchiſe de votre caractère et de votre patriotiſme: mon mari rédigeoit la pétition ſur l'autel de la patrie; j'étois à ſes côtés; nous échappons à la boucherie, ſans oſer nous retirer, ni chez nous, ni chez des amis connus, où l'on pourroit nous venir chercher. — Je vous ſais bon gré, lui répliquai-je, d'avoir ſongé à moi dans une auſſi triſte circonſtance, et je m'honore d'accueillir les perſécutés; mais vous ſerez mal cachés ici (j'étois à l'hôtel Britannique, rue Guénégaud); cette maiſon eſt fréquentée, et l'hôte eſt fort partiſan de Lafayette. — Il n'eſt queſtion que de cette nuit, demain nous aviſerons à notre retraite. — Je fis dire à la maîtreſſe de l'hôtel, qu'une femme de mes parentes, arrivant à Paris dans ce moment de tumulte, avoit

avoit laiſſé ſes bagages à la diligence, et paſſeroit la nuit avec moi ; que je la priois de faire dreſſer deux lits de camp dans mon appartement. Ils furent diſpoſés dans un ſalon où ſe tinrent les hommes, et Madame Robert coucha dans le lit de mon mari auprès du mien dans ma chambre. Le lendemain au matin, levée d'aſſez bonne heure, je n'eus rien de plus preſſé que de faire des lettres pour inſtruire mes amis éloignés de ce qui s'étoit paſſé la veille. Monſieur et Madame Robert, que je ſuppoſois devoir être bien actifs et avoir des correſpondances plus étendues, comme journaliſtes, s'habillèrent doucement, causèrent après le déjeûner que je leur fis ſervir, et ſe mirent au balcon, ſur la rue : ils allèrent même juſqu'à appeller par la fenêtre, et faire monter près d'eux un paſſant de leur connoiſſance.

Je trouvois cette conduite bien inconſéquente de la part des gens qui ſe cachoient. Le perſonnage qu'ils avoient fait monter les entretint avec chaleur des évènemens de la veille, ſe vanta d'avoir paſſé ſon ſabre au travers du corps d'un garde national ; il parloit très-haut dans la pièce voiſine d'un grand anti-chambre commun avec un autre appartement que le mien. J'appellai Madame Robert. — Je vous ai accueillie, madame, avec l'intérêt de la juſtice et de l'humanité pour d'honnêtes gens en danger ; mais je ne puis donner aſyle à toutes vos connoiſſances : vous vous expoſez à entretenir, comme

comme vous le faites dans une maiſon telle que celle-ci, quelqu'un d'auſſi peu diſcret; je reçois habituellement des députés qui riſqueroient d'être compromis, ſi on les voyoit entrer ici au moment où s'y trouve une perſonne qui ſe glorifie d'avoir commis hier des voies de fait: je vous prie de l'inviter à ſe retirer. — Madame Robert appella ſon mari; je réitérai mes obſervations avec un accent plus élevé, parceque le perſonnage plus épais me ſembloit avoir beſoin d'une impreſſion forte. On congédia l'homme. J'appris qu'il s'appelloit *Vachard*; qu'il étoit préſident d'une ſociété dite des Indigens: on célébra beaucoup ſes excellentes qualités et ſon ardent patriotiſme. Je gémis en moi-même du prix qu'il falloit attacher au patriotiſme d'un individu qui avoit toute l'encolure de ce qu'on appelle une mauvaiſe tête, et que j'aurois pris pour un mauvais ſujet. J'ai ſu depuis que c'étoit un colporteur de la feuille de Marat, qui ne ſavoit pas lire, et qui eſt aujourd'hui adminiſtrateur du département de Paris, où il figure très-bien avec ſes pareils.

Il étoit midi; Monſieur et Madame Robert parlèrent d'aller chez eux, où tout devoit être en déſordre. Je leur dis que, par cette raiſon, s'ils vouloient accepter ma ſoupe avant de partir, je la leur ferois ſervir de bonne heure. Ils me répliquèrent qu'ils aimoient mieux revenir, et s'engagèrent ainſi en ſortant. Je les revis effectivement avant trois heures;

heures ; ils avoient fait toilette ; la femme avoit de grandes plumes et beaucoup de rouge ; le mari s'étoit revêtu d'un habit de ſoie, bleu céleſte, ſur lequel ſes cheveux noirs, tombant en groſſes boucles, tranchoient ſingulièrement. Une longue épée à ſon côté ajoutoit à ſon coſtume tout ce qui pouvoit le faire remarquer. — Mais, bon Dieu ! ces gens ſont-ils fous ? me demandois-je à moi-même : et je les regardois parler pour m'aſſurer qu'ils n'euſſent point perdu l'eſprit. Le gros Robert mangeoit à merveille et ſa femme jaſoit à plaiſir. Ils me quittèrent enfin, et je ne les revis plus, ni ne parlai d'eux à perſonne.

De retour à Paris, l'hiver ſuivant, Robert rencontrant Roland aux Jacobins, lui fit d'honnêtes reproches, ou des plaintes de politeſſe, de n'avoir plus eu aucune eſpèce de relation avec nous ; ſa femme vint me viſiter pluſieurs fois, m'inviter de la manière la plus preſſante à aller chez elle deux jours de la ſemaine, où elle tenoit Aſſemblée, et où ſe trouvoient des hommes de mérite de la légiſlature. Je m'y rendis une fois ; je vis *Antoine*, dont je connoiſſois toute la médiocrité, petit homme, bon à mettre ſur une toilette, faiſant de jolis vers, écrivant agréablement des bagatelles, mais ſans conſiſtance et ſans caractère. Je vis d'autres députés patriotes à la toiſe, décens comme *Chabot* ; quelques femmes *ardentes* en civiſme ; et d'honorables membres de la Société Fraternelle achevoient la compoſition

compoſition d'un cercle, qui ne me convenoit guère, et dans lequel je ne retournai pas. A quelques mois de-là, Roland fut appellé au miniſtère ; vingt-quatre heures étoient à peine écoulées depuis ſa nomination, que je vis arriver chez moi Madame Robert. — Ah çà ! voilà votre mari en place ; les patriotes doivent ſe ſervir réciproquement ; j'eſpère que vous n'oublierez pas le mien. — Je ſerois, madame, enchantée de vous être utile ; mais j'ignore ce que je pourrois pour cela, et certainement M. Roland ne négligera rien pour l'intérêt public par l'emploi des perſonnes capables. — Quatre jours ſe paſſent ; Madame Robert revient me faire une viſite du matin ; autre viſite encore peu de jours après ; et toujours grande inſiſtance ſur la néceſſité de placer ſon mari ſur ſes droits à l'obtenir par ſon patriotiſme. J'appris à Madame Robert que le miniſtre de l'intérieur n'avoit aucune eſpèce de places à ſa nomination, autres que celles de ſes bureaux ; qu'elles étoient toutes remplies ; que malgré l'utilité dont il pouvoit être de changer quelques agens, il convenoit à l'homme prudent d'étudier les choſes et les perſonnes avant d'opérer des renouvellemens, pour ne pas entraver la marche des affaires, et qu'enfin, d'après ce qu'elle m'annonçoit elle-même, ſans doute que ſon mari ne voudroit pas d'une place de commis. — Véritablement Robert eſt fait pour mieux que cela. — Dans ce cas, le miniſtre de l'intérieur ne peut vous ſervir de

de rien. — Mais il faut qu'il parle à celui des affaires étrangères, et qu'il faſſe donner quelque miſſion à Robert. — Je crois qu'il eſt dans l'auſtérité de M. Rolahd de ne ſolliciter perſonne et de ne ſe point mêler du département de ſes collègues ; mais, comme vous n'entendez probablement qu'un témoignage à rendre du civiſme de votre mari, je le dirai au mien.

Madame Robert ſe mit aux trouſſes de Dumouriez, à celles de Briſſot ; et elle revint, après trois ſemaines, me dire qu'elle avoit parole du premier, et qu'elle me prioit de lui rappeller ſa promeſſe quand je le verrois.

Il vint dîner chez moi dans la ſemaine ; Briſſot et d'autres y étoient. — N'avez-vous pas, dis-je au premier, promis à certaine dame, fort preſſante, de placer inceſſamment ſon mari ; elle m'a priée de vous en faire ſouvenir, et ſon activité eſt ſi grande que je ſuis bien aiſe de pouvoir la calmer à mon égard en lui diſant que j'ai fait ce qu'elle déſiroit. — N'eſt-ce pas de Robert dont il eſt queſtion ? demande auſſitôt Briſſot. — Juſtement. — Ah ! reprit-il, avec cette bonhomie qui le caractériſe, vous devez, en s'adreſſant à Dumouriez, placer cet homme-là ; c'eſt un ſincère ami de la révolution, un chaud patriote ; il n'eſt point heureux, il faut que le règne de la liberté ſoit utile à ceux qui l'aiment. — Quoi ! interrompit Dumouriez, avec autant de vivacité que de gaieté, vous me parlez de

ce

ce petit homme à tête noire, auſſi large qu'il a de hauteur! Mais, par ma foi, je n'ai pas envie de me déſhonorer. Je n'enverrai nulle part une telle caboche. — Mais, répliqua Briſſot, parmi les agens que vous êtes dans le cas d'employer, tous n'ont pas beſoin d'une égale capacité. — Eh! connoiſſez-vous bien Robert? demanda Dumouriez. — Je connois beaucoup Keralio, le père de ſa femme, homme infiniment reſpectable; j'ai vu chez lui Robert; je ſais qu'on lui reproche quelques travers, mais je le crois honnête, ayant un excellent cœur, pénétré d'un vrai civiſme, et ayant beſoin d'être employé. — Je n'emploie pas un fou ſemblable. — Mais vous avez promis à ſa femme? — Sans doute, une place inférieure de mille écus d'appointement, dont il n'a pas voulu. Savez-vous ce qu'il me demande? l'ambaſſade de Conſtantinople. — L'ambaſſade de Conſtantinople! s'écria Briſſot, en riant: cela n'eſt pas poſſible. — Cela eſt ainſi. — Je n'ai plus rien à dire. — Ni moi, ajoute Dumouriez, ſinon que je fais rouler ce tonneau juſqu'à la rue, s'il ſe repréſente chez moi, et que j'interdis ma porte à ſa femme.

Madame Robert revint encore chez moi; je voulois m'en défaire abſolument, mais ſans éclat, et je ne pouvois employer qu'une manière conforme à ma franchiſe. Elle ſe plaignit beaucoup de Dumouriez, de ſes lenteurs: je lui dis que je lui avois parlé, mais que je ne devois pas lui diſſimuler qu'elle

qu'elle avoit des ennemis qui répandoient de mauvais bruits ſur ſon compte ; que je l'engageois à remonter à la ſource pour les détruire, afin qu'un homme public ne s'expoſât point aux reproches des malveillans, en employant une perſonne qu'environnoient des préjugés défavorables ; qu'elle ne devoit avoir beſoin ſur cela que d'explications que je l'invitois à donner. Madame Robert alla chez Briſſot, qui, dans ſon ingénuité, lui dit qu'elle avoit fait une folie de demander une ambaſſade, et qu'avec de pareilles prétentions l'on devoit finir par ne rien obtenir. Nous ne la revîmes plus ; mais ſon mari fit une brochure contre Briſſot pour le dénoncer comme un diſtributeur de places, et un fauſſaire qui lui avoit promis l'ambaſſade de Conſtantinople, et s'étoit dédit. Il ſe jeta aux Cordeliers, ſe lia avec Danton, ſouffrit d'être ſon commis lorſqu'au dix Août Danton fut miniſtre, fut pouſſé par lui au corps électoral, et dans la députation de Paris à la Convention ; paya ſes dettes, fit de la dépenſe, recevoit chez lui à manger d'Orléans et mille autres, eſt riche aujourd'hui, calomnie Roland et déchire ſa femme. Tout cela ſe conçoit ; il fait ſon métier, et gagne ſon argent.

CHAMPFORT ET CARRA.

Champfort, homme de lettres, répandu dans le monde, familier chez les grands de l'ancien régime, lié avec les hommes à talens qui ont figuré dans la révolution, a connu la cour et la ville, les intrigues et les caractères, la politique et ſon eſpèce, mieux que ſon ſiècle même.

Champfort a partagé l'extrême confiance que j'ai toujours reprochée aux philoſophes acteurs dans le nouvel ordre de choſes; il ne pouvoit croire à l'aſcendant de quelques mauvaiſes têtes et au bouleverſement qu'elles ſeroient capables de produire. — Vous portez les choſes à l'extrême, me diſoit-il quelquefois, parceque, placée au centre du mouvement, vous croyez à une grande étendue d'action; elle vous paroît vive, et vous la jugez redoutable; ces gens-là ſe perdent par leurs propres excès: ils ne feront point rétrograder les lumières de dix-huit ſiècles. — Ces *gens-là* ſont pourtant les maîtres, et Champfort eſt aujourd'hui priſonnier comme tous ceux qui n'adorent point leur empire. Beaucoup d'eſprit, aſſez de moralité, les agrémens de l'uſage du monde, et les reſſources du cabinet, la philoſophie d'un eſprit juſte et cultivé, rendoient pour moi la converſation de Champfort également ſolide et piquante. D'abord je le trouvois trop cauſeur; je

lui

lui reprochois le ſuperflu de diſcours et l'eſpèce de prépondérance que s'attribuoient aſſez communément nos gens de lettres ; je l'aimois mieux en comité de cinq à ſix perſonnes bien aſſorties, que dans une ſociété de quinze auxquelles je devois faire honneur ; mais définitivement je lui pardonnois de parler plus qu'un autre, parcequ'il m'amuſoit davantage ; il a ſouvent de ces boutades heureuſes qui font, choſe très-rare, rire et penſer tout-à-la-fois. — Eſt-ce que vous croyez Champfort bien ſincèrement patriote ? me demandoit un jour un homme ſévère comme un Lacédémonien. — Entendons-nous, lui répliquai-je ; Champfort voit et juge bien ; il a une tête ſaine et ne ſe méprend pas ſur les principes ; il reconnoît et revère ceux de la liberté publique et du bonheur des hommes, et il ne les trahiroit point. — Mais ſacrifieroit-il à leur triomphe ſon repos, ſes goûts, et ſa vie ? — C'eſt une autre queſtion : alors je crois qu'il calculeroit. — Vous voyez donc bien que ce n'eſt pas un homme vertueux. — Mais il eſt vertueux comme Ninna étoit honnête ; et dans la corruption qui nous ronge, vous ſeriez trop heureux d'avoir beaucoup de ces vertus-là. — Nos exagérés et nos hypocrites n'ont jamais voulu comprendre qu'il falloit employer les hommes en raiſon combinée de leurs talens et de leur civiſme, de manière qu'ils fuſſent intéreſſés à faire valoir les uns au profit de l'autre. J'ai vu *Servan* furieux de ce qu'on repouſſoit d'excellens ingénieurs

qu'il employoit au camp près Paris, ſous prétexte qu'ils n'étoient pas ardens républicains, et de ce qu'on vouloit les remplacer par de fiers patriotes, grands ignorans qui ne ſavoient pas tirer une ligne. — Je ne les chargerois pas, diſoit-il fort bien, de donner leurs voix ſur la forme du gouvernement, mais je ſuis ſûr qu'ils ſerviront bien celui qui ſaura les employer ; il nous faut ici des *redoutes* et non des *motions*. — C'étoit trop raiſonnable ; c'étoit parler comme la *faction des hommes d'état*, et c'eſt ainſi que les ſages ſe ſont attirés le titre de *conſpirateurs*.

Lorſque Roland fut rappellé au miniſtère le 10 Août, il fallut bien changer le chef de la bibliothèque nationale ; c'étoit un d'*Ormeſſon*, dont le nom effarouchoit le nouveau régime, et dont la médiocrité ne devoit pas inſpirer de regret. Le miniſtre de l'intérieur imagina de partager les fonctions de bibliothécaire entre deux perſonnes, d'en réduire les appointemens de douze à huit mille livres, et d'établir que la bibliothèque ſeroit ouverte tous les jours ; de manière que le public eût à gagner pour l'inſtruction, la nation par l'économie, et le gouvernement par l'emploi de deux ſujets utiles. Ce n'eſt pas ici le lieu d'examiner ſi l'eſprit de réduction et d'auſtérité que Roland portoit dans ſes opérations n'auroit pas eu beſoin de quelqu'amendement ; il eſt très-vrai qu'il lui a fait, dans les détails, beaucoup de petits ennemis très-actifs

et

et très-bruyans. Quant au choix des perſonnes, il le fixa ſur *Champfort*, qui, comme homme de lettres et philoſophe, étoit un de ceux de cette claſſe qui s'étoient ouvertement déclarés pour la révolution, et ſur Carra, employé déjà dans la bibliothèque, et dont le zèle extrême, ſinon les talens, ſembloit demander cette récompenſe. Il n'avoit pas plus vu l'un que l'autre, et ne ſe détermina que par ces conſidérations, dans leſquelles entroit encore la néceſſité de faire goûter ſon choix du public. J'ai reçu ces deux hommes chez moi par ſuite de leur place et en conſéquence de leurs relations avec le miniſtre de l'intérieur ; et j'aurois continué de voir Champfort avec plaiſir, ſi les circonſtances ne nous euſſent éloignés. *Carra*, devenu député, m'a paru un fort bonhomme à très-mauvaiſe tête : on n'eſt pas plus enthouſiaſte de révolution, de république, et de liberté ; mais on ne juge pas plus mal des hommes et des choſes. Tout entier à ſon imagination, calculant d'après elle plutôt que ſur les faits, arrangeant dans ſa tête les intérêts des puiſſances comme il convenoit à nos ſuccès, voyant tout en couleur de roſe, il rêvoit le bonheur de ſon pays et l'affranchiſſement de l'Europe entière avec une complaiſance inexprimable. On ne peut pas ſe diſſimuler qu'il n'ait beaucoup contribué à nos mouvemens politiques et aux ſoulèvemens qui eurent pour objet de renverſer la tyrannie ; ſes *Annales* réuſſiſſoient merveilleuſement dans le peu-

ple par un certain ton prophétique, toujours imposant pour le vulgaire ; et quand on voit cet homme-là traduit en jugement comme traître à la République, on est tenté de se demander si Robespierre travaille pour l'Autriche ? Mais il est bien clair que c'est pour lui-même, et que, dans sa dévorante ambition de passer pour l'unique libérateur de la France, il veut anéantir tous ceux qui, de quelque manière, servirent leur pays avec une sorte d'éclat ou de bruit.

DORAT-CUBIERES.

Dorat-Cubières est un nom que j'avois tant vu dans l'*Almanach des Muses* et autres recueils de cette importance, que je n'ai pu m'empêcher de rire en le trouvant accolé du titre de secrétaire-greffier de la municipalité : cela ressemble à une incongruité ; c'en est une véritablement. *Cubières*, fidelle à ce double caractère d'insolence et de bassesse, qu'il porte au suprême degré sur sa répugnante figure, prêche le sans-culotisme comme il chantoit les graces, fait des vers à Marat comme il en faisoit à Iris, est sanguinaire sans fureur, comme il fut apparemment amoureux sans tendresse ; il se prosterne humblement devant l'idole du jour, fût-ce *Tantales* ou *Vénus*. Qu'importe ? pourvû qu'il rampe et qu'il gagne du pain ; c'étoit hier en écrivant

écrivant un quatrain, c'eſt aujourd'hui en copiant un procès-verbal ou ſignant un ordre de police.

Venu chez moi, je ne ſais comment, lorſque mon mari étoit au miniſtère, je ne le connoiſſois que comme bel eſprit, et j'eus occaſion de lui faire une honnêteté ; il mangea deux fois chez moi, me parut ſingulier à la première, inſupportable à la ſeconde ; plat courtiſan, fade complimenteur, ſottement avantageux et baſſement poli ; il étonne le bon ſens et déplaît à la raiſon plus qu'aucun être que j'aie jamais rencontré. Je ſentis bientôt la néceſſité de donner à mes manières franches cet air ſolennel qui annonce aux gens qu'on veut éloigner ce qu'ils ont à faire : Cubières l'entendit ; cependant, après quelques tems, il m'écrivit pour me demander la permiſſion de me préſenter un prince qui déſiroit d'être admis dans ma ſociété ; il appuyoit ſur ce titre de prince avec une emphaſe tout-à-fait riſible, et il y ajoutoit les flatteries les plus dégoûtantes pour ma perſonne. Je répondis comme je ſais faire quand je veux rappeller les gens à l'ordre ſans les fâcher, et me moquer d'eux ſans leur donner le droit de s'en plaindre. Quant au prince et à ſa préſentation, je me réduiſis à obſerver, que dans la vie auſtère que je menois, étrangère à tout ce qu'on appelle cercle, et m'interdiſant les ſociétés particulières, je ne recevois abſolument que les perſonnes que les relations d'affaires ou

d'anciennes liaiſons d'amitié faiſoient déſirer à mon mari de trouver quelquefois à ſa table. Cubières me réplique de longues excuſes auſſi ennuyeuſes que ſes éloges, me demandant un ſeul inſtant pour s'expliquer à mes pieds. Je ne lui répondis pas, et je n'ai plus ſongé à lui que le jour de mon arreſtation, où j'ai vu ſa ſignature ſur l'ordre de la commune; car il y en avoit deux, l'un du comité d'inſurrection du-dit jour 31 Mai, l'autre de la commune. Tous deux me furent montrés, dans la crainte que je récuſaſſe celui du comité; et pourtant ce fut de ce dernier ſeul dont ſe prévalurent mes gardes auprès du concierge de l'Abbaye, où ils me conduiſirent.

La demande de Cubières m'avoit fait préſumer quelqu'intérêt caché; je divertis mon mari dans le tems en lui racontant ce qui s'étoit paſſé: j'appris effectivement que le Prince de Salm-Kirbourg, dont il étoit queſtion, pourſuivoit alors les miniſtres, pour obtenir du conſeil je ne ſais quelle indemnité de poſſeſſions en Alſace; je jugeai que j'avois bien deviné, et qu'on n'avoit cherché à me voir que dans l'idée qu'il pouvoit en être comme dans l'ancien régime, où l'on engageoit les femmes à ſolliciter leurs maris. Je m'applaudis de ma méthode, et je trouvois dans cette anecdote un nouveau trait pour reconnoître Cubières. Ce ſeroit un bon tour à lui jouer que de publier ſes lettres rampantes, pour les mettre en oppoſition avec ſon affectation de franchiſe

franchiſe et de liberté. J'aurois de plaiſantes pièces en ce genre, ſi j'en avois gardé le fatras. Que de parens et d'admirateurs, dont je n'avois jamais entendu parler, ſont nés tout-à-coup, dès que je me trouvai la femme d'un miniſtre ! — Comme je ne recevois point, ils m'écrivoient ; j'avois aſſez à faire de lire ces lettres ; je répondois brièvement, avec politeſſe, mais ſincérité, pour détruire toute idée que je puſſe ni vouluſſe me mêler de rien, et pour perſuader de la parfaite inutilité de me faire des complimens ou de ſe dire de ma famille. Ce qu'il y a d'original, c'eſt que certaines gens s'en fâchoient, et me répliquoient des choſes dures. Je me ſouviens d'un Monſieur David, qui projettoit je ne ſais quel établiſſement, auquel il vouloit que je m'intéreſſaſſe : j'eus beau répondre qu'en ſe préſentant directement au miniſtre il rempliroit ſon objet, que mon intervention ne ſerviroit de rien, et que je ne devois jamais la prêter, parceque ce ſeroit me faire juge d'objets qui n'étoient point de ma compétence, il trouva mes principes déteſtables, et me l'écrivit avec humeur. Ainſi, dans le particulier, j'étois moleſtée pour ma conſtance à demeurer concentrée dans mes devoirs ; et, dans le public, j'étois calomniée par l'envie, comme ſi j'euſſe dirigé toutes les affaires. Et l'on croit bien doux et bien déſirable d'occuper des places éminentes ! — Ah ! ſans doute, l'épouſe d'un homme de bien, qui ſe dévoue, qui s'honore de ſes vertus,

et ſe ſent capable de ſoutenir ſon courage, goûte quelque douceur, et jouit de ſa gloire ; mais ce n'eſt pas un don gratuit, et il appartient à peu de gens de ſoutenir tout ce qu'elle coûte ſans en regretter le prix.

ANECDOTES.

Lorſque j'avois été à l'Abbaye, la famille *Deſilles* y étoit encore : elle fut bientôt transférée à la Conciergerie, d'où pluſieurs des compromis dans la conſpiration de Bretagne furent conduits à l'échafaud. Angélique Deſilles, femme de Roland de la Fouchais, dont la conformité du nom avec moi occaſionna des *qui-proquos* ſinguliers de la part d'un de mes amis qui projetoit de m'enlever, fut une des victimes ; ſes ſœurs furent acquittées, et devoient jouir en conſéquence de leur liberté ; mais, par meſure de ſûreté générale, on les fit arrêter ſur-le-champ et conduire à Sainte-Pélagie, où je les trouvai. Nous nous entretînmes quelquefois ; c'étoit deux jeunes femmes douces et honnêtes, dont l'aînée, veuve de 27 ans, ne manque pas d'amabilité ni de caractère ; la plus jeune étoit d'une ſanté fort languiſſante. D'abord accablées de douleur, elles paroiſſoient devoir y ſuccomber ; mais toutes deux mères de jeunes enfans malheureux dans l'âge le plus tendre, elles avoient à ſe conſerver pour eux,

et

et ſe ſervirent de tout leur courage. Elles m'ont pluſieurs fois parlé de l'indigne trahiſon de *Cheftel*, homme d'eſprit, connu à Paris, où il exerce la médecine, Breton d'origine, qui s'étoit inſinué dans la plus intime confiance du Père Deſilles, et connoiſſoit ſes vœux, paroiſſoit ſervir ſes projets; mais, lié en même tems avec Danton, il recevoit par lui des commiſſions du pouvoir exécutif, ſe rendoit en Bretagne courtiſer ſon ami, loger à ſa campagne, fêté de ſa famille, careſſant ſes deſſeins, et y prêtant, par ſon aide, une activité nouvelle. Au moment qui lui parut le plus ſûr, il le dénonce ſecrètement, et fait venir des perſonnes commiſes pour s'en emparer.

Le Père Deſilles échappe; toute ſa famille eſt ſaiſie; les ſcellés ſont appoſés; on fait des recherches ſur les lieux où peut être cachée la correſpondance, que *Cheftel* avoit indiquée; les jeunes femmes, qui le croient toujours l'ami de la maiſon, demandent ſes conſeils, et ſuivent aveuglément ce qu'il leur dicte. Embarraſſées d'une bourſe de deux cents louis deſtinés à leur père, elles la dépoſent entre ſes mains; font préparer le meilleur cheval de leur écurie, et preſſent Cheftel de partir, pour échapper lui-même. Il a l'air de vouloir encourir leur ſort; il les accompagne en effet, mais non comme priſonnier, et il engage toujours le commandant de la force armée, chargé de la conduite des détenus, des les faire arriver de jour dans les grandes villes.

Vous

Vous n'y penſez pas, répliquoit celui-ci ; je compromettrois leur ſûreté. On vient à Paris ; le procès s'entame ; le nom de Cheftel eſt rayé de la correſpondance, parcequ'il à révélé le complot, et les pauvres victimes reconnoiſſent alors le ſerpent qu'elles avoient accueilli. Jugées, acquittées, encore detenues et ſans argent, les deux jeunes femmes ſe rappellent de la bourſe de louis ; elles confient cette particularité à un homme probe et ferme, qui ſe rend chez *Cheftel*, et lui demande ſes deux cents louis. Cheftel, ſurpris, nie d'abord, s'étonne de la vigueur du réquérant, qui menace de le couvrir de mepris à la face de l'univers. Il balbutie, confeſſe la moitié, et la rend en aſſignats, mais après pluſieurs conférences. *Cheftel*, précédemment médecin de Madame Elizabeth, viſant à la fortune, avoit également gagné la confiance d'un riche particulier, appellé je crois *Paganel*, ou à-peu-près ainſi, poſſédant, entre autres, des terres immenſes en Limouſin. Cet homme, déſirant émigrer pour échapper aux orages de la révolution, fait à Cheftel une vente ſimulée ; il part, et compte ſur les revenus que ſon fidelle ami doit lui faire paſſer : mais Cheftel les garde, et jouit avec Danton des plaiſirs d'une opulence que tous deux ont acquiſe par des moyens pareils.

Enfin des ſollicitations réitérées, et peut-être ſoutenues d'offres plus concluantes, valurent à Meſdemoiſelles Deſilles leur liberté : je les ai vues ſortir.

ſortir. Je n'ai pas ſu leur ſecret à cet égard. Mais je viens de voir *Caſtellane* quitter cette même priſon au prix de trente mille livres délivrées à Chabot. Dillon eſt ſorti des Magdelonnettes de la même manière : tous deux étoient impliqués dans un projet de contre-révolution. A cet inſtant, 22 Août, j'ai ſous mes yeux une Demoiſelle Briant, demeurant Cloître Saint-Benoît, No. 207, fille entretenue, dont l'ami eſt fabricateur de faux aſſignats. Dénoncé, on a paru le pourſuivre ; mais l'*or* a coulé dans les mains des adminiſtrateurs ; celui, qui met ſur pied la force deſtinée à chercher ſa perſonne et s'en emparer, ſait où il eſt caché ; ſa maîtreſſe eſt arrêtée pour la forme ; les adminiſtrateurs qui paroiſſent venir l'interroger lui donnent des nouvelles de ſon ami, et bientôt ils auront enſemble la liberté, puiſqu'ils ont de quoi la payer.

Fouquai-Tainville, accuſateur public du tribunal révolutionnaire, connu par ſa mauvaiſe vie, ſon impudence à dreſſer des actes d'accuſations ſans motifs, reçoit habituellement de l'argent des parties. Madame Rochechouart lui a payé 80 mille livres pour *Mony* l'émigré : Fouquai-Tainville a touché la ſomme ; *Mony* a été exécuté, et Madame de Rochechouart a été prévenue que, ſi elle ouvroit la bouche, elle ſeroit fermée pour ne plus jamais voir le jour. Cela eſt-il poſſible ? ſe demande-t-on. Eh bien ! écoutez encore. Il exiſte entre les mains du ci-devant préſident du département de l'Eure deux lettres

lettres de *Lacroix*, député, autrefois juge-fiſcal d'*Arcet* : par l'une, il fait une ſoumiſſion de cinq cents mille livres pour acquérir des domaines nationaux ; par l'autre, il retire ſa ſoumiſſion, et donne ſon déſiſtement fondé ſur le décret qui oblige les députés à juſtifier de l'accroiſſement de leur fortune depuis la révolution. Mais ce décret n'a plus d'exécution depuis que les incommodes *vingt-deux* ſont expulſés : Lacroix poſsède comme Danton, après avoir pillé comme lui.

Dernièrement un Hollandois va chercher un paſſeport à la commune de Paris pour retourner dans ſon pays : on le refuſe ; le Hollandois ne ſe plaint point ; mais, en homme qui juge le vent, il tire ſon porte-feuille, met ſur le bureau un aſſignat de cent écus : il eſt entendu, et reçoit ſon paſſeport.

Ici j'entends citer Marat, chez qui les papiers publics annoncent qu'on a trouvé à ſa mort un ſeul aſſignat de 25 ſols. Quelle édifiante pauvreté ! Voyons donc ſon logement ; c'eſt une dame qui va le décrire. Son mari, membre du tribunal révolutionnaire, eſt détenu à la Force, pour n'avoir pas été de l'avis des dominateurs ; elle a été miſe à Sainte-Pélagie par meſure de ſûreté, eſt-il dit ; mais probablement parcequ'on aura craint les ſollicitations actives de cette petite femme du midi. Née à Toulouſe, elle a toute la vivacité du climat ardent ſous lequel elle a vu le jour ; et, tendrement attachée

attachée à un couſin d'aimable figure, elle fut déſolée de ſon arreſtation faite il y a quelques mois. Elle s'étoit donnée beaucoup de peines inutiles, et ne ſavoit plus à qui s'adreſſer, lorſqu'elle imagina d'aller trouver *Marat*. Elle ſe fait annoncer chez lui : on dit qu'il n'y eſt pas ; mais il entend la voix d'une femme, et ſe préſente lui-même. Il avoit aux jambes des bottes ſans bas, portoit une vieille culotte de peau, une veſte de taffetas blanc ; ſa chemiſe craſſeuſe et ouverte laiſſoit voir une poitrine jauniſſante, des ongles longs et ſales ſe deſſinoient au bout de ſes doigts, et ſon affreuſe figure accompagnoit parfaitement ce coſtume bizarre. Il prend la main de la dame, la conduit dans un ſalon très-frais, meublé en damas bleu et blanc, décoré de rideaux de ſoie elégamment relevés en draperies, d'un luſtre brillant et de ſuperbes vaſes de porcelaine remplis de fleurs naturelles, alors rares et de haut prix : il s'aſſied à côté d'elle ſur une ottomane voluptueuſe ; écoute le récit qu'elle veut lui faire, s'intéreſſe à elle, lui baiſe la main, ſerre un peu ſes genoux, et lui promet la liberté de ſon couſin. Je l'aurois tout laiſſé faire, dit plaiſamment la petite femme, avec ſon accent Toulouſain, quitte à aller me baigner après, pourvû qu'il me rendît mon couſin. Le ſoir même Marat fut au comité, et le couſin ſortit de l'Abbaye le lendemain ; mais, dans les vingt-quatre heures, l'ami du peuple écrivit au mari, en lui envoyant un ſujet auquel il s'agiſſoit

de

de rendre un ſervice, qu'il falloit bien ne pas refuſer.

Un M. Dumas, phyſicien de profeſſion, ou ſavant de ſon métier, ſe préſenta au fameux comité de Salut Public, dans le courant du mois de Juin, pour lui faire des propoſitions importantes. Il offroit de reconnoître l'armée des rébelles de la Vendée, de donner un état exact de leurs forces et de leur poſition ; choſes ſur leſquelles on eſt demeuré dans la plus grande ignorance depuis le commencement de la guerre. M. Dumas prétend aviſer le tout, au plus juſte, à vue d'oiſeau, au moyen d'un ballon. — Mais, vraiment, l'idée eſt ingénieuſe ! dirent quelques-uns des profonds politiques du comité. — Oui, reprend le citoyen Dumas, et l'exécution peut être rapide. Je connois un ballon qu'on doit trouver, avec toutes ſes dépendances, dans l'hôtel d'un émigré ; ainſi, la *Nation* n'aura pas à faire les frais de l'acquiſition. — Bravo ! il donne les indications : elles ſont reçues avec tranſport et officiellement envoyées au miniſtre de l'intérieur, pour qu'il ait à trouver le ballon dans le plus court délai. Le miniſtre met ſon monde en campagne ; on marche, on ſe rend dans l'hôtel de l'émigré ; c'étoit une auberge, et l'appartement qu'il avoit occupé une petite chambre où ne reſtoit pas même un chiffon. Rapport en conſéquence, déſolation du comité, clameurs de M. Dumas, nouvelle injonction au miniſtre de rechercher plus exactement le ballon.

Alors

Alors le miniſtre confère avec ſon premier commis; on prend les grandes meſures; on fait une lettre au département; celui-ci renvoie à la municipalité, qui en défère à ſes adminiſtrateurs de police. Ici la choſe ſe perd pour les fonctionnaires publics, et j'ai beaucoup ri à l'Abbaye, avec Champagneux, qui avoit fait la lettre miniſtérielle, de la charlatannerie de l'effronté Dumas, de la bêtiſe du comité, de la complaiſance du miniſtre, et de toute cette kirielle de *pauvretés*; mais j'ai retrouvé la queue de l'hiſtoire à Sainte-Pélagie.

Parmi les adminiſtrateurs de police, le *Citoyen Jobert*, (l'un des ſignataires des ordres contradictoires de mes arreſtations et miſe en liberté,) gros homme à forte voix, vrai bavard de ſection, à figure repouſſante et démarche embarraſſée, découvrit une petite Demoiſelle Lallement, grande et jolie fille de quinze ans, entretenue par *Sainte-Croix*, officier émigré, qui étoit attaché, je crois, à Philippe d'Orléans: elle eſt arrêtée, envoyée à Sainte-Pélagie; on trouve chez elle l'enveloppe d'un ballon, ſon filet, et le reſte: c'étoit préciſément la capture indiquée par Dumas. Mais le comité avoit oublié l'expédient, le phyſicien avoit perdu l'eſpérance de ſe faire valoir, le miniſtre ne ſe ſouciοit guère de ſavoir le réſultat des ordres qu'il avoit donnés, et les adminiſtrateurs trouvoient fort bon de ſe rendre maîtres d'un objet devenu de prix.

La

La petite Lallement paroiſſoit gentille à Jobert, qui avoit mis la main ſur pluſieurs de ſes effets, s'étoit emparé du portrait de Sainte-Croix, et trouvoit ſot qu'elle prétendît lui être fidelle. Imaginant enfin que de bons procédés la rendroient plus traitable, il fait ſigner ſa miſe en liberté, vient la chercher en voiture, la conduit chez elle, où il fait apporter à dîner, lui rend à grand'peine le portrait de Sainte-Croix, dont il avoit fait gâter les yeux, et prétend obtenir récompenſe. La jeune fille ſe moque de ſes prétentions comme de ſon allure, le met à la porte de chez elle, et ſe rend au bureau de la police pour lui reprocher publiquement ſes entrepriſes, en réclamant d'autres effets qu'on lui avoit enlevés. L'aventure fait bruit; mais les collègues de Jobert ne ſont pas faits pour la blâmer; elle paſſe au milieu d'une foule d'autres plus dégoûtantes ou plus atroces, dont les légiſlateurs du 2 Juin donnent journellement l'exemple à toutes les autorités conſtituées.

22 Août.

Aujourd'hui la méſintelligence éclate entre les tyrans; *Hébert*, mécontent de n'être pas miniſtre, dirige ſon Père Ducheſne contre les faiſeurs, attaque les *patriotes enrichis*, nomme Lacroix, et s'achemine contre Danton. Celui-ci, plus ſcélérat qu'aucun, mais mieux aviſé, cherchant à mettre quelque meſure

ſure dans la marche des affaires, eſt déjà traité de *modéré* ; le comité de Salut Public le rejette de ſon ſein : Robeſpierre jaloux s'élève contre lui ; les *Cordeliers* et les *Jacobins* ſont prêts à ſe diviſer. Grand ſpectacle qui ſe prépare pour nous autres victimes ; les tigres vont s'entre-déchirer ; ils nous oublieront peut-être, à moins que la fureur de leurs derniers inſtans ne les porte à tout exterminer avant leur propre défaite.

Chabot veut faire déporter tous les gens ſuſpects ; ainſi la femme de *Pétion* et celle de *Roland*, arrêtées à ce titre, ſont menacées d'aller à Cayenne. Plaiſante deſtination !

23 Septembre.

L'ai-je bien entendu ? — Quoi ! cette femme qui vivoit ignorée au fond de ſa province, arrivée à Paris ſeulement pour réclamer ſa fille, elle eſt condamnée à mourir ! — Quelle profondeur d'iniquité dans cette condamnation !

Pétion, proſcrit comme royaliſte, offroit un phénomène de la dernière révolution. Sa femme, que jamais la calomnie n'avoit atteint, s'étoit retirée à Fécamp, dans ſa famille, pour attendre, dans le ſilence de la retraite, des jours plus tranquilles : elle alloit faire prendre les bains de mer à ſon fils, joli enfant de dix ans, unique fruit de ſon mariage. Elle eſt arrêtée, conſtituée priſonnière avec cet en-

ſant; tous deux ſont amenés à Paris et renfermés à Sainte-Pélagie. Les exemples du jour apprennent aux femmes des proſcrits à ſe voir perſécuter; et celle de Pétion eſt aſſez raiſonnable pour ſupporter ſes maux ſans murmurer: mais l'état de ſon fils l'afflige; l'éducation, la ſanté de cet enfant ſont également ſouffrans: elle veut faire des réclamations: comment les rendre intéreſſantes, et ſur-tout les faire écouter? Elle s'adreſſa à ſa mère, qui vivoit à Chartres, pour l'engager à faire des ſollicitations que ſon titre autoriſe. Elle vient, paroît à la barre, y fait ſa pétition avec larmes, eſt renvoyée au comité, va voir tous les députés qui le compoſent: quelques-uns paroiſſent donner de l'eſpérance, le plus grand nombre l'accueille mal; l'inutilité des ſollicitations ſe manifeſte: elle prend la réſolution de s'en aller, ſe rend à ſa ſection pour y faire viſer ſon paſſe-port, y eſt dénoncée, arrêtée. On la conduit à la Mairie. Un homme, habitant l'hôtel où elle étoit deſcendue, dépoſe qu'elle a dit qu'il falloit un roi; deux déſerteurs Liégeois, témoins à gages, le certifient: on la condamne à perdre la tête: elle marche à l'échafaud.

J'ai vu pluſieurs fois cette malheureuſe femme lorſqu'elle venoit auprès de ſa fille. Madame Lefevre étoit dans ſa cinquante-ſeptième année; elle a été belle, et ſes traits annonçoient encore que ſa figure fut régulière; elle avoit conſervé une grande taille fort dégagée, et une chevelure ſuperbe. Le

ſoin

ſoin de plaire a occupé la plus grande partie de ſa vie ; mais il ne lui a rien fait acquérir ; on ne trouvoit plus chez cette femme que les reſtes de ſes prétentions paſſées, et un fond d'égoïſme qui perçoit en toute circonſtance. Elle n'avoit point d'opinions politiques ; elle étoit incapable de s'en former une, et ne ſavoit raiſonner ſur rien deux minutes de ſuite. Il eſt poſſible que dans une converſation ſuſcitée par quelques malveillans, elle ait dit qu'il lui étoit indifférent qu'il vînt un roi, pourvû qu'on ait la paix ; ou l'on aura ſaiſi quelques propos de cette eſpèce pour lui faire ſon procès. Mais qui ne voit, dans cette fauſſe et atroce application de la loi, le deſſein d'abuſer le peuple, en lui faiſant croire la famille de Pétion royaliſte, et par conſéquent très-juſte la perſécution qu'on lui fait ſouffrir !

Jour affreux du règne de Tibère, nous voyons renaître vos horreurs, mais plus multiplées encore, en proportion du nombre de nos tyrans et de leurs favoris ! Il faut du ſang à ce peuple infortuné, dont on a détruit la morale et corrompu l'inſtinct ; on ſe ſert de tout, excepté de la juſtice, pour lui en donner. Je vois dans les priſons, depuis quatre mois que je les habite, des malfaiteurs qu'on veut bien oublier ; et l'on ſe hâte de faire mourir Madame Lefevre, qui n'eſt point coupable, parce-qu'elle a le tort d'avoir pour gendre l'honnête Pétion, que les tyrans haïſſent !

Je ne conçois rien de ſi ridicule que cette forfantrie avec laquelle on nous vante le bienfait d'une conſtitution décrétée avec autant de zèle que de rapidité. Mais ces gens mêmes qui l'ont faite, n'ont-ils pas fait décréter peu après que la France étoit et demeuroit en état de révolution ? et la conſtitution n'eſt-elle pas comme non-avenue, puiſqu'on n'en obſerve rien ? A quoi donc nous ſert-il de l'avoir ! C'eſt une pancarte qui n'atteſte que l'impudence de ceux qui ont voulu s'en faire un mérite, ſans s'embarraſſer de nous en aſſurer le profit.

Ceux qui, dans la foule, ne l'ont acceptée, ſans y regarder, que par foibleſſe et laſſitude, dans l'idée de voir la paix, qu'ils ne vouloient pas prendre la peine de mériter, ſont bien payés de leur apathie ! — Malheureuſement il en va des peuples et de leurs affaires comme des particuliers et de leurs entrepriſes ; la ſottiſe et la peur de grand nombre font le triomphe de la ſcélérateſſe et la perte des gens de bien. La poſtérité rend à chacun ſa place ; mais c'eſt au temple de mémoire : Thémiſtocle n'en meurt pas moins en exil, Socrate dans ſa priſon, et Sylla dans ſon lit.

26 Septembre.

Le décret, qui ordonne de préſenter le lendemain l'acte d'accuſation de Briſſot, eſt rendu dans la même ſéance où l'on propoſe d'abréger les formes des

des jugemens du tribunal révolutionnaire, et où l'on organiſe les quatre ſections de ce tribunal ; de manière qu'on réunit la multiplication des moyens de juger, l'obligation d'accélérer le prononcé des jugemens et la reſtriction des défenſes des accuſés, au même inſtant qu'on détermine de faire périr Briſſot et les autres députés détenus, c'eſt-à-dire, les hommes à talens qui pourroient confondre leurs accuſateurs.

Quatre mois ſe ſont écoulés ſans qu'on ait pu dreſſer cet acte d'accuſation, dont on a vainement décrété pluſieurs fois la confection ; il falloit un ſurcroît de pouvoir, et le règne complet de la terreur, pour oſer enfin immoler les fondateurs de la liberté ; mais après que l'on a déterminé, ſous la dénomination de *ſuſpects*, l'arreſtation arbitraire du quart de la France, après qu'on a fanatiſé un peuple imbécille qui ruine Lyon, comme ſi la ſeconde ville de la république appartenoit à l'Empereur, et que ceux qu'il juge bon d'appeller des Muſcadins fuſſent des bêtes féroces, après qu'un ſceptre de fer étendu ſur la France y fait régner le crime et la peur, après qu'on établit en loi pour les accuſés qu'ils répondront *oui* ou *non*, ſans faire de diſcours de défenſe, on peut envoyer à la mort les victimes pures, dont on craignoit encore l'éloquence, tant la voix de la vérité paroît redoutable à ceux mêmes qui ſont aſſez puiſſans pour ne pas l'écouter !

Que de ſoins pour l'étouffer ! mais l'hiſtoire eſt là ; elle tient ſes burins, et prépare, dans le ſilence, la vengeance tardive des imitateurs de Barnevelt et de Sydney.

3 Octobre.

Je lis le journal, et je vois Robeſpierre accuſer *Roland* et *Briſſot* d'avoir dit du mal de d'*Aubigny*, qui vola au 10 Août 100,000 liv. aux Tuileries, qu'on voulut pourſuivre, et dans l'abſence duquel ſa femme rapporta les cent mille francs à la commune : je vois Robeſpierre prétendre que Roland nomma *Reſtout* au garde-meuble pour en préparer le vol, et c'eſt *Pache* qui ne voulut point de cette place, à laquelle Roland l'avoit nommé, qui lui préſenta Reſtout pour l'occuper ; et la Convention a retenti des plaintes de Roland, ſur la négligence du commandant de la garde nationale, pour faire garnir le poſte du garde-meuble, malgré les injonctions réitérées du miniſtre de l'intérieur.

Ce Robeſpierre, qu'un tems je crus honnête homme, eſt un être bien atroce ! comme il ment à ſa conſcience ! comme il aime le ſang !

De l'Infirmerie de Sainte-Pélagie, 23 Septembre.

Entre ces murs ſolitaires, où depuis tantôt cinq mois l'innocence opprimée ſe réſigne en ſilence, un étranger paroît. — C'eſt un médecin que mes gardiens amènent pour leur tranquillité ; car je ne ſais

et

et ne veux opposer aux maux de la nature, comme à l'injustice des hommes, qu'un tranquille courage. En apprenant mon nom, il se dit l'ami d'un homme que peut-être je n'aime point. — Qu'en savez-vous, et qui est-ce ? — Robespierre. — Robespierre ! je l'ai beaucoup connu et beaucoup estimé ; je l'ai cru un sincère et ardent ami de la liberté. — Eh ! ne l'est-il plus ? — Je crains qu'il n'aime aussi la domination, peut-être dans l'idée qu'il sait faire le bien ou le veut comme personne : je crains qu'il n'aime beaucoup la vengeance, et sur-tout à l'exercer contre ceux dont il croit n'être pas admiré ; je pense qu'il est très-susceptible de préventions, facile à se passioner en conséquence, jugeant trop vîte comme coupable quiconque ne partage pas en tout ses opinions. — Vous ne l'avez pas vu deux fois ! — Je l'ai vu bien davantage ! — Demandez-lui ; qu'il mette la main sur sa conscience, et vous verrez s'il pourra vous dire du mal de moi.

Robespierre, si je me trompe, je vous mets à même de me le pouver ; c'est à vous que je répète ce que j'ai dit de votre personne, et je veux charger votre ami d'une lettre que la rigueur de mes gardiens laissera peut-être passer en faveur de celui à qui elle est adressée.

Je ne vous écris pas pour vous prier, vous l'imaginez bien ; je n'ai jamais prié personne ; et, certes, ce n'est pas d'une prison que je commencerois de le faire, à l'egard de quiconque me tient en son

pouvoir ! La prière eſt faite pour les coupables ou les eſclaves ; l'innocence témoigne, et c'eſt bien aſſez ; ou elle ſe plaint, et elle en a le droit dès qu'elle eſt vexée. Mais la plainte même ne me convient pas ; je ſais ſouffrir et ne m'étonner de rien. Je ſais d'ailleurs qu'à la naiſſance des républiques, des révolutions preſqu'inévitables, qu'expliquent trop les paſſions humaines, expoſent ſouvent ceux qui ſervirent le mieux leur pays, à demeurer victimes de leur zèle et de l'erreur de leurs contemporains. Ils ont pour conſolation leur conſcience, et l'hiſtoire pour vengeur.

Mais par quelle ſingularité moi, femme, qui ne puis faire que des vœux, ſuis-je expoſée aux orages qui ne tombent ordinairement que ſur les individus agiſſans ? et quel ſort m'eſt donc réſervé ? Voilà deux queſtions que je vous adreſſe.

Je les regarde comme peu importantes en elles-mêmes et par rapport à moi perſonnellement ; qu'eſt-ce qu'une fourmi de plus ou de moins, écraſée par le pied de l'éléphant, conſidérée dans le ſyſtême du monde ? Mais elles ſont infiniment intéreſſantes par leurs rapports avec la liberté préſente et le bonheur futur de mon pays. Car ſi l'on confond indifféremment, avec ſes ennemis déclarés, ſes défenſeurs et ſes amis avoués, ſi l'on aſſimile au même traitement l'égoïſte dangereux ou l'ariſtocrate perfide avec le citoyen fidelle et le patriote généreux, ſi la femme honnête et ſenſible qui s'honore d'avoir

d'avoir une patrie, qui lui fit, dans ſa modeſte retraite ou dans ſes différentes ſituations, les ſacrifices dont elle eſt capable, ſe trouve punie avec la femme orgueilleuſe ou légère qui maudit l'égalité, aſſurément la juſtice et la liberté ne règnent point encore, et le bonheur à venir eſt douteux!

Je ne parlerai point ici de mon vénérable mari; il falloit rapporter ſes comptes lorſqu'il les eut fournis, et ne pas lui refuſer d'abord juſtice pour ſe réſerver de l'accuſer quand on l'auroit noirci dans le public. Robeſpierre, je vous défie de ne pas croire que Roland ſoit un honnête homme! Vous pouvez penſer qu'il ne voyoit pas bien ſur telle et telle meſure; mais votre conſcience rend ſecrètement hommage à ſa probité comme à ſon civiſme. Il faut peu le voir pour le bien connoître; ſon livre eſt toujours ouvert, et chacun peut y lire; il a la rudeſſe de la vertu, comme Caton en avoit l'âpreté; ſes formes lui ont fait autant d'ennemis que ſa rigoureuſe équité; mais ces inégalités de ſurface diſparoiſſent à diſtance, et les grandes qualités de l'homme public demeureront pour toujours. On a répandu qu'il ſouffloit la guerre civile à Lyon; on a oſé donner ce prétexte comme ſujet de mon arreſtation! Et la ſuppoſition n'étoit pas plus juſte que la conſéquence. Dégoûté des affaires, irrité de la perſécution, ennuyé du monde, fatigué de travaux et d'années, il ne pouvoit que gémir dans une retraite ignorée, et s'y obſcurcir en ſilence pour épargner un crime à ſon ſiècle.

— Il

— Il a corrompu l'eſprit public, et je ſuis ſa complice ! — Voilà le plus curieux des reproches et la plus abſurde des imputations. Vous ne voulez pas, Robeſpierre, que je prenne ici le ſoin de les réfuter ; c'eſt une gloire trop facile, et vous ne pouvez être du nombre des bonnes gens qui croient une choſe parcequ'elle eſt écrite et qu'on la leur a répétée. Ma prétendue complicité ſeroit plaiſante, ſi le tout ne devenoit atroce par le jour nébuleux ſous lequel on l'a préſenté au peuple, qui, n'y voyant rien, s'y fabrique un je ne ſais quoi de monſtrueux. Il falloit avoir une grande paſſion de me nuire pour m'enchaîner ainſi, d'une manière brutale et réfléchie, dans une accuſation qui reſſemble à celle, tant répétée ſous Tibère, de lèſe-majeſté, pour perdre quiconque n'avoit pas de crime, et qu'on vouloit pourtant immoler ! D'où vient donc cette animoſité ? — C'eſt ce que je ne puis concevoir : moi qui n'ai jamais fait de mal à perſonne, et qui ne ſait pas même en vouloir à ceux qui m'en font !

Elevée dans la retraite, nourrie d'études ſérieuſes qui ont développé chez moi quelque caractère, livrée à des goûts ſimples qu'aucune circonſtance n'a pu altérer, enthouſiaſte de la révolution, et m'abandonnant à l'énergie des ſentimens généreux qu'elle inſpire, étrangère aux affaires par principes comme par mon ſexe, mais m'entretenant d'elles avec chaleur, parceque l'intérêt public devient le premier

premier de tous dès qu'il exiſte, j'ai regardé comme de mépriſables ſottiſes les premières calomnies lancées contre moi ; je les ai crues le tribut néceſſaire, pris par l'envie, ſur une ſituation que le vulgaire avoit encore l'imbécillité de regarder comme élevée, et à laquelle je préférois l'état paiſible où j'avois paſſé tant d'heureuſes journées !

Cependant ces calomnies ſe ſont accrues avec autant d'audace que j'avois de calme et de ſécurité : je ſuis traînée en priſon ; j'y demeure depuis bientôt cinq mois, arrachée des bras de ma jeune fille, qui ne peut plus ſe repoſer ſur le ſein dont elle fut nourrie, loin de tout ce qui m'eſt cher, privée de toute communication, en butte aux traits amers d'un peuple abuſé, qui croit que ma tête ſera utile à ſa félicité ; j'entends ſous ma fenêtre grillée la garde qui me veille s'entretenir quelquefois de mon ſupplice ; je lis les dégoûtantes bordées que jettent ſur moi des écrivains qui ne m'ont jamais vue, non plus que tous ceux qui me haïſſent.

Je n'ai fatigué perſonne des mes réclamations ; j'attendois du tems la juſtice, avec la fin des préventions : manquant de beaucoup de choſes, je n'ai rien demandé ; je me ſuis accommodée de la mauvaiſe fortune, fière de me meſurer avec elle et de la tenir ſous mes pieds. Le beſoin devenant preſſant, et craignant de compromettre ceux à qui je pourrois m'adreſſer, j'ai voulu vendre les bouteilles vuides de ma cave, où l'on n'a point mis les ſcellés, parce-

parcequ'elle ne contenoit rien de meilleur. Grand mouvement dans le quartier ! on entoure la maiſon ; le propriétaire eſt arrêté ; on double chez moi les gardiens, et j'ai à craindre, peut-être, pour la liberté d'une pauvre bonne qui n'a d'autre tort que de me ſervir avec affection depuis treize ans, parceque je lui rendois la vie douce ; tant le peuple égaré ſur mon compte, étourdi du nom de *conſpirateur*, croit qu'il doit m'être appliqué !

Robeſpierre, ce n'eſt pas pour exciter en vous une pitié au-deſſus de laquelle je ſuis, et qui m'offenſeroit peut-être, que je vous préſente ce tableau bien adouci ; c'eſt pour votre inſtruction.

La fortune eſt légère, la faveur du peuple l'eſt également ; voyez le ſort de ceux qui l'agitèrent, lui plurent ou le gouvernèrent, depuis Viſcellinus juſqu'à Céſar, et depuis Hippon, harangueur de Syracuſe, juſqu'à nos orateurs Pariſiens ! La juſtice et la vérité ſeules demeurent et conſolent de tout, même de la mort, tandis que rien ne ſouſtrait à leurs atteintes. Marius et Sylla proſcrivirent des milliers de chevaliers, un grand nombre de ſénateurs, une foule de malheureux. — Ont-ils étouffé l'hiſtoire qui voue leur mémoire à l'exécration, et goûtèrent-ils le bonheur ?

Quoiqu'il me ſoit réſervé, je ſaurai le ſubir d'une manière digne de moi, ou le prévenir s'il me convient. Après les honneurs de la perſécution dois-je avoir ceux du martyr ? ou bien ſuis-je deſtinée à languir

à languir long-tems en captivité, expoſée à la première cataſtrophe qu'on jugera bon d'exciter ? ou ſerai-je déportée, ſoi-diſant, pour eſſuyer, à quatre lieues en mer, cette petite inadvertance de capitaine qui le débarraſſe de ſa cargaiſon humaine au profit des flots ? Parlez ; c'eſt quelque choſe que de connoître ſon ſort, et, avec une âme comme la mienne, on eſt capable de l'enviſager.

Si vous voulez être juſte, et que vous me liſiez avec recueillement, ma lettre ne vous ſera pas inutile, et dès-lors elle pourroit ne pas l'être à mon pays. Dans tout les cas, Robeſpierre, je le ſais, et vous ne pouvez éviter de le ſentir, — quiconque m'a connue ne ſauroit me perſécuter ſans remords.

ROLAND, née *Phlipon.*

NOTA. L'idée de cette lettre, le ſoin de l'écrire, et le projet de l'envoyer, ſe ſont ſoutenus durant 24 heures ; mais que pourroient faire mes réflections ſur un homme qui ſacrifie des collègues dont il connoît bien la pureté ?

Dès que ma lettre ne ſeroit pas utile, elle eſt déplacée ; c'eſt me compromettre ſans fruit avec un tyran qui peut m'immoler, mais qui ne ſauroit m'avilir. Je ne la ferai pas remettre.

FIN de la première Partie.

APPEL

A L'IMPARTIALE POSTÉRITÉ,

PAR LA

CITOYENNE ROLAND,

Femme du Miniſtre de l'Intérieur,

OU

Recueil des Ecrits qu'elle a rédigés, pendant ſa détention, aux priſons de l'Abbaye et de Sainte-Pélagie;

Imprimé au profit de ſa FILLE UNIQUE, privée de la fortune de ſes père et mère, dont les biens ſont toujours ſéqueſtrés.

DEUXIÈME PARTIE.

Que ma dernière lettre à ma Fille fixe ſon attention ſur l'objet qui paroît être ſon devoir eſſentiel, et que le ſouvenir de ſa mère l'attache à jamais aux vertus qui conſolent de tout.

Page 131 *de cette partie.*

A PARIS,

Chez LOUVET, Libraire, Maiſon Egalité, Galerie neuve, derrière le Théâtre de la Republique, N° 24.

Et ſe trouve à LONDRES,

Chez J. JOHNSON, St. Paul's Church-Yard; et J. DE BOFFE, Gerard-Street.

M DCC XCV.

AVERTISSEMENT.

LE Royaliſme et le Terroriſme cherchent à répandre des doutes ſur l'authenticité de ces écrits. Tous deux veulent en ſuſpendre le débit ; les uns dans l'intention de favoriſer la contre-révolution, en dénigrant un miniſtre qui a prouvé, par une adminiſtration ſage et ferme, que la France pouvoit être heureuſe ſous un gouvernement républicain ; les autres pour n'être point ſignalés aux yeux du peuple comme les véritables auteurs de notre ſituation actuelle, et dans l'eſpérance de pouvoir affoiblir l'horreur que leurs forfaits doivent inſpirer à tous ceux qui en liront l'hiſtoire.

J'invite les bons citoyens, que les inſinuations auroient pu ébranler, de conſidérer, premièrement, que perſonne n'a pu être à portée de ſuppléer la citoyenne Roland dans l'expoſé d'une infinité de détails qu'elle ſeule a pu connoître ; deuxièmement, que chaque écrivain a ſon ſtyle propre, et que celui de la citoyenne Roland eſt

assez original pour n'être pas facilement confondu avec celui d'un autre ; troisièmement, que j'ai certifié la vérité par ma signature, et qu'on peut venir s'assurer chez moi que le manuscrit est entièrement écrit de la main de ma malheureuse amie.

Paris, 4 floréal, an 3 de la République.

BOSC.

PREMIER

PREMIER MINISTÈRE

DE

ROLAND*.

COMMENT Roland, philoſophe auſtère, ſavant laborieux, chériſſant la retraite à ce double titre, a-t-il été appelé au miniſtère par Louis XVI? C'eſt une queſtion que doivent ſe faire bien des gens; je me la ferois à moi-même à toute autre place que celle où je ſuis: je vais y répondre par les faits.

Réſidant à Lyon durant l'hiver, attaché aux corps ſavans et littéraires de cette ville, Roland fut chargé, par la ſociété d'agriculture, de la rédaction de ſes cahiers pour les Etats-Généraux. Ses principes et ſon caractère devoient lui faire voir avec

* Cette pièce devant ſuppléer aux Notices Hiſtoriques que la citoyenne Roland croyoit perdues en totalité, ne contient, ſous une autre forme, que ce qu'on a déjà lu; cependant il a paru bon de ne pas la ſupprimer; elle eſt ſeule dans ce cas.

plaiſir une révolution qui promettoit la réforme de beaucoup d'abus ; la connoiſſance de ſes diſpoſitions et de ſes lumières le firent appeler, à la première formation de la commune, dans le corps électoral, et charger enfin des intérêts de la ville obérée par des dettes conſidérables. Député extraordinaire auprès de l'aſſemblée conſtituante, il eut à Paris des liaiſons avec pluſieurs de ſes membres et quelques-unes des perſonnes qui s'adonnoient aux affaires publiques. Il étoit retourné dans ſes foyers, lorſque la ſuppreſſion de ſa place d'inſpecteur, changeant ſa deſtinée, l'obligea de réfléchir ſur ce qu'il devoit arrêter pour la ſuite. Il étoit queſtion de ſavoir s'il adopteroit la retraite abſolue dans la campagne, ſur ſes fonds, occupé à les faire valoir, ou ſi, continuant ſes travaux littéraires, il feroit à Paris un voyage en conſéquence, et qui auroit le double objet de recueillir des matériaux de ce genre, et de faire valoir ſes droits à une penſion, en qualité d'indemnité de trente-huit ans d'emploi dans l'adminiſtration. Ce dernier parti fut adopté, comme n'empêchant point de revenir à l'autre au moment que l'on jugeroit convenable. Nous revenons à Paris le 15 décembre 1791. Les affaires générales ne permettoient pas d'eſpérer que l'aſſemblée légiſlative, qui venoit de s'ouvrir, traitât bientôt des intérêts particuliers. Roland, lié avec Briſſot, fait connoiſſance de quelques-uns de ſes collégues au corps légiſlatif ; il

alloit

alloit assez souvent aux séances de la société des jacobins, avec d'anciens amis fixés à Paris depuis long-temps, aimans comme lui une révolution qu'ils croyoient devoir être utile à la liberté, estimant que cette société l'avoit servie, et pouvoit aider à la soutenir.

Roland, auditeur paisible, ne parla jamais à la tribune ; il étoit connu, non des gens qui ne lisent rien, et qui ne dominoient point encore, mais de beaucoup d'autres. On le nomma au *comité de correspondance* de la société ; ce comité, dont les fonctions sont indiquées par le titre, étoit composé d'un assez grand nombre de membres, dont quelques-uns seulement travailloient. Roland revenoit souvent chez lui avec un dossier considérable de lettres à répondre ; le travail se divisoit par département, dont tels et tels étoient affectés à tel membre ; mais il falloit bien que les plus actifs se chargeassent de la part d'autres, pour que rien ne restât en arrière. Je voyois ces lettres ; je prenois souvent pour moi le soin de faire les réponses, le genre épistolaire m'ayant toujours paru singulièrement facile et agréable, parce qu'il se prête également à tous les sujets, à tous les tons, qu'il offre à la discussion des formes douces, et à la raison tout le développement qu'on veut lui donner. Je remarquois, dans la plupart des lettres des départemens, de l'exaltation et de l'emphase, des sentimens boursoufflés et dès-lors factices, généralement

ralement l'envie du bien général, ou l'ambition de ſe montrer paſſionné pour lui. Je trouvois que la ſociété-mére pouvoit exercer une grande influence en répandant de ſages principes, rapportant toujours ſon inſtitution à l'inſtruction du peuple, à la communication des ſentimens propres à lier les hommes, et à nourrir ainſi le véritable amour de la patrie, qui ne doit être que celui de l'humanité, porté au plus haut dégré pour ceux qui vivent ſous les mêmes lois, et ſublimiſé par l'oubli de ſoi-même dans la néceſſité rare, mais quelque fois urgente, de plus grands ſacrifices. Perſuadée qu'une révolution n'eſt qu'un orage terrible et dévaſtateur, ſi celle des mœurs ne marche d'un pas égal avec celle des événemens; touchée du bien qu'il étoit poſſible de faire en s'emparant des imaginations, pour les diriger et les enflammer au profit de la vertu, je m'occupois de cette correſpondance avec plaiſir, et le comité trouvoit Roland travailleur; il n'étoit pas non plus ſans rien faire; mais l'ouvrage de deux perſonnes très-expéditives devoit être conſidérable, aux yeux de ceux à qui l'ouvrage d'une d'elles auroit déjà paru l'être.

Des députés de l'aſſemblée ſe raſſembloient ſouvent en petit comité, place Vendôme, dans la maiſon où logeoit l'un d'eux, et chez une femme [illegible], qui pouvoit, ſans ſe gêner, leur prêter un appartement commode dont ils étoient libres de ſe ſervir, même en ſon abſence. Roland,

dont

dont on eſtimoit le bon eſprit et l'intégrité, fut invité à s'y rendre; il n'y alloit preſque point, à raiſon de la diſtance. Je vivois beaucoup chez moi, ſuivant mon uſage; je ne me portois pas bien, et je voyois fort peu de monde.

L'état des affaires et le mécontentement des eſprits inquiétoient la cour. Les miniſtres devenoient bientôt l'objet de l'animadverſion publique, et véritablement leur action ne tendoit qu'à porter atteinte à une conſtitution que le roi avoit jurée contre ſon cœur, et qu'il ne vouloit point maintenir. Dans la fréquence des changemens et le trouble du miniſtère, la cour inquiète et tourmentée ne ſavoit comment aſſeoir ſon choix. On diſoit hautement, que ſi Louis XVI étoit ſincère, il prendroit pour agens des hommes dont le civiſme ne fût pas douteux. La cour ſe décida, par foibleſſe ou par peur, et avec l'eſpérance de gagner, ou la réſolution d'éloigner, ſi elle ne pouvoit réuſſir, ceux qu'elle auroit appelés au miniſtère. Elle ſe montra donc inclinée à faire choix de ce qu'on appeloit des patriotes. La dénomination alors n'en étoit pas encore pervertie. Comment cela ſe traitoit il? je ne l'ai jamais ſu, et je ne m'en ſuis pas informée, parce qu'il m'a paru qu'il en avoit été de cela, comme de toutes les affaires imaginables, dont s'entretiennent eſſentiellement quelques perſonnes qui propagent leurs idées, que ſaiſiſſent et ſuivent celles qui ſe trouvent à portée de les

communiquer. Les gens ſages réfléchirent qu'il étoit important de diriger le choix de la cour ſur des hommes capables, d'un caractère reſpecté ; car il étoit poſſible qu'elle ſe fît un malin plaiſir de recevoir des jacobins, quelques mauvaiſes têtes dont les incartades l'autoriſeroient à ſe plaindre, et diſcréditeroient les patriotes. Je ne ſais pas quel eſt l'individu qui, le premier, dans le comité de la place Vendôme, nomma Roland comme un de ceux à qui l'on pourroit penſer. Ce nom réveilla l'idée d'un homme inſtruit qui avoit écrit ſur pluſieurs parties d'adminiſtration, qui n'étoit pas ſans expérience à cet égard, qui jouiſſoit d'ailleurs d'une réputation honorable, et dont l'âge, les mœurs, le caractère très-prononcé, les principes hautement profeſſés dans ſes écrits, même avant la révolution, montroient en lui un partiſan de la liberté, digne d'elle ſous tous les rapports. Le roi n'étoit point étranger à ces conſidérations, ou du moins aux faits qui leur ſervoient de baſe ; j'aurai occaſion de le prouver. Ces idées avoient tellement pris naiſſance dans la nature des choſes, qu'elles ne nous furent communiquées que trois jours avant la formation du nouveau miniſtère. Briſſot vint chez moi un ſoir ; j'y étois ſeule ; il m'apprit qu'on ſongeoit à Roland : je ſouris en lui demandant la raiſon de cette plaiſanterie ; il m'aſſura que ce n'en étoit point une, m'expoſa ce que je viens de dire, et ajouta qu'il étoit venu pour ſavoir ſi Roland conſentiroit

ſentiroit à ſe charger de ce fardeau. Je promis de l'en entretenir, et de faire ſavoir ſa réſolution le lendemain. L'activité de Roland, (auſſi étonné que moi de l'événement) ne répugnoit point à la multiplicité des affaires, et il me diſoit en riant à ce ſujet, qu'il avoit toujours vu les gens en place ſi médiocres, qu'il ne pouvoit s'étonner aſſez de ce que les affaires continuoient d'aller; qu'ainſi la choſe en elle-même ne l'effrayoit point; la ſituation devoit être critique à cauſe des intérêts de la cour et de l'incertitude des intentions du roi; mais pour quiconque ne veut que ſon devoir et ſe ſoucie peu de perdre ſa place pour le remplir, les dangers de l'acceptation ſont moindres. D'ailleurs un homme zélé, qui devoit avoir la conſcience de ſes moyens, ne pouvoit être inſenſible à l'eſpoir de ſervir utilement ſon pays. Roland ſe décida donc pour l'affirmative, et en inſtruiſit Briſſot. Le lendemain, celui-ci accompagna Dumouriez qui venoit chez Roland, à onze heures du ſoir, au ſortir du conſeil, lui annoncer, en conſéquence des ordres dont il étoit porteur, le choix que le roi venoit de faire de lui pour miniſtre de l'intérieur. Dumouriez, miniſtre depuis peu de temps, parla des ſincères diſpoſitions du roi à ſoutenir la conſtitution, et de l'eſpérance de voir la machine bien en jeu, dès que le conſeil n'auroit qu'un même eſprit; il témoigna à Roland ſa ſatisfaction particulière de

voir appeler au gouvernement un patriote vertueux et éclairé tel que lui.

Briſſot obſerva que le département de l'intérieur étoit le plus délicat, et le plus chargé dans les circonſtances; et que c'étoit un repos d'eſprit pour les amis de la liberté, que de le voir confié à des mains fermes et pures. La converſation s'étendit légèrement ſur ces objets; on convint de l'heure du lendemain pour la préſentation à ſa majeſté, puis la preſtation de ſerment et l'entrée au conſeil. Je trouvai à Dumouriez l'air délibéré d'un militaire, la tournure d'un adroit courtiſan, et le ton d'un homme d'eſprit, mais nullement le caractère de la vérité. En comparant cet homme à ſon nouveau collégue, dont l'auſtérité, la franchiſe, vont quelquefois juſqu'à la rudeſſe, je me demandois s'ils étoient faits pour aller long-temps enſemble?—Voilà, me dit Roland après leur départ, un homme qui montre du patriotiſme et qui annonce des moyens.—Oui, lui dis-je, et dont il faudra ſe défier; car je le crois capable de vous faire ſauter tout le premier, ſi vous ne convenez point à ſon allure.—Nous verrons. La première fois que Roland parut à la cour avec ſon coſtume ordinaire et philoſophique, adopté depuis long-temps pour ſa commodité, quelques cheveux rares, et ſimplement peignés ſur ſa tête vénérable, un chapeau rond, les ſouliers noués avec des rubans, les valets de la cour, qui attachoient la plus grande importance

à l'étiquette dont ils tenoient leur exiſtence, le conſidérèrent avec ſcandale et même une ſorte d'effroi ; l'un d'eux s'approche du Dumouriez en fronçant le ſourcil, et lui dit à l'oreille, en montrant des yeux l'objet de ſa conſternation :—Monſieur ! point de boucles à ſes ſouliers !—Dumouriez, preſte à la répartie, et ſe revêtant d'un ſérieux comique, s'écrie :—Monſieur ! tout eſt perdu !—Le mot courut bientôt, et fit rire ceux qui en avoient le moins envie.

Louis XVI montroit à ſes nouveaux miniſtres la plus grande bonhommie : cet homme n'étoit pas préciſément tel qu'on s'étoit attaché à le peindre pour l'avilir ; ce n'étoit ni l'imbécille abruti qu'on expoſoit au mépris du peuple, ni l'honnête homme bon et ſenſible que préconiſoient ſes amis. La nature en avoit fait un être commun qui auroit été bien placé dans un état obſcur, que déprava l'éducation du trône, et que perdit ſa médiocrité dans un temps difficile, où ſon ſalut ne pouvoit être opéré qu'à l'aide du génie ou de la vertu. Un eſprit ordinaire, élevé près du trône, enſeigné dès l'enfance à diſſimuler, acquiert beaucoup d'avantages pour traiter avec les hommes ; l'art de montrer à chacun ce qu'il convient ſeulement de lui laiſſer voir, n'eſt pour lui qu'une habitude, dont l'exercice lui donne l'apparence de l'habileté : il ſeudroit être né idiot, pour paroître un ſot en pareille ſituation. Louis XVI avoit d'ailleurs une grande mémoire

mémoire et beaucoup d'activité; il ne demeuroit jamais sans rien faire, et lisoit souvent. Il avoit très présent à l'esprit les divers traités faits par la France avec les puissances voisines; il savoit bien son histoire, et il étoit le meilleur géographe de son royaume. La connoissance des noms, leur juste application aux visages des personnes de sa cour à qui ils appartenoient, celle des anecdotes qui leur étoient particulières, avoient été étendues par lui à tous les individus qui s'étoient montrés de quelque manière dans la révolution; on ne pouvoit lui présenter un sujet pour quoique ce fût, qu'il n'eût un avis sur son compte fondé sur quelques faits. Mais Louis XVI, sans élévation dans l'ame, sans hardiesse dans l'esprit, sans force dans le caractère, avoit encore eu ses vues resserrées, ses sentimens faussés, si je puis ainsi dire, par les préjugés religieux et par les principes jésuitiques. Les grandes idées religieuses, la croyance d'un Dieu, l'espoir de l'immortalité, s'accordent fort bien avec la philosophie, et lui prêtent une plus grande base, en même temps qu'elles lui forment le plus beau couronnement: malheur aux législateurs qui méprisent ces puissans moyens d'inspirer les vertus politiques, et de conserver les mœurs du peuple! Si c'étoit des illusions à faire naître, il faudroit les créer et les entretenir pour la consolation du genre humain. Mais la religion de nos prêtres n'offroit que des objets de craintes puériles et de misérables pratiques

pour

pour ſuppléer aux bonnes actions ; elle conſacroit d'ailleurs toutes les maximes du deſpotiſme dont s'appuie l'autorité de l'égliſe. Louis XVI avoit peur de l'enfer et de l'excommunication ; il étoit impoſſible de n'être point avec cela un pauvre roi. S'il étoit né deux ſiècles plutôt, et qu'il eût eu une femme raiſonnable, il n'auroit pas fait plus de bruit dans le monde, que tant d'autres princes de ſa race qui ont paſſé ſur la ſcène ſans y faire beaucoup de bien ni de mal. Parvenu au trône au milieu des débordemens de la cour de Louis XV et du déſordre des finances, environné de gens corrompus, il fut entraîné par une étourdie, joignant à l'inſolence autrichienne la préſomption de la jeuneſſe et de la grandeur, l'ivreſſe des ſens et l'inſouciance de la légèreté, qui elle même étoit ſéduite par tous les vices d'une cour aſiatique, auxquels l'avoit trop bien préparée l'exemple de ſa mère ; Louis XVI, trop foible pour tenir les rênes d'un gouvernement qui ſe précipitoit vers ſa ruine et tomboit en diſſolution, hâta leur ruine commune par des fautes ſans nombre. Necker qui faiſoit toujours du pathos en politique comme dans ſon ſtyle, homme médiocre, dont on eut bonne opinion, parce qu'il en avoit une très-grande de lui-même, et qu'il l'annonçoit hautement, mais ſans prévoyance des événemens, eſpèce de financier renforcé qui ne ſavoit calculer que le contenu de ſa bourſe, et parloit à tout propos de ſon caractère, comme les femmes galantes parlent de leur chaſteté ; Necker étoit un mauvais pilote

dans

dans la tourmente qui ſe préparoit. La France étoit comme épuiſée d'*hommes*; c'eſt une choſe vraiment ſurprenante que leur diſette dans cette révolution; il n'y a guère eu que des pigmées. Ce n'eſt pas qu'il manquât d'eſprit, de lumières, de ſavoir, d'agrémens, de philoſophie; jamais ces ingrédiens n'avoient été ſi communs; c'étoit le nouvel éclat d'un flambeau prêt à s'éteindre: mais cette *force d'ame* que J. J. Rouſſeau a ſi bien définie le premier attribut du héros, ſoutenue de la juſteſſe d'eſprit qui apprécie chaque choſe, de cette *étendue de vues* qui pénétrent dans l'avenir, dont la réunion conſtitue le *caractère*, et compoſent l'homme ſupérieur; on la cherche par-tout, et ne la trouve preſque nulle part.

Louis XVI, toujours flottant entre la crainte d'irriter ſes ſujets, la volonté de les contenir, et dans l'incapacité de les gouverner, convoqua les états-généraux, au lieu de réformer ſes dépenſes et de régler ſa cour; après avoir développé lui-même le germe, et offert le moyen des innovations, il prétendit les étouffer par l'affectation d'une puiſſance à laquelle il avoit fourni un corps à oppoſer, et il ne fit qu'inſtruire à la réſiſtance. Il ne lui reſtoit plus qu'à ſacrifier de bonne grace une portion de ſon autorité, pour ſe conſerver dans l'autre la faculté de la reprendre toute entière; faute de ſavoir le faire, il ne ſe prêta qu'à de misérables *intrigailleries*, ſeul genre familier aux perſonnes qu'il ſut choiſir

choiſir ou que ſa femme protégeoit ; il avoit cependant ménagé dans la conſtitution des moyens ſuffiſans de pouvoir et de bonheur, s'il eût eu la ſageſſe de s'y borner ; de façon qu'au défaut de l'eſprit qui l'avoit mis hors d'état d'empêcher ſon établiſſement, la bonne foi pouvoit le ſauver, s'il eût voulu ſincèrement la faire exécuter après ſon acceptation. Mais toujours proteſtant, d'une part, le maintien de ce qu'il faiſoit ſaper de l'autre, ſa marche oblique et ſa conduite fauſſe excitèrent d'abord la défiance, et finirent par allumer l'indignation.

Lorſqu'il eut pris des miniſtres patriotes, il ne s'occupa que du ſoin de leur inſpirer de la confiance ; et il y réuſſit ſi bien, que, durant trois ſemaines, j'ai vu Roland et Clavières, enchantés des diſpoſitions du roi, ne rêver que le meilleur ordre de choſes, et ſe flatter que la révolution étoit finie.—Bon dieu ! leur diſois-je, chaque fois que je vous vois partir pour le conſeil avec cette belle confiance, il me ſemble toujours que vous êtes prêts à faire une ſottiſe.—Je vous aſſure, me répondoit Clavières, que le roi ſent parfaitement que ſon intérêt eſt lié à l'obſervation des loix qu'on vient d'établir ; il en raiſonne trop pertinemment pour n'être pas convaincu de cette vérité.—Ma foi, ajoutoit Roland, s'il n'eſt pas un honnête homme, il eſt le plus grand coquin du royaume ; on ne diſſimule pas comme cela.—Et moi, je répliquois que je ne pouvois croire à l'amour pour la conſti-

tution

dans la tourmente qui ſe préparoit. La France étoit comme épuiſée d'*hommes*; c'eſt une choſe vraiment ſurprenante que leur diſette dans cette révolution; il n'y a guère eu que des pigmées. Ce n'eſt pas qu'il manquât d'eſprit, de lumières, de ſavoir, d'agrémens, de philoſophie; jamais ces ingrédiens n'avoient été ſi communs; c'étoit le nouvel éclat d'un flambeau prêt à s'éteindre: mais cette *force d'ame* que J. J. Rouſſeau a ſi bien définie le premier attribut du héros, ſoutenue de la juſteſſe d'eſprit qui apprécie chaque choſe, de cette *étendue de vues* qui pénétrent dans l'avenir, dont la réunion conſtitue le *caractère*, et compoſent l'homme ſupérieur; on la cherche par-tout, et ne la trouve preſque nulle part.

Louis XVI, toujours flottant entre la crainte d'irriter ſes ſujets, la volonté de les contenir, et dans l'incapacité de les gouverner, convoqua les états-généraux, au lieu de réformer ſes dépenſes et de régler ſa cour; après avoir développé lui-même le germe, et offert le moyen des innovations, il prétendit les étouffer par l'affectation d'une puiſſance à laquelle il avoit fourni un corps à oppoſer, et il ne fit qu'inſtruire à la réſiſtance. Il ne lui reſtoit plus qu'à ſacrifier de bonne grace une portion de ſon autorité, pour ſe conſerver dans l'autre la faculté de la reprendre toute entière; faute de ſavoir le faire, il ne ſe prêta qu'à de miſérables *intrigailleries*, ſeul genre familier aux perſonnes qu'il ſut choiſir

la donnoit pas aiſément, ſans refuſer jamais ; n'acceptoit point à une prémière préſentation et remettoit au conſeil ſuivant ; alors il venoit avec ſon opinion faite, mais avoit l'air de la laiſſer former par la diſcuſſion. Quant aux grands objets de politique, il en éludoit ſouvent l'examen en détournant la converſation ſur des ſujets variés ou particuliers à chacun ; à l'occaſion de la guerre, il parloit de voyager ; à propos d'intérêt diplomatique, il citoit les mœurs, ou faiſoit des queſtions ſur les localités du pays dont il s'agiſſoit ; ſi l'on examinoit l'état de l'intérieur, il appuyoit ſur quelques détails d'agriculture ou d'induſtrie ; il queſtionnoit Roland ſur ſes ouvrages, Dumouriez ſur des anecdotes, et ainſi du reſte : le conſeil n'étoit plus qu'un café où l'on s'amuſoit à des bavardiſes ; il n'y avoit point de regiſtre de ſes délibérations, ni de ſecrétaire pour les tenir ; on ſortoit de là au bout de trois ou quatre heures de ſéance, ſans avoir rien fait que quelques ſignatures, et c'étoit ainſi trois fois par ſemaine.—Mais c'eſt pitoyable ! m'écriois-je impatientée, lorſqu'au retour je demandois à Roland ce qui s'étoit paſſé. Vous êtes tous d'aſſez bonne humeur parce que vous n'éprouvez point de tracaſſeries, que vous recevez même des honnêtetés ; vous avez l'air de faire chacun dans votre département à-peu-près ce que vous voulez ; j'ai peur que vous ne ſoyez joués.—Mais cependant les affaires vont ;—oui, et le temps ſe perd ; car dans

le

tution d'un homme nourri dans les préjugés du deſpotiſme et l'habitude de la jouiſſance, et dont la conduite, dans les derniers temps, prouvoit l'abſence du génie et de la vertu.—La fuite à Varennes étoit mon grand argument.

Les conſeils ſe tenoient d'une manière qui pouvoit paſſer pour décente, en comparaiſon de ce qu'ils ſont devenus depuis; mais puérilement, eu égard aux grands intérêts dont on devoit s'y occuper. Chacun des miniſtres qui avoit à faire ſigner des *bons*, ou autres choſes ſemblables, toutes déterminées par la loi, particulières à ſon département, et ſur leſquelles il n'y avoit point de délibérations à prendre, ſe rendoit chez le roi, au jour fixé, avant l'heure du conſeil pour ce petit travail particulier. Tous ſe rendoient enſuite dans la ſalle du conſeil; là, on ſortoit du porte-feuille les proclamations ſur l'objet deſquelles il falloit diſcuter; le miniſtre de la juſtice préſentoit les décrets à la ſanction, et enfin la délibération s'établiſſoit, ou devoit s'établir ſur la marche du gouvernement, l'ordre intérieur, les relations avec les puiſſances, la paix ou la guerre, etc. Quant aux proclamations de circonſtance, il ne s'agiſſoit que d'examiner le décret et l'occaſion de l'appliquer; c'étoit toujours rapide; le roi laiſſoit traiter ſes miniſtres, liſoit la gazette pendant ce temps là, les journaux anglais, dans leur langue, ou faiſoit quelques lettres. La ſanction des décrets obtenoit ſon attention; il ne

la donnoit pas aiſément, ſans refuſer jamais ; n'acceptoit point à une première préſentation et remettoit au conſeil ſuivant ; alors il venoit avec ſon opinion faite, mais avoit l'air de la laiſſer former par la diſcuſſion. Quant aux grands objets de politique, il en éludoit ſouvent l'examen en détournant la converſation ſur des ſujets variés ou particuliers à chacun ; à l'occaſion de la guerre, il parloit de voyager ; à propos d'intérêt diplomatique, il citoit les mœurs, ou faiſoit des queſtions ſur les localités du pays dont il s'agiſſoit ; ſi l'on examinoit l'état de l'intérieur, il appuyoit ſur quelques détails d'agriculture ou d'induſtrie ; il queſtionnoit Roland ſur ſes ouvrages, Dumouriez ſur des anecdotes, et ainſi du reſte ; le conſeil n'étoit plus qu'un café où l'on s'amuſoit à des bavardiſes ; il n'y avoit point de regiſtre de ſes délibérations, ni de ſecrétaire pour les tenir ; on ſortoit de là au bout de trois ou quatre heures de ſéance, ſans avoir rien fait que quelques ſignatures, et c'étoit ainſi trois fois par ſemaine.—Mais c'eſt pitoyable ! m'écriois-je impatientée, lorſqu'au retour je demandois à Roland ce qui s'étoit paſſé. Vous êtes tous d'aſſez bonne humeur parce que vous n'éprouvez point de tracaſſeries, que vous recevez même des honnêtetés ; vous avez l'air de faire chacun dans votre département à-peu-près ce que vous voulez ; j'ai peur que vous ne ſoyez joués.—Mais cependant les affaires vont ;—oui, et le temps ſe perd ; car dans

le

le torrent de celles qui vous entraînent, j'aimerois mieux que vous employassiez trois heures à méditer solitairement sur les grandes combinaisons, que de les dépenser en causeries inutiles. Les ennemis faisoient leurs dispositions ; il avoit bien fallu déclarer la guerre, parti sur lequel on discuta vivement, et que le roi ne parut prendre qu'avec une extrême répugnance ; il en avoit retardé beaucoup la décision, et ne sembla vaincu que par l'opinion déjà connue de la majorité de l'assemblée et l'unanimité de son conseil. Bientôt la continuation ou la multiplicité des troubles religieux contre lesquels le ministre de l'intérieur sollicitoit depuis long-temps des mesures répressives, obligèrent de les prendre. D'autre part, la marche audacieuse des troupes étrangères devenant menaçante et redoutable, avoit inspiré au ministre de la guerre l'idée d'une disposition que l'assemblée saisit avec enthousiasme, et décréta sur-le-champ.

Il est très-vrai que ces deux décrets l'un pour la formation d'un camp de vingt mille hommes au dessus de Paris, l'autre concernant les prêtres, étoient véritablement décisifs ; la cour y vit le renversement de ses secrettes trahisons, les révoltes particulières, à l'aide du fanatisme, et les progrès des ennemis qu'elle favorisoit. Le roi étoit trop décidé à refuser sa sanction, pour se presser d'avouer sa détermination ; il trouva divers prétextes, à l'aide desquels il éluda durant plus de quinze jours.

La diſcuſſion s'étoit ouverte pluſieurs fois ſur cet article ; Roland et Servan inſiſtoient avec vigueur, parce que chacun ſentoit l'importance et la néceſſité de la loi pour le département dont il étoit chargé ; l'intérêt général étoit évident pour tous, et les ſix miniſtres n'avoient qu'un avis à cet égard. Sur ces entrefaites, Dumouriez, dont le roi fêtoit la gaillardiſe, et que ſes mœurs rendoient moins étranger à la cour ; fut appelé pluſieurs fois chez la reine ; il avoit à venger un petit déplaiſir, et à ſe débarraſſer de collègues dont l'auſtérité ne convenoit guère à ſon allure : il entra donc dans les arrangemens dont on ne tarda pas de voir l'effet.

Je me ſentois une ſorte d'agitation difficile à peindre ; ſéduite par la révolution, perſuadée qu'avec tous ſes vices, il falloit pourtant faire marcher la conſtitution, pénétrée du déſir de voir proſpérer mon pays, la tourmente des affaires publiques me donnoit une fièvre morale qui ne me laiſſoit pas de relâche. Les délais du roi démontroient ſa fauſſeté ; Roland avoit achevé de s'en convaincre : il n'y avait donc plus qu'une réſolution à prendre pour un miniſtre honnête homme ; c'étoit de quitter ſa place, ſi le roi s'obſtinoit à refuſer des meſures néceſſaires au ſalut de l'empire.

Cette démarche, pure et ſimple, eût pu ſuffire peut-être à la conſcience d'un homme timide ; mais il ne s'agit pas ſeulement pour le citoyen dévoué de renoncer au poſte où le bien n'eſt plus poſſible

le torrent de celles qui vous entraînent, j'aimerois mieux que vous employassiez trois heures à méditer solitairement sur les grandes combinaisons, que de les dépenser en causeries inutiles. Les ennemis faisoient leurs dispositions ; il avoit bien fallu déclarer la guerre, parti sur lequel on discuta vivement, et que le roi ne parut prendre qu'avec une extrême répugnance ; il en avoit retardé beaucoup la décision, et ne sembla vaincu que par l'opinion déjà connue de la majorité de l'assemblée et l'unanimité de son conseil. Bientôt la continuation ou la multiplicité des troubles religieux contre lesquels le ministre de l'intérieur sollicitoit depuis long-temps des mesures répressives, obligèrent de les prendre. D'autre part, la marche audacieuse des troupes étrangères devenant menaçante et redoutable, avoit inspiré au ministre de la guerre l'idée d'une disposition que l'assemblée saisit avec enthousiasme, et décréta sur-le-champ.

Il est très-vrai que ces deux décrets l'un pour la formation d'un camp de vingt mille hommes au dessus de Paris, l'autre concernant les prêtres, étoient véritablement décisifs ; la cour y vit le renversement de ses secrettes trahisons, les révoltes particulières, à l'aide du fanatisme, et les progrès des ennemis qu'elle favorisoit. Le roi étoit trop décidé à refuser sa sanction, pour se presser d'avouer sa détermination ; il trouva divers prétextes, à l'aide desquels il éluda durant plus de quinze jours.

La diſcuſſion s'étoit ouverte pluſieurs fois ſur cet article ; Roland et Servan inſiſtoient avec vigueur, parce que chacun ſentoit l'importance et la néceſſité de la loi pour le département dont il étoit chargé ; l'intérêt général étoit évident pour tous, et les ſix miniſtres n'avoient qu'un avis à cet égard. Sur ces entrefaites, Dumouriez, dont le roi fêtoit la gaillardiſe, et que ſes mœurs rendoient moins étranger à la cour ; fut appelé pluſieurs fois chez la reine ; il avoit à venger un petit déplaiſir, et à ſe débarraſſer de collègues dont l'auſtérité ne convenoit guère à ſon allure : il entra donc dans les arrangemens dont on ne tarda pas de voir l'effet.

Je me ſentois une ſorte d'agitation difficile à peindre ; ſéduite par la révolution, perſuadée qu'avec tous ſes vices, il falloit pourtant faire marcher la conſtitution, pénétrée du déſir de voir proſpérer mon pays, la tourmente des affaires publiques me donnoit une fièvre morale qui ne me laiſſoit pas de relâche. Les délais du roi démontroient ſa fauſſeté ; Roland avoit achevé de s'en convaincre : il n'y avait donc plus qu'une réſolution à prendre pour un miniſtre honnête homme ; c'étoit de quitter ſa place, ſi le roi s'obſtinoit à refuſer des meſures néceſſaires au ſalut de l'empire.

Cette démarche, pure et ſimple, eût pu ſuffire peut-être à la conſcience d'un homme timide ; mais il ne s'agit pas ſeulement pour le citoyen dévoué de renoncer au poſte où le bien n'eſt plus poſſible

le torrent de celles qui vous entraînent, j'aimerois mieux que vous employassiez trois heures à méditer solitairement sur les grandes combinaisons, que de les dépenser en causeries inutiles. Les ennemis faisoient leurs dispositions ; il avoit bien fallu déclarer la guerre, parti sur lequel on discuta vivement, et que le roi ne parut prendre qu'avec une extrême répugnance ; il en avoit retardé beaucoup la décision, et ne sembla vaincu que par l'opinion déjà connue de la majorité de l'assemblée et l'unanimité de son conseil. Bientôt la continuation ou la multiplicité des troubles religieux contre lesquels le ministre de l'intérieur sollicitoit depuis long-temps des mesures répressives, obligèrent de les prendre. D'autre part, la marche audacieuse des troupes étrangères devenant menaçante et redoutable, avoit inspiré au ministre de la guerre l'idée d'une disposition que l'assemblée saisit avec enthousiasme, et décréta sur-le-champ.

Il est très-vrai que ces deux décrets l'un pour la formation d'un camp de vingt mille hommes au dessus de Paris, l'autre concernant les prêtres, étoient véritablement décisifs ; la cour y vit le renversement de ses secrettes trahisons, les révoltes particulières, à l'aide du fanatisme, et les progrès des ennemis qu'elle favorisoit. Le roi étoit trop décidé à refuser sa sanction, pour se presser d'avouer sa détermination ; il trouva divers prétextes, à l'aide desquels il éluda durant plus de quinze jours.

La diſcuſſion s'étoit ouverte pluſieurs fois ſur cet article ; Roland et Servan inſiſtoient avec vigueur, parce que chacun ſentoit l'importance et la néceſſité de la loi pour le département dont il étoit chargé ; l'intérêt général étoit évident pour tous, et les ſix miniſtres n'avoient qu'un avis à cet égard. Sur ces entrefaites, Dumouriez, dont le roi fêtoit la gaillardiſe, et que ſes mœurs rendoient moins étranger à la cour ; fut appelé pluſieurs fois chez la reine ; il avoit à venger un petit déplaiſir, et à ſe débarraſſer de collègues dont l'auſtérité ne convenoit guère à ſon allure : il entra donc dans les arrangemens dont on ne tarda pas de voir l'effet.

Je me ſentois une ſorte d'agitation difficile à peindre ; ſéduite par la révolution, perſuadée qu'avec tous ſes vices, il falloit pourtant faire marcher la conſtitution, pénétrée du déſir de voir proſpérer mon pays, la tourmente des affaires publiques me donnoit une fièvre morale qui ne me laiſſoit pas de relâche. Les délais du roi démontroient ſa fauſſeté ; Roland avoit achevé de s'en convaincre : il n'y avait donc plus qu'une réſolution à prendre pour un miniſtre honnête homme ; c'étoit de quitter ſa place, ſi le roi s'obſtinoit à refuſer des meſures néceſſaires au ſalut de l'empire.

Cette démarche, pure et ſimple, eût pu ſuffire peut-être à la conſcience d'un homme timide ; mais il ne s'agit pas ſeulement pour le citoyen dévoué de renoncer au poſte où le bien n'eſt plus poſſible

à faire ; il doit le dire avec énergie pour éclairer ſur les maux publics, afin que ſa retraite ſoit même utile. Nous avions déjà gémi, Roland et moi, de la foibleſſe de ſes collègues. Les lenteurs du roi nous avoient fait imaginer qu'il ſeroit d'un grand effet de lui adreſſer collectivement une lettre, qui expoſât toutes les raiſons déjà énoncées au conſeil, mais dont l'expreſſion écrite, ſignée de tous les miniſtres, avec la demande de leur démiſſion, ſi ſa majeſté croyoit ne pas devoir agréer leurs repréſentations, forceroit la main au roi, ou le mettroit à découvert aux yeux de la France. J'avois eſquiſſé la lettre, après en avoir arrêté les baſes avec Roland, qui la propoſa à ſes collègues ; tous approuvoient l'idée, mais ſur l'exécution la plupart différoient ; Clavières ne vouloit point de telle phraſe ; Duranthon vouloit temporiſer ; Lacoſte n'étoit pas preſſé de mettre ſa ſignature : comme les meſures de ce genre doivent être l'effet d'un prompt appercu et d'un ſentiment vif, le peu de ſuccès de la première tentative nous avertit de ne pas la réitérer. Il falloit donc ſe réduire à une démarche iſolée ; et puiſque le conſeil n'avoit point aſſez de caractère pour ſe prononcer avec enſemble, il convenoit à l'homme qui ſe ſentoit au-deſſus des événemens de prendre à lui ſeul le rôle que ce corps auroit dû remplir ; il n'étoit plus queſtion de donner de démiſſion, mais de mériter d'être renvoyé ; de dire, faites cela, ou nous nous retirons ;

rons ; mais d'avertir que tout étoit perdu ſi telle conduite n'étoit adoptée.

Je fis la fameuſe lettre. Je m'arrête ici un moment pour éclairer les doutes et fixer l'opinion de beaucoup de perſonnes, dont la plupart ne m'attribuent quelque mérite que pour l'ôter à mon mari ; et dont pluſieurs autres me ſuppoſent avoir eu dans les affaires un genre d'influence qui n'eſt pas le mien. L'habitude et le goût de la vie ſtudieuſe m'ont fait partager les travaux de mon mari tant qu'il a été ſimple particulier ; j'écrivois avec lui, comme j'y mangeois, parce que l'un m'étoit pres-qu'auſſi naturel que l'autre ; et que n'exiſtant que pour ſon bonheur, je me conſacrois à ce qui lui faiſoit le plus de plaiſir. Il décrivoit des arts, j'en décrivois auſſi, quoiqu'ils m'ennuyaſſent ; il aimoit l'érudition, nous faiſions des recherches ; il ſe délaſſoit à envoyer quelque morceau littéraire à une académie, nous le travaillions de concert, ou ſéparément, pour comparer enſuite et préférer le meilleur ou refondre les deux ; il auroit fait des homélies, que j'en aurois compoſé. Il devint miniſtre ; je ne me mêlai point de l'adminiſtration : mais s'agiſſoit-il d'une circulaire, d'une inſtruction, d'un écrit public et important, nous en conférions ſuivant la confiance dont nous avions l'uſage ; et pénétrée de ſes idées, nourri des miennes, je prenois la plume que j'avois plus que lui le temps de conduire. Ayant tous deux les mêmes principes

et un même esprit, nous finissions par nous accorder sur le mode, et mon mari n'avoit rien à perdre en passant par mes mains. Je ne pouvois rien exprimer, en fait de justice et de raison, qu'il ne fût capable de réaliser ou de soutenir par son caractère et sa conduite, et je peignois mieux qu'il n'auroit dit ce qu'il avoit exécuté ou pouvoit promettre de faire. Roland sans moi n'eût pas été moins bon administrateur; son activité, son savoir, sont bien à lui, comme sa probité; avec moi il a produit plus de sensation, parce que je mettois dans ses écrits ce mêlange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charmes du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible, douée d'une tête saine. Je faisois avec délices ces morceaux que je jugeois devoir être utiles, et j'y trouvois plus de plaisir que si j'en eusse été connue pour l'auteur. Je suis avide de bonheur; je l'attache au bien que je fais, et je n'ai pas même besoin de gloire; je ne vois dans ce monde de rôle qui me convienne que celui de la providence. Je permets aux malins de regarder cet aveu comme une impertinence, car il doit y ressembler; mais ceux qui me connoissent n'y verront rien que de sincère comme moi-même.

Je reviens à la lettre, qui fut tracée d'un trait, comme à-peu-près tout ce que je faisois de ce genre; car sentir la nécessité, la convenance d'une chose, concevoir son bon effet, désirer de le produire,

duire, et jeter au moule l'objet dont cet effet devoit réſulter, n'étoient pour moi qu'une même opération. Il étoit préſent dans le cabinet de mon mari, ce *Pache* qui, dans la même année, fit calomnier Roland, et nous fait pourſuivre aujourd'hui comme ennemis de la liberté, lorſque nous lûmes entre nous cette lettre.—C'eſt une démarche bien hardie! diſoit alors cet hypocrite que je prenois pour un ſage:—hardie! ſans doute; mais elle eſt juſte et néceſſaire; qu'importe le reſte?—Roland ſe rend au conſeil, le 10 juin, avec ſa lettre dans ſa poche, dans le deſſein de la lire hautement devant ſes collègues, et de la déposer enſuite entre les mains du roi. On ouvre la diſcuſſion ſur la ſanction des deux décrets; le roi la ſuſpend, en diſant à ſes miniſtres qu'ils aient à lui remettre chacun, au conſeil ſuivant, leur opinion écrite. Roland pouvoit remettre la ſienne ſur l'heure; il crut, d'après ce qui venoit d'être dit, devoir attendre par une ſorte d'égard pour ſes collègues; mais de retour chez lui, nous trouvâmes qu'il ne pouvoit mieux faire que d'expédier ſur-le-champ ſa miſſive, à laquelle il ajouta quatre lignes d'envoi.

Le lendemain, à huit heures du ſoir, je vois arriver dans mon appartement Servan, d'un air radieux:—Félicitez-moi, me dit-il, je ſuis chaſſé. —Je ſuis bien piquée, répliquai-je, que vous ayez le premier cet honneur; mais j'eſpère qu'il ne

et un même esprit, nous finissions par nous accorder sur le mode, et mon mari n'avoit rien à perdre en passant par mes mains. Je ne pouvois rien exprimer, en fait de justice et de raison, qu'il ne fût capable de réaliser ou de soutenir par son caractère et sa conduite, et je peignois mieux qu'il n'auroit dit ce qu'il avoit exécuté ou pouvoit promettre de faire. Roland sans moi n'eût pas été moins bon administrateur; son activité, son savoir, sont bien à lui, comme sa probité; avec moi il a produit plus de sensation, parce que je mettois dans ses écrits ce mêlange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charmes du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible, douée d'une tête saine. Je faisois avec délices ces morceaux que je jugeois devoir être utiles, et j'y trouvois plus de plaisir que si j'en eusse été connue pour l'auteur. Je suis avide de bonheur; je l'attache au bien que je fais, et je n'ai pas même besoin de gloire; je ne vois dans ce monde de rôle qui me convienne que celui de la providence. Je permets aux malins de regarder cet aveu comme une impertinence, car il doit y ressembler; mais ceux qui me connoissent n'y verront rien que de sincère comme moi-même.

Je reviens à la lettre, qui fut tracée d'un trait, comme à-peu-près tout ce que je faisois de ce genre; car sentir la nécessité, la convenance d'une chose, concevoir son bon effet, désirer de le produire,

duire, et jeter au moule l'objet dont cet effet devoit réſulter, n'étoient pour moi qu'une même opération. Il étoit préſent dans le cabinet de mon mari, ce *Pache* qui, dans la même année, fit calomnier Roland, et nous fait pourſuivre aujourd'hui comme ennemis de la liberté, lorſque nous lûmes entre nous cette lettre.—C'eſt une démarche bien hardie! diſoit alors cet hypocrite que je prenois pour un ſage:—hardie! ſans doute; mais elle eſt juſte et néceſſaire; qu'importe le reſte?—Roland ſe rend au conſeil, le 10 juin, avec ſa lettre dans ſa poche, dans le deſſein de la lire hautement devant ſes collègues, et de la dépoſer enſuite entre les mains du roi. On ouvre la diſcuſſion ſur la ſanction des deux décrets; le roi la ſuſpend, en diſant à ſes miniſtres qu'ils aient à lui remettre chacun, au conſeil ſuivant, leur opinion écrite. Roland pouvoit remettre la ſienne ſur l'heure; il crut, d'après ce qui venoit d'être dit, devoir attendre par une ſorte d'égard pour ſes collègues; mais de retour chez lui, nous trouvâmes qu'il ne pouvoit mieux faire que d'expédier ſur-le-champ ſa miſſive, à laquelle il ajouta quatre lignes d'envoi.

Le lendemain, à huit heures du ſoir, je vois arriver dans mon appartement Servan, d'un air radieux:—Félicitez-moi, me dit-il, je ſuis chaſſé. —Je ſuis bien piquée, répliquai-je, que vous ayez le premier cet honneur; mais j'eſpère qu'il ne

et un même esprit, nous finissions par nous accorder sur le mode, et mon mari n'avoit rien à perdre en passant par mes mains. Je ne pouvois rien exprimer, en fait de justice et de raison, qu'il ne fût capable de réaliser ou de soutenir par son caractère et sa conduite, et je peignois mieux qu'il n'auroit dit ce qu'il avoit exécuté ou pouvoit promettre de faire. Roland sans moi n'eût pas été moins bon administrateur; son activité, son savoir, sont bien à lui, comme sa probité; avec moi il a produit plus de sensation, parce que je mettois dans ses écrits ce mêlange de force et de douceur, d'autorité de la raison et de charmes du sentiment qui n'appartiennent peut-être qu'à une femme sensible, douée d'une tête saine. Je faisois avec délices ces morceaux que je jugeois devoir être utiles, et j'y trouvois plus de plaisir que si j'en eusse été connue pour l'auteur. Je suis avide de bonheur; je l'attache au bien que je fais, et je n'ai pas même besoin de gloire; je ne vois dans ce monde de rôle qui me convienne que celui de la providence. Je permets aux malins de regarder cet aveu comme une impertinence, car il doit y ressembler; mais ceux qui me connoissent n'y verront rien que de sincère comme moi-même.

Je reviens à la lettre, qui fut tracée d'un trait, comme à-peu-près tout ce que je faisois de ce genre; car sentir la nécessité, la convenance d'une chose, concevoir son bon effet, désirer de la produire,

duire, et jeter au moule l'objet dont cet effet devoit réſulter, n'étoient pour moi qu'une même opération. Il étoit préſent dans le cabinet de mon mari, ce *Pache* qui, dans la même année, fit calomnier Roland, et nous fait pourſuivre aujourd'hui comme ennemis de la liberté, lorſque nous lûmes entre nous cette lettre.—C'eſt une démarche bien hardie! diſoit alors cet hypocrite que je prenois pour un ſage:—hardie! ſans doute; mais elle eſt juſte et néceſſaire; qu'importe le reſte?—Roland ſe rend au conſeil, le 10 juin, avec ſa lettre dans ſa poche, dans le deſſein de la lire hautement devant ſes collègues, et de la déposer enſuite entre les mains du roi. On ouvre la diſcuſſion ſur la ſanction des deux décrets; le roi la ſuſpend, en diſant à ſes miniſtres qu'ils aient à lui remettre chacun, au conſeil ſuivant, leur opinion écrite. Roland pouvoit remettre la ſienne ſur l'heure; il crut, d'après ce qui venoit d'être dit, devoir attendre par une ſorte d'égard pour ſes collègues; mais de retour chez lui, nous trouvâmes qu'il ne pouvoit mieux faire que d'expédier ſur-le-champ ſa miſſive, à laquelle il ajouta quatre lignes d'envoi.

Le lendemain, à huit heures du ſoir, je vois arriver dans mon appartement Servan, d'un air radieux:—Félicitez-moi, me dit-il, je ſuis chaſſé.—Je ſuis bien piquée, répliquai-je, que vous ayez le premier cet honneur; mais j'eſpère qu'il ne

tardera pas d'être décerné à mon mari. Servan me raconta qu'ayant été le matin chez le roi pour quelqu'affaire, il avoit voulu l'entretenir du camp; que le roi témoignant beaucoup de mauvaise humeur, avoit fini par lui tourner le dos, et qu'à l'instant Dumouriez venoit, de sa part, lui demander le porte-feuille dont il alloit être chargé.— Dumouriez? sa conduite m'étonne peu, mais elle est infâme; les autres ministres, dans ce cas, ne devroient pas attendre leur renvoi; il leur conviendroit d'écrire au roi qu'ils ne peuvent plus s'asseoir au conseil avec Dumouriez: il faut les envoyer chercher pour en conférer. Clavières seulement et Duranthon arrivèrent; ces gens-là ne furent jamais prendre un parti décidé; il fut convenu qu'ils reviendroient le lendemain, à huit heures du matin, après y avoir réfléchi, et que Roland leur tiendroit prête une lettre qu'ils pussent tous signer; il leur fit part de celle qu'il avoit envoyée le matin, et dont il attendoit pour réponse un traitement pareil à celui de Servan. Je ne sais si, d'après cela même, ces messieurs, qui aimoient leur place, n'imaginèrent pas que les deux ministres qui avoient le plus insisté pour les décrets, seroient les seuls sacrifiés, et qu'il ne falloit point encourir légèrement le même sort; mais le lendemain ils ne trouvèrent pas bon d'écrire, et jugèrent préférable d'aller en personne parler au roi: mesure qui n'avoit pas le sens commun; car,

lors-

lorſqu'il s'agit d'exprimer des vérités fortes ou déſagréables à une perſonne qui, par ſa place, a droit à beaucoup d'égards, il eſt plus avantageux de le faire par écrit. Roland, qui avoit rempli ſa tâche, ne pouvoit plus que ſe ranger avec eux pour cette circonſtance ; ils ſe rendirent chez Lacoſte, dans le deſſein de lui propoſer de ſe joindre à eux ; Lacoſte, incertain, paroiſſoit balancer, lorſqu'un meſſage du roi vint apporter à Duranthon l'ordre d'aller ſur-le-champ, et ſeul, au château.—Nous irons vous attendre chez vous, dirent Roland et Clavières.—Ils étoient à peine arrivés à l'hôtel de la juſtice, que Duranthon revient, la mine alongée, l'air hypocrite, tirant lentement de chacune de ſes poches, ce qu'on appeloit une lettre de cachet, qui portoit le congé de ſes deux collègues.—Vous nous faites bien attendre notre liberté, lui dit Roland en riant et prenant le billet ; c'eſt elle effectivement.—Il revient chez lui, et m'apporte cette nouvelle bien prévue.—Il reſte une choſe à faire, dis-je avec vivacité ; c'eſt d'être le premier à la mander à l'aſſemblée, en lui envoyant copie de la lettre au roi, qui doit en être la cauſe.—Cette idée lui ſourit beaucoup ; et nous la mîmes ſur-le-champ à exécution. Je ſentois tout l'effet qui pouvoit en réſulter, et je ne me trompai pas ; le double but étoit rempli ; *l'utilité* et la *gloire* ſuivoient la retraite de mon mari : je n'avois pas été fière de ſon entrée au miniſtère ; je le fus de ſa ſortie.

tardera pas d'être décerné à mon mari. Servan me raconta qu'ayant été le matin chez le roi pour quelqu'affaire, il avoit voulu l'entretenir du camp; que le roi témoignant beaucoup de mauvaise humeur, avoit fini par lui tourner le dos, et qu'à l'instant Dumouriez venoit, de sa part, lui demander le porte-feuille dont il alloit être chargé.— Dumouriez? sa conduite m'étonne peu, mais elle est infâme; les autres ministres, dans ce cas, ne devroient pas attendre leur renvoi; il leur conviendroit d'écrire au roi qu'ils ne peuvent plus s'asseoir au conseil avec Dumouriez: il faut les envoyer chercher pour en conférer. Clavières seulement et Duranthon arrivèrent; ces gens-là ne furent jamais prendre un parti décidé; il fut convenu qu'ils reviendroient le lendemain, à huit heures du matin, après y avoir réfléchi, et que Roland leur tiendroit prête une lettre qu'ils pussent tous signer; il leur fit part de celle qu'il avoit envoyée le matin, et dont il attendoit pour réponse un traitement pareil à celui de Servan. Je ne sais si, d'après cela même, ces messieurs, qui aimoient leur place, n'imaginèrent pas que les deux ministres qui avoient le plus insisté pour les décrets, seroient les seuls sacrifiés, et qu'il ne falloit point encourir légèrement le même sort; mais le lendemain ils ne trouvèrent pas bon d'écrire, et jugèrent préférable d'aller en personne parler au roi: mesure qui n'avoit pas le sens commun; car,

lors-

lorſqu'il s'agit d'exprimer des vérités fortes ou déſagréables à une perſonne, qui, par ſa place, a droit à beaucoup d'égards, il eſt plus avantageux de le faire par écrit. Roland, qui avoit rempli ſa tâche, ne pouvoit plus que ſe ranger avec eux pour cette circonſtance; ils ſe rendirent chez Lacoſte, dans le deſſein de lui propoſer de ſe joindre à eux; Lacoſte, incertain, paroiſſoit balancer, lorſqu'un meſſage du roi vint apporter à Duranthon l'ordre d'aller ſur-le-champ, et ſeul, au château.—Nous irons vous attendre chez vous, dirent Roland et Clavières.—Ils étoient à peine arrivés à l'hôtel de la juſtice, que Duranthon revient, la mine alongée, l'air hypocrite, tirant lentement de chacune de ſes poches, ce qu'on appeloit une lettre de cachet, qui portoit le congé de ſes deux collègues.—Vous nous faites bien attendre notre liberté, lui dit Roland en riant et prenant le billet; c'eſt elle effectivement.—Il revient chez lui, et m'apporte cette nouvelle bien prévue.—Il reſte une choſe à faire, dis-je avec vivacité; c'eſt d'être le premier à la mander à l'aſſemblée, en lui envoyant copie de la lettre au roi, qui doit en être la cauſe.—Cette idée lui ſourit beaucoup; et nous la mîmes ſur-le-champ à exécution. Je ſentois tout l'effet qui pouvoit en réſulter, et je ne me trompai pas; le double but étoit rempli; l'*utilité* et la *gloire* ſuivoient la retraite de mon mari: je n'avois pas été fière de ſon entrée au miniſtère; je le fus de ſa ſortie.

J'ai dit que Dumouriez avoit eu un petit déplaisir à venger, en se liguant avec la cour contre ses collègues ; voici d'où il étoit résulté.

Dumouriez avoit choisi pour son principal agent, et nommé directeur-général du département des affaires étrangères, Bonne-Carère, décoré de la croix de Saint-Louis, que Dumouriez lui avoit fait avoir, bel homme, ayant la réputation et les mœurs d'un intriguant. Je l'ai vu une seule fois, que Dumouriez l'amena dîner chez moi ; et son extérieur agréable ne me séduisit pas plus que celui de Héraut-de-Séchelles. Tous ces beaux garçons, disois je à un ami, me semblent de pauvres patriotes ; ils ont l'air de trop s'aimer eux-mêmes, pour ne pas se préférer à la chose publique, et je n'échappe jamais à la tentation de rabattre leur suffisance, en ne paroissant pas voir le mérite dont ils tirent le plus de vanité.

J'ai plus d'une fois entendu des hommes graves, des députés, de ces originaux qui alimentoient l'honnêteté, et qu'on déclare infâmes aujourd'hui à cause de cela, je les ai entendus gémir du choix qu'avoit fait Dumouriez ; trouver que les ministres patriotes ne sauroient mettre, dans leurs choix, trop de sévérité, pour assurer la liberté par la gestion la plus intacte dans toutes les parties de l'administration. Je sais qu'il y eut de douces remontrances faites à Dumouriez, qui s'excusa sur l'intelligence et les talens de Bonne-Carère, dont

on

on ne peut nier l'esprit, les ressources et la souplesse ; mais le bruit se répandit d'une affaire ménagée par Bonne-Carère, pour laquelle il y avoit eu de déposées chez un notaire, cent milles livres, dont madame de Beauvert devoit avoir sa part : c'étoit la maîtresse de Dumouriez, femme galante, sœur de Rivarol, entourée de la puante aristocratie des gens sans mœurs. J'ai oublié l'affaire et les personnes ; mais les noms, les temps, les particularités, furent connus, avérés. On arrêta de parler sérieusement à Dumouriez, pour l'engager à renvoyer Bonne-Carère, et à conserver ou revêtir une décence, faute de laquelle il ne pouvoit rester dans le ministère, sans nuire à la bonne cause. Gensonné, qui connoissoit particulièrement Dumouriez, et Brissot à qui les tours de Bonne-Carère avoient été dénoncés, arrêtèrent de lui parler chez Roland, en sa présence et celle de trois ou quatre autres personnes, ses collègues ou députés. Effectivement, après avoir dîné chez moi, retirés dans le cabinet que j'habitois ordinairement, on fit à Dumouriez l'exposé des griefs, et les observations en conséquence. Roland, avec la gravité de son âge et de son caractère, se permit d'insister sur la chose, comme intéressant tout le ministère. Rien n'étoit moins à l'usage de Dumouriez, que cette exactitude et l'air de la remontrance : il voulut échapper par un ton léger, puis, se trouvant pressé par les raisons, il témoigna de l'humeur,

J'ai dit que Dumouriez avoit eu un petit déplaisir à venger, en se liguant avec la cour contre ses collègues ; voici d'où il étoit résulté.

Dumouriez avoit choisi pour son principal agent, et nommé directeur-général du département des affaires étrangères, Bonne-Carère, décoré de la croix de Saint-Louis, que Dumouriez lui avoit fait avoir, bel homme, ayant la réputation et les mœurs d'un intriguant. Je l'ai vu une seule fois, que Dumouriez l'amena dîner chez moi ; et son extérieur agréable ne me séduisit pas plus que celui de Héraut-de-Séchelles. Tous ces beaux garçons, disois je à un ami, me semblent de pauvres patriotes ; ils ont l'air de trop s'aimer eux-mêmes, pour ne pas se préférer à la chose publique, et je n'échappe jamais à la tentation de rabattre leur suffisance, en ne paroissant pas voir le mérite dont ils tirent le plus de vanité.

J'ai plus d'une fois entendu des hommes graves, des députés, de ces originaux qui alimentoient l'honnêteté, et qu'on déclare infâmes aujourd'hui à cause de cela, je les ai entendus gémir du choix qu'avoit fait Dumouriez ; trouver que les ministres patriotes ne sauroient mettre, dans leurs choix, trop de sévérité, pour assurer la liberté par la gestion la plus intacte dans toutes les parties de l'administration. Je sais qu'il y eut de douces remontrances faites à Dumouriez, qui s'excusa sur l'intelligence et les talens de Bonne-Carère, dont

on

on ne peut nier l'esprit, les ressources et la souplesse ; mais le bruit se répandit d'une affaire ménagée par Bonne-Carère, pour laquelle il y avoit eu de déposées chez un notaire, cent milles livres, dont madame de Beauvert devoit avoir sa part : c'étoit la maîtresse de Dumouriez, femme galante, sœur de Rivarol, entourée de la puante aristocratie des gens sans mœurs. J'ai oublié l'affaire et les personnes ; mais les noms, les temps, les particularités, furent connus, avérés. On arrêta de parler sérieusement à Dumouriez, pour l'engager à renvoyer Bonne-Carère, et à conserver ou revêtir une décence, faute de laquelle il ne pouvoit rester dans le ministère, sans nuire à la bonne cause. Gensonné, qui connoissoit particulièrement Dumouriez, et Brissot à qui les tours de Bonne-Carère avoient été dénoncés, arrêtèrent de lui parler chez Roland, en sa présence et celle de trois ou quatre autres personnes, ses collègues ou députés. Effectivement, après avoir dîné chez moi, retirés dans le cabinet que j'habitois ordinairement, on fit à Dumouriez l'exposé des griefs, et les observations en conséquence. Roland, avec la gravité de son âge et de son caractère, se permit d'insister sur la chose, comme intéressant tout le ministère. Rien n'étoit moins à l'usage de Dumouriez, que cette exactitude et l'air de la remontrance : il voulut échapper par un ton léger, puis, se trouvant pressé par les raisons, il témoigna de l'humeur,

l'humeur, et ſe retira mécontent. De cet inſtant, il ceſſa de voir les députés, et ne paroiſſoit pas ſatisfait de les rencontrer chez moi. Il vint moins ſouvent. Réfléchiſſant ſur cette conduite, je dis à Roland que, ſans me connoître en intrigue, je croyois que, dans les règles du monde, l'heure devoit être venue de perdre Dumouriez, ſi l'on vouloit éviter d'être renverſé par lui. Je ſais bien, ajoutai-je, que tu ne ſaurois t'abaiſſer à pareil jeu; mais il eſt pourtant vrai que Dumouriez doit chercher à ſe défaire de ceux dont la cenſure l'a bleſſé. Quand on ſe mêle de prêcher, et qu'on l'a fait inutilement, il faut punir, ou s'attendre à être moleſté. Dumouriez, qui aimoit Bonne-Carère, le fit confident de ce dont il étoit l'objet: celui-ci maſqua l'affaire qu'on lui reprochoit; il avoit d'ailleurs quelqu'accès chez la reine, par des femmes avec leſquelles il étoit lié; on intrigua: les fameux décrets ſurvinrent; et quoique Dumouriez fût d'avis de la ſanction, il ſut ſe ménager à la cour, et ſervit au départ de ſes collègues, ſoit en propoſant des ſucceſſeurs, ſoit en acceptant le miniſtère de la guerre, qu'au reſte il ne garda pas long-temps; car la cour qui avoit été bien aiſe de le conſerver d'abord, pour ne pas paroître renvoyer tous les miniſtres dits patriotes, s'en défit bientôt après; mais il étoit trop habile pour ne pas éviter une entière diſgrace, et il obtint de l'emploi à l'armée, ſuivant ſon grade.

Les

Les patriotes mêmes imaginèrent qu'il falloit tirer parti de ſes talens, et qu'on pouvoit eſpérer qu'il en feroit un bon uſage dans la carrière militaire. L'un des plus grands embarras du gouvernement, après le 10 août, étoit le choix des ſujets, notamment pour cette partie. L'ancien régime n'avoit admis que des nobles pour officiers; le ſavoir ou l'expérience étoit concentré dans leur ordre; le peuple les voyoit avec inquiétude chargés de la direction des forces deſtinées à maintenir une conſtitution qui leur étoit contraire: frappé de ce contraſte, il ne pouvoit, avec les hommes éclairés, juger les raiſons de confiance fondées ſur le caractère de celui-ci, les paſſions de celui-là, les principes de tel autre, et ainſi du reſte. Les flatteurs du peuple exagéroient ſes craintes, excitoient ſa défiance; éternels dénonciateurs, ils ſe font les ennemis de tous les hommes en place, pour s'établir dans celle qui convient à leur ambition: c'eſt la marche de tous les agitateurs, depuis *Hippon*, le harangueur de Syracuſe juſqu'à Robeſpierre, le bavard de Paris.

Roland, rappelé au miniſtère, crut devoir à l'intérêt public et aux circonſtances, de faire diſparoître l'oppoſition qui devoit ſe trouver entre lui et Dumouriez, puiſqu'ils avoient enſemble, chacun à leur manière, à ſervir la République. « Les chances politiques, lui écrivit-il, ſont auſſi » variées que celles de la guerre; je me retrouve

« au

" au conſeil, vous êtes à la tête des armées ; vous
" avez à effacer les torts de votre miniſtère, et à
" parcourir le plus beau champ pour votre gloire !
" Vous fûtes entraîné dans une intrigue qui vous
" fit deſſervir vos collègues, et vous avez été, à
" votre tour, joué par la cour même avec laquelle
" vous aviez voulu vous ménager. Mais vous
" reſſemblez un peu à ces preux chevaliers qui
" faiſoient par fois de petites ſcélérateſſes dont, ils
" étoient les premiers à rire, et qui ne ſavoient
" pas moins ſe battre en déſeſpérés quand il s'agiſ-
" ſoit de l'honneur. Il faut convenir que ſi ce
" caractère ne s'accorde pas très-bien avec l'auſté-
" rité républicaine, il eſt une ſuite des mœurs dont
" nous n'avons pu nous défaire encore, et qu'il
" faudra bien vous pardonner ſi vous remportez
" des victoires. Vous me trouverez dans le con-
" ſeil toujours prêt à ſeconder vos entrepriſes tant
" qu'elles auront le bien public pour objet ; je ne
" connois point d'affections particulières quand il
" eſt queſtion de le ſervir, et je vous chérirai
" comme l'un des ſauveurs de ma patrie, ſi vous
" vous dévouez ſincèrement à ſa défenſe." Du-
mouriez répondit fort bien, et ſe battit de même.
Il repouſſa les pruſſiens ; je me ſouviens qu'à cette
époque il y eut quelqu'eſpéranee de le détacher de
la ligue et quelques pourparlers à ce ſujet ; mais
ils n'eurent pas de ſuite. Il vint à Paris, après
que les ennemis eurent évacué notre territoire,
pour

pour préparer les opérations de la Belgique ; Roland le vit au conſeil ; je le reçus à dîner chez moi, une ſeule fois, avec beaucoups d'autres perſonnes. Quand il entra dans mon appartement, il avoit l'air un peu embarraſſé, et vint m'offrir, aſſez gauchement pour un homme auſſi dégagé, un charmant bouquet qu'il tenoit à la main. Je ſouris, en lui diſant que la fortune faiſoit de plaiſans tours, et qu'il ne s'étoit pas attendu, ſans doute, qu'elle me mît dans le cas de le recevoir de nouveau dans ce même hôtel ; mais que les fleurs n'en ſeyoient pas moins bien au vainqueur des Pruſſiens, et que je les recevois de ſa main avec plaiſir. Il ſe propoſoit d'aller après dîner à l'opéra ; c'étoit encore un reſte de l'ancienne folie des généraux d'aller ſe montrer au ſpectacle et chercher des couronnes de théâtre, lorſqu'ils avoient remporté quelqu'avantage. Une perſonne me demanda ſi je ne comptois point y aller ; j'évitai de répondre, parce qu'il ne convenoit ni à mon caractère, ni à mes mœurs d'y paroître avec Dumouriez. Mais après que la compagnie fut partie, je propoſai à Vergniaux de m'y accompagner dans ma loge avec ma fille. Nous nous y rendîmes. L'ouvreuſe de loges, étonnée, me dit que la loge du miniſtre étoit occupée : cela n'eſt pas poſſible, lui dis-je ; on n'y entroit que ſur des billets ſignés de lui, et je n'en avois donné à perſonne : mais c'eſt le miniſtre qui a voulu entrer.—Non, ce n'eſt pas lui : ouvrez-moi, je verrai

" au conſeil, vous êtes à la tête des armées ; vous
" avez à effacer les torts de votre miniſtère, et à
" parcourir le plus beau champ pour votre gloire !
" Vous fûtes entraîné dans une intrigue qui vous
" fit deſſervir vos collègues, et vous avez été, à
" votre tour, joué par la cour même avec laquelle
" vous aviez voulu vous ménager. Mais vous
" reſſemblez un peu à ces preux chevaliers qui
" faiſoient par fois de petites ſcélérateſſes dont, ils
" étoient les premiers à rire, et qui ne ſavoient
" pas moins ſe battre en déſeſpérés quand il s'agiſ-
" ſoit de l'honneur. Il faut convenir que ſi ce
" caractère ne s'accorde pas très-bien avec l'auſté-
" rité républicaine, il eſt une ſuite des mœurs dont
" nous n'avons pu nous défaire encore, et qu'il
" faudra bien vous pardonner ſi vous remportez
" des victoires. Vous me trouverez dans le con-
" ſeil toujours prêt à ſeconder vos entrepriſes tant
" qu'elles auront le bien public pour objet ; je ne
" connois point d'affections particulières quand il
" eſt queſtion de le ſervir, et je vous chérirai
" comme l'un des ſauveurs de ma patrie, ſi vous
" vous dévouez ſincèrement à ſa défenſe." Du-
mouriez répondit fort bien, et ſe battit de même.
Il repouſſa les pruſſiens ; je me ſouviens qu'à cette
époque il y eut quelqu'eſpérance de le détacher de
la ligue et quelques pourparlers à ce ſujet ; mais
ils n'eurent pas de ſuite. Il vint à Paris, après
que les ennemis eurent évacué notre territoire,
pour

pour préparer les opérations de la Belgique ; Roland le vit au conseil ; je le reçus à dîner chez moi, une seule fois, avec beaucoups d'autres personnes. Quand il entra dans mon appartement, il avoit l'air un peu embarrassé, et vint m'offrir, assez gauchement pour un homme aussi dégagé, un charmant bouquet qu'il tenoit à la main. Je souris, en lui disant que la fortune faisoit de plaisans tours, et qu'il ne s'étoit pas attendu, sans doute, qu'elle me mît dans le cas de le recevoir de nouveau dans ce même hôtel ; mais que les fleurs n'en seyoient pas moins bien au vainqueur des Prussiens, et que je les recevois de sa main avec plaisir. Il se proposoit d'aller après dîner à l'opéra ; c'étoit encore un reste de l'ancienne folie des généraux d'aller se montrer au spectacle et chercher des couronnes de théâtre, lorsqu'ils avoient remporté quelqu'avantage. Une personne me demanda si je ne comptois point y aller ; j'évitai de répondre, parce qu'il ne convenoit ni à mon caractère, ni à mes mœurs d'y paroître avec Dumouriez. Mais après que la compagnie fut partie, je proposai à Vergniaux de m'y accompagner dans ma loge avec ma fille. Nous nous y rendîmes. L'ouvreuse de loges, étonnée, me dit que la loge du ministre étoit occupée : cela n'est pas possible, lui dis-je ; on n'y entroit que sur des billets signés de lui, et je n'en avois donné à personne : mais c'est le ministre qui a voulu entrer.—Non, ce n'est pas lui : ouvrez-moi, je

verrai

verrai qui c'eſt. Trois ou quatre ſans-culottes, en forme de ſpadaſſins, étoient à la porte : on n'ouvre pas, s'écrièrent-ils, le miniſtre eſt-là.—Je ne puis me diſpenſer d'ouvrir, répond la femme qui, dans l'inſtant, ouvre effectivement la porte. J'apperçois la groſſe figure de Danton, celle de Fabre et trois ou quatre femmes de mauvaiſe tournure. Le ſpectacle étoit commencé ; ils fixoient le théâtre ; Danton s'inclinoit ſur la loge voiſine pour cauſer avec Dumouriez que je reconnus, le tout d'un clin-d'œil, ſans que perſonne de la loge m'eût vue ; je me retirai ſubitement, en pouſſant la porte : véritablement, dis-je à l'ouvreuſe, c'eſt un ci-devant miniſtre de la juſtice, à qui j'aime mieux laiſſer le fruit d'une impertinence que de me compromettre avec lui ; je n'ai que faire ici, et je me retirai. Jugeant, au reſte, que la ſottiſe de Danton me ſauvoit de l'inconvénient que j'avois voulu éviter de paroître avec Dumouriez, puiſqu'il ſe ſeroit trouvé ſi près de moi. J'ai ſu que Danton et Fabre n'avoient ceſſé de l'accompagner à tous les autres ſpectacles où il avoit eu la foibleſſe de ſe montrer ; quant à moi, je ne l'ai jamais revu : voilà où ſe ſont bornées nos relations avec un homme dont on a voulu nous ſuppoſer complices lors de ſa trahiſon. Dumouriez eſt actif, vigilant, ſpirituel et brave, fait pour la guerre et pour l'intrigue. Habile officier, il étoit au jugement même de ſes jaloux collègues, le ſeul d'entr'eux qui fût en état

de

de bien conduire une grande armée ; adroit courtiſan, il convenoit mieux, par ſon caractère et ſon immoralité, à l'ancienne cour qu'au nouveau régime. Avec des vues étendues, toute la hardieſſe néceſſaire pour les ſuivre, il eſt capable de concevoir de grands plans, et ne manque pas de moyens de les mettre à exécution ; mais il n'a point aſſez de caractère pour ſon eſprit ; l'impatience et l'impétuoſité le rendent indiſcret ou précipité : il ourdit bien une trame ; il ne ſait pas long temps cacher ſon but ; il lui falloit une tête plus froide pour devenir chef de parti.

Je ſuis perſuadée que Dumouriez n'étoit pas allé dans la Belgique avec l'intention de trahir ; il auroit ſervi la république comme un roi, pourvu qu'il y eût trouvé ſa gloire et ſon profit ; mais les mauvais décrets rendus par la convention, l'affreuſe conduite de ſes commiſſaires, les ſottiſes du pouvoir exécutif, gâtant notre cauſe dans ce pays, et la tournure des affaires préparant un bouleverſement général, il eut l'idée d'en changer le cours, et ſe perdit dans ſes combinaiſons, faute de prudence et de maturité. Dumouriez doit être fort aimable dans les orgies d'hommes et pour les femmes qui ont peu de mœurs ; il paroît encore avoir la pétulance de la jeuneſſe et toute la gaieté d'une imagination vive et libre ; auſſi ſa politeſſe a-t-elle quelque choſe de contraint avec les femmes réſervées. Il divertiſſoit le roi au conſeil par les contes les plus

extravagans, dont ſes graves collègues ne pouvoient s'empêcher de rire, et il les entre-mêloit par fois de vérités hardies et bien appliquées. Quelle différence de cet homme, tout vicieux qu'il eſt, avec Luckner qui fit quelque temps l'eſpoir de la France. Je n'ai jamais rien vu de ſi médiocre. C'eſt un vieux ſoldat demi-abruti, ſans eſprit, ſans caractère, véritable fantôme que purent conduire les premiers marmouſets, et qui, à la faveur d'un mauvais langage, du goût du vin, de quelques juremens et d'une certaine intrépidité, acquéroit de la popularité dans les armées, parmi des machines ſtipendiées, toujours dupes de qui les frappe ſur l'épaule, les tûtoie, et les fait quelquefois punir. Je l'eus à dîner chez moi lors du premier miniſtère de Roland, et je l'entretins ou fus préſente à ſa converſation durant quatre ou cinq heures : ô mon pauvre pays ! diſois-je le lendemain à Guadet, qui me demandoit comment j'avois trouvé Luckner, vous êtes donc perdu, puiſqu'il faut aller chercher hors de votre ſein un pareil être pour lui confier vos deſtinées !

Je ne me connois nullement en tactique, et Luckner pouvoit fort bien entendre celle de ſon métier ; mais je ſais d'autre part, qu'on ne peut être un grand capitaine ſans raiſonnement et ſans eſprit.

La choſe qui m'ait le plus ſurpris depuis que l'élévation de mon mari m'eut donné la faculté de connoître beaucoup de perſonnes, et particulière-

ment

ment celles employées dans les grandes affaires, c'eſt l'univerſelle médiocrité; elle paſſe tout ce que l'imagination peut ſe repréſenter, et cela dans tous les dégrés, depuis le commis qui n'a beſoin que d'un eſprit juſte pour bien ſaiſir une queſtion, de méthode pour la traiter, d'un peu de ſtyle pour rédiger des lettres, juſqu'au miniſtre chargé du gouvernement, au militaire qui doit commander les armées, et à l'ambaſſadeur fait pour négocier. Jamais, ſans cette expérience, je n'aurois cru mon eſpèce ſi pauvre. Ce n'eſt auſſi que de cette époque que j'ai pris de l'aſſurance; juſques-là j'étois modeſte comme une penſionnaire de couvent; je ſuppoſois toujours que les gens plus décidés que moi étoient auſſi plus habiles. Vraiment! — je ne m'étonne pas que l'on m'aimât beaucoup; on ſentoit bien que je valois quelque choſe, et cependant je faiſois de bonne-foi les honneurs à l'amour-propre d'autrui. Dans cette pénurie de ſujets, la révolution ayant fait ſucceſſivement éloigner ceux que leur naiſſance d'abord, leur fortune enſuite, leur éducation et les circonſtances rendoient ſupérieurs au grand nombre par un peu plus de culture, il n'eſt pas étonnant que nous ſoyons ſucceſſivement tombés dans les mains de la plus craſſe ignorance et de la plus honteuſe incapacité. Il y a encore bien des dégrés depuis *de Grave* juſqu'à *Bouchotte*. Le premier étoit un petit homme que la nature avoit fait doux, à qui ſes préjugés inſpiroient de la

fierté, que ſon cœur ſollicitoit d'être aimable, et qui, faute d'eſprit pour les concilier, finiſſoit par n'être rien. Je crois le voir encore, marchant ſur les talons, le coude relevé, la tête haute, ne montrant ſouvent que le blanc de ſes grands yeux bleux, qu'il ne pouvoit tenir éveillés après dîner qu'à l'aide de deux ou trois taſſes de café ; parlant peu comme par diſcrétion, mais pour éviter de ſe compromettre, s'inquiétant véritablement de ſes devoirs et perdant la tête dans leur multiplicité ; auſſi finit-il par abandonner une place qu'il ſentoit au-deſſus de ſes forces. Je ne veux rien dire de *Bouchotte*, un *idiot* ſe peint en trois ſyllabes ; mais ſes fautes ſont innumérables. J'ai dit ailleurs ce qu'étoit *Servan* ; brave militaire, excellent citoyen, homme éclairé, il avoit un dégré de mérite rare à trouver, et l'on ſeroit trop heureux d'avoir beaucoup d'hommes de cette trempe. *Clavieres*, avec de l'eſprit, et ce caractère difficile, ordinaire chez les hommes qui, vivant fréquemment dans leur cabinet, s'y forment des opinions qu'ils défendent avec opiniâtreté, ne manque ni de lumières, ni de philoſophie ; mais les habitudes financières ont un peu reſſerré ſon ame. Le calcul de l'argent gâte toujours les plus heureux naturels ; il eſt impoſſible de ne pas attacher beaucoup de prix à ce dont on s'occupe journellement ; un banquier peut être un homme habile et inſtruit, mais le déſintéreſſement d'Ariſtide ne ſera jamais ſa vertu. Clavières eſt très-laborieux, facile

à

à conduire pour ceux qui ſavent le prendre, inſupportable à vivre pour quiconque partage ſon obſtination dans la diſpute; mauvais juge des hommes dont il n'étudia jamais qu'une partie, l'intelligence, ſans examiner leurs caractères, leurs intérêts et leurs paſſions; timide au conſeil, ou quelquefois emporté; enfin, meilleur adminiſtrateur que grand miniſtre.

Je n'ai jamais bien compris ce qui avoit pu faire eſtimer *Duranthon* capable d'entrer au miniſtère, ſi ce n'eſt l'idée du peu de facultés néceſſaires pour remplir celui de la juſtice. Lourd, pareſſeux, vain et parleur, timide et borné, ce n'étoit véritablement qu'une vieille femme. La réputation d'intégrité, les mœurs réſervées d'un avocat décent, quelques témoignages d'attachement pour la révolution, et le ton d'un homme honnête, avec l'âge de l'expérience, lui ſervirent probablement de recommandation; il n'a pas même eu le talent de ſe retirer à propos, le ſeul qui eût pu lui acquérir quelque gloire. Lorſque je conſidére quels ont été ſes ſucceſſeurs, je me fâche moins contre ceux qui l'avoient jugé digne de la pláce, mais je me demande où il faut chercher des hommes propres à gouverner?

Lacoſte avoit les connoiſſances matérielles, l'habitude laborieuſe et l'inſignifiance d'un commis; long-temps employé dans les bureaux de la marine, on le jugea bon à devenir miniſtre de ce département, dans lequel il ne fit point de ſottiſe. Mais

il manquoit des vues et de l'activité qui doivent caractériſer l'adminiſtrateur d'une grande partie, et dont les circonſtances faiſoient ſentir le beſoin ; il a fallu l'impéritie de *Monge* pour offrir un objet de comparaiſon qui lui fût avantageux. Lacoſte, ſous une figure preſque timide, cachoit un penchant à la colère, qui, dans la contradiction, dégénéroit en emportemens riſibles.

Telle étoit la compoſition du miniſtère la première fois que Roland en fit partie. Il régna d'abord une grande union apparente entre tous ces membres du conſeil ; je crois bien que tous vouloient de bonne foi la conſtitution, avec plus ou moins de regard à ſon propre intérêt de la part de pluſieurs. Ils ſe réuniſſoient à dîner chez l'un d'eux les jours de conſeil ; je les avois chez moi toutes les ſemaines ; quelques-uns des députés de leur connoiſſance s'y trouvoient, et l'on s'y entretenoit des affaires, avec le déſir commun de les faire marcher. Ce fut un beau temps, en le rapprochant de celui qui lui a ſuccédé !

SECOND

SECOND MINISTÈRE.

LORS du rappel de *Roland*, *Clavières* et *Servan*, on acheva la compoſition du miniſtère par la nomination de *Danton* que j'ai peint ſuffiſamment ailleurs, et par celle de *Monge* et *le Brun*; le premier à la marine, le ſecond aux affaires étrangères. Rien n'eſt auſſi cruel que l'embarras des choix dans les circonſtances telles que celles où l'on ſe trouvoit alors. Tout homme qui eût appartenu à la cour, de près ou de loin, étoit proſcrit dans l'opinion; il falloit avoir, comme Servan, déjà fait ſes preuves en patriotiſme d'une manière éclatante, pour effacer cette tache originelle, quelque petite qu'elle dût être pour lui. Les perſonnes chargées des choix avoient peu de moyens pour les faire: hommes publics depuis peu de temps, nos légiſlateurs n'avoient point eu ces grandes relations qui font connoître beaucoup d'individus, et démêler au milieu d'eux ceux qui peuvent convenir aux places. On délibéroit péniblement au comité, lorſque l'idée de *Monge*, que *Condorcet* connoiſſoit de l'académie, et dont pluſieurs autres avoient entendu citer le patriotiſme, ſe préſenta; Monge, mathématicien, examinateur, envoyé quelquefois dans les ports, honnête citoyen, père de famille eſtimable, clubiſte zélé de la petite ſociété du Luxembourg, fut mis

un moment en balance avec *Meunier*, ſon collègue à l'académie, officier ingénieur, mais que quelques-uns ſe rappelèrent avoir vu faire ſa cour aux grands, et il l'emporta.

Bonhomme, épais et paſquin. Monge, autrefois tailleur de pierre à Mézières, où l'abbé Boſſut, lui trouvant quelques diſpoſitions l'initia aux mathématiques et l'encouragea de ſix livres par ſemaine, avoit fait ſon chemin en travaillant, mais ſans revoir ſon bienfaiteur depuis qu'il étoit devenu ſon égal. Habitué à calculer avec des élémens inaltérables, Monge n'entendoit rien aux hommes ni aux affaires d'adminiſtration; lourd et mauvais plaiſant, il m'a toujours rappelé, quand il vouloit faire l'agréable, un ours que la ville de Berne fait nourrir dans ſes foſſés, et dont les gentilleſſes, appropriées à leurs formes groſſières, amuſent les paſſans.

Le nouveau miniſtre plaça dans ces bureaux des hommes auſſi peu capables d'agir qu'il l'étoit de les juger; il ſe donnoit beaucoup de mal ſans rien faire; et avec la meilleure volonté du monde, il laiſſa déſorganiſer la marine dans le temps où il étoit le plus important de l'entretenir et de la remonter. Il faut rendre juſtice à ſa bonne foi; il fut effrayé du fardeau et déſira s'en décharger; mais l'embarras de trouver mieux le fit inviter à demeurer: inſenſiblement ſa ſituation lui parut douce, et il s'imaginoit en remplir les devoirs auſſi bien qu'eût fait perſonne autre. Mais s'il fut mauvais adminiſtra-

teur,

teur, il étoit encore pire conſeiller, et n'a jamais occupé que ſa chaiſe dans les délibérations du pouvoir exécutif, ſe rangeant conſtamment à l'avis le plus timide, parce que, n'en ayant point à lui, il ne pouvoit adopter que le plus convenable aux vues d'un eſprit borné.

Lorſque Pache devint miniſtre, il fut le régulateur de Monge, ſon admirateur et ſon ami, qui n'eut plus d'opinion que la ſienne, et la recevoit comme l'inſpiration divine; c'eſt ainſi qu'il s'eſt *Maratisé*, et que cet homme, qui eût dû avoir ſon genre de bonté, s'eſt rendu fauteur de la doctrine la plus ſanguinaire et la plus atroce.

Le Brun, employé dans les bureaux des affaires étrangères, paſſoit pour un eſprit ſage, parce qu'il n'avoit d'élans d'aucune eſpèce, et pour un habile homme, parce qu'il étoit aſſez bon commis. Il connoiſſoit paſſablement ſa carte diplomatique, et ſavoit rédiger avec bon ſens un rapport ou une lettre. Dans un temps ordinaire, il eût été fort bien placé au département qui eſt le moins chargé, et dont le travail eſt le plus agréable à faire. Mais il n'avoit rien de l'activité d'eſprit et de caractère, qu'il eût fallu développer à l'inſtant où il y fut appelé. Mal inſtruit de ce qui ſe paſſoit chez nos voiſins, envoyant dans les cours des hommes qui, ſans être dénués de mérite, n'avoient aucune de ces choſes qui leur ſervent de recommandation, et pouvoient à peine paſſer l'anti-chambre de quel-

ques grands; il ne ſavoit employer ni l'eſpèce d'intrigue, au moyen de laquelle on eût donné chez eux de l'occupation à ceux qui vouloient nous attaquer, ni l'eſpèce de grandeur dont un état puiſſant doit inveſtir ſes agens reconnus pour ſe faire reſpecter.—Que faites-vous donc, lui demandoit quelquefois Roland? A votre place, j'aurois déja mis l'Europe en mouvement et préparé la paix de la France ſans le ſecours des armes; je voudrois ſavoir ce qui ſe paſſe dans tous les cabinets et y exercer mon influence. Le Brun ne ſe preſſoit jamais; et l'on vient, en août 1793, d'arrêter à ſon paſſage en Suiſſe, pour aller à Conſtantinople, *Semonville*, qui devroit y être rendu depuis huit mois. Les derniers choix de le Brun achevent de le peindre, et me diſpenſent d'ajouter aucun trait. Il a fait nommer miniſtre plénipotentiaire en Dannemarck, *Grouvelle*, le ſecrétaire du conſeil, dont, à ce titre, j'avois déjà à parler.

Grouvelle, élève de Cérutti, dont il n'a appris qu'à faire de petites phraſes, où il met toute ſa philoſophie, médiocre, froid et vain, dernier rédacteur de la feuille villageoiſe, devenue flaſque comme lui; Grouvelle avoit été ſur les rangs, pour je ne ſais quel miniſtère, et fut nommé ſecrétaire du conſeil au 10 août, en exécution d'une loi conſtitutionnelle, contre l'inobſervation de laquelle Roland avoit ſi vivement réclamé, que le roi s'étoit enfin déterminé à la faire ſuivre. Roland

land avoit eſpéré que la tenue régulière d'un régiſtre où l'on inſcriroit les délibérations, établiroit, dans le conſeil, une marche plus ſérieuſe et mieux remplie ; il y voyoit l'avantage pour les hommes fermes de faire conſtater leurs opinions, et de laiſſer un témoignage quelquefois utile à l'hiſtoire, et toujours à leur juſtification. Mais les meilleures inſtitutions ne valent que pour les individus incapables de les pervertir. Grouvelle ne ſavoit point dreſſer un procès-verbal, et les miniſtres ne ſe ſoucioient nullement, pour la plupart, qu'il reſtât des traces de leur avis. Jamais le ſecrétaire n'a pu faire qu'un énoncé des délibérations priſes, ſans déduction de motifs ni mention des oppoſitions ; jamais Roland n'a pu obtenir de faire conſigner les raiſons des ſiennes, quand il en élevoit de formelles contre les réſolutions. Grouvelle s'immiſçoit conſtamment dans la diſcuſſion, et ſa manière pointilleuſe ne contribuoit pas peu à la rendre difficile : Roland ennuyé lui obſerva une fois qu'il oublioit ſon rôle.—Ne ſuis-je donc qu'une écritoire, s'écria aigrement l'important ſecrétaire ?—Vous ne devez pas être autre choſe ici, répliqua le ſévère Roland ; chaque fois que vous vous mêlez de la délibération, vous oubliez votre fonction, qui eſt de la recueillir ; et voilà pourquoi vous n'avez que le temps de faire, ſur feuille volante, une petite nomenclature inſignifiante qui, reportée ſur le regiſtre, ne préſente aucun tableau des opérations

du

du gouvernement ; tandis que le regiſtre du conſeil devroit ſervir d'archives au pouvoir exécutif.— Grouvelle, piqué, n'en fit pas mieux, et ne changea point ſa méthode ; on voit d'ici que les hommes que j'ai dépeints devoient la trouver bonne pour eux. Vingt mille livres d'appointemens étoient attribuées à ſa place ; il lui parut qu'il falloit y joindre un appartement au Louvre, aſſez conſidérable pour y loger avec lui ſes commis, et il fit ſes repréſentations, en conſéquence au miniſtre de l'intérieur. Il ſuffit d'un léger apperçu du caractère de Roland, pour ſe repréſenter le ſcandale qu'il trouva dans cette propoſition, et la vigueur avec laquelle il la repouſſa. Des commis ! pour un travail que je ferois moi-même en quelques heures, et mieux que vous, ſi j'étois à votre place, diſoit-il à Grouvelle : je veux que vous preniez un copiſte pour vous éviter la peine de délivrer les expéditions ou extraits de délibérations que vous pouvez être dans le cas de fournir ; mais vingt mille livres doivent vous ſuffire pour l'appointer et le loger ainſi que vous ; leur quotité eſt même indécente dans un régime libre, pour la place que vous occupez.

Aſſurément, Grouvelle a bien le droit de ne pas aimer Roland, et je crois bien qu'il l'exerce avec plénitude.

Quant à moi, j'ai vivement ſenti que le ridicule de ſes prétentions étoit intolérable ; ces hommes pétris

pétris de vanité, ſans caractère et ſans vertu, dont l'eſprit n'eſt qu'un jargon, la philoſophie un petit étalage, les ſentimens des réminiſcences, me paroiſſent en morale une eſpèce d'eunuques que je mépriſe et déteſte plus cordialement, que certaines femmes ne dédaignent et haiſſent les autres. Et voilà le miniſtre d'une grande nation auprès d'une cour étrangère dont il eſt utile de nous conſerver l'eſtime et d'aſſurer la neutralité. Je ne ſais point le ſecret de cette nomination; mais je parirois que Grouvelle, mourant de peur dans le fâcheux état des affaires, a preſſé le Brun de le faire ſortir de France de quelque manière; et le Brun, en qualité de miniſtre, l'a fait partir ambaſſadeur, comme il l'auroit fait commis-voyageur ſi lui-même eût été négociant. C'eſt un arrangement individuel dans lequel la république n'entre que pour le titre dont elle décore, les avantages qui y ſont attachés, et le tort qui peut lui revenir d'avoir été mal repréſentée.

Le choix d'un envoyé auprès des Etats-unis fut dirigé avec plus de ſageſſe; il offre un nouvel argument en faveur de Briſſot auquel on fait un crime d'y avoir eu part. Bornecarère avoit été deſigné, je ne ſaurois dire préciſément à quelle époque, Briſſot obſerva à quelques membres du conſeil, qu'il importoit au maintien de la meilleure intelligence avec les Etats-unis, comme à la gloire de notre république naiſſante, d'envoyer en Amérique

un

un homme dont le caractère et les mœurs duſſent plaire aux américains ; ſous ce rapport, Bonne-Carrère ne pouvoit convenir ; un aimable roué du beau monde, un joueur, quels que fuſſent d'ailleurs ſes talens et ſon eſprit, n'étoit pas fait pour le rôle grave et décent impoſé à notre envoyé chez cette puiſſance.

Briſſot n'y mettoit point de perſonnalités, c'eſt l'homme du monde qui en fut le moins ſuſceptible ; il cita *Geneſt* qui venoit de paſſer cinq ans en Ruſſie, et qui, déjà verſé dans la diplomatie, avoit d'ailleurs toute la moralité, toutes les connoiſſances dont la réunion devoit être goûtée chez un peuple ſérieux.

Cette propoſition fut réfléchie, toutes les conſidérations poſſibles l'appuyèrent, et *Geneſt* fut choiſi. Certes ! ſi c'eſt là de l'intrigue, déſirons donc que tous les intrigans reſſemblent à Briſſot. J'ai vu Geneſt, j'ai déſiré le revoir pluſieurs fois, et je le retrouverois toujours avec plaiſir. Son eſprit eſt ſolide, éclairé ; il a autant d'aménité que de décence ; ſa converſation eſt inſtructive et agréable, ſans affectation et ſans pédanterie ; douceur, juſteſſe, grace et raiſon le caractériſent. Il joignoit à ſon mérite l'avantage de s'exprimer facilement en anglais. Qu'un ignorant comme Robeſpierre, qu'un extravagant tel que Chabot, déclament contre un pareil homme en le traitant d'ami de Briſſot ; qu'ils déterminent par leurs clameurs le rappel de l'un et le procès de l'autre, ils ne font qu'ajouter

jouter aux preuves de leur propre ſcélérateſſe et de leur ineptie, ſans pouvoir porter atteinte à la gloire de ceux mêmes qu'ils feroient périr.

Au ſecond miniſtère de Roland, comme au premier, je m'étois impoſée de ne recevoir aucune femme, et j'ai ſuivi ſcrupuleuſement cette règle. Jamais mon cercle n'a été fort étendu, et jamais les femmes n'en ont compoſé la plus grande partie. Après mes plus proches parens, je ne voyois que les perſonnes dont les goûts et les travaux intéreſſoient mon mari. Je ſentis qu'au miniſtère je ſerois expoſée à un entourage fort incommode, qui même auroit ſes dangers; je trouvai que madame Pétion avoit pris à la mairie un parti fort ſage, et j'eſtimai qu'il étoit auſſi louable d'imiter un bon exemple que de le donner. Je n'eus donc ni cercle, ni viſite; c'étoit d'abord du temps de gagné, choſe inappréciable quand on a quelque moyen de l'employer. Deux fois la ſemaine ſeulement je donnois à dîner: l'une aux collègues de mon mari avec leſquels ſe trouvoient quelques députés; l'autre à diverſes perſonnes, ſoit députés, ſoit premiers commis des bureaux, ſoit enfin telles autres jettées dans les affaires, ou occupées de la choſe publique. Le goût et la propreté règnoient ſur ma table ſans profuſſion; et le luxe des ornemens n'y parut jamais; on y étoit à l'aiſe, ſans y conſacrer beaucoup de temps, parce que je n'y faiſois faire qu'un ſervice, et que je n'abandonnois

donnois à perſonne le ſoin d'en faire les honneurs. Quinze couverts étoient le nombre ordinaire des convives, qui ont été rarement dix huit, et une ſeule fois vingt. Tels furent les repas que les orateurs populaires traduiſirent à la tribune des jacobins en feſtins ſomptueux, où, nouvelle Circé, je corrompois tous ceux qui avoient le malheur de s'y aſſeoir. Après le dîner, on cauſoit quelques temps au ſalon, et chacun retournoit à ſes affaires. On ſe mettoit à table vers cinq heures, à neuf il n'y avoit plus perſonne chez moi : voilà ce qu'étoit cette cour dont on me faiſoit la Reine, ce foyer de conſpiration à battans ouverts.

Les autres jours fermés en famille, nous étions ſouvent mon mari et moi tête-à-tête ; car la marche des occupations portant fort loin l'heure du dîner, ma fille mangeoit dans ſa chambre avec ſa gouvernante. Ceux qui m'ont vu alors me rendront témoignage un jour lorſque la voix de la vérité pourra ſe faire entendre ; je n'y ſerai peut-être plus ; mais je ſortirai de ce monde avec la confiance que la mémoire de mes calomniateurs ſe perdra dans les malédictions, tandis que mon ſouvenir ſera quelquefois rappelé avec attendriſſement.

Dans le nombre des perſonnes que je recevois, et dont j'ai déjà ſignalé les plus marquantes ; *Paynes* doit être cité. Déclaré citoyen français, comme l'un de ces étrangers célèbres que la nation devoit

s'empreſſer d'adopter, il étoit connu par des écrits qui avoient été utiles dans la révolution d'Amérique, et auroient pu concourir à en faire une en en Angleterre. Je ne me permettrai pas de le juger abſolument, parce qu'il entendoit le français ſans le parler, que j'en étois à-peu-près de même à l'égard de l'anglais ; que j'écoutois plutôt ſa converſation avec de plus habiles que moi, que je n'étois en état d'en former une avec lui.

La hardieſſe de ſes penſées, l'originalité de ſon ſtyle, ces vérités fortes, jettées audacieuſement au milieu de ceux qu'elles offenſent, ont dû produire une grande ſenſation ; mais je le croirois plus propre à ſemer, pour ainſi dire, ces étincelles d'embrâſement, qu'à diſcuter les baſes ou préparer la formation d'un gouvernement. Paynes éclaire mieux une révolution qu'il ne peut concourir à une conſtitution. Il ſaiſit, il établit ces grands principes dont l'expoſé frappe tous les yeux, ravit un club et enthouſiaſme à la taverne : mais pour la froide diſcuſſion du comité, pour le travail ſuivi du légiſlateur, je préſume *David Williams* infiniment plus propre que lui. Williams, fait également citoyen français, n'avoit pas été nommé à la convention, où il eût été plus utile ; mais le gouvernement le fit inviter à ſe rendre à Paris, où il paſſa quelques mois et conféra ſouvent avec les députés travailleurs. Sage penſeur, véritable ami des hommes, il m'a paru combiner leurs moyens

de

de bonheur, auſſi bien que Paynes ſent et décrit les abus qui ſont leur malheur. Je l'ai vu dès les premières fois qu'il eut aſſiſté aux ſéances de l'aſſemblée, s'inquiéter du peu d'ordre des diſcuſſions, s'affliger de l'influence que s'attribuoient les tribunes, et douter qu'il fût poſſible que de tels hommes, en telle ſituation, décrétaſſent jamais une conſtitution raiſonnable. Je penſe que la connoiſſance qu'il acquit alors de ce que nous étions déjà, l'attacha davantage à ſon propre pays, où il eſt retourné avec empreſſement. Comment peuvent diſcuter, me diſoit-il, des hommes qui ne ſavent point écouter? Vous autres, français, vous ne prenez pas non plus la peine de conſerver cette décence extérieure qui a tant d'empire dans les aſſemblées; l'étourderie, l'inſouciance et la ſaleté ne rendent point un légiſlateur recommandable; rien n'eſt indifférent de ce qui frappe tous les jours et ſe paſſe en public. Que diroit-il, bon Dieu, s'il voyoit les députés, depuis le 31 mai, vêtus comme les gens du port, en pantalon, veſte et bonnet, la chemiſe ouverte ſur la poitrine, jurant et geſticulant en ſans-culottes ivres! Il trouveroit tout ſimple que le peuple les traitât comme ſes valets, et que tous enſemble, après s'être ſouillés d'excès, finiſſent par tomber ſous la verge d'un deſpote qui ſaura les aſſujettir. Williams rempliroit également bien ſa place au parlement ou au ſénat, et porteroit partout la véritable dignité.

Par quelle ſaillie d'imagination la mienne rappele-t-elle ici *Vandermonde?* je n'ai jamais rencontré des yeux auſſi faux, et qui accuſaſſent plus juſte la nature de l'eſprit du perſonnage. On diroit que celui-ci a le ſien coupé net en deux parts; avec l'une, on peut commencer tous les raiſonnemens, mais il eſt impoſſible d'en ſuivre aucun avec l'autre, et de tirer de l'enſemble un bon réſultat. Comme la ſcience figure mal dans une tête ainſi organiſée! Auſſi Vandermonde, *académicien* d'ailleurs, ami de *Pache* et de *Monge*, ſe vantoit de ſervir de conſeil à ce dernier, et d'être appelé ſa femme. Il me diſoit un jour, en parlant des *cordeliers* (de la ſecte deſquels il avouoit être), par oppoſition aux perſonnes qui les traitoient d'enragés: " Nous " voulons l'ordre par la raiſon, et vous êtes du " parti de ceux qui la veulent par la force." Après cette définition, je n'ai plus rien à dire des travers d'eſprit d'un tel homme. Mais puiſque j'ai parlé d'un académicien, il faut un petit mot ſur *Condorcet*, dont l'eſprit ſera toujours au niveau des plus grandes vérités, mais dont le caractère ne ſera jamais qu'à celui de la peur. On peut dire de ſon intelligence, en rapport avec ſa perſonne, que c'eſt une liqueur fine imbibée dans du coton. On ne lui appliquera pas le mot que, dans un foible corps, il montre un grand courage; il eſt auſſi foible de cœur que de ſanté; la timidité qui le caractériſe et qu'il porte même dans la ſociété, ſur le viſage et

dans ſon attitude, n'eſt pas ſeulement un vice de tempérament; elle ſemble inhérente à ſon ame, et ſes lumières ne lui fourniſſent aucun moyen de la vaincre: auſſi, après avoir bien déduit tel principe, démontré telle vérité, il opinoit à l'aſſemblée dans le ſens contraire quand il s'agiſſoit de ſe lever en préſence des tribunes fulminantes, armées d'injures et prodigues de menaces. Il étoit à ſa place au ſecrétariat de l'académie. Il faut laiſſer écrire de tels hommes et ne jamais les employer. Heureux encore d'en tirer quelqu'utilité; on ne peut pas en dire autant de tous les hommes timides; la plus grande partie n'en eſt bonne à rien. Voyez tous ces poltrons de l'aſſemblée, qui, gémiſſent dans le ſénat, s'ils euſſent eu l'aſſurance de ſe faire arrêter le 2 juin, en proteſtant contre l'injuſte décret d'arreſtation des vingt-deux, ils aſſuroient le ſalut de tous, car on n'eût oſé toucher un cheveu à nul de deux ou trois cents repréſentans du peuple; et la choſe publique étoit également ſauvée, les départemens ne ſe fuſſent point rendormis: on s'appaiſa ſur la perte de vingt hommes, et l'on n'auroit pu regarder comme convention, l'aſſemblée dont la moitié ſe fût retirée.

ESPRIT PUBLIC.

Qu'eſt-ce donc que ce fameux *bureau d'Eſprit public* dont on a fait un ſi grand crime à Roland?— Je ſuis tentée de répéter auſſi cette queſtion à ceux-là

ceux-là même qui la font; je ne conçois pas de chimère comparable à celle de ce nom.

Roland, redevenu ministre après le 10 août, n'imagina rien de plus pressant que de répandre un même esprit dans les administrations, afin de leur faire prendre une marche uniforme et d'assurer les succès de la révolution; il adressa aux corps administratifs une circulaire tendante à ce but, et qui produisit un bon effet. L'assemblée législative sentit le besoin de l'étendre, et, à défaut de l'instruction publique, non encore organisée, elle voulut que cent mille livres fussent mises à la disposition du ministre de l'intérieur, pour répandre des écrits utiles dont elle lui abandonna le choix.

Roland, économe et sévère, s'occuppa d'un emploi bien entendu de ces fonds; il profita des papiers publics alors en crédit, et les fit expédier *gratis* aux sociétés populaires, aux curés et aux particuliers zélés qui s'annonçoient pour désirer de concourir au bien de l'état. Quelques-unes de ces sociétés, plusieurs de ces particuliers, voyant le gouvernement s'intéresser à leur instruction, prirent confiance et s'adressèrent quelquefois au ministre pour lui faire des demandes de tels écrits ou pièces dont l'impression avoit été ordonnée par la convention, et qui ne leur étoient pas parvenues. Le ministre, empressé de les satisfaire, affecta à l'un de ses bureaux le soin de répondre à ces sortes de lettres, et de faire les expéditions en conse-

quence. Voila à quoi ſe réduit tout ce terrible échafaudage dont on a fait tant de bruit, et qui n'eſt que la ſimple exécution des devoirs impoſés par un décret. Roland a été ſi réſervé, qu'au bout de ſix mois il n'avoit dépenſé ſur les cent mille francs mis à ſa diſpoſition, qu'environ trente-quatre mille livres; et il en a donné le compte rigoureux, avec l'énoncé des ouvrages répandus ou acquis. Mais comme Roland, par ſa place et dans les circonſtances où il ſe trouvoit, faiſoit quelquefois lui-même des inſtructions qu'il répandoit par cette voie, comme ſes écrits reſpiroient, en général, une philoſophie douce et une véritable philantropie, on craignit que la conſidération qui en réſulteroit pour ſa perſonne ne le rendît trop puiſſant.

Il s'enſuivoit ſeulement qu'il inſpiroit une grande confiance, laquelle facilitoit beaucoup les opérations adminiſtratives et produiſoit un grand bien; mais en ſuppoſant qu'il fallût empêcher qu'il n'acquît trop d'eſtime ou trop d'aſcendant, il n'y avoit autre choſe à faire qu'à rapporter le décret, et à lui interdire tout envoi qui ne tiendroit pas néceſſairement à la correſpondance avec les corps adminiſtratifs. C'eſt que ce n'étoit pas l'amour de la choſe, mais la jalouſie contre l'individu, qui faiſoit fermenter les eſprits; auſſi l'on commença de crier, de l'accuſer, de le dénoncer vaguement, et ſans montrer le but, car s'il l'eût jugé, il eût été

le

le premier à apporter remède au mal redouté. Il ne ſongea qu'à ſe défendre, d'abord en continuant de bien faire, enſuite en expliquant quelquefois ſa conduite, en réfutant ſes calomniateurs. Ses réponſes victorieuſes aigrirent encore l'envie, on ne parla plus de lui que comme d'un ennemi public ; il s'établit une véritable lutte entre le fonctionnaire courageux qui reſtoit au gouvernail malgré la tempête, et les jaloux trompeurs ou trompés qui ſoulevoient les flots pour l'engloutir. Il tint fermetant qu'il eſpéra que ce ſeroit utilement ; mais la foibleſſe et l'inſuffiſance du parti des ſages ayant été démontrées dans une grande circonſtance, il ſe retira.

Ses comptes firent frémir ſes ennemis ; ils empêchèrent, non qu'on les examinât, mais qu'on en fît le rapport à l'aſſemblée ; les calomniateurs en campagne ne ſongèrent plus qu'à juſtifier leurs menſonges par la perte de celui qui en étoit l'objet ; de-là leurs efforts redoublés, la perſécution ouverte, dirigée juſques ſur moi ; et au défaut de raiſons valables, l'accuſation tant répétée de la *corruption de l'eſprit public*, de la formation d'un bureau à cet effet ; ma prétendue complicité à cet égard, le tout ſans citer un *fait*, un *écrit*, une *phraſe* répréhenſible.—Et la gloire de Roland, dans la poſtérité, ſera attachée, en partie, aux ſages écrits ſortis de ſa plume !

SECONDE ARRESTATION.

De Sainte-Pélagie, le 20 Août.

LE vingt quatrième jour de ma détention à l'Abbaye commençoit de s'écouler ; l'eſpace de cette détention avoit été rempli par l'étude et le travail ; je l'avois principalement employé à écrire des *Notes*, dont la rédaction devoit ſe reſſentir de l'excellente diſpoſition d'eſprit dans laquelle je me trouvois. L'inſurrection du 31 mai, les attentats du 2 juin m'avoient pénétrée d'indignation ; mais j'étois perſuadée que les départemens ne les verroient pas d'un œil ſatisfait, et que leurs réclamations, ſoutenues des démarches néceſſaires, feroient triompher la bonne cauſe. Peu m'importoit, avec cet eſpoir, que dans l'inſtant d'une criſe, ou par les excès de la tyrannie expirante, je tombaſſe victime de la haine particulière, ou de la rage de quelque forcené. Le ſuccès de mes amis, le triomphe des vrais républicains me conſoloient de tout à l'avance ; j'aurois ſubi un jugement inique, ou ſuccombé par quelqu'atrocité imprévue, avec le calme, la fierté, même la joie de l'innocence qui mépriſe la mort et ſait que la ſienne ſera vengée. Je ne puis m'empêcher de répéter ici les regrets déja exprimés de la perte de ces *Notes* qui peignoient ſi bien et les faits que j'avois connus, et les perſonnes dont j'avois été environnées, et les ſentimens

ſentimens que j'éprouvois dans la ſucceſſion des événemens d'alors. J'apprends qu'il en eſt échappé quelques-unes à la deſtruction ; mais elles ne contiennent que les détails de ma première arreſtation. Un jour peut-être la réunion de ces lambeaux offrira à quelque main amie de quoi ajouter de nouveaux traits au tableau de la vérité.

La publication d'un groſſier menſonge, l'annonce bruyamment faite ſous ma fenêtre d'une de ces feuilles du Pere Ducheſne, ſale écrit dont *Hebert*, ſubſtitut de la commune de Paris, empoiſonne tous les matins le peuple ignorant, qui boit comme l'eau la calomnie, m'avoient perſuadée qu'il ſe projettoit contre moi quelqu'horreur. Cette feuille diſoit que ſon auteur m'avoit rendu viſite à l'Abbaye, et qu'ayant obtenu ma confiance ſous l'apparence d'un brigand de la Vendée, il avoit eu mon aveu des liaiſons de Roland et briſſotins avec les rebelles de ce département et le gouvernement anglais. Ce conte ridicule étoit aſſaiſonné de tout ce qui fait les ornemens du langage du Pere Duchêne ; les vraiſemblances phyſiques n'étoient pas mieux ménagées que les autres ; je n'étois pas ſeulement mentalement transformée en contre-révolutionnaire, mais en vieille édentée, et l'on finiſſoit par m'exhorter à pleurer mes péchés en attendant que je les expiaſſe à l'échafaud. Les colporteurs, bien inſtruits ſans doute, ne quittèrent pas d'une minute les environs de ma réſidence ; ils accompagnoient l'annonce de

la *grande visite du Pere Duchêne*, des provocations les plus sanguinaires au peuple du marché. Je pris la plume ; j'écrivis quelques lignes à ce lâche Garat, qui se croit un sage parce qu'il n'a de passion que la peur qui lui fait ménager le parti le plus fort, très-indépendamment de la justice ; je lui faisois honte de l'administration qui expose l'innocence, déjà opprimée, aux derniers excès de la fureur d'un peuple aveuglé. Je ne prétendois assurément pas le convertir, mais je lui envoyois mes adieux comme un vautour pour ronger son cœur. Vers le même temps, une femme, dont on ne vantera pas les connoissances, mais qui unit aux graces de son sexe la sensibilité d'ame qui en fait le premier mérite et le plus grand charme, trouva moyen de pénétrer dans ma prison. Combien je fus étonnée de voir son doux visage, de me sentir pressée dans ses bras et d'être baignée de ses pleurs ! je la pris pour un ange ; c'en étoit un aussi, car elle est bonne et jolie, et elle avoit tout fait pour m'apporter des nouvelles de mes amis ; elle me donnoit encore des moyens de faire passer des miennes. Cet adoucissement à ma captivité contribuoit à me la faire oublier, lorsqu'à midi, du 24 juin, la femme du concierge vient m'inviter à passer dans son appartement, où me demandoit un administrateur : j'étois souffrante et couchée ; je me lève, je vais chez elle ; j'entre dans la chambre où un homme se promenoit et un autre écrivoit, sans

ſans qu'aucun des deux parût s'appercevoir de mon arrivée.—Eſt-ce bien moi qu'on demande, meſſieurs?—Vous êtes la citoyenne Roland?—Oui, je m'appele ainſi.—Prenez la peine de vous repoſer.—Et l'un continue d'écrire, l'autre de ſe promener. Je cherchois ce que ſignifioit cette comédie, quand l'écrivain prenant la parole, me dit: —je viens vous mettre en liberté.—Je ne ſais pourquoi cette annonce me toucha très-foiblement;—mais, répliquai-je, il eſt fort bien fait de me mettre hors d'ici; il s'agit en même-temps de me faire entrer chez moi; les ſcellés ſont ſur mon appartement.—L'adminiſtration les fera lever dans le jour; j'écris pour un ordre, parce que je ſuis ſeul ici d'adminiſtrateur, et qu'il faut deux ſignatures pour la décharge du concierge.—Il ſe lève, donne ſa commiſſion, et revient m'entretenir de cet air qui veut inſpirer la confiance; puis me demande tout-à-coup, comme ſans conſéquence:—vous ſavez où eſt M. Roland à préſent?—Je ſouris à la queſtion, en obſervant qu'elle n'eſt point aſſez diſcrète pour mériter une réponſe; la converſation devenoit ennuyeuſe, je me retire dans ma chambre pour faire mes diſpoſitions. J'eus d'abord l'idée de dîner paiſiblement et de ne partir que vers le ſoir: mais je réfléchis que c'étoit une folie que de reſter en priſon quand on avoit la faculté d'en ſortir; d'ailleurs le concierge vint ſavoir ſi je prenois mes arrangemens; je vis qu'il étoit empreſſé d'avoir

d'avoir mon logis. C'étoit un petit cabinet, fort mauſſade par la ſaleté des murs, l'épaiſſeur des grilles, et le voiſinage d'un bûcher que tous les animaux du logis prennent pour leurs lieux d'aiſance ; mais comme il ne peut tenir qu'un lit, on a l'avantage d'y être ſeule, et on en fait ordinairement les honneurs au nouvel arrivé, ou à l'individu qui déſire cet agrément. Lavacquerie, qui ne l'avoit jamais vu habiter par quelqu'un d'auſſi bonne humeur que moi, et qui admiroit la complaiſance avec laquelle j'y ordonnois des livres et des fleurs, me diſoit qu'il l'appeleroit déſormais le pavillon de Flore. J'ignorois qu'il le deſtinoit en ce même inſtant à Briſſot, que je ne ſavois pas dans mon voiſinage ; que bientôt après il ſeroit habité par une héroïne, digne d'un meilleur ſiècle, la célèbre *Corday*. Ma pauvre bonne, qui arrivoit pour me voir, pleuroit de joie en faiſant mon paquet ; on me fait voir l'ordre de ma miſe en liberté, fondé ſur ce qu'il n'y a rien contre moi ; je fais mes comptes et mes petites généroſités pour les pauvres et les valets de la priſon ; je trouve ſur mon paſſage l'un des otages, prince de Linange, qui me félicite obligeamment de ma liberté : je lui réponds que je voudrois lui faire un compliment pareil, comme gage de celle de nos commiſſaires et de la paix de mon pays ; j'envoie chercher un fiacre ; je deſcends, fort étonnée de voir encore l'adminiſtrateur qui n'avoit pas quitté la priſon, et

qui

qui vient juſque ſur la porte me regarder monter en voiture. Je me fais conduire à mon domicile, dans le deſſein d'y dépoſer quelques objets, et de me rendre bientôt après chez les dignes gens qui ont adopté ma fille ; je quitte le fiacre avec cette légèreté, qui ne m'a jamais permis de ſortir d'une voiture ſans ſauter ; je paſſe ſous ma porte comme un oiſeau, en diſant gaiement au portier :—bonjour, Lamarre : je n'avois pas franchi quatre marches de mon eſcalier, lorſque deux hommes, venus ſur mes talons je ne ſais comment, s'écrient : citoyenne Roland !—Que voulez-vous ?—demandai-je en me retournant.—De par la loi, nous vous arrêtons.—Qui ſait ſentir, n'a pas même beſoin de penſer pour juger ce que je dus éprouver à cet inſtant. Je me fais lire l'ordre ; je prends mon parti ſur-le-champ, je deſcends et traverſe la cour avec rapidité.—Où donc allez-vous ?—Chez mon propriétaire, où j'ai à faire ; ſuivez-moi.—La maîtreſſe du logis m'ouvre elle-même en riant.—Laiſſez-moi m'aſſeoir et reſpirer, lui dis-je ; mais ne vous réjouiſſez pas. On vient de me mettre en liberté, ce n'étoit qu'un leurre cruel ; je ſors de l'Abbaye, on m'arrête pour me conduire à Sainte-Pélagie : je connois les délibérations dernièrement priſes par ma ſection, je veux me mettre ſous ſa ſauve-garde ; je vous prie d'envoyer en conſéquence.—Le fils de la maiſon s'empreſſa avec la chaleur et l'indignation d'un jeune homme honnête.

même *... Deux commiſſaires de la ſection arrivent, ſe font repréſenter l'ordre, dreſſent leur procès-verbal d'oppoſition ; mais ils me prient enſuite de les accompagner à la mairie, où ils vont le ſignifier et donner leurs raiſons : je ne pouvois me refuſer à cette démarche ; j'avois employé le temps à faire des billets à mes amis, pour les prévenir de ma nouvelle deſtination ; je quitte une famille où cette ſcène venoit de jetter la ſurpriſe et l'effroi ; nous arrivons à la mairie ; je ſuis placée dans une petite anti-chambre avec les inſpecteurs chargés de garder ma perſonne ; les commiſſaires entrent dans le bureau des adminiſtrateurs de police. La diſcuſſion s'élève, ſe prolonge et devient vive : j'étois mal-à-l'aiſe, je me trouvois déplacée ; je me demandois par quelle fatalité l'innocence devoit jouer le rôle d'un criminel, attendant ſon jugement, et juſques là expoſée aux regards curieux des gens qui venoient dans cette anti-chambre, impatientée, je me lève, j'ouvre la porte du bureau :—je puis, meſſieurs, aſſiſter ſans inconvénient à une diſcuſſion dont je ſuis l'objet :—retirez-vous, s'écrie un petit homme que je reconnus pour être *Louvet*, qui étoit venu ſi gauchement m'interroger à l'Abbaye. —Mais je n'ai pas envie de faire violence, je ne ſuis point en meſure pour cela ; je ne demande même pas la parole, je ne déſire que d'être pré-

* Depuis il a été teaîné à l'échafaud pour ce fait, et ſon père en eſt mort de chagrin.

ſente,

ſente.—Retirez-vous, retirez-vous ; gendarmes, arrivéz !—On eût dit que le bureau étoit aſſiégé ; parce qu'une femme de bon ſens vouloit y entendre ce qu'on diſoit d'elle. Il fallut bien ſe retirer pour n'être pas emmenée. Peu après je vis des ſignes, des allées et venues ; on donna l'ordre d'aller chercher une voiture, et enfin un inſpecteur de police vient me prier de le ſuivre. Je retourne à la porte du bureau, que j'ouvre toute grande ;—commiſſaires de la ſection de Beaurepaire, je vous préviens que l'on m'emmène.—Nous ne pouvons l'empêcher ; mais la ſection ne vous oubliera pas ; elle veillera à ce que vous ſoyez interrogée.—Il ſera curieux de voir comment, ayant été miſe en liberté à une heure *parce qu'il n'y avoit rien contre moi*, j'ai pu devenir *ſuſpecte* dans le chemin de l'Abbaye à mon domicile, et fournir ainſi de nouveaux motifs de détention.—Joubert, autre adminiſtrateur, auſſi violent, mais plus lourd, et encore plus ſot que Louvet, prit magiſtralement la parole pour juſtifier l'adminiſtration, en convenant que ma première arreſtation étoit illégale, et qu'il avoit fallu me mettre en liberté pour m'arrêter enſuite aux termes de la loi. Ceci me donnoit beau jeu ; j'allois en profiter ; mais les tyrans, à qui la vérité échappe, ne veulent pas même alors qu'on la leur diſe ; le bruit et la colère ne laiſſent pas une ſeule place à la raiſon : je quittai la compagnie, et fus amenée à Sainte-Pélagie.

Le

Le nom de cette maiſon, qui, ſous l'ancien régime étoit habitée par des religieuſes gardiennes des victimes des lettres-de-cachet, et qu'on ſuppoſoit de mauvaiſes mœurs, ſon iſolement dans un quartier éloigné, rempli de ce qu'il faut bien appeler peuple, et trop connu par l'eſprit féroce qui y fit égorger tant de prêtres au mois de ſeptembre, ne me préſentoit pas ce nouvel aſile ſous un jour conſolant.

Pendant qu'on enregiſtroit mon entrée, un homme de ſiniſtre figure, ouvre mon paquet, le fouille curieuſement; je m'en apperçois à l'inſtant ou il remet ſur le bureau du concierge des imprimés qui y étoient (c'étoient des journaux): ſurpriſe et offensée d'un procédé qui ne doit avoir lieu que pour les perſonnes miſes au ſecret, j'obſerve que du moins ce ne doit pas être à un homme d'examiner ainſi avec indécence le paquet de nuit d'une femme: on lui ordonne de le laiſſer; mais c'eſt le porte-clefs du corridor où l'on me loge, et j'étois déſtinée à voir deux fois le jour ſon affreux viſage. On me demande ſi je veux une chambre à un ou deux lits.—Je ſuis ſeule, et ne veux point de compagne.—Mais la chambre ſera trop petite;—peu m'importe.—On cherche, il n'y en avoit pas de libre; j'entre dans une chambre à deux *lits*; elle a ſix pieds de large ſur douze de long, de manière qu'avec les deux *petites* tables et les deux *chaiſes*, il n'y reſte guère d'eſpace. J'apprends qu'il

qu'il faut payer d'avance le loyer du premier mois ; 15 liv. pour un lit ; le double pour les deux : je ne voulois en occuper qu'un, et je l'aurois pris dans une chambre où il eût été seul ; je ne payai donc que 15 liv. Mais il n'y a point de pot-à-l'eau ni d'autre vase ?—c'est qu'il faut les acheter, me dit certain homme, fort empressé d'offrir des services dont on voit le but intéressé ; j'ajoute à ces acquisitions une écritoire, du papier, des plumes, et je m'établis. La maîtresse du logis vient me visiter ; je m'informe des usages et de mes droits ; j'apprends qu'ici l'état ne donne rien pour les prisonniers.—Comment donc vivent-ils ?—Il y a une portion de haricots seulement, et une livre et demie de pain par jour ; mais vous ne pourrez manger ni de l'un, ni de l'autre.—Je crois bien que cela ne ressemble pas à ce dont j'ai l'habitude ; mais j'aime à connoître de chaque situation ce qui lui est propre, et à mettre mes forces au niveau de celles où je me trouve ; je veux en essayer.—Je tentai effectivement ; mais soit la disposition, qui n'étoit pas très-bonne alors, soit le défaut d'exercice, mon estomac fut rebelle pour l'ordinaire de la prison ; il fallut avoir recours à la cuisine de madame Bouchaud ; elle m'avoit offert de me nourrir, je l'acceptai : j'y trouvois salubrité, économie, par comparaison à ce que j'aurois fait venir du traiteur, au bout du monde et dans un quartier perdu. Une côtelette et quelques cuillerées de légumes

légumes à dîner, un peu d'herbages le ſoir, jamais de deſſert, rien à déjeûner, que du pain et de l'eau; voilà ce que je commandai, et ce dont j'avois uſé à l'Abbaye. Je le conſigne ici, pour rapprocher cette manière d'être de la dénonciation qui fut faite bientôt après à la ſection de l'Obſervatoire, de mes dépenſes à Sainte-Pélagie, où je corrompois le concierge, en faiſant bombance avec ſa famille: d'où l'indignation des ſans-culottes et la propoſition de quelques uns de me dépêcher du monde. Cela s'accorde aſſez bien avec les criailleries de ces femmes qui prétendent s'être inſinuées chez moi, ſous de beaux habits, dans les cercles de vieilles comteſſes que je tenois à l'hôtel de l'intérieur, et avec les articles du journal de la montagne qui inſére les lettres que m'écrivent des prêtres réfractaires.

O Danton! c'eſt ainſi que tu aiguiſes les couteaux contre tes victimes. Frappe! une de plus augmentera peu tes crimes; mais leur multiplicité ne peut couvrir ta ſcélérateſſe, ni te ſauver de l'infâmie: Auſſi cruel que Marius, plus affreux que Catilina, tu ſurpaſſes leurs forfaits ſans avoir leurs grandes qualités, et l'hiſtoire vomira ton nom avec horreur dans le récit des boucheries de ſeptembre, et de la diſſolution du corps ſocial à la ſuite des événemens du 2 juin.

Mon courage n'étoit point au-deſſous de la nouvelle diſgrace que je venois d'eſſuyer; mais le rafinement

raſinement de cruauté avec lequel on m'avoit donné l'avant-goût de la liberté pour me charger de nouvelles chaînes, mais le ſoin barbare de ſe prévaloir d'un décret en appliquant fauſſement une déſignation pour me retenir plus arbitrairement ſous une apparence de légalité, m'enflammoient d'indignation. Je me trouvois dans cette diſpoſition où toutes les impreſſions ſont plus vives et leurs effets plus alarmans pour la ſanté ; je me couchai ſans pouvoir dormir ; il falloit bien rêver. Jamais les états violens ne ſont pour moi de longue durée ; j'ai beſoin de me poſséder, parce que j'ai l'habitude de me régir ; je me trouvai bien dupe d'accorder quelque choſe à mes perſécuteurs en me laiſſant froiſſer par l'injuſtice ; ils ſe chargeoient d'un nouvel odieux, et changeoient peu l'état que j'avois ſu déja ſi bien ſupporter ; ici, comme à l'Abbaye, n'avois-je pas des livres, du temps ? n'étois-je plus moi-même ? Véritablement je m'indignai preſque d'avoir été troublée, et je ne ſongeai plus qu'à uſer de la vie, à employer mes facultés avec cette indépendance qu'une ame forte conſerve au milieu des fers, et qui trompe ſes plus ardens ennemis. Mais je ſentis qu'il falloit varier mes occupations ; je fis acheter des crayons, et je repris le deſſein que j'avois abandonné depuis ſi long-temps. La fermeté ne conſiſte pas ſeulement à s'élever au-deſſus des circonſtances par l'effort de ſa volonté, mais à s'y maintenir par un régime et des ſoins convenables. La ſageſſe ſe compoſe de

tous les actes utiles à sa conservation et à son exercice. Lorsque des événemens fâcheux ou irritans viennent me surprendre, je ne me borne pas à me rappeler les maximes de la philosophie pour soutenir mon courage, je ménage à mon esprit des distractions agréables, et je ne néglige point les préceptes de l'hygiène pour me conserver dans un juste équilibre. Je distribuai donc mes journées avec une sorte de régularité. Le matin j'étudiois l'anglais, dans l'excellent essai de Shaftesbury sur la vertu, et j'expliquois des vers de Thompson ; la saine métaphysique de l'un, les descriptions enchantées de l'autre me transportoient tour-à-tour dans les régions intellectuelles et au milieu des scènes les plus touchantes de la nature. La raison de Shaftesbury fortifioit la mienne, ses pensées favorisoient la méditation ; la sensibilité de Thompson, ses tableaux rians ou sublimes, pénétroient mon cœur et charmoient mon imagination. Je dessinois ensuite jusqu'au dîner ; j'avois cessé de conduire le crayon depuis si long-temps, que je ne pouvois guère me trouver habile ; mais on conserve toujours le pouvoir de répéter avec plaisir, ou de tenter avec facilité ce qu'on a fait avec succès dans sa jeunesse. Aussi l'étude des beaux arts, considérée comme partie de l'éducation chez les femmes, doit, ce me semble, avoir moins pour objet de leur faire acquérir un talent distingué, que de leur inspirer le goût du travail, leur faire contracter l'habitude de l'appli-

cation,

cation, et de multiplier leurs moyens d'occupation ; car c'eſt ainſi qu'on échappe à l'ennui, la plus cruelle maladie de l'homme en ſociété ; c'eſt ainſi qu'on ſe préſerve des écueils du vice, et même des ſéductions bien plus à craindre que lui.

Je ne ferai point de ma fille une *virtuoſe* ; je me ſouviendrai que ma mère avoit peur que je devinſſe grande muſicienne, ou que je me conſacraſſe uniquement à la peinture, parce qu'elle vouloit par-deſſus tout que j'aimaſſe les devoirs de mon ſexe, et que je fuſſe femme de ménage, comme mère de famille. Il faut que mon *Eudora* s'accompagne agréablement ſur la harpe, ou ſe joue légèrement ſur le *forte-piano* ; qu'elle ſache du deſſein ce qu'il en eſt beſoin pour contempler avec plus de plaiſir les chef-d'œuvres des grands maîtres, pour tracer ou imiter une fleur qui lui plaît, et mêler à tout ce qui fait ſa parure, le goût et l'élégance de la ſimplicité ; je veux que ſes talens ordinaires n'inſpirent pas aux autres plus d'admiration qu'à elle de vanité ; je veux qu'elle plaiſe par l'enſemble, ſans étonner jamais au premier coup-d'œil, et qu'elle ſache mieux attacher par des qualités, que briller par des agrémens. Mais, bon dieu ! je ſuis priſonnière, et elle vit loin de moi ! je n'oſe même pas la faire venir pour recevoir mes embraſſemens ; la haine pourſuit juſqu'aux enfans de ceux que la tyrannie perſécute, et le mien paroît à peine dans les rues avec ſes onze ans, ſa figure virginale et ſes beaux

cheveux blonds, que ces êtres apoſtés pour le menſonge ou ſéduits par lui, la font remarquer comme le rejeton d'un conſpirateur. Les cruels ! comme ils ſavent bien déchirer un cœur de mère !

L'aurois-je fait venir avec moi ?—Je n'ai pas encore dit comment on eſt à Sainte-Pélagie.

Le corps-de-logis deſtiné pour les femmes eſt divisé en longs corridors fort étroits, de l'un des côtés deſquels ſont de petites cellules telles que j'ai décrite celle où je fus logée ; c'eſt là que, ſous le même toit, ſur la même ligne, ſéparée par un léger plâtrage, j'habite avec des filles perdues et des aſſaſſins. A côté de moi, eſt une de ces créatures qui font métier de ſéduire la jeuneſſe et de vendre l'innocence ; au-deſſus, eſt une femme qui a fabriqué de faux aſſignats, et déchiré, ſur une grande route, un individu de ſon ſexe, avec les monſtres dans la bande deſquels elle eſt enrôlée ; chaque cellule eſt fermée par un gros verrouil à clef, qu'un homme vient ouvrir tous les matins en regardant effrontément ſi vous êtes debout ou couchée ; alors leurs habitantes ſe réuniſſent dans les corridors, ſur les eſcaliers, dans une petite cour ou dans une ſalle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde.

On juge bien que je gardois conſtamment ma cellule ; mais les diſtances ne ſont pas aſſez conſidérables pour ſauver les oreilles des propos qu'on peut ſuppoſer à de telles femmes, ſans qu'il ſoit poſſible

l'adoucir ; les exceſſives chaleurs du mois de juillet rendoient ma cellule inhabitable. Les papiers dont j'environnois les grilles n'empêchoient pas le ſoleil de frapper les murs blanchis et reſſerrés, et quoique les fenêtres demeuraſſent ouvertes dans la nuit, l'air brûlant et concentré du jour ne s'y rafraîchiſſoit jamais. La femme du concierge m'invita à paſſer les journées dans ſon appartement, et j'acceptai ſes offres pour l'après-midi : ce fut alors que j'imaginai de faire venir un *forte-piano* que je plaçai chez elle, et dont je m'amuſai quelquefois. Mais combien ma ſituation morale ſouffrit-elle de modifications dans cet intervalle ! Le mouvement de quelques départemens ſembloit annoncer la juſte indignation dont ils étoient pénétrés pour l'outrage fait à leurs députés, et la réſolution d'en tirer vengeance ; par le rétabliſſement de la repréſentation nationale dans ſon intégrité.

Je ſavois Roland, dans une retraite paiſible et ſure, recevant les conſolations et les ſoins de l'amitié ; ma fille, accueillie par de vénérables patriarches, ſuivoit, ſous leurs yeux et avec leurs enfans, ſes exercices et ſon éducation ; mes amis, les fugitifs, reçus à Caen, y étoient environnés d'une force reſpectable : je voyois le ſalut de la République ſe préparer dans les événemens ; réſignée ſur mon propre ſort, j'étois encore heureuſe. Le bonheur tient bien moins aux choſes extérieures qu'à la diſpoſition de l'eſprit et aux affections de l'ame.

moins de danger à rester qu'à sortir, parce que l'audace se porteroit difficilement à violer l'asile d'un fonctionnaire public, tandis qu'elle pouvoit le guetter et l'immoler au-dehors ; et qu'enfin, si le malheur devoit arriver, il valoit mieux, pour l'utilité publique et pour sa gloire personnelle, que le ministre périt à son poste.

En conséquence, nous ne découchâmes plus ; je fis apporter le lit de mon mari dans ma chambre pour que nous courussions les mêmes hasards ; je gardai, sous mon chevet ou sur ma table de nuit, un pistolet dont je me proposois de me servir, non pour une vaine défense, mais pour me soustraire aux outrages des assassins, si je les voyois arriver. J'ai passé trois semaines dans cette situation ; il est très-vrai que, deux fois, l'hôtel fut environné ; qu'une autre fois, les marsellois, informés de quelque projet, envoyèrent quatre-vingts des leurs pour nous garder ; il est très-vrai que jacobins, cordeliers, ne cessoient de répéter, dans leur tribune, qu'il falloit faire un 10 août contre Roland, comme on avoit fait contre Louis XVI ; mais c'est parce qu'ils le disoient, qu'on pouvoit présumer qu'ils n'étoient point près de le faire. La mort que je bravois gaiement alors, ne pouvoit que me paroître désirable à Sainte-Pélagie, si des considérations puissantes ne m'eussent enchaîné sur la terre.

Mes gardiens ne tardèrent pas à souffrir plus que moi-même de ma situation, et à s'inquiéter pour l'adoucir ;

l'adoucir ; les exceſſives chaleurs du mois de juillet rendoient ma cellule inhabitable. Les papiers dont j'environnois les grilles n'empêchoient pas le ſoleil de frapper les murs blanchis et reſſerrés, et quoique les fenêtres demeuraſſent ouvertes dans la nuit, l'air brûlant et concentré du jour ne s'y rafraîchiſſoit jamais. La femme du concierge m'invita à paſſer les journées dans ſon appartement, et j'acceptai ſes offres pour l'après-midi : ce fut alors que j'imaginai de faire venir un *forte-piano*, que je plaçai chez elle, et dont je m'amuſai quelquefois. Mais combien ma ſituation morale ſouffrit-elle de modifications dans cet intervalle ! Le mouvement de quelques départemens ſembloit annoncer la juſte indignation dont ils étoient pénétrés pour l'outrage fait à leurs députés, et la réſolution d'en tirer vengeance ; par le rétabliſſement de la repréſentation nationale dans ſon intégrité.

Je ſavois Roland, dans une retraite paiſible et ſure, recevant les conſolations et les ſoins de l'amitié ; ma fille, accueillie par de vénérables patriarches, ſuivoit, ſous leurs yeux et avec leurs enfans, ſes exercices et ſon éducation ; mes amis, les fugitifs, reçus à Caen, y étoient environnés d'une force reſpectable : je voyois le ſalut de la République ſe préparer dans les événemens ; réſignée ſur mon propre ſort, j'étois encore heureuſe. Le bonheur tient bien moins aux choſes extérieures qu'à la diſpoſition de l'eſprit et aux affections de l'ame.

J'employois mon temps d'une manière utile et agréable ; je voyois quelquefois les quatre perſonnes qui venoient me viſiter à l'Abbaye ; l'honnête Grandpré, que ſa place autoriſoit à venir, et qui m'amenoit une femme intéreſſante ; le fidèle Boſc, qui m'apportoit des fleurs du jardin des Plantes, dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les doux parfums embelliſſoient mon auſtère réduit ; le ſenſible Champagneux, qui m'engageoit ſi vivement à prendre la plume pour continuer les *Notices Hiſtoriques* que j'avois commencées ; ce que je fis à ſa prière, abandonnant pour quelque temps mon Tacite et mon Plutarque, dont je nourriſſois mes après-dîners.

Ce n'étoit point aſſez pour madame Bouchaud de m'avoir offert l'uſage de ſon appartement ; elle ſentoit que j'en uſois avec une grande diſcrétion ; elle imagina de me ſortir de ma triſte cellule, et de me loger dans une jolie chambre à cheminée ſituée au rez-de-chauſsée, au-deſſous de ſa propre chambre. Me voilà donc délivrée de l'affreux entourage qui faiſoit mon tourment, après trois ſemaines de réſidence ; je n'aurai plus à paſſer, deux fois le jour, au milieu des femmes de mon voiſinage, pour m'éloigner d'elles durant quelque temps ; je ne verrai plus le *porte-clefs*, à ſiniſtre figure, ouvrir ma porte chaque matin, et tirer le ſoir le gros verrouil ſur moi comme ſur une criminelle qu'il faut ſévèrement garder. C'eſt la douce phyſiono-

mie de madame Bouchaud qui ſe préſente à moi ; c'eſt elle dont je ſens à chaque minute les ſoins délicats ; ils n'eſt pas juſqu'au jaſmin apporté devant ma fenêtre, dont on garnit les grilles de ſes branches flexibles, qui n'atteſte le déſir dont elle eſt pénétrée ; je me regarde cemme ſa penſionnaire et j'oublie ma captivité. Tous mes objets d'étude ou d'amuſement ſont réunis autour de moi ; mon *forte-piano* eſt près de mon lit, des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner dans mon aſyle la propreté qui me plaît. . . . . Mais l'or, le menſonge, l'intrigue et les armes ſont employés contre les départemens qui recevoient le jour de la vérité ; des ſoldats ſéduits ou payés trahiſent les braves Normands ; Evreux eſt évacué ; Caen abandonne les députés qu'il avoit accueillis ; les brigands dominateurs, dans ce qu'on oſe appeler encore une convention, les font déclarer traîtres à la patrie ; on met leurs perſonnes hors de la loi, on confiſque leurs biens, on ſe ſaiſit de leurs femmes et de leurs enfans, on fait raſer leurs maiſons ; on décrète d'accuſation, ſans pouvoir dire pourquoi, les députés qui ont bien voulu demeurer dans les liens de l'arreſtation : c'eſt le triomphe audacieux du crime contre la vertu malheureuſe. Cette lâcheté, qui fait le caractère de l'égoïſme et la corruption chez un peuple avili, que nous crûmes pouvoir régénérer par les lumières, et qui étoit trop abruti par ſes vices,

vices, livre à la terreur des adminiſtrateurs perfides et une foule ignorante. Par-tout l'idée de la paix, le déſir d'un repos, toujours illuſoire quand il n'eſt point mérité, fait accepter une conſtitution monſtrueuſe par ſes défauts, et qui, eût-elle été meilleure, ne devoit pas être reçue des mains indignes qui oſèrent la préſenter; là, où quelque réſiſtance pouvoit s'élever, la corruption l'étouffe; les deniers de la nation ſont prodigués pour aſſurer les ſuccès de ſes oppreſſeurs. Dans ſon imbécille ſtupeur, une majorité, ſans logique, regarde le ſacrifice de quelques individus comme un foible malheur; elle croit établir pour elle juſtice, paix et ſûreté, en les laiſſant impunément violer à l'égard de ceux qui la repréſentent, et elle prend pour ſigne de ſalut le gage de ſon aſſerviſſement. Cependant un joug de fer s'appeſantit ſur les foibles pariſiens, témoins puſillanimes d'horreurs dont ils gémiſſent, ſans oſer même les faire connoître; la diſette les menace, la miſère les ronge, l'oppreſſion les accable; le règne des proſcriptions eſt ouvert, les dénonciations pleuvent de toutes parts, et les arreſtations ſe multiplient. Par-tout un infâme ſalaire attend celui qui peut offrir une victime; les portiers des maiſons, ſecrétement gagés, deviennent les premiers délateurs, et les domeſtiques ne ſont plus que des eſpions.

Une femme étonnante, ne conſultant que ſon courage, eſt venue donner la mort à l'apôtre du

meurtre et du brigandage ; elle mérite l'admiration de l'univers. Mais faute de bien connoître l'état des choſes, elle a mal choiſi ſon temps et ſa victime. Il étoit un plus grand coupable que ſa main auroit dû immoler de préférence ; la mort de Marat n'a fait que ſervir ſes abominables ſectateurs ; ils ont transformé en martyr celui qu'ils avoient pris pour un prophète ; le fanatiſme et la friponnerie, toujours d'accord, ont tiré de cet événement un avantage comparable à celui que leur avoit déja procuré l'aſſaſſinat de Lepelletier. Certes ! il avoit été trop funeſte, pour que les députés fugitifs, très-étrangers à l'action de Paris, ne le fuſſent pas également à celle de Corday ; mais leurs adverſaires ſaiſirent un nouveau moyen de les noircir dans l'eſprit du peuple. Les plus francs républicains, les ſeuls hommes de l'aſſemblée qui réuniſſent, au courage l'auſtère probité, l'autorité du talent et des lumières, furent préſentés comme des fauteurs du deſpotiſme et de vils conſpirateurs ; tantôt on les ſuppoſe d'accord avec les rebelles de la Vendée ; on fait trouver ſur les ſabres des guerriers qui avoient voulu les ſervir, l'inſcription : *Vive Louis XVII* ; tantôt on les accuſe de travailler à partager la France en petites républiques, et on les fait maudire comme fédéralites ; c'eſt avec la même juſteſſe que l'on met Briſſot à la ſolde de l'Angleterre, et que, dans un rapport envoyé à tous les départemens, on dépeint gravement ſa femme

femme retirée dans les appartemens de la Reine, à Saint-Cloud, et tenant des conciliabules politiques.

Rien n'eſt ſi plaiſant pour qui connoît la femme de Briſſot, adonnée aux vertus domeſtiques, abſorbée par les ſoins du ménage, repaſſant elle-même les chemiſes de ſon mari, et regardant à travers le trou de ſa ſerrure pour ſavoir ſi elle doit ouvrir à ceux qui frappent; prenant à loyer une petite vilaine chambre au village de Saint-Cloud, pour avoir la facilité de promener au grand air l'enfant qu'elle vient de ſévrer. Mais bientôt elle eſt ſaiſie, amenée à Paris et gardée à vue. La femme de Pétion, qui alloit dans ſa famille laiſſer paſſer le temps des orages, eſt arrêtée avec ſon fils; Miranda qu'avoit acquitté le tribunal révolutionnaire, eſt de nouveau traduit en priſon comme ſuſpect, ſur les dénonciations de ſon valet, eſpion de Pache; tous les généraux ſont mis en arreſtation; *Cuſtine*, dont j'ai oui dire aux princes de Linange qu'il étoit le plus redouté d'entr'eux par les autrichiens, eſt menacé de perdre la tête. La déſorganiſation s'étend ſur toute la face de la France, et la guerre civile s'allume çà et là. L'acceptation de la conſtitution ne peut valoir à Lyon l'oubli de la juſtice que cette ville a oſé faire de deux ou trois brigands maratiſtes; on veut qu'elle livre les têtes de ſes plus riches habitans et une ſomme conſidérable; on rappele les troupes des fron-

frontières, qu'on expoſe aux ravages de l'ennemi, pour exciter des frères les uns contre les autres, et faire répandre le ſang français par des français mêmes ; la fière Marſeille envoie des ſecours aux lyonnais. Cependant l'ennemi s'avance au Nord, Valenciennes n'exiſte plus, Cambrai eſt bloqué, les voltigeurs autrichiens paroiſſent juſqu'aux environs de Péronne. Paris, comme une autre Babylone, voit ſon peuple abruti courir à des fêtes ridicules, ou ſe raſſaſier des ſupplices d'une foule de malheureux ſacrifiés à ſa féroce défiance ; tandis que les égoïſtes rempliſſent encore les théâtres ; que le timide bourgeois ſe ferme tremblant chez lui, où il n'eſt pas aſſuré de coucher, s'il plaît à ſon voiſin d'aller dire qu'il a tenu des propos inciviques, blâmé la journée du deux juin, pleuré ſur les victimes d'Orléans envoyées à la mort, ſans preuves de la prétendue intention d'un aſſaſſinat qui n'a pas été commis dans la perſonne de l'infâme Bourdon. O mon pays ! dans quelles mains es tu tombé ! Chabot et ſes pareils annoncent que Roland eſt à Lyon, atteſtent qu'il ſouleve cette ville, veulent le décréter d'accuſation et moi avec lui ; et dans le même temps il font fouiller les caves de l'Obſervatoire ; ils font inveſtir la maiſon d'un de ſes amis, où ils ſuppoſent qu'il peut être caché.

Tous mes amis ſont proſcrits, fugitifs ou arrêtés ; mon mari ne ſe dérobe à la fureur de ſes adver-

ſaires

faires que par une retraite comparable à la plus dure détention ; il falloit encore que le petit nombre de ceux qui viennent me consoler subissent la persécution. Grandpré dînant avec un homme qu'il ne savoit pas être juge de paix, ni du tribunal d'arrondissement, gémit sur la négligence de ces officiers qui laissent dans les prisons tant de personnes en souffrance : le quidam se découvre alors, affecte le plus grand empressement de connoître les abus à la réparation desquels il peut concourir, demande à Grandpré son nom, son adresse, pour aller chez lui le prendre lorsqu'il ira visiter les prisons. C'étoit un prétexte ; le juge de paix court au comité de sûreté générale, fabrique une atroce dénonciation contre Grandpré, qu'il accuse de complicité de la mort de Marat. On croit être au temps de Tibere ; c'est également le règne des délateurs. Grandpré est arrêté par quatre fusiliers et un officier public, qui se rendent chez lui à cinq heures du matin, fouillent ses papiers et apposent les scellés. Il étoit alors muni d'une lettre que j'adressois au malheureux Brissot ; quel crime on peut faire, à moi de l'avoir écrite, à lui d'en être le porteur ! Il la dérobe adroitement aux recherches ; ce n'est qu'avec de pénibles discussions qu'il obtient d'être gardé à son bureau sans aller coucher à l'Abbaye, et après plusieurs jours que l'on parvient à démontrer la fausseté de la dénonciation dont il est l'objet.

Cham-

Champagneux n'eſt pas encore auſſi heureux ; au crime d'avoir été placé par Roland, il joint celui d'occuper une place intéreſſante. Collot d'Herbois s'étoit rendu ivre chez le miniſtre de l'intérieur, entre quatre et cinq heures, au moment où tous les gens de travail viennent de quitter leurs bureaux pour chercher à dîner ; il alloit demander des voitures dont ce miniſtre ne diſpoſe pas ; furieux de ne point trouver Garat, il jure, fulmine, rompt des pieds de chaiſe et de table * ; va chez le premier commis Champagneux, l'injurie, fait ouvrir les paquets diſpoſés pour être envoyés à la poſte, trouve mauvais ce qu'ils renferment ; c'étoit une eſpèce de mémoire, en forme de queſtions, deſtiné à ſe procurer des lumières ſur l'état des campagnes : il arrange dans ſa tête enflammée une dénonciation qu'il fait le lendemain à l'aſſemblée, et ſur laquelle on décrète d'arreſtation Garat et Champagneux.

Garrat vient à la barre, ne ſe plaint point de Collot, explique doucement ſa conduite, flagorne l'auguſte aſſiſtance, et eſt renvoyé à ſes fonctions : Champagneux, d'abord effrayé, caché, vient pourtant ſe préſenter ; on le renvoie au comité, et le comité le fait conduire priſonnier à *la Force*. Garat ſollicité, intéreſſé pour lui-même à la liberté de Champagneux, dont il ne peut ſe paſſer, ſe rend

* Ces faits peuvent paroître exagérés ; ils ne ſont que cités, je les tiens d'un témoin non-ſuſpect.

au

au comité pour l'obtenir ; il explique inutilement que ſans le travail de cet homme, verſé dans les affaires, il lui eſt impoſſible de reſter au miniſtère : ſes amis, comme Barrère, ſi de tels gens ſont amis, lui font d'abord eſpérer qu'en donnant une démiſſion combinée, on lui rendra Champagneux pour le faire reſter : mais les autres s'expliquent enfin plus clairement. Il faut nommer à la place de Champagneux ; ſa liberté, ſa vie, ſont à ce prix ; il faut y nommer une créature du comité, jeune homme de 26 *ans*, qui n'a nulle expérience des affaires, aucune eſpèce de ſavoir, mais que le comité protége ; Garat, qui ne refuſa jamais rien à ſes maîtres, nomme et ſe retire enſuite, abandonnant enfin le miniſtère qu'il ne lui eſt pas poſſible de remplir *. Mais Champagneux n'eſt pas libre, et la quatrième ſemaine de ſa détention s'eſt déja écoulée. Au moment où il fut menacé de l'arreſtation, car Collot la lui avoit annoncée comme un acte qui alloit ſuivre ſa volonté, Champagneux avoit chez lui preſque toutes mes *Notices hiſtori-*

* On nomma à ſa place *Paré*, autrefois maître-clerc de Danton, qui l'avoit fait nommer ſecrétaire du conſeil au départ de Grouvelle ; et l'ex-miniſtre Garat, content de pouvoir opérer un échange, qui, le délivrant d'une place de reſponſable, lui en offre encore une de vingt mille livres d'appointement, devient ſecrétaire du conſeil. Il n'eſt pas hors de propos de remarquer que *De forgues*, miniſtre des affaires étrangeres, eſt auſſi un ancien clerc de Danton.

quet, dont il vouloit avoir une copie pour en assurer l'existence par un double exemplaire; inquiet, agité, jugeant bien que les principes qui les ont dictées, que la liberté avec laquelle elles sont écrites, sont des titres à un supplice certain; il les brûle. Et voila les régisseurs de l'Empire! Un Collot, comédien de profession, à côté duquel siège un juge des départemens méridionaux, qui naguères le condamna à un an de prison pour une vilaine action commise lorsqu'il couroit les treteaux, ne pour laquelle plusieurs juges avoient opiné aux galères!... Une grande force de poumon, le jeu d'un farceur, l'intrigue d'un fripon, les écarts d'une mauvaise tête et l'effronterie de l'ignorance, tels furent ses moyens de succès dans les clubs, particulièrement aux jacobins, qui eûrent bien parler de lui lors de la formation du ministère patriote sous le règne de Louis XVI.

Collot se crut frustré en voyant appeler Roland à l'intérieur, où lui avoit porté ses vues; Roland lui parut un ennemi d'autant plus haïssable, qu'il n'en étoit point remarqué; dès-lors sa puissance *occulte* fut dirigée contre lui, et cette disposition, jointe à ses autres qualités relatives, lui valut d'être porté à la convention dans la députation de Paris.

Champagneux, détenu, regrette moins encore sa liberté, que le plaisir d'adoucir quelquefois ma captivité, et je souffre de la sienne qu'il doit à ses rapports avec Roland et moi: j'invite Bosc, qui

déjà a donné ſa démiſſion de la place d'adminiſtrateur des poſtes, de ne pas courir les riſques de la détention en me faiſant des viſites, et je le vois une fois la ſemaine, pour ainſi dire à la dérobée. Au milieu de ces douleurs, on ſe repoſe pourtant avec moi dans la jolie chambre où la ſenſible madame Bouchaud m'a ſouſtraite à toutes les apparences de la priſon; j'y ai bien le petit déſagrément d'un gendarme dont le poſte eſt préciſément vis-à-vis de ma fenêtre, de laquelle il faut que je tienne toujours les rideaux fermés; et qui vient quelquefois auprès pour écouter ce qui ſe dit lorſque je ne ſuis pas ſeule; j'y ai l'ennui de l'affreux aboiement de trois gros chiens, dont la loge eſt à dix pas, je ſuis auſſi à côté d'une grande pièce que s'appele faſtueuſement la ſalle du conſeil, et dans laquelle ſe tiennent les adminiſtrateurs de police quand ils viennent faire quelqu'interrogatoire. Je dois à ce voiſinage la connoiſſance des ſcènes étranges dont je vais dire un mot. Deux hommes, dont j'ai ſu des noms, mais que j'ai oubliés ou que je ne cite pas, parce que ceux de tels gredins ne méritent point d'être conſignés, avoient été fait priſonniers pour malverſations dans l'adminiſtration de l'habillement des troupes, dans laquelle ils ſont employés; ils avoient pour amis, ou complices, des gens de leur ſorte, qui venoient à les viſiter; et ces gens étoient préciſément des adminiſtrateurs de police. Dans cette qualité, ceux-

ci, chargés de maintenir l'ordre dans les priſons, de ſurveiller les concierges, etc. venoient à Sainte-Pélagie une ou deux fois la ſemaine, avec d'autres amis comme eux, au nombre de dix à douze, quelquefois davantage, faiſoient venir dans la ſalle du conſeil les deux priſonniers chéris, et là, demandant au concierge, chapons, poulets, œufs, vin, liqueur, café, etc. les mangeoient à ſes dépends, et s'établiſſoient en orgies permanentes durant quatre ou cinq heures. On n'imaginera jamais, et certes je n'entreprendrai pas de rendre la joie brutale, la groſſièreté des propos, l'infamie de ces feſtins. Le mot de patriotiſme, appliqué bêtement et répété avec emphaſe à l'occaſion de l'échafaud où il convient d'envoyer tous les *gens ſuſpects*, et cette dénomination appliquée à toute perſonne qui a reçu de l'éducation, ou qui poſſéde une fortune, non récemment volés ; les baiſers dégoûtans de ces bouches pleines de vin s'appliquant avec bruit ſur le viſage des arrivans, et répétant ce concert au moment du départ ; les ſales plaiſanteries d'hommes ſans mœurs et ſans honte, le fol orgueil d'imbécilles atroces qui ne rêvent que dénonciations, et mettent toute leur ſcience à incarcérer les gens de bien.

Platon avoit bien raiſon de comparer la démocratie à un *encan* de gouvernement, une ſorte de *foire* où l'on trouve mêlées toutes les eſpèces de gouvernement poſſible. Mais comment faut-i

caractériſer celui où des hommes tels que ceux-ci diſpoſent de la liberté de leurs concitoyens ? Lorſque l'aimable compagnie arrivoit, Bouchaud ou ſa femme avoient grand ſoin de retirer la clef de ma porte et de me prévenir. J'avois enfin pris mon parti ; je fermois les oreilles au tapage ; je trouvois même plaiſant de continuer alors mes *Voiries*, et j'en avois écrit quelques tirades vigoureuſes ſous les yeux, pour ainſi dire, des miſérables qui m'auroient maſſacrée s'ils en euſſent entendu une phraſe. Le 10 août arriva ; on craignoit, pour les priſons, la répétition du 2 ſeptembre ; les adminiſtrateurs vinrent à bout de faire ſortir les coquins de leur connoiſſance, et il n'y eut plus de banquets civiques. Je donnerois, ſi je pouvois me réſoudre à remuer ce fumier, des détails bien étonnans et bien triſtes ſur les abus qui règnent dans les priſons ; on verroit le crime des malheureux qu'on y renferme ſe ménager des complices dans preſque tous les valets et les gens d'affaires qui y tiennent ; les filles de joie, coupables de quelque grand délit, obtenir leur liberté ſans jugement, par le ſoin de l'adminiſtrateur qui va coucher avec elles le jour de la ſortie ; les aſſaſſins aſſez riches pour payer, du fruit de leurs vols, un défenſeur officieux, l'intéreſſer de manière à ce qu'il anéantiſſe les pieces de conviction, procure l'impunité ; les voleurs de profeſſion conſerver leurs intrigues, communiquer entr'eux et au-dehors, et

dérober

dérober encore du fond de la priſon, en partageant avec un ſerviteur du lieu, ou le gendarme qui paroît les garder. Tout ſe corrompt ou achève de ſe gâter dans ces lieux infects, ſous une adminiſtration vicieuſe qui ne veut que détruire, ne s'inquiète pas de corriger, et n'agit que par paſſion. Senſible et généreux *Howard*, qui parcourûtes l'europe entière pour viſiter ces ſombres réduits où la ſageſſe d'un gouvernement équitable ne doit jamais plonger l'innocence, et ſait encore diſtinguer la foibleſſe du crime, combien vous aurez gémi ſi vous avez entièrement connu le régime des priſons de ce peuple, qui paſſoit alors pour le plus doux de la terre ! Point de diſtinction d'aucune eſpèce entre la jeuneſſe étourdie et le crime conſommé ; j'ai vu fermer dans une même chambre, un étudiant en botanique, qui avoit dit du mal de Marat, avec des voleurs de grand chemin. Point de reſpect pour les mœurs ; j'ai vu tenir dans la même cellule une fille de quatorze ans, que ſes parens réclamoient, avec la femme qui venoit de l'enlever, et qu'on avoit arrêtée pour ce délit. Point de ménagement pour la décence, de ſoins pour la ſalubrité dans l'ordre des conſtructions ou l'uſage du local. On bâtit actuellement à Sainte-Pélagie, ſur un terrein immenſe ; un architecte à petites vues, ſans ame, fait des diſpoſitions ſans raiſonnement, et perſonne, dans les

administrations supérieures, n'a l'intelligence ou la volonté de rectifier ses plans.

Je dois rendre justice au concierge actuel; il fait ce qu'il peut dans les détails, mais rien ne sauroit anéantir les résultats d'une mauvaise organisation. Il faut, ou des maisons distinctes, réservées, les unes pour les criminels, les autres pour les détenus suspects ou soupçonnés, ou des corps-de-logis très-séparés, et enfin nulle communication entre les deux sexes. Mais ce n'est pas ici le lieu d'un traité sur cette matière; je me borne à gémir sur la destinée d'un peuple à la liberté duquel il n'est plus permis de croire, quand on a entrevu la profondeur de sa corruption.

Lorsque j'étois arrivée à Sainte-Pélagie, on m'avoit donné une femme prisonnière pour de petites choses, et dont les soins pouvoient être utiles à ma foiblesse comme je savois les rendre utiles à sa misère. Ce n'est pas que je ne susse fort bien me servir moi-même; *tout sied bien au généreux courage*, a-t-on dit, à l'égard de Favonius rendant à Pompée malheureux les services que les valets ont coutume de rendre à leurs maîtres; cela n'est pas moins vrai pour l'infortuné, dénué de moyens et suffisant à ses besoins, ou pour l'austère philosophie dédaignant toute superfluité. *Quintius* faisoit cuire ses raves en recevant les ambassadeurs des Samnites; j'aurois bien fait mon lit dans la

cellule

cellule de Sainte-Pélagie ; mais il faut traverſer de longs eſpaces, et aller ſe mêler avec leurs diverſes habitantes pour aller chercher de l'eau, ou autre choſe ſemblable, et je trouvai très-bon d'avoir une perſonne que je puſſe obliger en lui donnant de telles commiſſions. Elle continuoit de les faire dans la chambre où l'on m'avoit logée, et elle y entroit un matin, à l'inſtant où un adminiſtrateur arrivoit dans la ſalle du conſeil : il demande qui loge-là ; il veut viſiter le local ; il entre, jette un coup d'œil irrité, ſort, et ſe plaint à la femme du concierge de l'eſpèce de douceur qu'elle m'a procurée.—Madame Roland étoit incommodée (c'étoit vrai) ; je l'ai miſe plus à portée de recevoir des ſoins ; d'ailleurs elle s'amuſe quelquefois à un *forte-piano* qui ne pourroit tenir dans une cellule.—Elle s'en paſſera : faites-la remonter dès aujourd'hui dans un corridor ; vous devez maintenir l'égalité.

Bourreau ! et c'eſt pour cela que tu veux me confondre avec des femmes perdues ?—Madame Roubaud, plus triſte qu'on ne ſauroit exprimer, vient bientôt me faire part de l'ordre qui lui étoit intimé ; je la conſolai en lui montrant beaucoup de calme et de réſignation ; pour m'y conformer, il fut convenu que je deſcendrois dans le courant de la journée pour changer d'air et retrouver mes objets d'étude que je laiſſerois au même lieu. Me voilà donc condamnée à revoir les guichetiers, à entendre les verroux, à reſpirer l'air fétide d'un

corridor tristement éclairé le soir par une lampe dont l'épaisse fumée noircit tous les murs et suffoque le voisinage. Voilà les actes humains, les signes de liberté de ces hommes qui font rappeler sur les pierres de la bastille, la dureté de ce gouverneur écrasant l'araignée de Lauzun, et qui donnent, au Champ-de-Mars, l'essor à des oiseaux porteurs de banderolles pour annoncer aux habitans des sublimes régions la félicité de la terre! Insolens comédiens! votre rôle s'avance; l'ennemi est là; ce sont les départemens qui assurent le triomphe de la raison et de la vraie liberté, et préparent votre ruine.

La mienne ne peut manquer sans doute; j'ai mérité la haine de tous les tyrans; mais je ne regrette que celle de mon pays que votre châtiment consolera sans le sauver.

Au reste, les suites de l'oppression ont meublé le corridor que j'habite de femmes près desquelles je puis me trouver sans honte et même avec plaisir. J'y trouve celle d'un *juge de paix* à qui sa voisine a prêté des propos dits incivîques; j'y rencontre celle du président du tribunal révolutionnaire; j'y vois madame Pétion.—Je ne croyois guère, lui dis-je en l'abordant, lorsque je fus à la mairie le 10 août 1792, partager vos inquiétudes, que nous ferions l'anniversaire à Sainte-Pélagie, et que la chûte du trône préparât notre disgrace.

OBSER-

OBSERVATIONS

Rapides ſur l'acte d'accuſation contre les Députés, par AMAR.

QU'IL ait exiſté une *conſpiration contre l'unité et l'indiviſibilité de la république, contre la liberté et la ſûreté du peuple français*, il eſt évident qu'elle ne peut avoir été formée que par des fauteurs du deſpotiſme, des ambitieux, qui vouloient s'arroger le pouvoir ou acquérir des richeſſes, des ennemis de l'humanité.

On nomme pour tels, *Briſſot*, *Genſonné*, *Vergineaux*, *Guadet*, *Gorſas*, *Petion*, *Buzot*, &c. Ces gens-là doivent donc avoir montré, dans plus d'une circonſtance, leur haine pour la liberté, leur avidité pour le gain, leur empreſſement pour obtenir des places, enfin les vices et la corruption qui ſont propres à de tels êtres? En ſuppoſant même qu'ils ſe fuſſent revêtus d'un maſque hypocrite, il n'eſt pas poſſible que leur but ſoit demeuré caché; leur conduite doit le déſigner, et leur intérêt doit s'y montrer avec évidence. Examinons ce qu'ils étoient, voyons comment ils ont agi, et nous pourrons juger ce qu'on leur attribue; ce ſera le cas enſuite d'en venir à la recherche de la *conſpiration* même, qui pourroit bien reſſembler à l'hiſ-

toire

toire de la *dent d'or*, ou ſe réduire aux efforts connus des ariſtocrates et royaliſtes, manifeſtés dès la naiſſance de la révolution, et dont la cauſe ſe lie aux entrepriſes des puiſſances étrangères. Prenons pluſieurs de ces hommes dans leur vie privée avant 1789, époque où ils parurent ſur la ſcène qui s'ouvrit alors, et ſuivons les premiers pas qu'ils y firent. Avocats pour la plupart, les uns avoient ſuivi le barreau avec diſtinction, d'autres s'étoient fait connoître dans la république des lettres; pluſieurs, honorés ſeulement par l'intégrité qu'ils montroient dans leurs profeſſions, furent portés, par l'eſtime qu'elle s'attire, à la place de députés aux états-généraux; quelques autres enfin ſe dévouèrent aux pénibles, mais honorables fonctions de journaliſtes, en luttant avec courage contre le deſpotiſme attaqué.

Pétion, ſimple dans ſes mœurs, modeſte dans ſes beſoins, marié à une femme raiſonnable, vivoit à Chartres, eſtimé de ſes concitoyens qui l'avoient vu naître, déjà connu par cette philoſophie qui caractériſe de bonne heure une ame ſaine; on crut le mettre à ſa place en le députant aux états.

Buzot, diſtingué à Evreux par une probité ſévère et une prudence prématurée, inſpiroit de la confiance et méritoit de la conſidération à un âge où tant d'autres ne connoiſſent que le plaiſir. Le goût de l'étude, les habitudes ſolitaires d'un eſprit méditatif rempliſſoient les momens qu'il ne don-

noit

noit point au barreau, et dès mœurs également douces et pures le rendoient cher à ſes amis. La chaleur du ſentiment, la facilité de l'élocution, l'auſtérité des principes, le firent juger digne de porter aux états les plaintes et les demandes de ſon pays.

Gorſas, père d'une famille nombreuſe, entreprend, dès les premiers jours de la révolution, une feuille périodique, où il combat la cour encore puiſſante, et ſe voue à la défenſe des droits du peuple, en cherchant à les établir, et ne négligeant jamais de les réclamer

Briſſot, écrivain dès ſon jeune âge, avoit prêché la liberté ſous le deſpotiſme, l'humanité ſous la tyrannie, appelé la révolution par ſes vœux, et préparé ſes mouvemens par des réclamations contre les abus du jour. Il avoit eſſuyé la captivité pour punition de ſa franchiſe, et plus occupé des vérités morales en politiques que du ſoin de ſa propre fortune, il avoit fait quelques entrepriſes malheureuſes, d'où il étoit ſorti intact et plus pauvre qu'il n'y étoit entré. La révolution fut le ſignal de ſa vie politique ; il s'élança dans la carrière, au milieu des orages, diſcutant les principes, n'épargnant pas les perſonnes qui lui paroiſſoient les bleſſer, et travaillant ſans relâche pour la choſe publique.

Je m'arrête pour un inſtant à ces quatre perſonnages : les deux premiers ont figuré dans l'aſſemblée conſtituante ; Briſſot fut nommé à l'aſſemblée

blée législative ; tous sont devenus membres de la Convention. Est-il une seule circonstance où ils se soient montrés contraires à eux-mêmes ? se sont-ils arrogés quelque pouvoir ? ont-ils fait quelque profit ? visoient-ils à la suprême puissance pour eux et leurs amis ?

Pétion et *Buzot* servirent la liberté, dans l'assemblée constituante, avec un zèle et une constance qui leur valurent la haine de l'aristocratie et la faveur populaire ; mais cette faveur est inconstante ; la haine ne s'éteint jamais, et bientôt elle se renforce de l'aide de tous les jaloux, dont les tentatives suivent immédiatement un éclat quelconque. *Buzot*, à Evreux, placé au tribunal criminel, qui en préféra les devoirs dans son pays, aux mêmes fonctions à Paris, dont le séjour eût séduit un ambitieux, soutint son caractère sous les yeux de ses concitoyens et des ennemis que son civisme lui avoit fait parmi eux ; il mérita d'être député de nouveau à la Convention, après avoir formé dans sa ville une société populaire, le rempart indispensable contre les efforts du despotisme enchaîné, mais non abattu. On ne peut pas dire qu'il eût eu en vue ni cette réélection, ni d'être employé d'aucune manière au sortir de l'assemblée constituante, non plus que *Petion* ; car ce furent ces deux hommes qui firent rendre le décret qui interdisoit toute place ou réélection aux députés de cette assemblée, durant quatre ans. Ils avoient demandé un intervalle de

six ;

ſix ; et lors de la reviſion, ce décret fut rapporté, malgré leurs efforts pour le maintenir. Voilà donc Buzot revenu à la Convention auſſi pur qu'il étoit ſorti de l'aſſemblée conſtituante : laiſſons-le là ; nous verrons par la ſuite comment il s'y eſt comporté ; et ſi un homme qui bravoit toutes les clameurs et tous les outrages pour ſoutenir ſes opinions, en ſuppoſant même qu'il y eût erreur dans quelques-unes de celles-ci, pouvoit être un hypocrite, un ambitieux et un conſpirateur.

Pétion avoit été porté à la mairie par la faveur populaire ; il la conſerva juſqu'après le dix août, en même temps que la haine de la cour qui ſe manifeſta dans toutes les circonſtances juſqu'à la dernière. Ce n'eſt que depuis peu qu'on a imaginé de dire qu'il étoit au château pour le défendre, tandis qu'on ſavoit qu'il y étoit expoſé ; ce n'eſt que depuis peu qu'on a inventé la calomnie qu'il avoit donné ordre à *Mandat* de tirer ſur le peuple. Je demande à quoi bon Pétion, déteſté de la cour et chéri du peuple, auroit trahi celui-ci et ſervi la première quand elle étoit prête de ſa chûte, lui qui l'avoit combattue dans ſa puiſſance, et qui avoit acquis de la popularité, avoit-il quelque raiſon de perdre cette dernière lorſque le peuple avoit plus beau jeu ? Je laiſſe là le philoſophe et le citoyen zélé, je ne prends que l'homme ; et l'on voit que ſous le rapport même de l'ambition ou de l'intérêt, la conduite attribuée à Pétion n'auroit pas le ſens

commun ; et s'il n'eût été trop homme de bien, il n'étoit pas du moins assez sot pour la tenir. Il ne pouvoit pas, par sa place, marcher à la tête de l'insurrection : il falloit qu'il fût consigné et qu'on lui liât les bras, afin qu'il n'agît point contre elle. Les étourdis de la commune oublioient de le faire, et je me souviens que Lanthenas alla deux fois de la mairie à l'hôtel-de-ville, pour dire que l'on mît donc à son hôtel une force imposante. Le rapporteur n'a pas dit le plus petit mot des massacres du 2 septembre ; il a évité l'écueil d'adopter une version quelconque, car les contraires ont été soutenues par les montagnards. Lorsque Roland dénonçoit ces massacres, les jacobins disoient qu'ils étoient l'ouvrage du peuple et de sa vengeance ; ils faisoient un crime de ne pas les applaudir ; et quand le côté droit, Pétion et les autres, obtinrent un décret pour en poursuivre les auteurs, on appela Pétion et le côté droit ennemis du peuple et de la liberté. Mais depuis que ce décret fut tombé en désuétude, depuis que les jacobins triomphent et que les vingt-deux sont proscrits, les jacobins eux-mêmes, Hébert tout le premier, diront effrontément que ces massacres furent l'indigne ouvrage de Pétion !

Guadet, *Vergniaux*, *Gensonné* recommandables, par leurs talens, connus à Bordeaux par leur amour pour la révolution, vinrent à l'assemblée législative ; ils y furent les premiers en talens, et ce genre d'aristocratie

d'ariſtocratie leur a fait plus d'ennemis, ou des ennemis plus dangereux que l'inciviſme ne leur en eût donné. Ils tinrent le fauteuil le 10 août, lorſque les foibles euſſent tremblé de repréſenter dans ce moment critique, et il faut être bien fourbe pour tenter de leur faire un tort de la modération et de la meſure qu'ils mirent dans leur conduite à cette époque intéreſſante. Cependant Briſſot ſe lia naturellement avec eux, parce qu'il y avoit plus de parité qu'avec nul autre; comme dans l'aſſemblée conſtituante, dont il n'étoit pas, il étoit lié par rapport de principes avec leurs défenſeurs; compatriote et ami de Pétion, il vit ceux de ſes collègues qui ſoutenoient la même cauſe, pour le triomphe de laquelle il écrivoit ſon journal.

Il avoit partagé l'erreur de beaucoup de gens ſur le compte de Lafayette; ou plutôt il paroît que Lafayette, d'abord entraîné par des principes que ſon eſprit adoptoit, n'eut pas la force de caractère néceſſaire pour les ſoutenir quand la lutte devint difficile; ou que peut-être, effrayé des ſuites d'un trop grand aſcendant du peuple, il jugea prudent d'établir une ſorte de balance. Le fait eſt, que profeſſant même le républicaniſme, dans le particulier, Briſſot fut long-temps encore à ne pas le croire coupable, lorſqu'il étoit devenu tel aux yeux des plus ardens. Mais il l'avoit hautement blâmé et déclaré publiquement ſa rupture avec lui, dès avant l'affaire du Champ-de mars. Ici le rapporteur

ſe

ſe pique ſi peu d'exactitude, qu'il confond les époques; il fait venir Briſſot aux jacobins en *mars* 1791, pour préparer l'affaire du Champ-de-mars, qui eut lieu en *juillet*, et qui ne fut occaſionnée que par la fuite et le retour du roi qui s'étoient faits en juin. On ſait bien, d'ailleurs, que Briſſot n'alloit pas aux jacobins pour exciter à faire la pétition, mais qu'il y vint parce qu'il fut nommé commiſſaire pour la rédiger; je me ſouviens de lui avoir entendu raconter le lendemain que *Laclos*, commiſſaire avec lui, s'étoit plaint d'un ſi grand mal de tête qu'il ne pouvoit prendre la plume, et qu'il pria Briſſot de la tenir; que ce même Laclos propoſoit d'inſérer un article qu'il annonçoit d'un air ſans conſéquence, mais qui eût été favorable à d'Orléans; que Briſſot le rejeta avec indignation, en mettant à la place celui qui invitoit à la république, pour laquelle ce moment étoit le véritable, et eût été bien précieux. On ſait auſſi que l'aſſemblée ayant prononcé en faveur du roi, les jacobins, au lieu d'envoyer la pétition au Champ-de-mars, y firent dire, par des députés de leur ſociété, qu'il n'y avoit pas lieu à la dreſſer, puiſque la loi étoit portée. Ceci ſe paſſa le ſamedi. J'ai vu venir ces députés au Champ-de-mars, où j'étois à midi, avec trois ou quatre cents perſonnes, pas davantage, et où déclamoient, ſur l'autel de la patrie, le cordelier, petit boſſu, Verieres, et d'autres. Ce fut le lendemain dimanche, qu'il y eut, au matin, deux

hommes pendus, lorſqu'il n'y avoit pas trente perſonnes de raſſemblées, et que j'ai entendu attribuer alors, avec vraiſemblance, à la coalition des Lameth et autres, pour avoir une occaſion de déployer la force et d'en impoſer par la terreur. En effet, le dimanche fit aſſembler beaucoup de gens, que le bruit vague d'une pétition avoit attirés, tandis que celui de la pendaiſon n'étoit point encore répandu; *Robert* ſe mit réellement en devoir d'en rédiger une; il l'avoit finie; il la faiſoit ſigner, lorſque l'appareil de la force fut déployé, par ſuite de la dénonciation faite à l'aſſemblée, et de la lettre violente écrite en conſéquence par Charles Lameth, alors préſident, à la commune de Paris, ſur la néceſſité de réprimer d'affreux déſordres dont deux hommes avoient été victimes. Ainſi, l'aſſaſſinat matinal fait, pour ainſi dire, à la dérobée, ſervit de prétexte pour fuſiller le peuple réuni après le dîner; le drapeau rouge fut arboré à la maiſon commune, la frayeur et les arreſtations s'établirent, et préparèrent le triomphe des réviſeurs qui vouloient fortifier la cour. Certes! il ne faut que lire le Patriote d'alors pour juger s'il eſt poſſible que Briſſot, qui dénonça l'affaire du Champ-de-mars, ſoutint le peuple, et fit la guerre aux réviſeurs, fût en même-temps leur complice. Cette accuſation eſt révoltante! mais tout eſt ainſi d'un bout à l'autre dans cet ouvrage d'iniquité. Je ne traiterai pas ici la queſtion de la guerre; elle fut

l'époque de la grande diviſion entre les patriotes : Robeſpierre, ardent, jaloux, avide de popularité, envieux des ſuccès d'autrui, dominateur par caractère et par prévention pour lui-même, ſe fit le chef du parti de l'oppoſition à la déclaration de guerre. Il faut voir les diſcours ſur ce ſujet ; il m'a paru, en général, que la maſſe des gens éclairés étoit pour l'affirmative et de l'avis de Briſſot ; il eſt certain que la cour y répugnoit beaucoup, et que le roi fut, en quelque ſorte, violenté par ſon conſeil. Il avoit tout à gagner d'attendre ; les ennemis ſe préparoient à l'aiſe, et notre inaction nous eût livré à eux ſans défenſe. Robeſpierre ne pardonna pas ce triomphe à Briſſot. La glace fut rompue dès-lors ; il ne s'attacha plus qu'à tous les malheurs inévitables ou autres qui ſurvinrent pour en faire des crimes aux partiſans de la guerre ; l'exagération de la paſſion devint par dégré un ſyſtême rafiné de calomnie, profondément calculé, opiniâtrément ſuivi. Il ne fut plus permis à Briſſot de faire l'éloge d'un homme que ce ne devînt une perfidie, ſi cet homme s'écartoit enſuite du droit chemin. Briſſot avoit alors dans le miniſtère des perſonnes qu'il voyoit, et dont il étoit eſtimé ; autre ſujet de défiance et de jalouſie : ces miniſtres honorablement diſgraciés par la cour, furent rappelés après ſa chûte ; Briſſot étoit du petit nombre des hommes à talens de l'aſſemblée dans cet inſtant, et qui avoient ſur elle quelqu'aſcendant ; Briſſot

parut

parut un perſonnage puiſſant à Robeſpierre, qui jura de le perdre, et qui put y travailler à loiſir : car Briſſot confiant n'a pas ceſſé de compter ſur la pureté de ſes intentions, comme ſi le public ne pouvoit être abuſé à cet égard, et il ne put ſe réſoudre à aller batailler aux jacobins contre un éternel harangueur qui l'ennuyoit à périr. Il mépriſa ſon adverſaire, il en eſt renverſé. Mais qui auroit pu croire à la foibleſſe de la Convention et à la ſtupidité du peuple ? ceux qui, ne ſe laiſſant pas entraîner par les événemens du jour, prennent le temps de relire ſouvent l'hiſtoire et de méditer ſur elle en faiſant des rapprochemens. Je n'ai pas vu un homme en place dans la révolution qui fît ainſi ; c'eſt que véritablement à peine a-t-on le temps de vivre et de ſuffire à tout ce que chaque jour impoſe, à moins d'une ſévérité exceſſive, difficile et rare dans la diſtribution de ſes heures.

La lettre de Genſonné et conſorts à Louis xvi, ne peut être traduite en trahiſon que par la malveillance la plus inſigne. Aſſurément perſonne alors n'étoit ſûr d'une heureuſe révolution ; les ſages déſiroient donc que le roi ſentît la néceſſité de faire marcher la conſtitution, et ſe décidât à reprendre, pour les conſerver, des miniſtres qui vouloient ſincèrement la faire exécuter. Ils avoient fait leurs preuves, et la demande de leur rappel n'étoit point une démarche d'interêt particulier, mais l'expreſſion du vœu général. Roland, pour

ſa part, a ignoré cette lettre des députés juſqu'à ces derniers temps, et n'en auroit probablement jamais entendu parler, s'il n'en eût été inſtruit avec le public. Mais arrêtons-nous ſur les inculpations faites à Roland dans cet *acte d'accuſation*, qui ſera la honte du ſiècle et du peuple qui a pu, ou l'applaudir, ou ne pas hautement l'improuver.

" Dès le lendemain du 10 août, y eſt-il dit, " Genſonné et ſa faction affichèrent des diatribes " contre ceux qui avoient contribué à la chûte du " trône, contre les jacobins, le conſeil-général de " la commune, le peuple de Paris; la plume de " Louvet et celles de Briſſot, de Champagneux, " furent miſes en activité; on a vu chez Roland " des paquets énormes de ces libelles; on a vu " toute ſa maiſon occupée à les diſtribuer."

J'ai relu cette tirade deux fois; je ne pouvois comprendre comment on avoit osé l'écrire. Genſonné n'a jamais, que je ſache, rien fait afficher: Louvet rédigeoit la *Sentinelle*; cette collection exiſte; elle a beaucoup ſervi la révolution; elle eſt un démenti perpétuel de toutes ces aſſertions, rien ne reſpire davantage la liberté, les grands et ſages principes, la haine de toutes les tyrannies, l'amour de l'égalité; Roland a contribué autant, plus que perſonne peut-être, à réunir tous les eſprits à la révolution; ſes circulaires exiſtent auſſi; qu'on les liſe donc, et que l'on cite ce qui n'eſt pas même excellent; Champagneux n'expédioit que les pièces

même imprimées par ordre de l'assemblée ; jamais la moindre altération n'y fut commise : la supposition contraire est aussi sotte qu'abominable ; d'abord c'étoit impossible, ce n'étoit pas Roland qui faisoit imprimer ; mais les auteurs chez Baudouin, auquel le ministre faisoit demander un nombre d'exemplaires ; en second lieu, c'étoit inutile ; car, en supposant qu'il y mît du choix, il étoit libre d'expédier un moindre nombre de ce qui lui sembloit moins bon ; enfin s'il y avoit eu la moindre infidélité, les intéressés n'auroient pas attendu plus d'un an à s'en plaindre et à la démontrer. Que signifie donc cette ridicule tirade ?—Je l'ai pourtant deviné : ceci demande quelques développemens.

Dans les mouvemens révolutionnaires, les gens les plus actifs ne sont pas toujours les plus purs : combien d'êtres ne se mettent en avant que pour devenir quelque chose ? Il faut laisser faire ceux-là avec les autres ; mais l'objet du mouvement rempli, il faut se dépêcher d'établir l'ordre pour éviter la dissolution. La commune formée le 10 août avoit servi la chûte du tyran, c'étoit bien fait ; mais plusieurs de ses membres avoient commis divers excès ; il y avoit eu aux Tuileries et ailleurs beaucoup de vols et de pillages ; il y avoit eu depuis des fonds donnés à cette commune pour les subsistances ; c'étoit au ministre de l'intérieur à demander des comptes pour les transmettre au corps législatif ; Roland pressa donc la commune de lui

en donner ; la commune ne vouloit guère, et pouvoit moins encore en rendre ; Roland dut le dire à l'assemblée pour faire justice et pour n'être pas inculpé. Si l'assemblée eût eu de la force, elle n'auroit pas même attendu cette époque, ou du moins elle l'eût saisie pour renouveler la commune ; c'étoit une opération politique, équitable et nécessaire. Mais Danton, qui se servoit de la commune, étoit ministre ; il avoit des partisans dans l'assemblée ; il fit conserver son instrument. Roland demeura donc dans une position difficile ; accusable s'il ne demandoit pas des comptes, haï s'il continuoit de les demander ; son caractère probe ne pouvoit hésiter, son rigorisme y mit peut-être encore plus de solemnité ; et lorsqu'il fut chargé de présenter à l'assemblée l'état de Paris, il n'eut pas d'indulgence pour les erreurs, les sottises et les torts de la commune. Ils étoient nombreux ; elle devint son ennemie : le voilà donc avec la haine de gens actifs qui avoient, auprès du peuple, la réputation de patriotes du 10, destructeurs de la tyrannie. Joignez-leur ceux que Danton, déprédateur, suscitoit à un collègue dont l'austérité le gênoit, qui d'ailleurs avoit dénoncé les attentats de septembre, autre ouvrage d'une partie de la commune, de Santerre, etc. Joignez-y encore ceux que le jaloux Robespierre préparoit contre toutes les relations de Brissot, et vous trouverez une foule considérable, ou de gens coupables qui avoient besoin de renverser leur surveillant

ſurveillant et leur dénonciateur, ou d'hommes exagérés qui ſe prévenoient pour les patriotes du 10, ſans voir le fond du ſac, ou d'intéreſsés à les ſoutenir, ou d'ignorans gagnés par eux, et de quelques conducteurs envieux, habiles à ſaiſir le moyen de renverſer un homme en crédit. Voilà l'origine d'un parti qui s'eſt groſſi de tous les débarquans à la convention, trop étrangers à Paris, ou aux affaires, pour bien juger des choſes, et de tous ceux dont l'amour propre s'eſt irrité contre les députés marquans qui étoient naturellement liés avec Roland, parce que des hommes de la même étoffe doivent ſe voir avec plaiſir. Avec plus de temps je ſuivrois ce parti dans toutes ſes ramifications, et je mettrois le doigt ſur ſes entrepriſes; mais c'en eſt aſſez pour conduire ſur la voie de rechercher et de s'éclairer.

Maintenant il eſt clair que ce parti, aujourd'hui dominant, et dont *Amar* eſt l'organe, appelé *libelles* les écrits où Roland rendoit compte de l'état de Paris, demandoit des comptes à la commune, dénonçoit à l'indignation publique les attentats de ſeptembre, et prêchoit l'ordre à établir pour gagner tous les cœurs à la révolution; ce qui eſt plus difficile que de tuer les gens comme le font ces meſſieurs. On n'indique pas ces prétendus libelles, car ſe ſeroit ſe brûler les doigts; mais on déclame ſur la diſtribution de libelles quelconques, et le public croit qu'il faut être fondé à pareille

en donner ; la commune ne vouloit guère, et pouvoit moins encore en rendre ; Roland dut le dire à l'assemblée pour faire justice et pour n'être pas inculpé. Si l'assemblée eût eu de la force, elle n'auroit pas même attendu cette époque, ou du moins elle l'eût saisie pour renouveler la commune ; c'étoit une opération politique, équitable et nécessaire. Mais Danton, qui se servoit de la commune, étoit ministre ; il avoit des partisans dans l'assemblée ; il fit conserver son instrument. Roland demeura donc dans une position difficile ; accusable s'il ne demandoit pas des comptes, haï s'il continuoit de les demander ; son caractère probe ne pouvoit hésiter, son rigorisme y mit peut-être encore plus de solemnité ; et lorsqu'il fut chargé de présenter à l'assemblée l'état de Paris, il n'eut pas d'indulgence pour les erreurs, les sottises et les torts de la commune. Ils étoient nombreux ; elle devint son ennemie : le voilà donc avec la haine de gens actifs qui avoient, auprès du peuple, la réputation de patriotes du 10, destructeurs de la tyrannie. Joignez-leur ceux que Danton, déprédateur, suscitoit à un collègue dont l'austérité le gênoit, qui d'ailleurs avoit dénoncé les attentats de septembre, autre ouvrage d'une partie de la commune, de Santerre, etc. Joignez-y encore ceux que le jaloux Robespierre préparoit contre toutes les relations de Brissot, et vous trouverez une foule considérable, ou de gens coupables qui avoient besoin de renverser leur surveillant

ſurveillant et leur dénonciateur, ou d'hommes exagérés qui ſe prévenoient pour les patriotes du 10, ſans voir le fond du ſac, ou d'intéreſsés à les ſoutenir; ou d'ignorans gagnés par eux, et de quelques conducteurs envieux, habiles à ſaiſir le moyen de renverſer un homme en crédit. Voilà l'origine d'un parti qui s'eſt groſſi de tous les débarquans à la convention, trop étrangers à Paris, ou aux affaires, pour bien juger des choſes, et de tous ceux dont l'amour propre s'eſt irrité contre les députés marquans qui étoient naturellement liés avec Roland, parce que des hommes de la même étoffe doivent ſe voir avec plaiſir. Avec plus de temps je ſuivrois ce parti dans toutes ſes ramifications, et je mettrois le doigt ſur ſes entrepriſes; mais c'en eſt aſſez pour conduire ſur la voie de rechercher et de s'éclairer.

Maintenant il eſt clair que ce parti, aujourd'hui dominant, et dont *Amar* eſt l'organe, appele *libelles* les écrits où Roland rendoit compte de l'état de Paris, demandoit des comptes à la commune, dénonçoit à l'indignation publique les attentats de ſeptembre, et prêchoit l'ordre à établir pour gagner tous les cœurs à la révolution; ce qui eſt plus difficile que de tuer les gens comme le font ces meſſieurs. On n'indique pas ces prétendus libelles, car ſe ſeroit ſe brûler les doigts; mais on déclame ſur la diſtribution de libelles quelconques, et le public croit qu'il faut être fondé à pareille

accuſation pour la faire auſſi hautement ; il applaudit à la force de la déclamation, et ſe croit vengé quand on aſſaſſiné ſes défenſeurs.

L'intelligence avec les pruſſiens eſt une extravagance qu'on ne ſait comment caractériſer, et Brunſwick doit bien rire de voir accuſer d'être ſes amis des gens qui lui faiſoient ſi bonne guerre. Il n'y a qu'à lire la lettre où l'on prétend que Roland avoue le projet de quitter Paris, et l'on verra ce qu'il faut en croire, ſur-tout avec le but d'ouvrir le paſſage à Brunſwick. Je ſais que, dans la ſuppoſition que les pruſſiens s'approchaſſent beaucoup de Paris, on mit une fois en queſtion ce qu'il conviendroit de faire, et s'il ſeroit ſage de faire quitter cette ville à la repréſentation nationale qui intéreſſoit tout l'Empire ; mais la diſcuſſion fut légère, hypothétique, plus même qu'elle n'eût dû l'être ; il n'y eut point de menaces faites par aucun des miniſtres à ſes collègues ; c'eſt Danton qui a imaginé, après l'événement, de bâtir cette dénonciation, tant pour s'en faire une mérite, que pour nuire à Roland. J'ai ces choſes-là très-préſentes pour en avoir entendu parler à mon mari en ſortant du conſeil, qui ſe tenoit alors chez lui. Quant à ce grand mouvement des citoyens de Paris, on ſait qu'il ſervit de voile aux attentats de ſeptembre, et que ce fut l'affaire de Kellermann, du 20 du même mois, qui ſauva la république.

Il n'eſt pas moins ridicule de voir accuſer le gouvernement d'alors d'affamer le peuple ; jamais, ſous le miniſtère de Roland, les ſubſiſtances ne furent rares et difficiles comme elles le ſont devenues depuis : ſa ſollicitude à cet égard étoit extrême, et l'on peut voir ce qu'il a dit de la mauvaiſe adminiſtration particulière à la commune de Paris ſur cet objet.

C'eſt une infâme et abſurde calomnie que d'avancer que Roland ait employé à ſoudoyer des écrivains, les fonds qui lui étoient donnés pour les ſubſiſtances. Premièrement, ces fonds-là ne venoient jamais dans ſes mains ; il ne pouvoit les employer que par des mandats ſur la tréſorerie, en indiquant leur emploi ; il les donnoit chaque mois ; il les a répétés à ſa ſortie, le tout appuyé de pièces juſtificatives, et il n'a ceſſé de demander qu'on en fît le rapport. Il ont été examinés ; mais il n'y avoit que du bien à en dire, jamais la montagne n'a voulu ſouffrir que le rapport fût fait. Il n'y a qu'à le demander à *Dupin*, député, l'un des commiſſaires chargés de l'examen ; il n'y a qu'à le demander à *Saint-Aubin*, commiſſaire à la comptabilité, dont les commiſſaires de la convention s'étoient aidés dans ce travail, qui a duré deux mois, qui a été ſuivi avec minutie et déſir de trouver des fautes, ſans pouvoir y parvenir. Troiſièmement enfin, il n'y eut de donné à Roland, pour des impreſſions et des écrits, que *cent mille livres*,

livres, ſur leſquelles, en ſix mois, il a dépenſé ſeulement *trente-quatre mille livres*, dont il a également fourni les comptes; le reſte étant demeuré au tréſor public, ainſi qu'il eſt prouvé par l'état de ce qui en eſt ſorti.

Il faut une mauvaiſe foi qu'on a peine à croire pour débiter ces inſignes menſonges! Roland n'avoit point formé chez lui de nouveaux bureaux; il avoit affecté à quelques commis le ſoin d'expédier les envois qu'il étoit chargé de faire, et jamais ne donna à rien le nom de *formation d'eſprit public*; ce ſont ſes ennemis qui ont commencé par inventer la chimère, et qui la baptisèrent enſuite à leur guiſe. Je ne me ſuis jamais mêlée de rien, bien moins encore ai-je rien dirigé; je défie de le prouver. Roland n'avoit rien de commun avec ſes collégues pour la partie des finances, de même que ſes collègues ne ſe mêloient de l'envoi d'aucun écrit; il eſt impoſſible d'en citer un, expédié par Roland, qui n'eût pour but d'attacher à la révolution du dix août, loin de chercher à la flétrir. Roland n'avoit point d'action ſur l'adminiſtration des poſtes pour lui rien faire intercepter, et jamais les adminiſtrateurs n'euſſent pu, ſans ſe perdre, ſe prêter à une ſi odieuſe manœuvre; et s'ils l'avoient ſeulement tenté, comment ne les en eût-on pas punis, eux tant perſécutés, dont on a bien pris les places, mais dont on n'a pu compromettre les perſonnes?

Il eſt faux que Roland ait ſupprimé quoique ce fût dont *l'envoi* étoit ordonné ; j'ai vu expédier les diſcours de Marat : il eſt également faux qu'aucun ait été tronqué, ni pu l'être ; je l'ai dit plus haut ; j'ai fait voir que c'étoit impoſſible comme invraiſemblable, et qu'on n'auroit pas attendu juſqu'aujourd'hui à le dénoncer, ſi cela ſe fût pratiqué une ſeule fois ; qu'enfin, aujourd'hui même, qu'on a l'audace de l'avancer, on n'oſe ni ne peut citer. Mais quelle excellente précaution que celle d'accuſer Roland et le Moniteur d'avoir fait, par le déplacement d'un mot, *délirer* les montagnards aux yeux de la république entière ! Ne pouvant anéantir l'hiſtoire, ils voudroient empêcher de croire à ſes matériaux ! Eh ! bon dieu ! lors même qu'il ne reſteroit que leurs calomnies et leur conduite, l'atrocité du menſonge perceroit toujours ! On peut, durant quelques années, réduire la vérité au ſilence ; mais on ne ſauroit l'étouffer, et les efforts même employés pour l'anéantir, réſiſtent et conſtatent ſon exiſtence.

On a fait un crime à Roland de la découverte de l'armoire de fer, et l'on eſt bien aiſe de ſuppoſer qu'il en ait retiré quelque choſe, pour cacher ainſi le défaut de preuves qu'on ne ſauroit fournir contre la prétendue faction de Briſſot. Mais Roland avoit des témoins, et Roland ne s'eſt point contredit. Un ſerrurier, nommé *Gamin*, établi à Verſailles, dénonça qu'il avoit été employé par Louis xvi à con-

conſtruire une petite cache dans ſon appartement aux Tuileries ; il ignoroit ſi cette cache contenoit quelque choſe : Roland avoit l'inſpection des Tuileries ; elles étoient confiées à ſa ſurveillance, ainſi que tout ce qu'elles renfermoient ; il prend avec lui *Gamin*, et *Heurtier*, l'architecte, homme reſpectable, ſe rend dans l'appartement du roi, ou, dans un paſſage, entre deux portes, Gamin lève un paneau de boiſerie et découvre une petite porte de fer : Roland la lui fait ouvrir ; elle fermoit un trou dans le mur où ſe trouvent des liaſſes de papier. Roland appele un domeſtique, fait apporter une ſerviette, tire les liaſſes, ſans les défaire, jette un coup-d'œil ſur leurs titres qui annonçoient des correſpondances avec les généraux et autres, les place dans la ſerviette, toujours en préſence d'*Heurtier* et de *Gamin*, fait prendre le paquet à ſon domeſtique, et ſe rend à la convention, où il les dépoſe authentiquement. Comme il traverſoit les appartemens, il rencontra un député qui lui demande ce qu'il a là :—de bonnes choſes, répliqua-t-il, que je vais remettre à la convention.—Il faut dire qu'en mettant le château et tout ce qu'il contenoit ſous la reſponſabilité du miniſtre de l'intérieur, elle avoit en outre créé une commiſſion de quelques-uns de ſes membres pour examiner les pièces, écrites ou imprimées, qui s'y étoient trouvées lors de l'invaſion, et qui avoient été réunies dans une partie. Les membres de cette commiſ-

ſion

ſion furent fâchés que le miniſtre ne les eût point appelés à la découverte ; le miniſtre n'avoit rien trouvé de plus ſimple, ſur la dénonciation de Gamin, que de viſiter les lieux ; et y rencontrant des papiers, de les ſoumettre ſur le champ à la convention. Il ſe conduiſit en homme probe et ſans défiance ; il n'agit point en politique qui prévoit tout et ménage les amour-propres. Roland n'a point de tort réel dans cette affaire ; mais il y a une faute de conduite et de précaution. Ajoutez que parmi les membres de la commiſſion au château étoit un certain *Colon*, perſonnage que Roland mépriſoit, avec lequel il avoit quelquefois des difficultés, parce que ces députés commiſſaires vouloient étendre leur pouvoir et bouleverſer le château à leur gré, tandis que Roland, naturellement rigide, et fort de ſa reſponſabilité, s'oppoſoit ſouvent à leurs entrepriſes. On jugera ce *Calon*, lorſque j'aurai dit qu'il étoit public et reconnu tel, qu'il s'étoit aſſocié avec une femme, ſa maîtreſſe, pour établir à communauté de profits, un *café-buvette* auprès de l'aſſemblée.

On voit maintenant l'origine de tout ce tapage ſur l'armoire de fer ; on ſent combien les divers ennemis de Roland ſe ſaiſirent des apparences pour le faire ſoupçonner, et combien de petites paſſions concoururent à élever des nuages ſur cette circonſtance. De quel prix n'eſt-elle pas devenue pour ceux qui, voulant accuſer de conſpiration les députés

putés amis de Roland, trouvent ſi commode de faire croire que l'armoire renfermoit des pièces que le miniſtre aura ſouſtraites ! Mais rapprochez les temps, calculez les faits, et vous arrêtant à celui-là ſeul, voyez donc que, ſi Roland avoit voulu faire une ſouſtraction, il auroit commencé par une ouverture furtive, après laquelle il en auroit fait faire une bien authentique, à laquelle aucune forme n'eût manqué. Sa marche rapide et non précautionnée, en l'expoſant aux inculpations, prouve ſon innocence, pour quiconque veut réfléchir. *Heurtier* exiſte ; c'eſt un homme d'âge, et généralement eſtimé ; *Gamin* exiſte auſſi ; ils ont dreſſé leur petit procès-verbal de l'opération, et cette pièce, comme ces détails, ne ſeront pas perdus pour l'hiſtoire. Je ne releverai point l'accuſation faite contre Roland de protéger les partiſans de l'ariſtocratie, et de tendre les bras aux émigrés ; Roland étoit, dans ſon adminiſtration, d'une juſtice impartiale et ſévère ; il ne tendoit les bras qu'à la loi ; il ne voyoit qu'elle, et ne prononçoit jamais que d'après elle. Aſſurément l'ariſtocratie doit trouver auſſi étrange de ſe voir donner un tel patron, qu'il doit le paroître à Brunſwick de l'entendre nommer ſon ami ; ces ſottiſes-là ne feront pas long-temps fortune. Il eſt très-vrai que la république une fois établie, Roland vouloit attacher à elle juſqu'à ſes ennemis par un régime équitable ; il vouloit de bonnes lois au lieu de

ſang ;

ſang ; ces principes donnèrent une ſorte de confiance aux gens même qui, ſans fanatiſme pour la royauté, n'étoient pourtant pas républicains ; ils ſe ſentoient convertir ; ils convenoient que ce miniſtre patriote paroiſſoit cependant honnête homme. Les jaloux prirent acte de ces aveux pour offrir Roland comme un partiſan de l'ariſtocratie ; c'eſt ainſi qu'ils ont fini par qualifier tous les ſages amis de l'humanité.

Je voudrois bien que l'on me fît voir comment Roland qui, dans l'ancien régime, avoit renoncé à ſon propre avancement pour ſoutenir la liberté du commerce, ſur laquelle on lui faiſoit un crime de ſes opinions ; qui avoit profeſſé ſes principes dans des ouvrages publics, depuis quinze à vingt ans ; qui, fidèle à ſon caractère, lors de la révolution, s'étoit déclaré pour elle au point de devenir en butte à toute l'ariſtocratie de Lyon ; qui, placé au miniſtère, s'y étoit comporté avec un vrai courage ; qui avoit oſé publier une lettre au roi, que les partiſans du trône ne lui pardonnent point encore ; qui, rappelé au miniſtère par l'inſurrection du 10 août, avoit ſon intérêt et ſa gloire engagés à la ſoutenir ; comment dis-je, Roland pouvoit il chercher à la décrier, à favoriſer les royaliſtes qui le haïſſoient ou ſe feroient défiés de lui, à relever l'ariſtocratie dont il avoit mérité la perſécution, et qui, aujourd'hui même, ſourit à celle dont il eſt victime. Qu'auroit il pu prétendre ? il étoit placé auſſi

auſſi haut qu'on pût l'être alors, et il jouiſſoit d'une grande conſidération ; l'ambition ou l'intéret n'avoient à chercher que de le ſoutenir en place, et s'il les eût écoutés, il auroit ménagé les paſſions, flatté les partis ; il ſe ſeroit bien gardé de heurter perſonne ; le ſoin de ne pas ſe faire des ennemis eſt le premier caractère de l'homme ambitieux déjà parvenu dans une république. Voyez-le, au contraire, dénonçant rigoureuſement les abus qu'il ne pouvoit réprimer, ne flattant qui que ce ſoit au monde, et ne pliant jamais devant la force ou le préjugé du jour : c'eſt l'allure d'un homme ſincère et courageux, et non celle d'un hypocrite. Ceci nous ramène aux députés auxquels on peut appliquer de ſemblables raiſonnemens.

Le corps électoral de Paris avoit été évidemment ſoumis a Robeſpierre et Danton ; ſes nominations étoient leur ouvrage : on ſait comment Robeſpierre perora contre *Prieſtley* et pour *Marat* ; on ſait qu'il produiſit ſon frère ; on vit Danton s'échapper des fonctions du miniſtère pour y exercer ſon empire, et l'on n'a point oublié que ce ſont ces meneurs du corps qui lui ont fait élire d'Orléans (je demande ici, par occaſion, pourquoi on ne l'a pas entendu pour le procès des *députés* avec leſquels on a voulu le confondre dans le décret d'accuſation, et à qui on le donne pour complice). On vit dans la députation de Paris les membres de ce fameux comité de ſurveillance de la commune qui avoient

dirigé

dirigé les maſſacres de ſeptembre, qui avoient exhorté les départemens à les imiter, dans une circulaire bien connue, que Danton faiſoit expédier ſous ſon couvert; on y vit des hommes accuſés de vols, et qu'effectivement depuis, le conſeil général, un peu renouvelé, n'a pu ſe diſpenſer de dénoncer en conſéquence, quoiqu'ils ſiégeaſſent dans la Convention, et qu'ils y ſoient demeurés ſur le ſommet de la montagne (Sergent et Panis). Les *conſtituans*, arrivans pour la convention, connoiſſans déjà Paris, les révolutions et les perſonnages, y vinrent inquiets de cette députation pariſienne, indignés des événemens de ſeptembre, diſpoſés à ſe méfier de l'une, et à punir les auteurs des autres. Cette diſpoſition n'eût point échappé aux intéreſſés, lors même que les conſtituans auroient cherché à la diſſimuler; ce qu'ils ne firent pas. Mais la convention s'ouvrit avant d'être complète, et la députation pariſienne ſe fit un parti qui ſe recruta de tous les ignorans ou les foibles, à meſure qu'ils ſurvinrent; elle en avoit déjà bon nombre, lorſque la totalité fut raſſemblée, et que tous les *conſtituans* s'y trouvèrent. On voit bien que j'appele ainſi les députés qui l'avoient été à l'aſſemblée de 1789, et qui ſe ſont trouvés, en plus grande partie, dans ce qu'on a appelé le côté droit de la convention.

L'agitation de Paris, la conduite de ſa commune, la foibleſſe du département, le ton de ſes

 députés,

députés, la tyrannie des tribunes, inſpirèrent, comme première meſure, l'idée d'une garde départementale, qui aſſurât la liberté de la repréſentation nationale, qui rappelât aux pariſiens qu'ils n'étoient pas ſes maîtres, et qui ne laiſsât point oublier aux départemens la néceſſité de la balance pour l'avantage commun. On peut voir, dans le rapport de Buzot ſur cet objet, les principales raiſons à l'appui de cette propoſition. Ce fut le gant jeté comme ſigne de combat. La députation pariſienne ſentit que ſon aſcendant alloit être perdu; et comme elle renfermoit des coupables qui ne pouvoient ſe ſauver qu'à la faveur de cet aſcendant ſoutenu, elle mit tout en œuvre pour éviter la meſure qui le lui auroit arraché: dès-lors la guerre fut à mort; c'eſt ainſi qu'elle la fit; mais ſes adverſaires ne le virent pas aſſez; ils ne ſurent point ſe coaliſer, parce qu'ils n'imaginoient point qu'il fallût un parti à la vérité; ils négligèrent les jacobins, parce qu'ils y étoient mal accueillis; ils n'intriguèrent pas, parce qu'ils n'avoient pour cela ni argent, ni aſtuce: une quarantaine d'entr'eux ſe réuniſſoient pour cauſer chez Valaſé, d'où il ne ſortoit jamais que beaucoup de courage pour ſoutenir les principes, pour braver les clameurs, pour ſe dévouer généreuſement; mais point de meſures qu'en motions, dont on leur faiſoit des crimes. Ils vouloient travailler, tel quel, à la conſtitution, puiſqu'il étoit inutile de batailler davantage pour

ſe

ſe mettre en meilleure ſituation. Les meneurs de la députation pariſienne voulurent que l'aſſemblée s'embarraſsât dans un jugement, pour entretenir le feu des eſprits, ſe faire un mérite de la mort d'un homme renverſé, qui ne pouvoit plus nuire, et retarder une conſtitution dont la confection rameneroit l'ordre et borneroit leur pouvoir. Mais, dira-t-on, ce ſont eux qui l'ont faite depuis le 2 juin; mais, vous répondrai-je, ce ſont eux qui l'empêchoient auparavant: liſez les feuilles du temps; et la preuve qu'ils ne s'en ſoucient pas davantage aujourd'hui, c'eſt qu'après l'avoir fait accepter, ils l'ont ſuſpendue, en déclarant que la france demeuroit en révolution. De manière que les départemens, qui ne l'ont acceptée que par laſſitude, ne s'en repoſent pas mieux; jamais ils n'ont été tant travaillés de mouvemens, de misère, et de tout ce qui s'enſuit. Pour quiconque a ſuivi les ſéances de la convention, il eſt aiſé de juger qui faiſoit naître les débats ſcandaleux: lorſque les députés du côté droit raiſonnoient, on les accuſoit; ils ſe défendoient donc: auſſitôt on crioit à la perſonnalité; les tribunes les menaçoient, faiſoient pleuvoir ſur eux les injures, même les crachats; indignés, ils en appeloient à leurs commettans: on les traitoit de conſpirateurs, et on leur montroit des bâtons ou des piſtolets; et l'on dit aujourd'hui, dans leur procès, qu'ils gouvernoient: qu'ont-ils donc fait à leur guiſe? rien au

monde ; ils n'étoient donc ni meneurs, ni puiſſans. Leurs diſcours, dans l'affaire du roi, prouvent aſſez leur raiſon, et le déſir de fonder la république par la ſageſſe, plutôt que par le ſang : je me diſpenſe de les ſuivre ; il faut les lire pour les juger : voilà ce que la poſtérité appréciera ſans paſſion ; elle verra qu'ils calculoient pour elle, en s'oubliant eux mêmes ; elle honorera leur mémoire en jetant des fleurs ſur leur tombe ; vain et tardif hommage, qui ne rappele point à la vie ceux qui l'ont perdue, et dont pourtant l'eſpoir les conſole quand ils s'immolent à leur pays !

L'aſſaſſinat de Lepelletier eſt encore une ſorte de myſtère ; mais je n'oublierai jamais deux faits que je veux conſigner ici : le premier, c'eſt que j'ai vu tous les proſcrits d'aujourd'hui, déſeſpérés de cet événement ; j'ai vu Buzot et Louvet en ſoupirer et verſer des pleurs de rage, perſuadés que quelque hardi montagnard avoit préparé ce coup pour l'attribuer au côté droit, et s'en faire contre lui, ſur le peuple, un moyen de fanatiſme. Le ſecond, c'eſt que Gorſas, énonçant aſſez clairement cette opinion, ajoute que probablement on ne découvriroit point l'aſſaſſin, ou qu'on ne le produiroit que mort. Il eſt très-vrai qu'un pariſien montagnard, commis avec un autre à ſa recherche, ne joignit *Paris* qu'en Normandie, dans une auberge, où ils dirent qu'il s'étoit brûlé la cervelle. Il eſt très-vrai auſſi que la montagne fit une eſpèce de ſaint

ſaint de *Lepelletier*, qui ſûrement ne s'attendoit guère à cet honneur; homme foible et riche qui s'étoit donné à elle par peur, comme *Héraut de-Sêchelles* et quelques autres ci-devant de cette trempe; il ne lui devenoit très-utile qu'en mourant de cette manière. L'effet de cette mort fut tel que l'avoit prévu le côté droit; et c'eſt une raiſon de plus pour s'aſſurer que les fugitifs ne ſont pas les auteurs de celle de Marat, quand il ne ſeroit point abſurde de ſuppoſer que l'on commande la réſolution d'une Corday, ſans compter encore que l'immolation de Marat de leur part, étoit une ſottiſe dangereuſe dans les circonſtances et avec leur projet de venir à Paris. Ajoutons maintenant que des hommes ennemis du ſang, cherchant à réprimer les excès, le meurtre et le pillage, aſſez courageux pour défier leurs adverſaires en face, ne prennent guère de tels moyens; tandis qu'ils ſont naturels à un Danton qui faiſoit dreſſer chez lui les liſtes du maſſacre de ſeptembre, qui en faiſoit diſtribuer enſuite l'éloge ſous ſon contre-ſeing, de même qu'à ſes coopérateurs, les membres du comité de ſurveillance, qui avoient dirigé l'opération.

Il faut étudier les ſéances des jacobins dans toutes ces circonſtances, voir comment avoit été préparé le dix mars, l'hiſtoire de la conſpiration de ce jour, échouée, puis repriſe, pour juger de la

valeur des audacieuſes inculpations qui attribuent nos maux aux ſages qu'on va ſacrifier.

Il eſt curieux de voir comment le rapporteur Amar confond les temps, les choſes et les perſonnes; il fait de la Vendée l'ouvrage du côté droit, de la prétendue faction dont il met Roland. Or les troubles de la Vendée ne ſe ſont déclarés que deux mois au moins après ſa ſortie du miniſtère; et certes, à cette époque, les briſſotins n'étoient pas les meneurs de la convention; ce n'eſt donc pas leur faute ſi l'aſſemblée ne prit pas des meſures efficaces contre ces troubles. Je dirai plus; c'eſt qu'avec l'activité de Roland et ſa correſpondance vigilante, jamais ces troubles n'euſſent eu le temps de s'accroître ſous ſon miniſtère; la moleſſe de Garat les a laiſſés propager. Je ſais de ſon premier commis que ce foible miniſtre avoit mis beaucoup de lenteur dans les commencemens; Champagneux lui préſenta des vues ſur les moyens rapides à déployer; Garat, toujours entre deux eaux, n'adopta point de plan, et laiſſa l'étincelle produire l'embraſement.

Amar prétend que les fugitifs tentèrent, depuis leur proſcription, de ſe réunir à la Vendée; quoi donc les en eût empêchés s'ils l'avoient voulu? ils ſeroient en ſûreté, et ils errent à l'aventure, Ils ſont à chaque minute au moment de perdre la vie qu'ils pourroient s'aſſurer en ſe donnant à l'Angleterre

gleterre dont on avance qu'ils furent les agens ; qui donc les retient ?

Calomniateurs abominables, comparables à ces inſenſés qui condamnèrent Socrate, aux jaloux qui perdirent Phocion, aux intrigans qui bannirent Ariſtide, aux ſcélérats qui aſſaſſinèrent Dion, vous dites au peuple : voilà la liberté, et vous la violez dans ſes repréſentans ; vous prétendez lui avoir donné une conſtitution, et vous ne voulez pas qu'il en jouiſſe ; vous proſcrivez, empriſonnez, faites juger deux cents membres de la convention, et vous dites qu'ils vous dominoient, qu'ils faiſoient une faction ; qu'êtes-vous donc ? vous qui méconnoiſſez tous les droits, qui vous élevez au deſſus de toutes les autorités, qui abuſez de tous les pouvoirs, qui gouvernez par le fer, qui ne prêchez que la terreur, et qui faites gémir la France ſous la tyrannie la plus exécrable !—Ces hommes que vous accuſez de tant de crimes, ſans en prouver un ſeul, qu'ont-ils gagné dans cette lutte honorable, ſoutenue avec intrépidité contre la ſcélérateſſe ou l'aveuglement, au milieu de dégoûts ſans nombre, de périls qu'ils ſentoient, qu'ils annonçoient, que vous avez réunis ſur leur tête et dont vous les accablez ?—*Leurs opinions ſur les colonies étoient un objet de trafic.*—Eh ! ce ſont les riches colons qui les haïſſent ; ils ne les payoient donc pas ? où ſont leurs billets ? N'eſt-ce pas eux qui firent rendre un décret pour obliger

tous les députés à préſenter le compte et donner raiſon de l'augmentation de leur fortune depuis la révolution ? Vous ne pourſuivîtes pas ſon exécution, et vous avez fait ſembant de ne pas vous en ſouvenir, en en rendant dernièrement un autre pareil qui n'aura pas plus d'effet. Vous faites juger *Perrin*, pourquoi donc gardez-vous *Sergent*, et ne faites vous pas regorger *Danton ?* Cela viendra peut être ; car vous devez finir par vous détruire les uns les autres, et vous ſervir pour cela de vos propres mains. Mais pourquoi les femmes de vos *riches proſcrits* languiſſent-elles dans la miſère ?

Celle de *Guadet*, nourrice d'un enfant qui vit le jour dans ces temps malheureux, gardée chez elle, depuis le départ de ſon mari, par un gendarme qui ſe rit de ſes pleurs, ſous la ſurveillance d'un portier barbare, préſident de ſa ſection, qui ne permet pas la ſortie d'un paquet, ne ſubſiſte que du prix de quelques effets, montres, couverts, linge, qu'elle fait vendre en cachette. Celle de *Genſonné*, mourante de maladie et de douleurs, ne ſuffit au ſoutient de ſes deux jolis enfans que par les ſecours ſecrets de quelques amis. Celle de *Briſſot*, gardée d'abord dans une hôtel garni, parce que les ſcellés étoient ſur ſa porte, traînée à la force, y languiroit encore comme elle a fait durant cinq jours, au pain et à l'eau, ſur la paille, faute d'argent, ſi une main ſecourable n'étoit venue lui apporter quelque ſoulagement. La femme de *Pétion*,

comme

comme celle de *Roland*, également priſonnières à Sainte Pélagie, ne paient qu'à l'aide d'emprunts la mince dépenſe à laquelle elles ſe réduiſent. Et toi *Chabot*, où pris tu ces ſommes que tu reconnois à ta nouvelle épouſe ? Et toi..... mais une récrimination, toute juſte qu'elle ſoit, n'eſt pas digne de la cauſe des hommes célèbres que la tyrannie tient aſſis aujourd'hui ſur la ſellette d'un tribunal ſanguinaire dont la compoſition feroit rire, ſi elle ne tranſportoit d'horreur. Et ces hommes, non encore jugés, ſont réunis dans un local de la priſon, au nombre de vingt-neuf, avec un lit pour cinq ! ô France ! tu laiſſes ainſi traiter, je ne dis pas tes enfans, mais tes pères à la liberté, tes défenſeurs, et tu parles de République !

Je n'ai pas le courage de m'appeſantir ſur les détails révoltans de cet acte abſurde d'accuſation, après la lecture publique duquel on a entendu un défenſeur obſerver que, contre toutes les formes, aucune des pièces ne lui avoit été communiquée. A ſa prière de faire délibérer le tribunal ſur cette repréſentation et la demande en conſéquence, le préſident chuchotte un inſtant à ſa droite, et répond, en balbutiant, que l'immenſité des pièces rend leur communication difficile ; que d'ailleurs il y en a beaucoup ſo[illegible] les ſcellés chez les accuſés [illegible] mais qu'on va tourner [illegible], l'on a procédé [illegible] l'on dans l'eſpérance [illegible]

qu'il doit être appuyé par des pièces qu'on n'a pas vues et qu'on ſuppoſe chez les accuſés ; ainſi, l'on procéde à leur jugement ſans communiquer les autres pièces qu'on prétend avoir, ſous prétexte de leur trop grand nombre. Et ce n'eſt pas là de l'impoſture !—Juſte ciel ! jamais je n'aurois imaginé ces détails ſi je n'euſſe été préſente. Appelée comme témoin aux débats, j'ai aſſiſté dans cette qualité à l'ouverture de l'affaire ; j'ai préſumé qu'on avoit deſſein de profiter, pour me perdre, des vérités que j'aurois le courage de dire : retirée, après la lecture de l'acte d'accuſation, j'attendois mon tour d'être appelée ; il n'eſt pas venu, on m'a ramenée dans ma priſon : voici le troiſième jour, on ne vient point encore. J'ai paſſé les heures d'attente du premier jour dans le greffe du tribunal où jai parlé avec force et liberté à tous ceux qui s'y ſont trouvés. Auroit-on réfléchi que cette force et cette liberté pourroient avoir quelqu'effet à l'audience, qu'il vaut mieux l'éviter, dépêcher les députés ſans moi, et m'appeler enſuite après eux pour finir de ma perſonne, ſans me faire un acceſſoire intéreſſant à leur cauſe ?—J'en ai peur. Je déſire mériter la mort en allant leur rendre témoignage tandis qu'ils vivent, et je crains de perdre cette occaſion. Je ſuis ſur les épines ; j'attends l'huiſſier comme une ame en peine attend ſon libérateur : je n'ai écrit ce qu'on vient de lire que pour tromper mon impatience.

Ce 25 Octobre.

MES

MES DERNIÈRES PENSÉES.

To be, or not to be : it is the queſtion.
Elle ſera bientôt réſolue pour moi.

LA vie eſt-elle un bien qui nous appartient ? Je crois à l'affirmative ; mais ce bien nous eſt donné à des conditions ſur leſquelles ſeules l'erreur peut tomber.

Nous ſommes nés pour chercher le bonheur et pour être utiles à celui d'autrui ; l'état ſocial étend cette deſtination comme toutes nos facultés, ſans rien créer de nouveau.

Tant qu'il exiſte devant nous une carrière où nous pouvons pratiquer le bien et donner un grand exemple, il convient de ne point la quitter ; le courage conſiſte à la remplir en dépit du malheur. Mais ſi la malveillance y preſcrit un terme, il eſt permis de le devancer, ſurtout ſi la force de ſubir ſon dernier effet ne doit rien produire d'avantageux à perſonne. Lorſque j'ai été miſe en arreſtation, je me ſuis flattée de ſervir la gloire de mon mari, et de concourir à éclairer le public, ſi l'on m'intentoit un procès quelconque. Mais il auroit fallu commencer alors ce procès, et nos perſécuteurs étoient trop habiles pour choiſir ſi mal leur temps. Ils ont été circonſpects tant qu'ils ont pu craindre

quelques

quelques revers de la part de ceux mêmes qui, s'étant ſouſtraits à leur violence, inſpiroient le zèle de les défendre. Aujourd'hui que la terreur étend ſon ſceptre de fer ſur un monde abattu, le crime inſolent triomphe ; il aveugle, il écraſe, et la multitude ébahie adore ſa puiſſance. Une ville immenſe, nourrie de ſang et de menſonge, applaudit avec fureur à d'abominables proſcriptions qu'elle croit affermir ſon ſalut.

J'ambitionnois, il y a deux mois, l'honneur d'aller à l'échafaud ; on pouvoit parler encore, et l'énergie d'un grand courage auroit ſervi la vérité : maintenant tout eſt perdu. Cette génération *ferocisée* par d'infâmes prédicateurs du carnage, regarde comme des conſpirateurs les amis de l'humanité ; elle prend au contraire pour ſes défenſeurs ces hommes de boue qui couvrent d'un maſque d'énergumène leurs paſſions viles et leur lâcheté. Vivre au milieu d'elle, c'eſt ſe ſoumettre avec baſſeſſe à ſon affreux régime, ou lui donner lieu de commettre de nouvelles atrocités.

Je ſais que le règne des méchans ne peut être de longue durée ; ils ſurvivent ordinairement à leur pouvoir, et ſubiſſent preſque toujours le châtiment qu'ils ont mérité.

Inconnue et ignorée, je pourrois, dans la retraite et le ſilence, me diſtraire des horreurs qui déchirent le ſein de ma patrie, et attendre, dans la pratique des vertus privées, le terme de ſes maux. Priſonnière

nière et victime désignée, je ne prolongerois mon existence qu'en laissant à la tyrannie un moyen de plus de s'exercer.

Trompons-la du moins, puisque nous ne pouvons la renverser.

Pardonne-moi, homme respectable, de disposer d'une vie que je t'avois consacrée ; tes malheurs m'y eussent attachée, s'il m'eût été permis de les adoucir ; la faculté m'en est ravie pour toujours, et tu ne perds qu'une ombre, inutile objet d'inquiétudes déchirantes.

Pardonne-moi, cher enfant, jeune et tendre fille dont la douce image pénétre mon cœur maternel, étonne mes résolutions. Ah ! sans doute je ne t'aurois jamais enlevé ton guide s'ils avoient pu te le laisser : les cruels ! ont-ils pitié de l'innocence ! —Ils ont beau faire, mon exemple te restera ; et je sens, je puis me dire, aux portes même du tombeau, que c'est un riche héritage.

Vous tous que le ciel, dans sa bonté, me donna pour amis, tournez vos regards et vos soins sur mon orpheline ; jeune plante arrachée du sein natal qui l'a nourrie, elle languiroit souillée peut-être ou barbarement froissée du passant ; vous lui donnâtes un abri consolateur et bienfaisant, puisse-t-elle y fleurir et vous charmer de son éclat et de ses parfums ! Ne gémissez point d'une résolution qui met fin à mes épreuves ; je sais supporter le malheur ; vous me connûtes, et vous ne croirez point que la

foibleſſe ou l'effroi m'ait dicté le parti que je prends. Si quelqu'un pouvoit me répondre que devant le tribunal où l'on traduit tant de juſtes, j'aurois la liberté de ſignaler les tyrans, je voudrois y paroître à l'heure même ; mais l'expérience nous a trop appris que cette vaine formule de jugement n'eſt qu'un inſultant appareil dont on a ſoin de retrancher, pour les victimes, la faculté de s'exprimer *. Attendrois-je donc qu'il plût à mes bourreaux d'indiquer l'inſtant du ſupplice, et d'augmenter leur triomphe des inſolentes clameurs auxquelles je ſerois expoſée ? Certes ! je pourrois les braver, ſi ma fermeté devoit inſtruire le peuple imbécille ; il n'eſt plus fait pour rien ſentir, que la joie cannibale de voir couler du ſang qu'il ne court pas de riſque à répandre.

Il eſt venu ce temps prédit où, demandant du pain, on lui donnera des cadavres ; mais ſa nature dégradée ſe repaît du ſpectacle, et l'inſtinct ſatisfait de la cruauté lui rend la diſette ſupportable, jusqu'à ce qu'elle devienne abſolue.

Peut-être, dira-t-on, n'étendroient-ils pas juſques ſur vous leur fureur, ces dominateurs du jour qui ſacrifient tous ceux qu'ils craignent !—Eh ! ne voyez-vous pas qu'ils s'en réſervent la facilité par le ſoin qu'ils ont eu de me comprendre dans l'acte

* Voyez Gorſas condamné ; il va mourir ; il eſt dans leurs mains ; ils lui interdiſent de parler, et voilà le ſort d'un des courageux apotres de la Liberté !

abſurde d'accuſation contre les républicains qu'ils haïſſent ?

Je reſpirerois donc ſous leur bon plaiſir, juſqu'à ce qu'il leur prît fantaiſie de me faire paroître à mon tour ſur la ſcène, et de décider enfin la diſparution d'un redoutable témoin de leur ſcélérateſſe ? —Oui, redoutable, car mes yeux les ont dès long-temps pénétrés, mon ame les vomit, et mon courage les a défiés ; ils le ſavent : donc ils doivent me perdre.

Mais les chances d'une révolution nouvelle, l'approche des étrangers !—Que m'importe pour mon ſalut ? je n'aimerois pas mieux de le devoir aux Autrichiens, que de recevoir la mort des Français qui règnent aujourd hui ; ils ſont également ennemis de mon pays, et je ne veux rien d'aucun d'eux que leur honorable haine.

Oh ! s'ils avoient eu mon courage, ces êtres puſillanimes, ces hommes qui n'en méritent pas le nom, dont la foibleſſe ſe couvroit du voile de prudence, et perdit les eſtimables *vingt-deux*, ils auroient racheté leurs premières fautes de conduite ; ils auroient provoqué le 2 juin par une oppoſition ſolemnelle, l'arreſtation qu'ils viennent de ſouffrir. Alors leur réſiſtance éclairoit les départemens incertains ou craintifs, elle eût ſauvé la République ; et s'ils euſſent dû périr, c'eût été avec autant de gloire pour eux, que d'utilité pour leur patrie.

Ils

qu'on les emploie ainſi que de les garder en nature. Les vertus ſont les premiers tréſors, mais les talens ſont partie de leur bon emploi. On ne ſait pas combien, dans la ſolitude et le malheur, la muſique procure d'adouciſſemens, ni de combien de ſéductions elle peut ſauver dans la proſpérité. Que la maîtreſſe de harpe ſoit continuée encore quelques mois; alors, ſi l'on ne peut aller plus avant, la petite, en employant bien ſon temps, en ſaura aſſez pour s'amuſer. Il y a ſous les ſcellés un excellent *piano*, acheté de mes économies, et dont, en conſéquence, la quittance eſt en mon nom, comme on verra dans les papiers; il ne faudroit pas manquer de le réclamer. Quant au deſſein, ce doit être l'objet eſſentiel et vers lequel il faut tourner l'application, l'étude et les ſoins.

J'ai trouvé moyen de faire écrire à ſon oncle et parrain, et j'eſpére qu'il prendra des arrangemens, s'il eſt libre, pour aſſurer ce qui lui appartient à mon enfant. Dans ce cas, ma fille n'étant point au dépourvu, devra procurer un ſort à ſa bonne; et c'eſt ce que je prie ſes conducteurs de veiller et de déterminer.

Mes vénérables parens, *Beſnard*, rue et île Saint-Louis, ont confié à mon mari des fonds dont nous leur faiſions la rente; il eſt poſſible qu'ils ignorent les formalités à remplir pour conſtater leur créance; il faudroit éclairer là-deſſus ces reſpectables vieillards. Il faudroit auſſi qu'ils viſſent quelquefois

leur arrière-petite-nièce qui leur tient lieu d'enfant, et sur laquelle vont reposer toutes leurs espérances.

Je n'ai jamais eu de bijoux ; mais je possede deux bagues de très-médiocre valeur, qui me viennent de mon père ; je les destine, comme souvenir, l'émeraude au père adoptif de ma fille, et l'autre à mon ami Bosc.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dernièrement exprimé à la femme généreuse qui veut bien me remplacer auprès de mon enfant ; le service qu'elle et son époux me rendent, inspire un sentiment qui s'emporte au-delà du tombeau, et qui n'a point d'expression en ce monde.

Que ma dernière lettre à ma fille fixe son attention sur l'objet qui paroît devoir être son travail essentiel, et que le souvenir de sa mère l'attache à jamais aux vertus qui consolent de tout.

Adieu, mon enfant, mon époux, ma bonne, mes amis ; adieu, soleil dont les rayons brillans portoient la sérénité dans mon ame comme ils la rappeloient dans les cieux ; adieu, campagnes solitaires dont le spectacle m'a si souvent émue ; et vous, rustiques habitans de Thézée, qui bénissiez ma présence, dont j'essuyois les sueurs, adouciſſois la misère et soignois les maladies, adieu ; adieu, cabinets paisibles où j'ai nourri mon esprit de la vérité, captivé mon imagination par l'étude, et appris, dans le silence de la méditation, à commander mes sens et mépriser la vanité.

18 Octobre 1793.

A MA FILLE.

JE ne ſais, ma petite amie, s'il me ſera donné de te voir ou de t'écrire encore. SOUVIENS-TOI DE TA MÈRE. Ce peu de mots renferment tout ce que je puis te dire de meilleur. Tu m'as vue heureuſe par le ſoin de remplir mes devoirs et d'être utile à ceux qui ſouffrent. Il n'y a que cette manière de l'être.

Tu m'as vue paiſible dans l'infortune et la captivité, parce que je n'avois pas de remords, et que j'avois le ſouvenir et la joie que laiſſent après elles de bonnes actions. Il n'y a que ces moyens non plus de ſupporter les maux de la vie et les viciſſitudes du ſort.

Peut-être, et je l'eſpére, tu n'es pas réſervée à des épreuves ſemblables aux miennes; mais il en eſt d'autres dont tu n'auras pas moins à te défendre. Une vie ſévère et occupée eſt le premier préſervatif de tous les périls, et la néceſſité, autant que la ſageſſe, t'impoſe la loi de travailler ſérieuſement.

Sois digne de tes parens; ils te laiſſent de grands exemples; et ſi tu ſais en profiter, tu n'auras pas une inutile exiſtence.

Adieu, enfant chéri, toi que j'ai nourrie de mon lait et que je voudrois pénétrer de tous mes ſentimens. Un temps viendra où tu pourras juger de

tout

tout l'effort que je me fais en cet instant pour ne pas m'attendrir à ta douce image. Je te presse sur mon sein.

Adieu, mon Eudora.

A MA BONNE FLEURY,

MA chère bonne, toi dont la fidélité, les services et l'attachement m'ont été chers depuis treize années, reçois mes embrassemens et mes adieux.

Conserve le souvenir de ce que je fus. Il te consolera de ce que j'éprouve; les gens de bien passent à la gloire quand ils descendent dans le tombeau. Mes douleurs vont finir; calme les tiennes et songe à la paix dont je vais jouir, sans que personne puisse désormais la troubler. Dis à mon Agathe que j'emporte avec moi la douceur d'être chérie par elle depuis mon enfance, et le regret de ne pouvoir lui témoigner mon attachement. J'aurois voulu t'être utile, du moins que je ne t'afflige pas.

Adieu, ma pauvre bonne, adieu.

Vendredi, 24 Octobre.

VOUS n'imaginerez jamais, cher Jany, tout ce que j'ai souffert de contrariété à ne pouvoir vous entretenir à l'aise, ni même vous lire à loisir; je

18 Octobre 1793.

A MA FILLE.

JE ne ſais, ma petite amie, s'il me ſera donné de te voir ou de t'écrire encore. SOUVIENS-TOI DE TA MÈRE. Ce peu de mots renferment tout ce que je puis te dire de meilleur. Tu m'as vue heureuſe par le ſoin de remplir mes devoirs et d'être utile à ceux qui ſouffrent. Il n'y a que cette manière de l'être.

Tu m'as vue paiſible dans l'infortune et la captivité, parce que je n'avois pas de remords, et que j'avois le ſouvenir et la joie que laiſſent après elles de bonnes actions. Il n'y a que ces moyens non plus de ſupporter les maux de la vie et les viciſſitudes du ſort.

Peut-être, et je l'eſpère, tu n'es pas réſervée à des épreuves ſemblables aux miennes; mais il en eſt d'autres dont tu n'auras pas moins à te défendre. Une vie ſévère et occupée eſt le premier préſervatif de tous les périls, et la néceſſité, autant que la ſageſſe, t'impoſe la loi de travailler ſérieuſement.

Sois digne de tes parens; ils te laiſſent de grands exemples; et ſi tu ſais en profiter, tu n'auras pas une inutile exiſtence.

Adieu, enfant chéri, toi que j'ai nourrie de mon lait et que je voudrois pénétrer de tous mes ſentimens. Un temps viendra où tu pourras juger de

tout

encore fait l'inventaire ; la ſottiſe et l'impudence de l'avouer. Le préſident a dit encore quelques bredouilles ſur l'immenſité d'autres pièces et la difficulté de les communiquer ; mais cela n'étoit ni plus juſte, ni mieux raiſonné. On a fait ſortir enſuite tous les témoins, pour n'appeler qu'à meſure ceux qu'on veut faire dépoſer : mon tour n'eſt pas venu ; ce ſera probablement pour demain. Je ne puis voir, dans cette marche, que l'intention de tirer avantage des vérités que mon courage doit dire, pour trouver moyen de me perdre : cela n'eſt pas difficile avec de tels ſcélérats et mon mépris pour la mort : ainſi, peut-être, ne nous reverrons-nous plus. Mon amitié vous légue le ſoin de ma mémoire. Si je connoiſſois quelque choſe de plus convenable à la généroſité de vos ſentimens, trop tard connus, je vous en chargerois ; mais, mon Jany, pas trop tard : c'eſt une providence qui a tout conduit ; en vous appréciant plutôt, mon affection vous eût enveloppé dans ma diſgrace. Vous diſpoſerez du tout pour le mieux. On peut ſuppoſer la chûte par une fenêtre, et l'on envoie y regarder ceux qui ne veulent pas y croire. Comme il y a beaucoup d'ouvriers maçons et autres, il eſt facile d'imaginer qu'un d'eux, ou quelqu'un déguiſé comme eux, ſe gliſſoit à certaine heure ſous ma fenêtre, dans la cour intérieure, et recevoit le paquet.—Cette idée eſt même fort bonne ; elle a de la vraiſemblance. Les *Portraits* et *Anecdotes*,

et autres morceaux détachés, ne doivent être présentés que comme des matériaux dont je me fusse servie dans un meilleur temps. Le petit dépôt n'est point à négliger; il doit aller avec la masse.

Etre appelée en témoignage avant d'être judiciairement accusée, m'oblige à une autre marche que celle que j'avois arrêtée quand je vous donnai mon testament, et pour laquelle j'avois fait déjà mes essais; je boirai donc, puisqu'il le faut, le calice jusqu'à la lie. Adieu, Jany, adieu.

Du 26 Octobre 1793.

Votre lettre, mon cher Bosc, m'a fait un bien extrême; elle me montre votre ame entière et tout votre attachement; l'une et l'autre sont aussi rares à mes yeux que précieuses pour mon cœur. Nous ne différons pourtant pas autant que vous l'imaginez; nous ne nous sommes pas bien entendus. Je n'avois pas le dessein de partir à ce moment, mais de me procurer le moyen de le faire à celui qui me seroit devenu convenable. Je voulois rendre hommage à la vérité, comme je sais faire, puis m'en aller tout juste avant la dernière cérémonie; je trouvois beau de tromper ainsi les tyrans. J'avois bien remâché ce projet, et je vous jure que ce n'étoit point la foiblesse qui me

me l'avoit inſpiré. Je me porte à merveilles ; j'ai la tête auſſi ſaine et le courage auſſi vert que jamais. Il eſt très-vrai que le procès actuel m'abreuve d'amertume et m'enflamme d'indignation : j'ai cru que les fugitifs étoient auſſi arrêtés. Il eſt poſſible qu'une douleur profonde et l'exaltation de ſentimens déjà terribles, aient mûri, dans le ſecret de mon cœur, une réſolution que mon eſprit a revêtue d'excellens motifs.

Appelée en témoignage dans l'affaire, j'ai trouvé que cela modifioit mon allure. J'étois fort décidée à profiter de cette occaſion, pour arriver au but avec plus de célérité ; je voulois tonner ſans réſerve, et finir enſuite ; je trouvois que cela même m'autoriſoit à ne rien taire, et qu'il falloit l'avoir en poche en ſe rendant à l'audience : cependant je n'ai pas attendu d'en être pourvue pour ſoutenir mon caractère. Dans les heures d'attente que j'ai paſſées au greffe, au milieu de dix perſonnes, *officiers, juges* de l'autre ſection, &c. entendue d'*Hebert* et de *Chabot*, qui ſont venus dans la pièce voiſine, j'ai parlé avec autant de force que de liberté. Mon tour pour l'audience n'eſt pas venu : on devoit venir me chercher le ſecond jour enſuite ; le troiſième s'acheve, et l'on n'a pas paru ; j'ai peur que ces drôles n'aient apperçu que je pourrois faire un épiſode intéreſſant, et qu'il vaut mieux me rejeter après-coup.

J'attends

J'attends avec impatience, et je crains maintenant d'être privée d'avouer mes amis en leur présence. Vous jugez, mon ami, que, dans tous ces cas, il faut attendre et non commander la catastrophe; c'eſt ſur cela ſeul que nous ne ſommes pas complètement d'accord: il me ſembloit qu'il y avoit de la foibleſſe à recevoir le coup de grace, quand on pouvoit ſe le donner, et à ſe prodiguer aux inſolentes clameurs d'inſenſés, auſſi indignes d'un tel exemple qu'incapables d'en profiter. Nul doute qu'il fallût faire ainſi il y a trois mois; mais aujourd'hui c'eſt en pure perte pour la génération, et, quant à la poſtérité, l'autre réſolution, ménagée comme je vous l'exprime, n'eſt pas d'un moins bon effet.

Vous voyez que vous ne m'aviez pas bien compriſe: examinez donc la choſe ſous le point de vue où elle m'a frappée; ce n'eſt pas du tout celui où vous l'enviſagez: je conſens à accepter votre détermination, quand vous l'aurez ainſi réfléchie. J'abrége, pour que vous ayez cette réponſe par la même voie; il me ſuffit d'indiquer ce que la méditation vous fera développer à loiſir. Ma pauvre petite! où donc eſt elle? Apprenez-le moi, je vous prie; donnez-moi quelques détails; que mon eſprit puiſſe du moins la ſaiſir dans ſa ſituation nouvelle. Touchée de vos ſoins, vous jugez que je ſens auſſi l'amertume de toutes ces circonſtances. J'apprends que mon beau frère eſt

en

en arrestation : sans doute le séquestre de ses biens n'est pas levé ; et peut-être aura-t-il à craindre la déportation.

Considérez que votre amitié trouvant très-pénible le soin que je réclamois d'elle, peut aisément vous faire illusion sur ce que vous pouvez ou devez à cet égard : tâchez de penser à la chose, comme si ce n'étoit ni vous, ni moi, mais deux individus, dans nos situations respectives, soumis à votre jugement impartial. Voyez ma fermeté, pesez les raisons, calculez froidement, et sentez le peu que vaut la canaille qui se nourrit du spectacle.

Je vous embrasse tendrement. Jany vous dira ce qu'il est possible de tenter un matin ; mais prenez garde à ne pas vous exposer.

NOTES

Sur mon procès et l'interrogatoire qui l'a commencé.

DANS les premiers instans de mon arrestation, j'imaginai d'écrire à Duperret pour le prier de faire entendre mes réclamations ; sans être liée avec lui, j'avois remarqué dans son caractère cette espèce de courage qui fait que l'on ne craint pas de se mettre en avant quand il est question d'obliger, et il m'inspiroit la confiance que donne en révolution la

la conformité des mêmes principes. Je ne m'étois pas trompée ; Duperret me répondit avec intérêt et chaleur ; il ajouta à l'expreſſion de ſes ſentimens quelques nouvelles ſur l'état des choſes et celui des députés fugitifs. Je le remerciai ; je répliquai ſur l'article de nos amis en exprimant mes vœus pour leur ſalut et celui de ma patrie. Quelques jours après, ayant fait imprimer l'interrogatoire qu'un adminiſtrateur de police étoit venu me faire ſubir à l'Abbaye, j'en adreſſai un exemplaire à Duperret ; j'exprime à cette occaſion mon mépris pour les ſots menſonges qu'Hébert venoit de débiter à mon ſujet dans ſon Père Duchelne. Ces objets formant une correſpondance de trois ou quatre petites lettres, y compris un billet par lequel je prévenois Duperret, ainſi que je prévins dans le temps pluſieurs perſonnes que je jugeois s'intéreſſer à moi, de ma prétendue miſe en liberté de l'Abbaye, transformée ſubitement en une nouvelle arreſtation pour Sainte-Pélagie. C'eſt cette correſpondance ſur laquelle on veut fonder une accuſation contre moi, comme ayant, du moins indirectement, entretenu des relations avec les députés rebelles du Calvados. Le jour même de l'exécution de Briſſot, je fus transférée à la Conciergerie, placée dans un lieu infect, couchée ſans draps, ſur un lit qu'un priſonnier voulut bien me prêter ; et le lendemain je fus interrogée, au greffe du tribunal, par le juge David, accompagné de

l'accu-

l'accuſateur public, en préſence d'un homme que je ſoupçonne être un juré. On me fait d'abord de longues queſtions ſur ce qu'étoit Roland avant le 14 juillet 1789; qui étoit maire à Lyon lorſque Roland fut municipal, etc.—Je ſatisfais à ces queſtions par l'exact expoſé des faits; mais je remarquai, dès là même, qu'en me demandant beaucoup de choſes, on n'aimoit pas que je répondiſſe avec détails. Après quoi, ſans tranſition, l'on me demande ſi, dans le temps de la Convention, je ne voyois pas ſouvent tels députés, et l'on dénomma les proſcrits et les condamnés; ſi je n'ai pas entendu, dans leurs conférences, traiter de la force départementale et des moyens de l'obtenir. J'avois à expliquer que je voyois quelques-uns de ces députés comme des amis avec leſquels Roland et moi nous étions liés du temps de l'aſſemblée conſtituante; quelques autres par occaſion, comme connoiſſances et amenés par leurs collègues, et que je n'avois jamais vu pluſieurs d'entr'eux; que d'ailleurs il n'y avoit jamais eu chez Roland de comités, ni de conférences, mais qu'on y parloit ſeulement, en converſations publiques, de ce dont s'occupoit l'aſſemblée, et de ce qui intéreſſoit tout le monde. La diſcuſſion fut longue et difficile, avant que je puſſe faire inſcrire mes réponſes; on vouloit que je les fiſſe par *oui* et par *non*; on m'accuſa de bavardage; on dit que nous n'étions pas là au miniſtère de l'intérieur pour y faire de l'eſprit;

l'esprit ; l'accusateur public et le juge, le premier sur-tout, se comportèrent avec la prévention et l'aigreur de gens persuadés qu'ils tiennent un grand coupable et impatiens de le convaincre. Lorsque le juge avoit fait une question et que l'accusateur public ne la trouvoit pas de son goût, il l'a posoit d'une autre manière, l'étendoit et la rendoit complexe ou captieuse ; interrompoit mes réponses, exigeoit qu'elles fussent abrégées : c'étoit une vexation réelle. J'ai été retenue environ trois heures, ou un peu plus, après lesquelles on a suspendu l'interrogatoire pour le reprendre le soir, disoit-on. J'attends. La volonté de me perdre me semble évidente ; je n'assurerai point mes jours par une lâcheté, mais je ne veux point prêter le flanc à la malveillance, et faciliter par des bêtises le travail de l'accusateur public, qui semble désirer que je lui prépare dans mes réponses l'acte d'accusation que son zèle médite contre moi.

Deux jours après, j'ai été appelée de nouveau pour la suite de l'interrogatoire. La première question a porté sur la prétendue contradiction que l'on prétendoit exister entre mes lettres à Duperret, et ce que j'avois dit que je n'étois pas liée particulièrement avec lui ; d'où il résultoit que je déguisois la vérité sur mes relations politiques avec les rebelles. J'ai répondu que je n'avois pas vu Duperret plus de dix fois, et jamais en particulier ; qu'il étoit aisé de le voir par la première

lettre

lettre que je lui adreſſai en lui envoyant copie de celle pour la convention; que les lettres ſubſéquentes étoient le réſultat de l'intérêt et de la franchiſe avec leſquels il m'avoit répondu, etc. Qu'à l'époque où avoit commencé cette petite correſpondance, il n'y avoit point de ce qu'on appeloit révolte et rebellion; que j'avois alors peu de choix à faire dans l'aſſemblée pour m'adreſſer à une perſonne à laquelle je ne fuſſe pas tout à-fait étrangère, et qui voulût ſe charger de mes intérêts.—Demandé quels étoient avec lui nos amis communs: *R.* Particulièrement Barbaroux.

D. Si je n'avois pas connoiſſance que Roland, avant ſon miniſtère, eût été du comité de correſpondance des jacobins? *R.* Oui.

D. Si ce n'étoit pas moi qui me chargeois de la rédaction des lettres qu'il avoit à faire pour le comité?

R. Que je n'avois jamais prêté mes penſées à mon mari, mais qu'il pouvoit avoir quelquefois employé ma main.

D. Si je ne connoiſſois point le bureau de formation d'eſprit public établi par Roland pour corrompre les départemens, appeler une force départementale, déchirer la république ſuivant les projets d'une faction liberticide, etc., et ſi ce n'étoit pas moi qui dirigeoit ce bureau?

R. Que Roland n'avoit point établi de bureau ſous cette dénomination, et que je n'en dirigeois aucun.

l'eſprit ; l'accuſateur public et le juge, le premier ſur-tout, ſe comportèrent avec la prévention et l'aigreur de gens perſuadés qu'ils tiennent un grand coupable et impatiens de le convaincre. Lorſque le juge avoit fait une queſtion et que l'accuſateur public ne la trouvoit pas de ſon goût, il l'a poſoit d'une autre manière, l'étendoit et la rendoit complexe ou captieuſe ; interrompoit mes réponſes, exigeoit qu'elles fuſſent abrégées : c'étoit une vexation réelle. J'ai été retenue environ trois heures, ou un peu plus, après leſquelles on a ſuſpendu l'interrogatoire pour le reprendre le ſoir, diſoit-on. J'attends. La volonté de me perdre me ſemble évidente ; je n'aſſurerai point mes jours par une lâcheté, mais je ne veux point prêter le flanc à la malveillance, et faciliter par des bêtiſes le travail de l'accuſateur public, qui ſemble déſirer que je lui prépare dans mes réponſes l'acte d'accuſation que ſon zèle médite contre moi.

Deux jours après, j'ai été appelée de nouveau pour la ſuite de l'interrogatoire. La première queſtion a porté ſur la prétendue contradiction que l'on prétendoit exiſter entre mes lettres à Duperret, et ce que j'avois dit que je n'étois pas liée particulièrement avec lui ; d'où il réſultoit que je déguiſois la vérité ſur mes relations politiques avec les rebelles. J'ai répondu que je n'avois pas vu Duperret plus de dix fois, et jamais en particulier ; qu'il étoit aiſé de le voir par la première

lettre

lettre que je lui adreſſai en lui envoyant copie de celle pour la convention; que les lettres ſubſéquentes étoient le réſultat de l'intérêt et de la franchiſe avec leſquels il m'avoit répondu, etc. Qu'à l'époque où avoit commencé cette petite correſpondance, il n'y avoit point de ce qu'on appeloit révolte et rebellion; que j'avois alors peu de choix à faire dans l'aſſemblée pour m'adreſſer à une perſonne à laquelle je ne fuſſe pas tout à-fait étrangère, et qui voulût ſe charger de mes intérêts.—Demandé quels étoient avec lui nos amis communs: *R.* Particulièrement Barbaroux.

D. Si je n'avois pas connoiſſance que Roland, avant ſon miniſtère, eût été du comité de correſpondance des jacobins? *R.* Oui.

D. Si ce n'étoit pas moi qui me chargeois de la rédaction des lettres qu'il avoit à faire pour le comité?

R. Que je n'avois jamais prêté mes pensées à mon mari, mais qu'il pouvoit avoir quelquefois employé ma main.

D. Si je ne connoiſſois point le bureau de formation d'eſprit public établi par Roland pour corrompre les départemens, appeler une force départementale, déchirer la république ſuivant les projets d'une faction liberticide, etc., et ſi ce n'étoit pas moi qui dirigeoit ce bureau?

R. Que Roland n'avoit point établi de bureau ſous cette dénomination, et que je n'en dirigeois aucun.

aucun. Qu'après le décret de la fin d'août qui lui ordonnoit de répandre des écrits utiles, il avoit affecté à quelques commis le soin de les expédier; qu'il mettoit du zèle à l'exécution d'une loi dont l'observation devoit répandre la connoissance et l'amour de la révolution; qu'il appeloit cela la correspondance patriotique, et que ses propres écrits, loin d'exciter à la division, respiroient tous le désir de concourir au maintien de l'ordre et de la paix.

Observé que je déguiserois en vain la vérité, comme il paroissoit évidemment, par toutes mes réponses, que je voulois faire; que sur la porte de ce bureau même il y avoit une ridicule dénomination, et que je n'étois pas assez étrangère aux opérations de mon mari pour l'avoir ignorée; qu'inutilement je voudrois justifier Roland, et qu'une fatale expérience n'avoit que trop appris le mal qu'avoit fait ce perfide ministre, en répandant des calomnies contre les plus fidelles mandataires du peuple, et soulevant les départemens contre Paris.

R. Que loin de déguiser la vérité, je m'honorois de lui rendre hommage même au péril de ma vie; que je n'avois jamais vu l'inscription dont on me parloit; que j'avois remarqué au contraire, dans le temps que cette dénomination se répandit dans le public, qu'elle n'étoit pas employée dans les états imprimés des bureaux du dépar-

département de l'intérieur. Quant aux attributions injurieuſes faites à Roland,—je n'oppoſois que deux faits; le *premier*, ſes *écrits*, qui tous renfermoient les meilleurs principes de la morale et de la politique; le *deuxième*, l'envoi qu'il faiſoit de tous ceux imprimés par ordre de la convention nationale; et ſon exactitude à faire expédier ceux des membres de cette aſſemblée qui paſſoient pour être le plus en oppoſition.

D. Si je ſavois à quelle époque Roland avoit quitté Paris, et où il pouvoit être?

R. Que je le ſache, ou non, je ne dois ni ne veux le dire.

Obſervé que cette obſtination à déguiſer toujours la vérité montroit que je croyois Roland coupable; que je me mettois en rebellion ouverte contre la loi; que j'oubliois les devoirs d'accuſée qui doit, ſur-tout, la vérité à juſtice, etc. L'accuſateur public, qui poſoit cette queſtion, eut ſoin de la charger, comme toutes celles qu'il ſe mêloit de faire, d'épithètes outrageantes, et d'expreſſions qui ſentoient la colère. Je voulus répondre; il requiert de m'interdire les détails; et lui et le juge, cherchant à ſe prévaloir de l'eſpèce d'autorité que leur donnoient leurs fonctions, employèrent tous les moyens pour me réduire au ſilence, ou me faire parler à leur gré. Je m'indignai; je dis que je me plaindrois en plein tribunal de cette

manière vexatoire et inouie d'interroger : que je ne m'en laiſſois point impoſer par l'autorité ; que je reconnoiſſois, avant tout ce que les hommes avoient inſtitué, la raiſon et la nature ; et me tournant du côté du greffier, prenez la plume, lui diſ-je, et écrivez :

R. Un accuſé ne doit compte que de ſes faits et non pas de ceux d'autrui. Si, durant plus de quatre mois, on n'eût pas refuſé à Roland la juſtice qu'il ſollicitoit ſi vivement en demandant l'appurement de ſes comptes, il n'auroit pas été dans le cas de s'abſenter, et je ne ſerois pas dans le cas de taire ſa réſidence en ſuppoſant qu'elle me fût connue. Que je ne connoiſſois point de loi au nom de laquelle on pût engager à trahir les ſentimens les plus chers de la nature.

Ici l'accuſateur public, furieux, s'écria qu'avec une telle bavarde on n'en finiroit jamais ; et il fit clore l'interrogatoire.

Que je vous plains ! lui diſ-je avec ſérénité. Je vous pardonne même ce que vous me dites de déſobligeant : vous croyez tenir un grand coupable, vous êtes impatiens de le convaincre ; mais qu'on eſt malheureux avec de telles préventions ! Vous pouvez m'envoyer à l'échafaud ; vous ne ſauriez m'ôter la joie que donne une bonne conſcience, et la perſuaſion que la poſtérité vengera Roland et moi, en vouant à l'infamie ſes perſécuteurs. On me dit de choiſir un défenſeur ; j'indiquai

diquai Chauveau, et je me retirai, en leur disant d'un air riant, je vous souhaite, pour le mal que vous me voulez, une paix égale à celle que je conserve, quel que soit le prix qui puisse y être attaché.

Cet interrogatoire s'est fait dans une salle dite du conseil, où étoit une table, autour de laquelle étoient rangées plusieurs personnes qui paroissoient être là pour écrire, et qui ne faisoient que m'écouter. Il y eut beaucoup d'allans et de venans, et rien ne fut moins secret que cet interrogatoire.

Projet de défense au tribunal *.

L'accusation portée contre moi repose entièrement sur ma prétendue complicité avec des hommes appelés conspirateurs. Mes liaisons d'amitié avec un petit nombre d'entr'eux sont très-antérieures aux circonstances politiques qui les font considérer aujourd'hui comme coupables. Les rapports que j'ai conservés avec eux par une voie intermédiaire, à l'époque de leur départ de Paris, sont absolument étrangers aux affaires. Je n'ai point eu proprement de correspondance politique,

* Cette pièce étoit destinée à être lue comme mémoire justificatif; elle fut écrite à la conciergerie la nuit qui suivit son interrogatoire.

et, à cet égard, je pourrois m'en tenir à une dénégation abſolue; car je ne ſaurois être interpellée de rendre compte de mes affections particulières. Mais je puis m'honorer d'elles comme de ma conduite, et je n'ai rien à taire au public. Je dirai donc que j'ai reçu des expreſſions de regret ſur ma détention, et l'avis que Duperret avoit pour moi deux lettres, ſoit qu'elles euſſent été écrites avant ou après avoir quitté Paris, ſoit qu'elles fuſſent d'un ſeul ou de deux de mes amis, je l'ignore. Duperret les avoit remiſes en d'autres mains, et je ne les ai jamais vues. J'ai reçu, une autre fois, la preſſante invitation de rompre mes fers, des offres de ſervice pour m'aider à y réuſſir ſuivant les moyens que je jugerois convenables, et pour me rendre où je trouverois bon. Je n'ai voulu me prêter à rien de ſemblable, par devoir et par honneur; par devoir, pour ne point expoſer ceux à la garde de qui j'étois confiée; par honneur, parce que, dans tous les cas, je préférois courir les riſques d'un procès injuſte à me couvrir d'une apparence coupable par une fuite indigne de moi. J'avois bien voulu être arrêtée au 31 mai; ce n'étoit pas pour m'échapper plus tard. Voilà à quoi ſe ſont bornées mes relations avec mes amis fugitifs. Sans doute, ſi les communications n'euſſent pas été interrompues, ou que je n'euſſe pas été contrainte par ma captivité, j'aurois cherché à me procurer de leurs nouvelles, car je ne connois

nois pas de loi qui me l'interdit. Eh! dans quel temps, chez quel peuple du monde vît-on jamais traduire en crime la fidélité aux ſentimens d'eſtime et de fraternité qui lient les hommes entr'eux? Je ne juge point les meſures que prirent ceux qu'on a proſcrits, elles ne m'ont pas été connues; mais je ne crois point à des intentions perverſes chez ceux dont la probité, le civiſme et le généreux dévouement à leur pays, m'étoient démontrés. S'ils ont erré, ce fut de bonne foi, ils ſuccombent ſans être avilis; ils ſont à mes yeux malheureux, ſans être coupables. Si je le ſuis moi-même en faiſant des vœux pour leur ſalut, je me déclare telle à la face de l'univers. Je n'ai pas d'inquiétude pour leur gloire, et je conſens volontiers à partager celle d'être opprimée par leurs ennemis. J'ai vu ces hommes accuſés d'avoir conſpiré contre leur pays, républicains déclarés, mais humains, perſuadés qu'il falloit, par de bonnes loix, faire chérir la république de ceux même qui doutoient qu'elle pût ſe ſoutenir; ce qui effectivement eſt plus difficile que de les tuer. L'hiſtoire de tous les ſiècles a prouvé qu'il falloit beaucoup de talens pour amener les hommes à la vertu par de bonnes loix, tandis qu'il ſuffit de la force pour les opprimer par la terreur ou les anéantir par la mort. Je les ai vus prétendre que l'abondance, comme le bonheur, ne pouvoit réſulter que d'un régime équitable, protecteur et bienfaiſant; que la

toute-puiſſance des baïonnettes produiſoit bien la peur, mais non pas du pain. Je les ai vus animés du plus vif enthouſiaſme pour le bien du peuple, dédaigner de le flatter, réſolus à périr victimes de ſon aveuglement plutôt que de le tromper. J'avoue que ces principes et cette conduite m'ont paru totalement différer de ceux des tyrans ou des ambitieux qui cherchent à plaire au peuple pour le ſubjuguer. Elle m'a inſpirée la plus profonde eſtime pour ces hommes généreux ; cette erreur, ſi c'en eſt une, m'accompagnera dans le tombeau, et je m'honorerai de ſuivre ceux que je n'ai pu accompagner.

Ma défenſe, j'oſe le dire, eſt plus néceſſaire à ceux qui veulent s'éclairer de bonne foi, qu'elle ne l'eſt à moi-même. Tranquille et ſatisfaite dans le ſentiment d'avoir rempli mes devoirs, j'enviſage l'avenir avec ſérénité. Mes goûts ſérieux, mes habitudes ſtudieuſes m'ont tenu également éloignée des folies de la diſſipation et du tracas de l'intrigue. Amie de la liberté, dont la réflexion m'avoit fait juger tout le prix, j'ai vu la révolution avec tranſport, perſuadée que c'étoit l'époque du renverſement de l'arbitraire que je hais, de la réforme d'abus dont j'avois ſouvent gémi en m'attendriſſant ſur le ſort de la claſſe malheureuſe. J'ai ſuivi les progrès de la révolution avec intérêt, je m'entretenois de la choſe publique avec chaleur ; mais je n'ai point dépaſſé les bornes qui m'étoient impoſées par

par mon ſexe. Quelques talens peut-être, aſſez de philoſophie, un courage plus rare, et qui me permettoit de ne point affoiblir, dans les dangers, celui de mon mari; voilà probablement ce qu'auront indiſcrètement vanté ceux qui me connoiſſent, et ce qui m'a fait des ennemis parmi ceux qui ne me connoiſſent pas. Roland a pu m'employer quelquefois comme un ſecrétaire, et la fameuſe lettre au roi, par exemple, eſt copiée toute entière de ma main; ce ſeroit une aſſez bonne pièce à joindre à mon procès, ſi c'étoit les autrichiens qui me le fiſſent, et qu'ils s'aviſaſſent d'étendre la reſponſabilité d'un miniſtre jusques ſur ſa femme. Mais Roland avoit depuis long-temps fait connoître ſes lumières et ſon amour des grands principes; les preuves en exiſtent dans de nombreux ouvrages imprimés depuis quinze ans. Son ſavoir et ſa probité ſont bien à lui, et il n'avoit pas beſoin d'une femme pour être un ſage miniſtre. Jamais il ne s'eſt tenu chez lui de conférences, ni de conciliabules; ſes collègues, quels qu'ils fuſſent, quelques amis et ſes connoiſſances, ſe réuniſſoient chez lui, à table, une fois la ſemaine; là, dans des converſations très-publiques, on s'entretenoit ouvertement de ce qui intéreſſoit tout le monde. Du reſte, les écrits de ce miniſtre reſpirent partout l'amour de l'ordre et de la paix, expoſent d'une manière touchante les meilleurs principes de la morale et de la politique, atteſteront à jamais ſa

ſageſſe, de même que ſes comptes prouveront ſa pureté. Je reviens au délit qui m'eſt imputé ; j'obſerve que je n'avois point de liaiſon avec Duperret ; je l'avois vu quelquefois durant le miniſtère de mon mari ; il n'étoit pas venu chez moi depuis ſix mois que Roland n'étoit plus en place. Je puis faire la même remarque pour les autres députés mes amis ; ce qui ſûrement ne s'accorde point avec la ſuppoſition d'intelligence et de conſpiration qu'on nous prête. Il eſt évident, par ma première lettre à Duperret, que je n'écrivis à ce député que par la difficulté de m'adreſſer à tout autre, et dans l'idée qu'il ſe prêteroit volontiers à m'obliger. Ainſi ma correſpondance avec lui n'étoit pas projettée ; elle n'étoit la ſuite d'aucune liaiſon précédente, et elle n'avoit d'ailleurs qu'un objet particulier. Elle devint une occaſion d'avoir des nouvelles de ceux qui venoient de s'abſenter, et avec leſquels j'étois liée d'amitié fort indépendamment de toutes les conſidérations politiques. Celles-ci n'entrèrent pour rien dans l'eſpèce de relation que je conſervai durant les premiers inſtans de leur abſence. Aucun monument ne dépoſe contre moi à cet égard ; ceux que l'on cite feroient ſeulement penſer que je partageois les opinions et les ſentimens de ce qu'on appele conſpirateurs. Cette induction eſt fondée, je l'avoue hautement, et je me glorifie de cette conformité. Mais je ne leur donnai point de manifeſtation dont on puiſſe

me

me faire un crime et qui tendît à rien troubler. Or, pour établir une complicité dans un projet quelconque, il faut, ou avoir donné des conseils, ou avoir fourni des moyens ; je n'ai fait ni l'un, ni l'autre ; je ne suis donc pas répréhensible aux yeux de la loi ; il n'y en a point qui me condamne ; il n'existe point de fait pour l'application d'aucune.

Je sais qu'en révolution, la loi, comme la justice, est souvent oubliée ; et la preuve, c'est que je suis ici. Je ne dois mon procès qu'aux préventions, aux haines violentes qui se développent dans les grandes agitations, et s'exercent, pour l'ordinaire, contre ceux qui ont été en évidence ou auxquels on connoît quelque caractère. Il eût été facile à mon courage de me soustraire au jugement que je prévoyois ; j'ai cru qu'il étoit plus convenable de le subir ; j'ai cru devoir cet exemple à mon pays ; j'ai cru que, si je devois être condamnée, il falloit laisser à la tyrannie l'odieux d'immoler une femme qui n'eût d'autre crime que quelques talens dont elle ne se prévalut jamais, un grand zèle pour le bien de l'humanité, le courage d'avouer ses amis malheureux et de rendre hommage à la vertu au péril de sa vie. Les ames qui ont quelque grandeur savent s'oublier elles-mêmes ; elles sentent qu'elles se doivent à l'espèce entière, et elles ne s'envisagent que dans la postérité. J'appartiens à Roland vertueux et persécuté ; je fus liée avec des hommes que l'aveuglement et la haine de la jalouse médiocrité

ocrité ont fait proſcrire et immoler. Il eſt néceſſaire que je périſſe à mon tour, parce qu'il eſt dans les principes de la tyrannie de ſacrifier ceux qu'elle a violemment opprimés, et d'anéantir juſqu'aux témoins de ſes excès. A ce double titre, vous me devez la mort, et je l'attends. Quand l'innocence marche au ſupplice, où la condamne l'erreur et la perverſité, c'eſt à la gloire qu'elle arrive. Puiſé-je être la dernière victime immolée aux fureurs de l'eſprit de parti! Je quitterai avec joie cette terre infortunée qui dévore les gens de bien et s'abreuve du ſang des juſtes.

Vérité! patrie! amitié! objets ſacrés, ſentimens chers à mon cœur, recevez mon dernier ſacrifice. Ma vie vous fut conſacrée, vous rendrez ma mort également douce et glorieuſe.

Juſte ciel! éclaire ce peuple malheureux pour lequel je déſirai la liberté! . . . La liberté!—Elle eſt pour les ames fières qui mépriſent la mort, et ſavent à propos ſe la donner. Elle n'eſt pas pour ces hommes foibles qui temporiſent avec le crime, en couvrant du nom de prudence leur égoïſme et leur lâcheté. Elle n'eſt pas pour ces hommes corrompus qui ſortent du lit de la débauche ou de la fange de la misère, pour s'abreuver dans le ſang qui ruiſſelle des échafauds. Elle eſt pour le peuple ſage qui chérit l'humanité, pratique la juſtice, mépriſe ſes flatteurs, connoît ſes vrais amis et reſpecte la vérité. Tant que vous ne ſerez pas un

tel

tel peuple, ô mes concitoyens! vous parlerez vainement de la liberté; vous n'aurez qu'une licence dont vous tomberez victimes chacun à votre tour; vous demanderez du pain; on vous donnera des cadavres, et vous finirez par être asservis.

Je n'ai point dissimulé mes sentimens ni mes opinions. Je sais qu'une dame Romaine fut envoyée au supplice, sous Tibère, pour avoir pleuré son fils; je sais que dans un temps d'aveuglement et de fureur d'esprit de parti, quiconque ose s'avouer l'ami de condamnés ou de proscrits, s'expose à partager leur fortune. Mais je mépriſe la mort; je n'ai jamais craint que le crime, et je n'assurerois pas mes jours au prix d'une lâcheté. Malheur au peuple où la force de rendre hommage à la vérité méconnue, peut exposer à des périls, et trop heureux alors qui se sent capable de les braver!

C'est à vous de juger maintenant s'il convient à vos intérêts de me condamner, à défaut de preuves, sur de simples opinions et sans l'appui d'aucune loi.

Du 18 Brumaire.

VU par le tribunal criminel révolutionnaire établi par la loi du 10 mars 1793, sans recours au tribunal de cassation, et encore en vertu du pouvoir délégué au tribunal par la loi du 25 avril de la même année, séant au palais de justice, à Paris.

L'acte d'accusation dressé par l'accusateur public, contre Marie-Jeanne Phlippon, femme de Jean-Marie

Marie Roland, âgée de trente-neuf ans, née de Paris, y demeurant, rue de la Harpe, dont la teneur suit :

Antoine-Quintin Fouquier-Tinville, accusateur public du tribunal criminel extraordinaire et révolutionnaire, établi à Paris par décret de la convention nationale, du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au tribunal de cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deuxième d'un autre decret de la convention, du 5 avril suivant, portant que l'accusateur public dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens,

Expose que le glaive de la loi vient de frapper plusieurs des principaux chefs de la conspiration qui a existé contre l'unité et l'indivisibilité de la République, contre la liberté et la sûreté du peuple français ; mais un grand nombre d'auteurs et complices de cette conjuration existent encore, et ont su jusqu'à présent, par une lâche fuite, se soustraire à la juste punition que méritent leurs forfaits ; de ce nombre est Roland, ex-ministre de l'intérieur, principal agent des conspirateurs. La fuite des uns n'a point rompu la correspondance entre tous ceux qui étoient restés à Paris, tant libres qu'en état d'arrestation ; ils correspondoient avec ceux qui s'étoient réfugiés tant à Caen, que dans d'autres villes de la république ; Roland en fuite avoit laissé,

laisse sa femme à Paris, laquelle, quoique mise en état d'arrestation dans une maison d'arrêt, correspondoit avec les conspirateurs retirés à Caen, par l'intermédiaire d'un de ceux restés à Paris; cette femme intrigante, connue pour avoir reçu et réuni chez elle, en conciliabules, les principaux chefs de la conspiration, conciliabules dont elle étoit l'ame, quoiqu'en prison, recevoit des lettres de Barbaroux et autres réfugiés à Caen, et y répondoit, et toujours dans le sens de favoriser la conspiration; que la preuve de cette correspondance résulte, 1.° " d'une lettre datée d'Evreux, le 13 " juin dernier, écrite par Barbaroux à Lauze-Duperret, dans laquelle on lit: N'oubliez pas l'estimable citoyenne Roland, et tâchez de lui donner " quelques consolations dans la prison, en lui " transmettant les bonnes nouvelles, etc.;" 2.° d'une autre lettre datée de Caen, le 15 dudit mois de juin, du même au même, dans laquelle on lit " Tu auras sans doute encore rempli ma commission à l'égard de madame Roland, en tâchant " de lui faire passer quelques consolations, etc. " Ah! fais tes efforts pour la voir, et pour lui " dire que les vingt-deux proscrits, que tous les " hommes de bien, partagent ses maux, etc. Je " te remets ci-joint une lettre que nous écrivons " à cette estimable citoyenne; je n'ai pas besoin " de te dire que toi seul peut remplir cette importante commission: il faut à tout prix qu'elle

" tente

" tente de ſortir de ſa priſon, et de ſe mettre en " ſûreté, etc. ; 3.° d'une lettre écrite par Lauze " Duperret à ladite femme Roland, dans laquelle " on lit : J'ai gardé pluſieurs jours trois lettres " que Barbaroux et Buzot m'avoient addreſſées " pour vous, ſans qu'il m'ait été poſſible de vous " les faire parvenir ; et ce qu'il y a de plus fâ- " cheux, c'eſt qu'en ce moment où je pourrois le " faire en profitant de la voie que vous me four- " niſſez, la choſe eſt devenue impoſſible, attendu " qu'elles ſe trouvent entre les mains de Pétion, à " qui j'avois cru devoir les remettre, le croyant " mieux à même que tout autre de vous les faire " paſſer, et qui eſt parti ſans avoir pu y réuſſir : " j'en avertirai, dès aujourd'hui, ces citoyens à " qui j'ai écrit par une voie ſure, et les préviendrai du moyen que j'ai maintenant de pouvoir " mieux remplir leurs commiſſions, etc. ; 4.° d'un " billet daté du 24 juin, écrit par cette femme " Roland à Duperret, par lequel elle lui annonce, " qu'on l'a fait ſortir de l'Abbaye ; qu'elle croyoit " revenir chez elle ; mais qu'avant d'y rentrer on " l'a arrêtée pour la conduire à Sainte-Pélagie, " et l'engage de ne pas l'oublier ;" 5.° et enfin de trois autres lettres par elle pareillement écrites à Lauze Duperret ; la première, en date du 6 juin, la ſeconde ſans date, et la troiſième en date du 24 juin : dans la ſeconde, on lit : " Les nouvelles de " mes amis ſont le ſeul bien qui me touche ; vous

" avez

« avez contribué à me le faire goûter ; dites-leur « que la connoiſſance de leur courage, et de tout « ce qu'ils ſont capables de faire pour la liberté, « me tient lieu et me conſole de tout ; dites-leur « que mon eſtime, mon attachement et mes vœux « les ſuivront par-tout : l'affiche de Barbaroux « m'a fait un grand plaiſir, etc. »

D'après le contenu deſdites lettres, on ne peut douter que ladite femme Roland ne fût un des principaux agens et complices de la conſpiration.

Ce conſidéré, l'accuſateur public a dreſſé la préſente accuſation contre Marie-Jeanne Phlipon, femme de Roland, ci-devant miniſtre de l'intérieur, pour avoir méchamment, et à deſſein, participé à la conſpiration qui a exiſté contre l'unité et l'indiviſibilité de la république, contre la liberté et la ſûreté du peuple français, en réuniſſant chez elle, en conciliabule, les principaux chefs de cette conſpiration, et entretenant avec eux des correſpondances tendantes à faciliter leurs projets liberticides.

Pourquoi l'accuſateur public requiert qu'il lui ſoit donné acte, par le tribunal aſſemblé, de l'accuſation par lui portée contre Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland ; en conſéquence, qu'il ſoit ordonné qu'à ſa diligence, et par un huiſſier du tribunal porteur de l'ordonnance à intervenir, ladite Marie-Jeanne Phlipon, femme Roland, ſera priſe au-corps, arrêtée et écrouée ſur les regiſtres de la

maiſon d'arrêt de la Conciergerie du palais de Paris, où elle eſt actuellement détenue, pour y reſter comme en maiſon de juſtice ; comme auſſi que ladite ordonnance ſera notifiée, tant à l'accuſée qu'à la municipalité de Paris.

Fait au cabinet de l'accuſateur public, le dix-ſept brumaire de l'an ſecond de la république françaiſe, une et indiviſible. Signé A. Q. Fouquier.

L'ordonnance de priſe-de-corps décernée contre elle par le tribunal, et le procès verbal de la remiſe de ſa perſonne en la maiſon de juſtice de la Conciergerie, la déclaration du juré du jugement, portant :

" Qu'il a exiſté une conſpiration horrible contre " l'unité, l'indiviſibilité de la république, la liberté " et la ſûreté du peuple français."

Que Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, eſt convaincue d'être l'un des auteurs ou complices de cette conſpiration.

Le tribunal, après avoir entendu l'accuſateur public dans ſes concluſions ſur l'application de la loi, condamne Marie-Jeanne Phlipon, femme de Jean-Marie Roland, ex-miniſtre, à la peine de mort, conformément à la loi du ſeize décembre mil ſept cent quatre-vingt douze, dont il a été fait lecture, laquelle eſt ainſi conçue :

" La Convention nationale décrète, que qui-" conque propoſera ou tentera de rompre l'unité " de la république françaiſe ou en détacher les

" parties

" parties intégrantes pour les unir à un territoire
" étranger, ſera puni de mort."

Déclare les biens de la dite femme Roland acquis à la république, conformément à l'article 11 du titre 11 de la loi du 10 mars dernier, de laquelle il a été fait lecture, et qui eſt ainſi conçue : " Les biens " de ceux qui ſeront condamnés à la peine de " mort, ſont acquis à la république ; il ſera pourvu " à la ſubſiſtance des veuves et des enfans, s'ils " n'ont pas de biens d'ailleurs."

Ordonne qu'à la diligence de l'accuſateur public, le préſent jugement ſera, dans les vingt-quatre heures, mis à exécution ſur la place publique de la Révolution de cette ville, imprimé et affiché dans toute l'étendue de la république, par-tout où beſoin ſera.

Fait et prononcé à l'audience publique, le dix-huit du mois brumaire, l'an deuxième de la république françaiſe, où étoient préſens les citoyens Réné François Dumas, vice-préſident, faiſant fonctions de préſident ; Gabriel Deliège, François-Joſeph Denizot, et Pierre-Noel Subleyras, juges, qui ont ſigné à la minute avec Wolff, commis-greffier.

Collationné.

Pour expédition conforme, délivrée par moi greffier ſouſſigné, PARIS.

Tel fut le jugement qui envoya à l'échafaud, à 39 ans, une femme dont l'ame forte, le cœur ſenſible, l'eſprit cultivé, les agrémens naturels, faiſoient le bonheur et l'admiration de tous ceux qui la connoiſſoient. Sa mort fera la gloire de ſon ſexe et la honte de ſes bourreaux. Ce n'eſt pas à moi à la caractériſer; ſes écrits parlent, ſa conduite témoigne, et l'hiſtoire arrive pour la venger de l'injuſtice de ſes contemporains.

Ce jugement fut précédé, pour la forme et ſelon l'uſage de cet affreux tribunal, de débats où il ne fut pas permis à la citoyenne Roland de parler, et où des brigands ſoudoyés vomirent les plus groſſières calomnies devant d'autres brigands, les exécrables inſtrumens de Robeſpierre, ſi indignement décorés du nom de jurés et de juges. Je n'ai pas pu me procurer ces débats, qui, comme on ſait, ne doivent pas être écrits; mais je ſais qu'une ſeule perſonne y a rendu hommage à la vérité, et que, pour cela, elle a été envoyée à la mort quelque-tems après; c'eſt l'eſtimable Lecocq, depuis huit mois ſeulement attaché à Roland en qualité de domeſtique, homme digne d'un meilleur ſort par ſes excellentes qualités.

La citoyenne Roland alla à l'échafaud, comme ſes amis devoient s'y attendre; c'eſt-à-dire, avec le calme d'une grande ame, au-deſſus de l'idée de la mort, qui trouve en elle-même des ſecours pour en anéantir l'horreur naturelle. Je ne puis mieux faire, pour peindre ſes derniers momens, que

d'employer la plume élégante et ſenſible de Riouffe. Voici ce qu'il en dit dans ſon écrit intitulé : *Mémoires d'un détenu, pour ſervir à l'hiſtoire de la tyrannie de Robeſpierre*; écrit qui fournira plus d'un article à l'hiſtoire, et qu'on ne lira jamais ſans attendriſſement *.

" Le ſang des vingt-deux fumoit encore, lorſ-
" que la citoyenne Roland arriva à la conciergerie.
" Bien éclairée ſur le ſort qui l'attendoit, ſa tran-
" quillité n'en étoit point altérée. Sans être à la
" fleur de l'âge, elle étoit encore pleine d'agré-
mens ; elle étoit grande et d'une taille élégante ;
" ſa phyſionomie étoit très-ſpirituelle ; mais les
" malheurs et une longue détention avoient laiſſé
" ſur ſon viſage des traces de mélancolie, qui
" tempéroient ſa vivacité naturelle. Elle avoit
" l'ame d'une républicaine dans un corps pétri de
" graces, et façonné par une certaine politeſſe de
" cour. Quelque choſe de plus que ce qui ſe
" trouve ordinairement dans les yeux des femmes,
" ſe peignoit dans ſes grands yeux noirs, pleins
" d'expreſſion et de douceur. Elle me parloit
" ſouvent à la grille avec la liberté et le courage
" d'un grand homme. Ce langage républicain,
" ſortant de la bouche d'une jolie femme fran-
" çaiſe, dont on préparoit l'échafaud, étoit un des
" miracles de la révolution, auquel on n'étoit
" point encore accoutumé. Nous étions tous at-

* Il ſe vend chez Louvet.

" tentifs

" tentifs autour d'elle, dans une eſpèce d'admira-
" tion et de ſtupeur. Sa converſation étoit ſéri-
" euſe, ſans être froide ; elle s'exprimoit avec une
" pureté, un nombre et une proſodie, qui faiſoient
" de ſon langage une eſpèce de muſique dont
" l'oreille n'étoit jamais raſſaſiée. Elle ne par-
" loit jamais des députés qui venoient de périr
" qu'avec reſpect ; mais ſans pitié efféminée, et
" leur reprochant même de n'avoir pas pris des
" meſures aſſez fortes. Elle les déſignoit le plus
" ordinairement ſous le nom de *nos amis* ; elle
" faiſoit ſouvent appeler Clavières pour s'entre-
" tenir avec lui. Quelquefois auſſi ſon ſexe re-
" prenoit le deſſus, et on voyoit qu'elle avoit
" pleuré au ſouvenir de ſa fille et de ſon époux.
" Ce mêlange d'amoliſſement naturel et de force,
" la rendoit plus intéreſſante. La femme qui la
" ſervoit me dit un jour : *Devant vous, elle raſſem-*
" *ble toutes ſes forces ; mais dans la chambre, elle*
" *reſte quelquefois trois heures, appuyée ſur ſa fenê-*
" *tre, à pleurer.* Le jour où elle monta à l'inter-
" rogatoire, nous la vîmes paſſer avec ſon aſſu-
" rance ordinaire ; et quand elle revint, ſes yeux
" étoient humides ; on l'avoit traitée avec une
" telle dureté, juſqu'à lui faire des queſtions outra-
" geantes pour ſon honneur, qu'elle n'avoit pu re-
" tenir ſes larmes tout en exprimant ſon indigna-
" tion. Un pédant mercenaire outrageoit froide-
" ment cette femme célèbre par ſon eſprit, et

" qui,

" qui, à la barre de la Convention nationale, avoit
" forcé, par les graces de ſon éloquence, ſes enne-
" mis à ſe taire et à l'admirer. Elle reſta huit
" jours à la conciergerie, où ſa douceur l'avoit
" déjà rendue chère à tout ce qu'il y avoit de pri-
" ſonniers, qui la pleurèrent ſincèrement.

" Le jour où elle fut condamnée, elle s'étoit
" habillée en blanc et avec ſoin; ſes longs che-
" veux noirs tomboient épars juſqu'à ſa ceinture;
" elle eût attendri les cœurs les plus féroces; mais
" ces monſtres en avoient-ils un? D'ailleurs elle
" n'y prétendoit pas; elle avoit choiſi cet habit
" comme ſymbole de la pureté de ſon ame. Après
" ſa condamnation, elle repaſſa dans le guichet
" avec une vîteſſe qui tenoit de la joie: elle in-
" diqua, par un ſigne démonſtratif, qu'elle étoit
" condamnée à mort. Aſſociée à un homme que
" le même ſort attendoit, mais dont le courage
" n'égaloit pas le ſien, elle parvint à lui en donner
" avec une gaieté ſi douce et ſi vraie, qu'elle fit
" naître le rire ſur ſes lèvres à pluſieurs repriſes.

" A la place du ſupplice, elle s'inclina devant la
" ſtatue de la liberté, et prononça ces paroles
" mémorables: *O liberté! que de crimes on commet*
" *en ton nom!*

" Elle avoit dit ſouvent que ſon mari ne lui
" ſurvivroit pas: nous apprîmes dans nos cachots
" que ſa prédiction étoit juſtifiée, et que le ver-
" tueux Roland s'étoit tué ſur une grande route,

" indiquant par-là qu'il avoit voulu mourir irré-
" prochable envers l'hospitalité courageuse.

" Mon cœur, qui devoit être déchiré par tant
" de tenaillemens dans cette horrible demeure, n'a
" point connu de douleur plus amère que celle
" que me causa la mort de cette femme à jamais
" célèbre. Le souvenir de son assassinat s'unira
" dans mon ame à celui de mes infortunés amis,
" pour l'envelopper jusqu'au tombeau d'un deuil
" inconsolable."

Fin de la deuxième Partie.

SUPPLÉMENT.

Interrogatoire de la citoyenne Roland à l'Abbaye, tiré du Thermomètre du jour, par Dulaure, *des 21 et 22 juin 1793.**

Je me fais un devoir religieux, quelles que soient les préventions publiques, d'offrir aux personnes accusées un moyen de répandre leur justification. C'est ce qui me détermine à publier ici l'interrogatoire de la citoyenne *Roland*. Il n'y a que des lâches ou des hommes sans équité qui puissent blâmer cette conduite. Dulaure.

Le 12 juin, *Louvet*, administrateur de la police, s'est présenté à l'Abbaye pour interroger la citoyenne Roland.

Demande. N'avez-vous pas connoissance des troubles qui ont agité la république durant et après le ministère du citoyen votre époux?

Réponse. J'ai connu ces choses-là, comme on peut les connoître, par les papiers publics et les conversations.

* Cette pièce trouvoit probablement sa place dans la partie des Notices historiques qui ont été brûlées: il a paru bon de l'rétablir ici en supplément.

Observé.

Observé. Que cette manière négative de répondre ne satisfaisoit point à la question; les papiers publics ne donnent pas les connoissances précises que je devois avoir eues des affaires.

R. Que je n'étois pas tenue de les prendre, puisque n'étant qu'une femme, je n'avois point à me mêler d'elles.

D. Si je n'avois pas connoissance d'un projet de république fédérative, et de détacher les départemens de Paris?

R. Que je n'avois jamais entendu parler de rien de semblable; que je devois dire, au contraire, que Roland et toutes les personnes que j'avois été dans le cas de voir, s'étoient constamment entretenues en ma présence de l'utilité de maintenir l'unité de la république, comme propre à lui donner plus de force; de la nécessité pour cela de conserver la balance égale entre tous les départemens; du désir que Paris ne fit rien qui pût exciter leur jalousie; de celui de voir régner dans toute l'étendue de la France, la *justice* et la *liberté*, et de concourir à leur maintien.

Obs. Que si ces personnes ne parloient que de *justice* et de *liberté*, sans l'*égalité*, elles n'étoient point dans les principes.

R. Que, dans mon opinion, comme dans celle des personnes que j'avois entendues, l'*égalité* est le résultat nécessaire de la *justice* et de la *liberté*.

D. Quelles

D. Quelles étoient les personnes qui composoient la société de Roland et la mienne ?

R. Celles avec lesquelles Roland avoit des affaires à traiter, ou d'anciennes relations d'amitié.

Obs. Qu'on auroit désiré savoir les noms des citoyens ou citoyennes que je voyois le plus habituellement.

R. Que celles que je voyois ainsi étoient assez généralement connues, et que certes, aucun ne ne venoit chez moi en secret.

Obs. Que je pouvois dire celles qui venoient le plus fréquemment chez le ministre, et formoient une société particulière.

R. Que, comme homme public, Roland recevoit quelquefois dans un jour cent personnes dont je ne voyois pas une seule, que pour moi, je n'avois jamais tenu cercle; mais que je recevois quelquefois à table les collègues de mon mari, et les personnes qui se trouvoient avoir quelques relations avec eux.

D. Si je n'avois pas connoissance d'écrits envoyés dans les départemens pour les soulever contre Paris ?

R. Que je n'avois jamais rien connu de pareil.

Obs. Que cependant le ministre Roland avoit établi dans les départemens des bureaux d'opinion publique, et qu'il paroissoit qu'il y avoit eu des fonds affectés pour cet effet.

R. Que la première partie de la queſtion me paroiſſoit abſolument dénuée de fondemens; quant à la ſeconde, que tout le monde connoiſſoit le décret qui mettoit des fonds à la diſpoſition du miniſtre de l'intérieur pour répandre des écrits utiles, et que Roland ayant rendu ſes comptes, on pouvoit voir quels écrits avoient été envoyés.

D. Si je nommerois bien ces écrits; que je devois pouvoir dire ce qu'ils étoient?

R. Que les comptes étant publics et ayant été affichés, chacun y trouveroit la liſte de ces écrits plus exactement que je ne ſaurois la donner; et que, par rapport à leur contenu, c'étoit au public et non à moi de les juger.

Obs. Que Roland n'avoit pas rendu ſes comptes, puiſqu'il ſollicitoit ſi vivement de les rendre, pour quitter Paris.

R. Que ne voulant pas certainement ſuppoſer de mauvaiſes intentions dans celui qui m'interrogeoit, je ne voyois, dans la préſente queſtion, qu'une grande ignorance des faits. Que non ſeulement Roland rendoit ſes comptes chaque mois à la convention, mais qu'à ſa ſortie du miniſtère, il avoit fourni un compte général le plus étendu, le plus détaillé. Que ce qu'il ſollicitoit c'étoit l'apurement de ces comptes, c'eſt-à-dire leur examen par des commiſſaires de la convention, et leur rapport à l'aſſemblée de ce qu'ils les auroient trouvés être. Qu'en conſéquence, le comité de

l'examen

l'examen des comptes avoit chargé de ce ſoin pluſieurs de ſes membres; que je ſavois qu'ils s'étoient tranſportés pluſieurs fois à l'hôtel de l'intérieur; qu'ils s'y étoient fait fait repréſenter les minutes et pièces juſtificatives; qu'ils avoient été édifiés, comme ils devoient l'être, de l'adminiſtration d'un homme que l'on citera long temps pour ſon intégrité comme pour ſon courage; que le plus vif déſir de Roland, comme le mien, étoient que ces commiſſaires fiſſent leur rapport, et que j'invitois tous les bons citoyens à ſe joindre à moi pour l'obtenir.

[Je fus interrompue dans cette réponſe; on la trouvoit trop longue; on m'accuſoit d'aigreur. J'obſervai que j'uſois de mon droit, et qu'il n'y avoit point d'aigreur à informer ceux qui ignoroient encore que Roland eût rendu ſes comptes, qu'il l'avoit fait depuis long temps].

D. Si je n'avois vu perſonne, dans mes liaiſons, qui fût ami de Dumouriez?

R. Que perſonne, à ma connoiſſance, n'avoit d'intimité avec lui parmi celles que je voyois.

D. Si je n'avois pas eu des liaiſons avec des traîtres?

R. Que toutes les perſonnes que j'avois été dans le cas de voir étoient tellement connues par leur patriotiſme, qu'on ne pouvoit même les ſoupçonner de relations avec des traîtres.

D. Si je ſavois où étoit mon mari?

R. Que

R. Que je l'ignorois.

D. Si je ne connoissois pas un projet de dissoudre les sociétés populaires ?

R. Que personne en ma présence n'avoit énoncé ni de projet, ni d'opinions de ce genre.

Là, s'est terminé un interrogatoire fait, après douze jours d'une arrestation non-motivée, sans dire à l'interrogée de quoi elle est prévenue ou soupçonnée, sur quels faits, par conséquent, on devoit la questionner.

Sure de moi, parce que je ne puis que gagner à dire la vérité sur mes sentimens et sur toutes les personnes que j'ai fréquentées, j'ai négligé l'exercice de mes droits, j'ai répondu à tout avec simplicité.

L'interrogatoire étoit sur deux feuilles ; on a demandé ma signature à la fin seulement. J'en ai réclamé copie ; on me l'a promise pour le lendemain : je ne l'ai pas reçue ; il y a neuf jours d'écoulés ; je l'ai fait demander quatre fois inutilement. Mais en quittant l'administrateur, j'ai couché par écrit tout ce qui venoit de se passer ; je suis certaine d'avoir rapporté exactement ce qui s'est dit, et je signe, *Roland*, née *Phlipon*.

Fin du Supplément de la seconde Partie.

ON prie le Lecteur de corriger les ſuivants Errata de la Première Partie, et d'excuſer les autres inexactitudes qu'on n'a pas marqués parcequ'elles n'affectent pas le ſens.

Les trois autres Parties ſont plus correctes que dans l'édition de Paris: le tout eſt imprimé avec un caractère plus liſible, et ſur papier infiniment ſupérieur.

Page 3, line 1, congedire—congédier.
—— 12, —— 26, m'npporte—m'apporte.
—— 16, —— 1, portirée—portière.
—— 22, —— 7, voyex—voyez.
—— 26, —— 16, tout de prix—tout le prix.
—— 29, —— 21, drits—droits.
—— 30, —— 5, jamour—amour.
—— 36, —— 15, d'affreuxès—d'affreux.
—— 39, —— 17, dous—tous.
—— 42, —— 12, depeſe—depenſe.
—— 45, —— 28, de négliger—de ne négliger.
—— 47, —— 26, avover—avouer.
—— 60, —— 10, ſoi—fois.
—— 64, —— 9, rienant—ricanant.
—— 76, —— , pax, une—par une.
—— 80, —— 6, accolder—accorder.
—— 89, —— 3, caluloit—calculoit.
—— 93, —— 10, faiſoeau—faiſceau.
—— 103, —— 10, événemens—des événemens.
—— 106, —— 25, novembre—ſeptembre.
—— 110, —— 25, mois c'eſt bon à dire ice—mais c'eſt bon à dire ici
—— 112, —— 32, changer et—changer que.
—— 115, —— 4, premunière—première.
—— 131, —— 21, mouvens—mouvemens.
—— 135, —— 17, devour—devouer.
—— 158, —— 7, trancés—tancés.
—— 169, —— 9, appointement—appartement.
—— 172, —— 20, aſſiſtance—inſiſtance.
—— 179, —— 10, de leurs relations en conſequence—en conſequence de leurs relations.
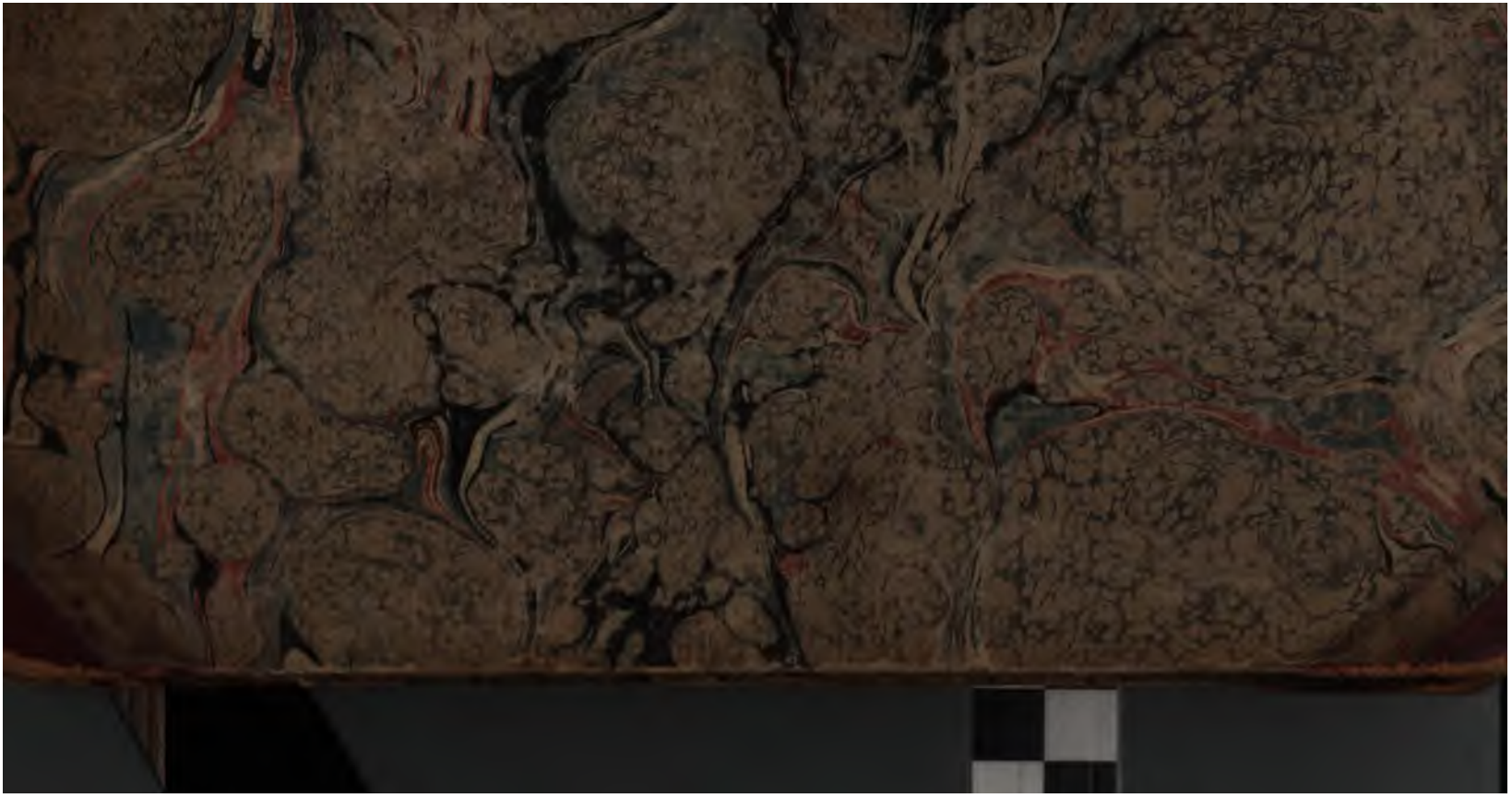
[redacted]
C/S 8 2 vols.
372
OWR